



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI



**PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU  
BURUNDI 2018-2027 REVISE ET SON PLAN  
D'ACTIIONS PRIORITAIRES 2023-2027**

**MAI 2024**



## PREFACE

Depuis août 2023, le Burundi dispose d'une Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060. Afin de s'aligner à cette Vision, le Plan National de Développement, PND-Burundi 2018-2027 a été révisé. Ainsi, le Burundi dispose d'un nouveau cadre de référence pour son action de développement au cours des 5 prochaines années.

Le PND-Burundi 2018-2027 révisé s'appuie sur les leçons des cinq premières années de la mise en oeuvre du PND dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2040/2060 qui ambitionne de faire du Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060. **« A l'horizon 2040, le Burundi sera un pays paisible, où chacun se nourrit convenablement, tout le monde vit dans un logement décent, chaque enfant a accès à une éducation de qualité, chaque adulte a accès à un emploi décent, la protection sociale de tous est assurée et où personne ne meurt d'une cause évitable. L'économie burundaise sera soutenue par des infrastructures de qualité et sera caractérisée par un secteur agro-industriel compétitif sur les marchés internationaux, un secteur minier exploité au bénéfice de la société et un secteur des services diversifié, performant et moderne ».**

Le PND révisé est le fruit d'un large processus consultatif avec notamment l'implication et la participation des Ministères sectoriels et des différents acteurs de développement. Il prend également en compte les résultats des fora nationaux sur le développement du Burundi (2021 et 2023) dans lesquels les différents partenaires tant nationaux qu'internationaux ont activement pris part. Il s'inscrit également dans une volonté partagée de recherche de solutions définitives aux différents défis pour le développement durable et inclusif du Burundi.

Structurellement, le PND révisé intègre la nécessité d'une plus grande cohésion sociale, afin que les fruits de la croissance bénéficient à tous les burundais comme le résultat d'un effort collectif. C'est pourquoi les principes de l'équité et du développement inclusif auront guidé l'ensemble des orientations et des priorités indiquées dans ce document.

Avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Burundi s'est engagé à « ne laisser personne de côté » dans sa marche vers l'émergence. Par ailleurs, le Gouvernement « Responsable et Laborieux », « **Leta Mvyeyi, Leta Nkozi** » mis en place depuis juin 2020 s'est engagé de faire en sorte que « chaque bouche ait à manger et chaque poche ait de l'argent ». Le cap étant de porter le Burundi vers un pays émergent en 2040 et pays développé en 2060. Les stratégies sectorielles doivent converger vers le développement des industries et services en cohérence avec le PND révisé et la Vision. Dans cette perspective, le développement industriel basé sur les secteurs porteurs de croissance est le tremplin pour la transformation de l'économie burundaise.

Le PND révisé retrace les lignes directrices devant orienter les efforts de développement pour l'atteinte des objectifs fixés dans la Vision 2040/2060. Il est l'expression d'un appel renouvelé à la mobilisation de tous les burundais, résidents et de la diaspora, pour s'inscrire positivement en faveur de cette dynamique de construction nationale, à laquelle le Gouvernement burundais convie tous ses compatriotes. Les Partenaires au Développement trouveront eux aussi à travers ce PND révisé, une base référentielle claire pour l'alignement et l'harmonisation de leurs efforts conjugués pour appuyer le Burundi vers l'émergence.

Conscient de l'ampleur des réformes et investissements planifiés dans le PND révisé, qui marque une étape décisive de la marche du pays vers l'émergence, le Gouvernement entend s'y consacrer pleinement en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l'implication de la société civile, la mobilisation de la population et l'appui des Partenaires au Développement car **« Nous voulons un Burundi où il fait bon vivre ».**

Le Président de la République

Général Major Evariste NDAYISHIMIYE

**TABLE DES MATIERES**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>TABLE DES MATIERES.....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>LISTE DES FIGURES.....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....</b>   | <b>8</b>  |
| <b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>   | <b>17</b> |
| <i>Contexte et justification.....</i>   | <i>17</i> |
| <i>Approche méthodologique de révision du PND .....</i>   | <i>18</i> |
| <i>Structure du PND révisé.....</i>   | <i>18</i> |
| <b>PREMIERE PARTIE : POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT (2018-2022).....</b>   | <b>19</b> |
| <b>CHAPITRE I : ETATS DES LIEUX DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU BURUNDI (2018-2022) .....</b>                                 | <b>20</b> |
| 1.1. PERFORMANCES ECONOMIQUES.....  | 20        |
| 1.1.1. INDICATEURS MACROECONOMIQUES .....   | 20        |
| 1.1.2. POLITIQUE BUDGETAIRE ET ENDETTEMENT .....  | 21        |
| 1.1.3. ECHANGES EXTERIEURS.....   | 22        |
| 1.2. PROGRES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN .....   | 25        |
| 1.2.1. EVOLUTION DE LA PAUVRETE 2014-2020.....  | 25        |
| 1.2.2. PROFIL DE LA PAUVRETE .....  | 25        |
| 1.3. ETAT DE MISE EN CEUVRE DES ODD .....   | 26        |
| 1.4. SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE.....   | 30        |
| 1.4.1. AGRICULTURE.....   | 30        |
| 1.4.2. MINES.....   | 30        |
| 1.4.3. INDUSTRIES .....   | 33        |
| 1.4.4. ENERGIE .....  | 34        |
| 1.4.5. TRANSPORT.....   | 35        |
| 1.4.6. DIGITALISATION.....  | 35        |
| 1.4.7. SECTEUR PRIVE.....   | 38        |
| 1.4.8. TOURISME.....  | 38        |
| 1.5. SECTEURS SOCIAUX.....  | 39        |
| 1.5.1. DYNAMIQUE SECTORIELLE DE L'EMPLOI .....  | 39        |
| 1.5.2. SANTE.....   | 40        |
| 1.5.3. EDUCATION.....   | 40        |
| 1.6. TENDANCE ET DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE.....   | 41        |
| 1.6.1. TENDANCE ET PROJECTION DE LA POPULATION.....   | 41        |
| 1.6.2. DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE .....  | 41        |
| <b>CHAPITRE II. ATOUTS, OPPORTUNITES, DEFIS ET MENACES DU PND REVISE .....</b>  | <b>43</b> |
| 2.1. ATOUTS .....   | 43        |
| 2.2. OPPORTUNITES.....  | 43        |
| 2.3. DEFIS .....  | 43        |
| 2.4. MENACES.....   | 44        |
| <b>DEUXIEME PARTIE : VISION, PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET SOCIALES, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PND REVISE .....</b> | <b>45</b> |
| <b>CHAPITRE III. FONDEMENT, VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....</b>   | <b>45</b> |
| 3.1. FONDEMENT.....   | 45        |
| 3.2. VISION .....   | 46        |
| 3.3. OBJECTIF GLOBAL .....  | 46        |
| 3.4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....   | 47        |
| <b>CHAPITRE IV. ALIGNEMENT DU PND REVISE SUR LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU BURUNDI .....</b>                                  | <b>48</b> |



|   |  |           |
|---|--|-----------|
| 4.1.  | OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....   | 48        |
| 4.2.  | AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE .....   | 48        |
| 4.3.  | INTEGRATION SOUS REGIONALE .....   | 49        |
| <b>TROISIEME PARTIE : PILIERS DU PND REVISE .....</b>                                       |  | <b>50</b> |
| <b>CHAPITRE V : TRANSFORMATION STRUCTURELLE POUR UNE ECONOMIE DURABLE ET NUMERIQUE.....</b> |  | <b>51</b> |
| 5.1.  | PROBLEMATIQUE DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE DU BURUNDI .....         | 51        |
| 5.2.  | LEVIERS DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE.....                           | 51        |
| 5.3.  | DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, ELEVAGE ET SECURITE ALIMENTAIRE.....                   | 54        |
| 5.4.  | DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES (ENERGIE, TRANSPORT, TIC, SPORT) .....               | 55        |
| 5.4.1.  | AMELIORATION DES CAPACITES DE PRODUCTION ET DE GESTION DU SECTEUR DE L'ENERGIE .....   | 55        |
| 5.4.3.  | SOUS-SECTEUR DES TIC .....   | 58        |
| 5.4.4.  | SECTEUR DES SPORTS.....  | 59        |
| 5.5.  | DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DU COMMERCE.....  | 59        |
| 5.5.1.  | SECTEUR DU TOURISME.....   | 60        |
| 5.5.2.  | SOUS-SECTEUR DES POSTES .....  | 61        |
| 5.6.  | DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER.....   | 62        |
| 5.7.  | DEVELOPPEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL ET DE L'ARTISANAL.....                             | 65        |
| <b>CHAPITRE VI. DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET INCLUSION SOCIALE.....</b>               |  | <b>70</b> |
| 6.1.  | AMELIORATION DES PERFORMANCES ET DE LA COLLABORATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ..... | 70        |
| 6.2.  | RENFORCEMENT DU SYSTEME EDUCATIF ET AMELIORATION DE L'OFFRE DE FORMATION .....         | 73        |
| 6.3.  | DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA PROTECTION SOCIALE .....                                | 75        |
| 6.4.  | RESSOURCES EN EAU ET ASSAINISSEMENT GLOBAL.....  | 76        |
| <b>CHAPITRE VII : ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL .....</b>                 |  | <b>79</b> |
| 7.1.  | GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET RESILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....      | 79        |
| 7.1.1.  | GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT.....  | 79        |
| 7.1.2.  | RESILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....   | 80        |
| 7.2.  | HYGIENE ET ASSAINISSEMENT GLOBAL.....  | 81        |
| 7.3.  | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....  | 82        |
| 7.4.  | RETABLISSEMENT, REVALORISATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL.....    | 82        |
| <b>CHAPITRE VIII : GOUVERNANCE, PAIX ET RÉCONCILIATION .....</b>                            |  | <b>84</b> |
| 8.1.  | GOUVERNANCE .....  | 84        |
| 8.1.1.  | GOUVERNANCE POLITIQUE .....  | 85        |
| 8.1.1.1.  | AMELIORER LA GESTION DES ELECTIONS ET DES LIBERTES PUBLIQUES .....                     | 85        |
| 8.1.1.2.  | SECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DES MEDIAS.....   | 85        |
| 8.1.1.3.  | CONSOLIDER L'ETAT DE DROIT ET LES DROITS HUMAINS .....                                 | 86        |
| 8.1.1.4.  | DANS LE DOMAINE DU GENRE.....  | 87        |
| 8.1.1.5.  | AU NIVEAU DE LA JUSTICE.....   | 88        |
| 8.1.2.  | GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE.....  | 88        |
| 8.1.2.1.  | DIGITALISATION DES SERVICES PUBLICS .....  | 89        |
| 8.1.3.  | GOUVERNANCE ECONOMIQUE .....   | 91        |
| 8.1.3.1.  | GESTION PUBLIQUE.....  | 91        |
| 8.1.3.2.  | SYSTEME STATISTIQUE.....   | 92        |
| 8.1.3.3.  | EXECUTION BUDGETAIRE .....   | 93        |
| 8.2.  | PAIX ET RECONCILIATION .....   | 93        |
| 8.2.1.  | SECURITE ET DEFENSE NATIONALE.....   | 93        |
| 8.2.2.  | RECONCILIATION .....   | 95        |
| <b>CHAPITRE IX : COOPERATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES.....</b>                        |  | <b>96</b> |
| 9.1.  | MOBILISATION ACCRUE DES RESSOURCES.....  | 96        |
| 9.1.1.  | MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES .....   | 96        |
| 9.1.2.  | MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERNES.....  | 96        |



|   |   |            |
|---|---|------------|
| 9.1.3.  | DETTE EXTERIEURE.....   | 96         |
| 9.1.4.  | DIASPORA.....   | 97         |
| 9.2.  | DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE.....      | 98         |
| 9.2.1.  | COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE.....                             | 98         |
| 9.2.1.1.  | COOPERATION.....  | 98         |
| 9.2.1.2.  | INTEGRATION REGIONALE.....  | 99         |
| 9.2.2.  | PARTENARIAT PUBLIC PRIVE.....   | 101        |
| <b>QUATRIEME PARTIE : IMPLICATIONS MACROECONOMIQUES DU PND REVISE ET SUIVI-EVALUATION.....</b>  |   | <b>102</b> |
| <b>CHAPITRE X. IMPLICATIONS SUR LE CADRE MACROECONOMIQUE DU PND REVISE.....</b>   |   | <b>103</b> |
| 10.1  | SCENARIO PND REVISE OU SCENARIO OPTIMISTE.....                        | 103        |
| 10.1.1.   | PROFIL DE CROISSANCE ECONOMIQUE.....                                  | 103        |
| 10.1.2.   | PREVISIONS DES FINANCES PUBLIQUES.....                                | 106        |
| 10.1.3.   | PREVISIONS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS.....                           | 108        |
| 10.1.4.   | PREVISIONS DU SECTEUR MONETAIRE.....                                  | 110        |
| 10.2  | SCENARIO TENDANCIEL.....  | 110        |
| 10.3  | SCENARIO PESSIMISTE OU D'UN « BURUNDI EN ETAT DE CHOC ».....          | 111        |
| 10.4  | CADRAGE BUDGETAIRE A MOYEN TERME.....                                 | 111        |
| <b>CHAPITRE XI : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI EVALUATION DU PND REVISE...</b>  |   | <b>114</b> |
| 11.1.   | CADRE INSTITUTIONNEL DE COORDINATION DE LA MISE EN CEUVRE DU PND..... | 114        |
| 11.2.   | MECANISMES DE SUIVI EVALUATION.....                                   | 117        |
| <b>ANNEXES.....</b>   |   | <b>121</b> |
| <i>Annexe 1. Plan d'Actions Prioritaires 2023-2027 du PND révisé aligné à la Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060.....</i>   |   | <i>122</i> |
| <i>Annexe 2 : Cadre logique du PND 2018-2027 révisé aligné à la Vision BURUNDI pays émergent en 2040 et développé en 2060.....</i>  |   | <i>129</i> |
| <i>Annexe 3 : Les indicateurs sans cibles nécessitant des enquêtes dans l'immédiat par l'INSBU en collaboration avec le BESD.....</i>   |   | <i>192</i> |
| <i>Annexe 4 : Cadre de mesure des Résultats (CMR) du PND.....</i>   |   | <i>198</i> |
| <i>Annexe 5. Tableau détaillé des coûts des projets phares du PND révisé 2018-2027 aligné à la Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060 (en Milliards de BIF).....</i> |   | <i>291</i> |
| <i>Annexe 6. Liste des projets regroupés.....</i>   |   | <i>300</i> |
| <b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>   |   | <b>315</b> |



## **LISTE DES TABLEAUX**

|  |     |
|--|-----|
| Tableau 1. Classement des pays de l'EAC (Indice d'industrialisation (2017-2021) .....  | 33  |
| Tableau 2. Niveau de digitalisation des institutions .....   | 37  |
| Tableau 3. Réserves quantifiées pour chaque type de minerais.....  | 62  |
| Tableau 4:Résultats comparés des scénarios.....  | 112 |
| Tableau 5: Objectifs, indicateurs et cibles retenues pour le PND Burundi révisé.....   | 130 |
| Tableau 6 . Les indicateurs sans cibles nécessitant des enquêtes dans l’immédiat par l’INSBU en collaboration avec le BESD .....   | 192 |
| Tableau 7. : Cadre de mesure des Résultats (CMR) du PND.....   | 198 |
| Tableau 8. Tableau détaillé des coûts des projets phares du PND révisé 2018-2027 aligné à la Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060 (en Milliards de BIF) ..... | 291 |
| Tableau 9. . Tableau détaillé de la déclinaison des projets groupés par ministères (en Milliards de BIF) .....   | 300 |



**LISTE DES FIGURES**

|  |     |
|--|-----|
| Figure 1. Principaux indicateurs des finances publiques (en ratio du PIB).....   | 21  |
| Figure 2. Part des recettes d'exportations selon la destination (dans le monde).....   | 22  |
| Figure 3. Evolution des importations et des exportations (en Milliards de BIF).....  | 22  |
| Figure 4. Evolution de M3/PIB.....   | 23  |
| Figure 5. Evolution des réserves et taux de change.....  | 24  |
| Figure 6. Evolution des importations et des exportations (en Milliards de BIF).....  | 24  |
| Figure 7. Evolution de la part de la contribution des exportations minières et or non monétaires (2017-2022).....                    | 31  |
| Figure 8. Evolution de la part des minerais dans le PIB (2017-2018).....   | 31  |
| Figure 9. Evolution de la part des minerais dans le PIB (2017-2022).....   | 32  |
| Figure 10. Indice de la Production Industrielle.....   | 33  |
| Figure 11. Part de l'industrie dans le PIB (2017-2023).....  | 34  |
| Figure 12. Part des Services de Postes, Télécommunication et Internet dans (2017-2023).....  | 36  |
| Figure 13. Evolution de la population burundaise 2010-2050 (en millions d'habitants).....  | 41  |
| Figure 14. Secteurs piliers de la transformation structurelle de l'économie du Burundi.....  | 52  |
| Figure 15. Evolution des indicateurs de gouvernance au Burundi de 2018 à 2022.....   | 84  |
| Figure 16. Prévisions de croissance globale et sectorielle.....  | 104 |
| Figure 17. Projections des finances publiques.....   | 107 |
| Figure 18. Projections des composantes de la Balance des Paiements.....  | 109 |
| Figure 19. Prévisions du secteur monétaire.....  | 110 |
| Figure 20. Dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évalué du PND 2018-2027 révisé.....                                | 116 |
| Figure 21. Dispositif opérationnel de mise en œuvre et de suivi évaluation du PND révisé.....  | 118 |
| Figure 22. Répartition du budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PND révisé par pilier de la Vision (en milliards de BIF)..... | 125 |
| Figure 23. Répartition du budget quinquennal prévisionnel du PND révisé par objectifs de la Vision (en milliards de BIF).....        | 126 |
| Figure 24. Répartition du budget prévisionnel par axes stratégiques du PND révisé (en milliards de BIF).....                         | 127 |
| Figure 25. Répartition du budget par programme prioritaire du PND révisé.....  | 128 |

**ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

| <b>Sigle</b> | <b>Signification</b>  |
|--------------|---|
| \$           | : Dollar  |
| AACB         | : Autorité de l'Aviation Civile du Burundi                        |
| ADB          | : Agence de Développement du Burundi                              |
| ADPIC        | : Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle liés au Commerce |
| AGR          | : Activités Génératrices de Revenus                               |
| APD          | : Aide Publique au Développement                                  |
| ARCT         | : Agence de Régulation et Contrôle des Télécommunications         |
| ARV          | Anti Rétro -Viral   |
| ASYCUDA      | : Automated System for Customs Data                               |
| ATPC         | : Assainissement Total Piloté par les Communautés                 |
| BAD          | : Banque Africaine de Développement                               |
| BBN          | : Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité     |
| BBS          | : Burundi Backbone System   |
| BCAB         | : Banque Communautaire et Agricole du Burundi                     |
| BHB          | : Banque de l'Habitat du Burundi                                  |
| BIDF         | : Banque d'Investissement pour le Développement des Femmes        |
| BIF          | : Franc burundais   |
| BIJE         | : Banque d'Investissement pour les Jeunes                         |
| BIT          | : Bureau International du Travail                                 |
| BRB          | : Banque de la République du Burundi                              |
| CAE          | : Communauté Est Africaine  |
| CAM          | : Carte d'Assistance Médicale                                     |
| CAMEBU       | : Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels du Burundi          |
| CDMT         | : Cadre des Dépenses à Moyen Terme                                |
| CDN          | : Contribution Déterminé au Niveau National                       |
| CDS          | : Centre de Santé   |
| CEEAC        | : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale           |
| CEM          | : Centres d'Enseignement des Métiers                              |
| CFP          | : Centre de Formation Professionnelle                             |
| CHE          | : Centrale Hydro-Electrique                                       |
| CIRGL        | : Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs        |





|                 |   |   |
|-----------------|---|---|
| CLAC            | : | Centres de Lecture et d'Animation Culturelle                            |
| CMR             | : | Cadre de Mesure des Résultats   |
| CNDS            | : | Comité National de Dialogue Social                                      |
| CNIDH           | : | Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme                 |
| CNRF            | : | Cellule Nationale de Renseignement Financier                            |
| CO <sub>2</sub> | : | Gaz Carbonique  |
| COMESA          | : | Common Market for Eastern and Southern Africa                           |
| COMGOV          | : | Communication Gouvernementale   |
| COVID 19        | : | Coronavirus Disease 2019  |
| CPSD            | : | Country Private Sector Diagnostic                                       |
| CSLP            | : | Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté          |
| CSU             | : | Couverture Sanitaire Universelle  |
| CV              | : | Charge Virale   |
| CVR             | : | Commission Vérité et Réconciliation                                     |
| DAL             |   | Défécation à l'Air Libre  |
| DAO             | : | Dossier d'Appel d'Offre   |
| DTS             |   | Droits de Tirages Spéciaux  |
| EAC             | : | East African Community  |
| EASF            |   | Eastern Africa Standby Force  |
| ECOFO           | : | Ecole Fondamentale  |
| ECV             | : | Enquête de Couverture Vaccinale   |
| EDIC            | : | Etude Diagnostique d'Intégration Commerciale                            |
| EDS             | : | Enquête Démographique et de Santé                                       |
| EICVMB          | : | Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages du Burundi       |
| FAO             | : | Food and Agriculture Organisation                                       |
| FAP             | : | Financement Axé sur les Patients  |
| FBU             | : | Francs Burundais  |
| FDNB            | : | Force de Défense Nationale du Burundi                                   |
| FENACOBUR       | : | Fédération Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Burundi |
| FIGA            | : | Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement                      |
| FRD             |   | Facilité pour la Résilience et la Durabilité                            |
| Ggr             | : | Giga-gramme   |
| IBN             |   | Initiative du Bassin du Nil   |
| IDE             | : | Investissements Directs Etrangers                                       |



|                |   |   |
|----------------|---|---|
| IGE            | : | Inspection Générale de l'Etat   |
| INEA           | : | Inventaire National Eau et Assainissement   |
| INSBU          | : | Institut National de Statistiques du Burundi  |
| INSS           | : | Institut National de Sécurité Sociale   |
| ISO            | : | Organisation internationale de normalisation  |
| ISTEEBU        | : | Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi   |
| JMP            | : | Joint Monitoring Programme  |
| Kg             | : | Kilo Gramme   |
| KWh            | : | Kilowattheure   |
| M <sup>2</sup> | : | Mettre carrée   |
| M2, M3         | : | Masse Monétaire au sens large   |
| MACEAJSC       | : | Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture          |
| MACMOD-BI      | : | Modèle Macroéconomique pour le Burundi  |
| MAECD          | : | Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement                                     |
| MAPAF          | : | Manuel des Procédures Administratives et Financières  |
| MCTIM          | : | Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias                              |
| MCTIT          | : | Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme  |
| MDNAC          | : | Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants  |
| MENRS          | : | Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique  |
| MFBPE          | : | Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique   |
| MFP            | : | Mutuelle de la Fonction Publique  |
| MFPTTE         | : | Ministère de la fonction publique, du travail et de l'emploi  |
| MIDCSP         | : | Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique                         |
| MIELS          | : | Ministère des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux                                     |
| MILDA          | : | Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action  |
| MINEAGRIE      | : | Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage  |
| MINHEM         | : | Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines   |
| MSNASDPHG      | : | Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre. |
| MSPLS          | : | Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida   |



|        |   |  |
|--------|---|--|
| Mt     | : | Méga tonnes  |
| MW     | : | Méga Watt  |
| ND     | : | Non Disponible   |
| OBDA   | : | Office Burundais du Droit d'Auteur et des Droits Voisins   |
| OBEM   | : | Office Burundais de l'Emploi et de la Main d'œuvre   |
| OBR    | : | Office Burundais des Recettes  |
| OBUHA  | : | Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat  |
| OCDE   | : | Organisation de Coopération et de Développement Economiques  |
| ODD    | : | Objectif de Développement Durable  |
| OMC    | : | Organisation Mondiale du Commerce  |
| OMS    | : | Organisation Mondiale de la Santé  |
| OMT    | : | Organisation Mondiale du Tourisme  |
| ONATEL | : | Office National des Télécommunications   |
| ONN    | : | Organisation Nationale de Normalisation  |
| ONPR : | : | Office National des Pensions et Risques Professionnels des<br>Fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire |
| OSBP   | : | One-Stop Border Posts  |
| PAD    | : | Partenaires au Développement   |
| PAEEJ  | : | Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes   |
| PAFE   | : | Police de l'Air, des Frontières et des Étrangers   |
| PAM    | : | Programme Alimentaire Mondial  |
| PAM    | : | Perte Annuelle Moyenne   |
| PAP    | : | Plan d'Actions Prioritaires  |
| PCDC   | : | Plan Communal de Développement Communautaire   |
| PIB    | : | Produit Intérieur Brut   |
| PIP    | : | Programme d'Investissement Public  |
| PME    | : | Petites et Moyennes Entreprises  |
| PND    | : | Plan National de Développement   |
| PNDH   | : | Politique Nationale des Droits Humains   |
| PNG    | : | Politique Nationale Genre  |
| PNIA   | : | Plan National d'Investissement Agricole  |
| PNSEB  | : | Programme National de Subvention des Engrais au Burundi  |
| PNUD   | : | Programme des Nations Unies pour le Développement  |
| PPBSE  | : | Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation   |
| PPM    | : | Plan de passation des Marchés Publics  |



|        |   |   |
|--------|---|---|
| PPP    | : | Partenariat Public-Privé  |
| PTBA   | : | Plan de Travail et Budget Annuel  |
| PVVIH  | : | Personnes Vivants avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine                 |
| RC     | : | Route Communale   |
| RDC    | : | République Démocratique du Congo  |
| RN     | : | Route Nationale   |
| ROI    | : | Règlement d'Ordre Intérieur   |
| RP     | : | Route Provinciale   |
| RSU    | : | Registre Social Unique  |
| SADC   | : | Southern African Development Community  |
| SCN    | : | Système de Comptabilité Nationale   |
| SDAU   | : | Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme                               |
| SETIC  | : | Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication |
| SNIS   | : | Système National d'Information Sanitaire                                      |
| SPAT   | : | Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire                               |
| SSN    | : | Système Statistique National  |
| ST     | : | Secrétariat Technique   |
| TARV   | : | Traitement Anti Rétro -Viral  |
| TBS    | : | Taux Brut de Scolarisation  |
| TIC    | : | Technologies de l'Information et de la Communication                          |
| TOFE   | : | Tableau des Opérations Financières de l'Etat                                  |
| TVA    | : | Taxe sur la Valeur Ajoutée  |
| UB     | : | Université du Burundi   |
| UN     | : | United Nations  |
| UNICEF | : | United Nations Children's Fund  |
| UNIDO  | : | United Nations Industrial Development Organization                            |
| USD    | : | United State Dollar   |
| VMA    | : | Vision Minière Africaine  |
| VSBG   | : | Violences Sexuelles Basées sur le Genre                                       |
| WHO    | : | World Health Organization   |
| ZLECAF | : | Zone de Libre-échange Continentale Africaine                                  |



## RESUME EXECUTIF

Pour promouvoir son développement économique et social, le Burundi s'est doté depuis le mois d'août 2023 d'une Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060. La finalité de cette vision est de faire du Burundi une nation prospère grâce à une augmentation soutenue de la production des biens et services, et des changements structurels conduisant à l'augmentation de l'espérance de vie, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté dans toutes ses dimensions. Pour rendre opérationnelle cette vision, le Gouvernement burundais a initié le processus de revue des principaux outils de planification stratégique en l'occurrence le PND Burundi 2018-2027 et les stratégies sectorielles, lequel processus s'est appuyé sur l'évaluation à mi-parcours du PND-Burundi 2018-2027. Les résultats de cette évaluation ont conduit à la production du PND-Burundi 2018-2027 révisé.

Sur le plan méthodologique, le PND-Burundi 2018-2027 révisé est le fruit, d'une combinaison d'exercices des différents Ministères sectoriels et des Partenaires au Développement.

### 1. Diagnostic des politiques de développement (2018-2022).

#### - Indicateurs macroéconomiques

La revue des politiques de développement réalisée dans le cadre de l'évaluation du PND, a mis en évidence la résilience de l'économie burundaise à générer une dynamique positive de croissance, dans un environnement interne et externe pourtant défavorable. Pour autant, le taux de pauvreté monétaire n'a que très faiblement reculé.

**Croissance économique** : L'évaluation du PND présente un ralentissement du taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) entre 2018 et 2023. Ce taux était de 5,3% en 2018, il a chuté à 0,3% en 2020 et une légère reprise en 2022 (1,8%) et il est estimé à 2,8% en 2023.

**L'inflation** : Le taux d'inflation était de 7,5% en 2020 avant d'atteindre 18,9% en 2022 et 27,1% en 2023.

**Evolution sectorielle du PIB** : La structure de la répartition du PIB par secteur n'a pas évolué dans le sens souhaité. En effet, la part du secteur primaire, qui était de 26,1% en 2017 et qui devait passer à 32,27% en 2022 s'est plutôt effondrée à 25,7%. Le secteur secondaire a connu une légère augmentation passant de 18,2% en 2017 à 19% en 2022. Le secteur tertiaire a connu aussi une régression de sa contribution dans le PIB passant de 44,7% en 2017 à 43,6% en 2022.

**Finances Publiques** : La période de 2017-2022 a été marquée par un accroissement des recettes, représentant, 14,4% en 2017 et 17,9% dans le PIB pour l'année budgétaire 2021/2022. Sur la même période, les dépenses croissent continuellement, allant de 23,9% du PIB en 2017 à 28,6% en 2021/2022. Ainsi, le solde budgétaire hors dons qui resté déficitaire pendant la première moitié de mis en œuvre du PND était estimé à -9,5% du PIB en 2017 et à -10,7% pour l'exercice budgétaire 2021/2022. A cet effet, le recours à l'endettement a fait que la dette publique intérieure soit passée de 28,9% en ratio PIB en 2017 et à 42,6% en 2022. Pendant cette période la dette publique extérieure est passée de 13,6% (ratio PIB) en 2017 à 12,9% en 2022



## - Situation socioéconomique

**Pauvreté** : D'une manière générale, d'après les résultats de l'EICVMB (2020), le taux de pauvreté monétaire et non monétaire a connu une tendance baissière sur la période 2014 à 2020 passant de 64,6% à 51,6% pour la pauvreté monétaire et de 64,6% à 53,1% pour la pauvreté non monétaire. Le taux de pauvreté des ménages quant à lui est passé de 58,3% en 2014 à 43,7% en 2020.

**Education** : En raison de la pression démographique, la demande est de plus en plus forte dans tous les niveaux d'enseignement. En revanche, au cours de la période 2017-2023, le Burundi a effectué plusieurs réformes pour améliorer la performance et la qualité de l'enseignement. Ainsi, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) pour le premier cycle de l'enseignement fondamental est supérieur à 100%, soit 160,7% en 2020 et 164,1% en 2021.

**Eau, énergie et l'assainissement** : Les résultats atteints montrent un taux de couverture nationale en eau potable de 86,8% en 2021 soit une progression de 7,8% sur la période de 2015 à 2021.

**Emploi** : D'importants progrès dans l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ont été enregistrés notamment grâce au Programme d'Autonomisation Économique et d'Emploi des Jeunes (PAEEJ) et à la Banque d'Investissement pour les Jeunes (BIJE). Les résultats de l'EICVMB (2020) montrent que, parmi les personnes en âge de travailler, trois personnes sur quatre étaient en emploi durant la période de référence de l'enquête, soit 75,6% de la population active. Le taux d'emploi des jeunes quant à lui (15 à 35 ans) était estimé à 67,0% en 2020.

**Santé** : Des résultats encourageants ont été enregistrés notamment en ce qui concerne le taux d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié qui a connu une progression de 21,2% de 2015 à 2019. L'espérance de vie à la naissance est passée de 58,8 ans en 2017 à 60 ans en 2023. Le taux de croissance démographique est passé de 2,4% à 2,2% sur la même période. Cependant, le gel des appuis de la plupart des Partenaires au Développement depuis 2015 suivi par d'autres chocs externes comme le Covid 19 et la guerre en Ukraine ont compromis les progrès dans le secteur de la santé.

## 2. Défis, atouts, opportunités et menaces

**Défis** : Le Burundi fait face à plusieurs défis notamment la redynamisation de l'économie, la stabilisation de l'économie, la maîtrise de la démographie, la sécurité alimentaire, l'emploi des jeunes, le changement climatique et le développement des infrastructures.

**Atouts** : Comme atouts, le Burundi peut compter sur une population jeune et dynamique, capable d'absorber les technologies de l'information et de la communication pour engendrer une dynamique de croissance sur le moyen et long terme. En outre, le Burundi dispose d'énormes potentialités naturelles. Ces potentialités, convenablement valorisées à des fins de prospérité nationale et dans une logique cohérente d'aménagement du territoire et de développement durable, pourraient porter le pays à son plein potentiel de croissance et permettre d'améliorer durablement les conditions de vie des populations vers l'horizon 2040/2060.

**Opportunités** : Le pays doit mettre à contribution son intégration régionale et sous régionale notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA), Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) et la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC).





**Menaces.** Les principales menaces auxquelles fait face actuellement le Burundi sont la situation d'insécurité dans les pays voisins, la fluctuation des prix des matières premières sur le marché international en particulier le pétrole et le changement climatique.

### **3. Orientations générales stratégiques, vision, objectif global, piliers et axes stratégiques**

**Orientations générales stratégiques:** Le PND révisé repose sur trois (03) orientations fondamentales, à savoir (i) la politique de substitution des importations et celle de promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale, (ii) la transformation locale des matières premières soutenue par la commande publique, pour satisfaire au mieux la demande des agents économiques en biens et services par une offre locale de qualité et compétitive et (iii) planification basée sur l'approche Budget-Programme de gestion axée sur les résultats.

**Vision et objectif global :** Pour maintenir l'émergence à l'horizon 2040 et le développement en 2060, le PND révisé a pour ambition de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de promouvoir un développement endogène et inclusif, tout en préservant les chances des générations futures. A cet effet, les efforts seront articulés autour de la stratégie d'industrialisation, qui constitue son centre d'intérêt. L'objectif global est de « **transformer structurellement l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous, et induisant l'amélioration du bien-être social** ».

**Enjeux et piliers.** : Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement va s'appuyer sur trois enjeux et cinq piliers. Les trois enjeux sont, (i) amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population, (ii) transformation structurelle de l'économie et une accélération de la croissance économique et (iii) processus de prise de décision basé sur les évidences (données fiables) et une approche de gestion et de financement axée sur les résultats/programmes. Ces enjeux sont basés sur 5 piliers (i) engagement de l'Etat, (ii) efficacité économique, (iii) équité sociale, (iv) écologie et patrimoine durable et (vi) partenariat fructueux. Chaque pilier est composé d'axes stratégiques qui, à leur tour, sont constitués d'objectifs stratégiques : Les axes stratégiques retenus sont :

**Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique** dont l'objectif stratégique est de promouvoir les secteurs porteurs de croissance soutenue et créatrice d'emploi ;

**Axe 2. Développement du capital humain et inclusion sociale** ayant comme objectif stratégique d'améliorer l'offre et l'accès aux services sociaux de base ;

**Axe 3. Environnement et patrimoine culturel et naturel** visant à protéger l'écologie et le patrimoine ;

**Axe 4. Coopération et mobilisation des ressources** qui a pour objectif stratégique de développer la coopération internationale pour une mobilisation efficiente des ressources ;

**Axe 5. Gouvernance, paix, réconciliation** dans le but d'assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale.

Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PND révisé (2023-2027) est constitué de 18 programmes prioritaires, 72 projets et 368 indicateurs. Les besoins de financement du PND révisé sont estimés à 85 704,79 milliards BIF.

**Implication macroéconomique basée sur un scénario optimiste.** Le PIB connaîtrait une croissance moyenne de 5,2% sur la période de 2023 à 2027 et le PIB par habitant atteindrait 119 916 BIF à l'horizon 2027 contre 86 064 BIF en 2023. Cette croissance proviendrait de la transformation de l'économie telle que décrite dans ce PND révisé. En effet, la valeur ajoutée du secteur primaire devrait nettement progresser. Elle devrait enregistrer un taux de croissance moyen de 4,3%



contre 2,8% sur la période 2018-2022. Le secteur secondaire devrait enregistrer une forte croissance de 8,7% en moyenne sur la période 2023-2027 contre 3,9% sur la période 2018-2022. Le taux d'inflation moyen sur cette période se situerait en dessous de la norme communautaire de l'Est Africaine de 8,0%.

Les recettes de l'Etat sont projetées à 2781,6 Milliards de BIF en moyenne annuelle sur la période 2023-2027 contre 1248,0 Milliards de BIF réalisé sur la période 2018-2022. La pression fiscale projetée passerait de 14,9% en moyenne entre 2018-2022 à 15,8% sur période 2023-2027, soit un gain de 0,9 points de pourcentage. Les dépenses totales afficheraient une augmentation sur la période passant de 2001,1 Milliards de BIF en moyenne sur la période 2018-2022 à 4979,3 Milliards de BIF sur la période 2023-2027. Les dépenses courantes devraient connaître un recul, passant de 16,7% du PIB sur la période 2018-2022 à 15,5% du PIB sur la période 2023-2027. Le déficit de la balance de paiement devrait enregistrer une amélioration, il passerait de 25,3% en 2023 à 19,3% du PIB en 2027.

#### **4. Suivi-évaluation de la mise en œuvre du PND révisé.**

Le cadre institutionnel de coordination de la mise en œuvre du PND Burundi 2018-2027 révisé sera constitué par deux organes : (i) le Comité National de Coordination des Politiques et Programmes de développement, (ii) les Ministères et structures techniques opérationnels de mise en œuvre et de suivi sectoriel et local. Ces organes réaliseront leurs missions en collaboration avec les différents Partenaires au Développement intervenant dans différents secteurs de la vie nationale.



## INTRODUCTION GENERALE

### Contexte et justification

Le Plan National de Développement PND 2018-2027, et son Plan d'Actions Prioritaires (PAP), constituent respectivement un cadre d'orientation stratégique et un instrument de programmation sur base desquels, les secteurs devront construire leurs politiques et plans d'actions afin de permettre au Burundi d'atteindre, à l'horizon 2027, le niveau de performances économiques et sociales dans une marche irréversible vers le pays émergent en 2040 et développé en 2060. C'est la vision du pays qui stipule que :

*« A l'horizon 2040, le Burundi sera un pays paisible, où chacun se nourrit convenablement, tout le monde vit dans un logement décent, chaque enfant a accès à une éducation de qualité, chaque adulte a accès à un emploi décent, la protection sociale de tous est assurée et où personne ne meurt d'une cause évitable. L'économie burundaise sera soutenue par des infrastructures de qualité et sera caractérisée par un secteur agro-industriel compétitif sur les marchés internationaux, un secteur minier exploité au bénéfice de la société et un secteur des services diversifié, performant et moderne ».*

Cette vision constitue désormais un cadre d'orientation de plus haut niveau, qui sert de boussole à toute planification du développement à long et moyen termes, ainsi qu'à toutes les autres politiques et stratégies susceptibles d'être déclinées en programmes et/ou projets de développement durable.

C'est dans cette optique que le Plan National de Développement Burundi 2018-2027 arrimé aux Objectifs de Développement Durable (ODD) a été révisé. Par ailleurs, cette révision intervient après son évaluation à mi-parcours et à la fin de son Plan d'Actions Prioritaires (2018-2022).

De plus, le PND révisé traduit la forte volonté du Chef de l'Etat qui s'est donné comme objectif principal : la lutte contre la pauvreté, la relance socio-économique et la bonne gouvernance en s'appuyant sur un « *Gouvernement responsable et laborieux* » avec comme slogan : *chaque bouche doit avoir à manger et chaque poche doit avoir de l'argent* »

Sa mise en œuvre permettra de capitaliser les acquis de la *(1) transformation structurelle pour une économie durable et numérique; (2) du développement du capital humain et inclusion sociale ; (3) de l'environnement et patrimoine culturel et naturel; (4) de la coopération et mobilisation des ressources ; (5) de la gouvernance, paix et réconciliation, qui sont les cinq axes d'intervention du PND cohérents avec les 5 piliers de la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060, les programmes prioritaires et les projets* qui en découlent.

A travers ce Plan, le Gouvernement replace la planification stratégique au cœur de l'action publique et capitalise les acquis des processus antérieurs de planification, par la prise en compte de nouveaux défis résultant des différentes crises qu'a connues le pays et de divers goulots d'étranglement pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il s'inspire des agendas nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux pour contextualiser et domestiquer les cibles importantes priorisées pour le Pays.

Le PND révisé étant un document de référence pour tous les acteurs tant au niveau national, régional, qu'international, il intègre les priorités et les résultats stratégiques du Gouvernement pour réaliser une croissance forte, inclusive et durable favorisant les changements significatifs pour l'épanouissement individuel et collectif des populations. Il veille également à ce que la chaîne de Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi-Evaluation (PPBSE) soit flexible et revue régulièrement sur la base des résultats obtenus et des facteurs endogènes et exogènes. Ce Plan National de Développement révisé constitue le cadre unique de référence de coordination, de planification, de programmation et de suivi des interventions nationales et internationales dans les divers domaines des politiques



économiques et sociales. A travers sa mise en œuvre, le Gouvernement recherche l'efficacité et l'efficience dans les interventions publiques et attache du prix à l'obtention de résultats devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population.

Partant de ces fondements, le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027 révisé s'inscrit dans un schéma de développement axé sur une nouvelle dynamique de transformation structurelle de l'économie génératrice d'effets multiplicateurs en faveur de l'amélioration du revenu moyen par habitant et conduisant, de ce fait, à l'augmentation de l'espérance de vie, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités, du chômage, de la pauvreté dans toutes ses dimensions, le renforcement des capacités humaines, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

L'opérationnalisation du PND révisé se fera par sa traduction en des politiques /stratégies sectorielles fondées sur les problématiques de développement les plus pertinentes avec un réel potentiel d'effets catalyseurs.

### **Approche méthodologique de révision du PND**

Le processus d'alignement du PND révisé à la nouvelle Vision a démarré au mois de septembre 2023 et a suivi une démarche participative. Les représentants des ministères sectoriels et de la Super structure ont été associés dans des ateliers sectoriels de révision du PND et l'élaboration de son PAP (2023-2027).

Après avoir identifié les défis majeurs persistants, les experts sectoriels ont procédé à l'identification des politiques et des interventions d'ordre programmatique susceptibles de relever ces défis et de permettre d'atteindre des cibles des indicateurs du PND révisé et par conséquent de la Vision 2040/2060. Ces interventions ont été par la suite organisées en Cadre de Mesure des Résultats (CMR). En plus, le tableau des coûts détaillés (COSTAB) a été produit selon le canevas proposé par le Ministère en charge de la Planification.

Le principe participatif a été aussi respecté dans la rédaction du présent document à travers les séances de rédaction collective. Après la production du projet du PND révisé, des ateliers de validation ont été organisés.

### **Structure du PND révisé**

Le PND révisé se décline en quatre (04) parties : (i) Politiques de développement 2018-2022, (ii) Vision, perspectives économiques et sociales, objectifs et orientations stratégiques du PND révisé ; (iii) Piliers du PND révisé et (iv) Implications macroéconomiques du PND révisé et suivi-évaluation.

Le document comprend également des annexes, notamment le cadre logique, cadre de mesure des résultats, le tableau de bord des indicateurs de suivi de résultats, les programmes prioritaires ainsi que les projets phares.



## PREMIERE PARTIE : POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT (2018-2022).

La revue à mi-parcours du PND a permis de tirer des leçons importantes sur ses performances. Le PND a été élaboré dans un contexte national post-point conflit de 2015. Par ailleurs, l'environnement international était également marqué par une hausse des prix de certains biens de consommation courante de masse, couplée à une crise financière mondiale et le gel des appuis des partenaires en faveur du Burundi. Cette partie comprend deux chapitres : le premier chapitre dresse un bilan de la mise en œuvre des politiques au cours de la période 2018-2022. Il fait ressortir les grands constats ainsi que les leçons apprises de la mise en œuvre du PND. Le deuxième chapitre présente les principaux atouts, opportunités, défis et menaces pour la mise en œuvre du PND révisé.

Dans ces conditions, la stratégie de développement a été bâtie dans une logique expansionniste de l'investissement public, pour doter l'économie nationale d'un ensemble d'infrastructures économiques de base, permettant de faciliter l'accès aux facteurs de production. Ce qui devait permettre de redistribuer des revenus et de réduire la pauvreté, dans un environnement de gouvernance améliorée. Le PND a été construit autour de onze (11) piliers, à savoir :

- La modernisation de l'agriculture ;
- L'accroissement de la production énergétique ;
- L'amélioration de la connaissance basée sur la technologie et le savoir-faire ;
- Le développement du secteur des ressources naturelles ;
- La diversification et la promotion d'une économie compétitive et saine ;
- La création d'un environnement favorable à l'industrialisation ;
- Le renforcement du capital humain ;
- Le renforcement des infrastructures de transport, du commerce et des TIC ;
- La promotion du tourisme ;
- Le partenariat public-privé ;
- L'intégration régionale et la coopération internationale.

En vue de réviser le PND, il a été nécessaire de procéder à son évaluation à mi-parcours. Cette évaluation a ensuite alimenté toute la dynamique consultative du processus de préparation du présent PND révisé.



## CHAPITRE I : Etats des lieux de la situation socio-économique du Burundi (2018-2022)

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours du PND Burundi 2018-2027 et des progrès vers l'atteinte des ODD ont permis de dégager les avancées enregistrées au cours des années récentes et d'identifier les enjeux et les défis qui demeurent pour la formulation du PND révisé. Le présent diagnostic fait le point sur la situation macroéconomique et les progrès en matière de développement humain et des principaux secteurs porteurs de croissance.

### 1.1. Performances économiques

#### 1.1.1. Indicateurs macroéconomiques

De manière générale, malgré le contexte difficile de mise en œuvre du PND, plusieurs actions ont été menées et ont produit des résultats. En effet, le PIB réel a connu une croissance moyenne de 3,0% sur la période, passant de 3,8% en 2017 à 4,5% en 2019 avant de chuter à 1,8% en 2022 contre 11,0% attendu.

S'agissant de l'inflation, elle n'a cessé d'augmenter depuis 2020 après une période de déflation. En 2020, l'inflation était 7,5% contre -0,8% en 2019 avant de s'établir à 8,3% en 2021 et à 18,9% en 2022 suite à la hausse des prix, essentiellement des produits alimentaires.

Concernant le revenu par tête, le PIB/habitant a connu une progression, passant de 488 515 BIF (274 USD) en 2018 à 719 532 BIF (353,7 USD) en 2022.

Les recettes propres sont croissantes sur la période 2017-2022, représentant, 14,4% du PIB en 2017 et 17,9% pour l'année budgétaire 2021/2022. Sur la même période, les dépenses croissent continuellement, allant de 23,9% du PIB, en 2017 à 28,6% en 2021/2022<sup>1</sup>.

On note aussi que durant toute la période de mise en œuvre du PND, le solde budgétaire globale hors dons est resté déficitaire. En 2017, il ne représentait que -9,5% du PIB pour atteindre -10,7% pour l'année budgétaire 2021/2022.

Pour ce qui est de l'équilibre extérieur, durant pratiquement toute la période (2018-2022), la balance commerciale était déficitaire. Ce déficit est passé de 1093,406 milliards à 2 141,349 milliards en 2022 de BIF, soit 18,5% en ratio PIB en 2018 et 23,2% en 2022.

S'agissant de la dette publique intérieure, elle est passée de 28,9% en ratio PIB en 2018 et à 42,6% en 2022 soit une augmentation de 16,7 points de pourcentage. La dette publique extérieure est quant à elle passée de 13,6 en 2017 à 12,9% en 2022.

En ce qui concerne le secteur monétaire et bancaire, le degré de monétisation de l'économie burundaise a fortement augmenté sur la période 2018-2021, la masse monétaire (M3) en ratio du PIB est passée de 27,49% en 2018 à 45,71% en 2022. Ainsi, le secteur bancaire burundais compte actuellement 15 banques dont 2 créées en 2020 (Banque d'Investissement pour les jeunes « BIJE » et Banque Communautaire et Agricole du Burundi « BCAB ») et une autre en 2021 (Banque d'Investissement pour le Développement des Femmes « BIDF ») et Banque de l'Habitat du Burundi (BHB) en 2023.

<sup>1</sup> MFBPE, modèle MACMOD-BI (2024)



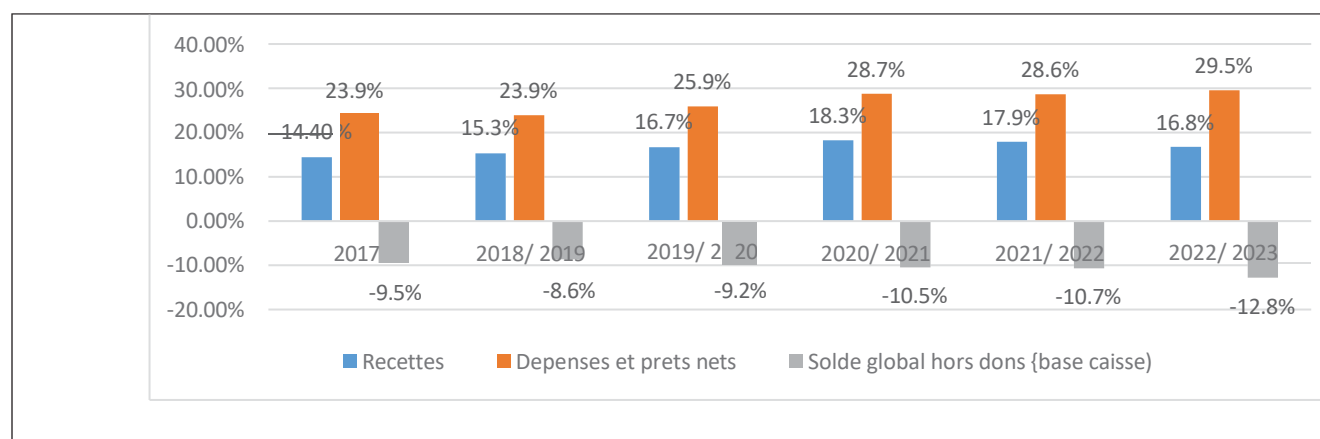
### 1.1.2. Politique budgétaire et endettement

De façon globale, les dépenses ont été constamment plus élevées que les recettes, entraînant, du coup, des besoins de financement de plus en plus accrus. Dans un contexte de gel des appuis extérieurs, des efforts très significatifs ont été déployés pour augmenter les recettes propres dont l'impact majeur a été l'augmentation du taux de couverture des dépenses totales par les ressources nationales. Cette bonne performance est principalement attribuable à l'amélioration du niveau de recouvrement des taxes sur biens et services et les impôts sur les revenus. Ainsi, les recettes publiques sont passées de 14,4% du PIB en 2017 à 16,8% en 2021/2022, soit une augmentation de 1363,7 Milliards de BIF à 1544,6 Milliards de BIF.

Malgré les efforts fournis par le Gouvernement pour maîtriser les dépenses publiques, le déficit budgétaire a affiché une tendance haussière sur la période 2018/2019-2021/2022. Le solde budgétaire global (base caisse) est passé de -9,5% du PIB en 2017 à -12,8% du PIB en 2022/2023, soit une hausse de 3,3 points de pourcentage.

Concernant les ressources extérieures, les décaissements au titre des dons projets ont évolué positivement à l'inverse des appuis budgétaires qui n'existent pas depuis 2015. En effet, les dons projets qui s'élevaient à 184,3 Milliards de BIF en 2017 sont provisoirement estimés à 333,9 Milliards de BIF (cfr loi de finances 2022/2023).

En l'absence des appuis budgétaires, le recours à l'endettement intérieur a par conséquent été indispensable pour combler l'écart entre les ressources et les dépenses budgétaires.

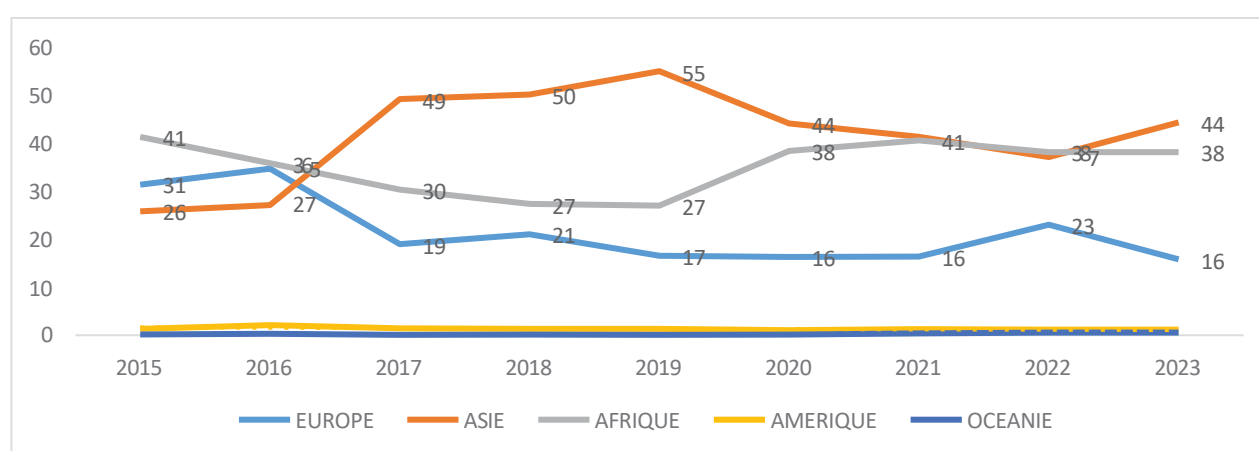


**Figure 1. Principaux indicateurs des finances publiques (en ratio du PIB)**

**Source :** MFBPE, Décembre 2022

### 1.1.3. Echanges extérieurs

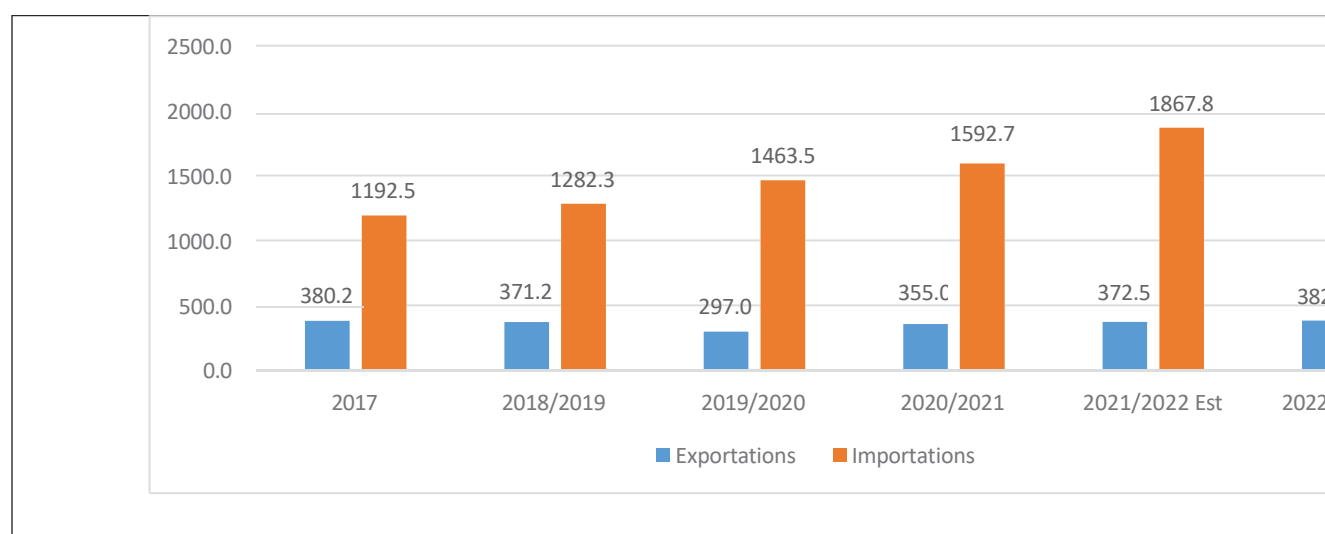
D'emblée, il convient de souligner que le taux d'ouverture commerciale est en nette progression, traduisant ainsi une augmentation des flux commerciaux, surtout en ce qui concerne les importations. Cependant, le faible dynamisme des exportations peut réduire sensiblement cet élan du taux d'ouverture qui, de 14,1% en 2017, est remonté à 15,7% en 2021, après la relative performance observée en 2018, marquée par un taux d'ouverture de 15,8%. La répartition géographique des échanges commerciaux du Burundi demeure marquée par la prédominance de l'Asie, sa part relative s'établissant à 44 % en 2023, suivie par l'Afrique et l'Europe avec 38% et 16% respectivement, en 2023.



**Figure 2. Part des recettes d'exportations selon la destination (dans le monde)**

Source : Calcul à partir des données du <https://www.brb.bi/fr/content/balance-des-paiements>

De façon générale, les exportations restent dominées par les produits primaires qui ont représenté 66,3% du total des exportations de 2021. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est établi à 16,0% en 2021 contre 17,9% en 2020 et 20,3% en 2019. La diminution progressive du taux de couverture enregistrée sur la période montre que le rythme d'augmentation des importations est supérieur à celui des exportations.



**Figure 3. Evolution des importations et des exportations (en Milliards de BIF)**

Source : BRB (2023). <https://www.brb.bi/fr/content/balance-des-paiements>

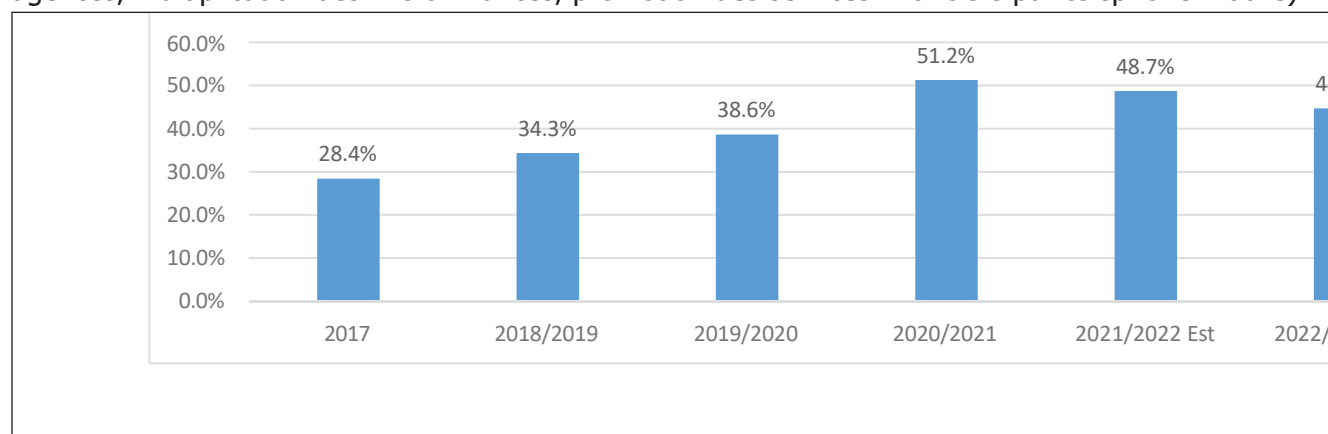
Malgré leur faible niveau, les produits manufacturés connaissent une hausse régulière depuis un certain temps. Alors qu'ils représentaient 21,8% du total des exportations en 2017, ils ont occupé 33,7% en 2021. Les parts relatives de la bière, savon de ménage, farine de blé et des cigarettes ne sont plus négligeables.

Au niveau des importations, une forte augmentation s'observe alors que le déficit commercial ne cesse de se creuser d'une année à l'autre. Les biens de production et d'équipement occupent une place de choix en même temps que les frais de transport représentent une proportion importante en raison de l'accroissement de fret de marchandises. Le compte courant est fortement influencé par le poids du solde des biens et services. Ainsi, il reste globalement négatif durant toute la période.

La politique monétaire accommodante pour soutenir l'activité économique dans le souci de permettre la concrétisation du Plan National de Développement a été adoptée au cours de la période 2018 -2022. C'est dans ce cadre que la Banque de la République du Burundi a annoncé de nouvelles mesures de politique monétaire consistant à alléger les conditions de refinancement afin de faciliter l'accès au crédit aux promoteurs des projets orientés dans les secteurs ciblés comme porteurs de croissance.

Dans l'objectif ultime de stabiliser les prix, la politique monétaire a consisté à adapter l'évolution de la masse monétaire au même rythme que l'activité économique. Ainsi, le rythme de croissance de la masse monétaire a été régulièrement ramené à la hausse pour se conformer à l'évolution de l'économie.

Le degré de monétisation de l'économie burundaise a fortement augmenté sur la période 2018-2021, la masse monétaire (M3) en ratio du PIB est passée de 28,4% en 2017 à 53,9% en 2021. Ces progrès sont attribuables aux efforts qui ont été déployés pour relever la financiarisation de l'économie, notamment par la promotion de l'inclusion financière (création de nouvelles banques et agences, multiplication des Micro finances, promotion des services financiers par téléphone mobile).

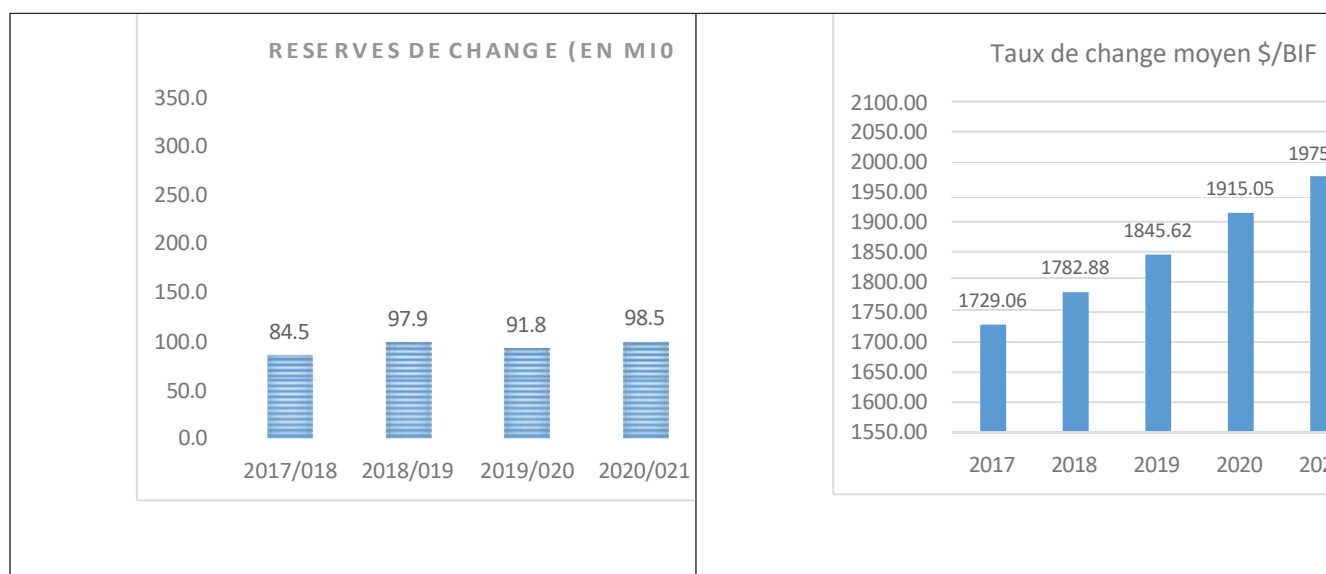


**Figure 4. Evolution de M3/PIB**

Source : BRB <https://www.brb.bi/fr/content/balance-des-paiements> (février 2024)

Dans le cadre de la stabilisation du taux de change, la BRB a participé sur le marché interbancaire des devises pour contenir la dépréciation du BIF par rapport aux devises étrangères. Ainsi, suite à ces interventions sur le marché interbancaire de devises et au gel des financements extérieurs par certains bailleurs de fonds, la couverture des réserves de change en mois d'importations est tombée à 1,3 mois en 2020/2021 alors que son niveau était de 1,4 mois en 2017. Toutefois, il est à souligner que pour l'exercice 2021/2022, le niveau est estimé à 3,5 mois suite aux allocations DTS et à la facilité

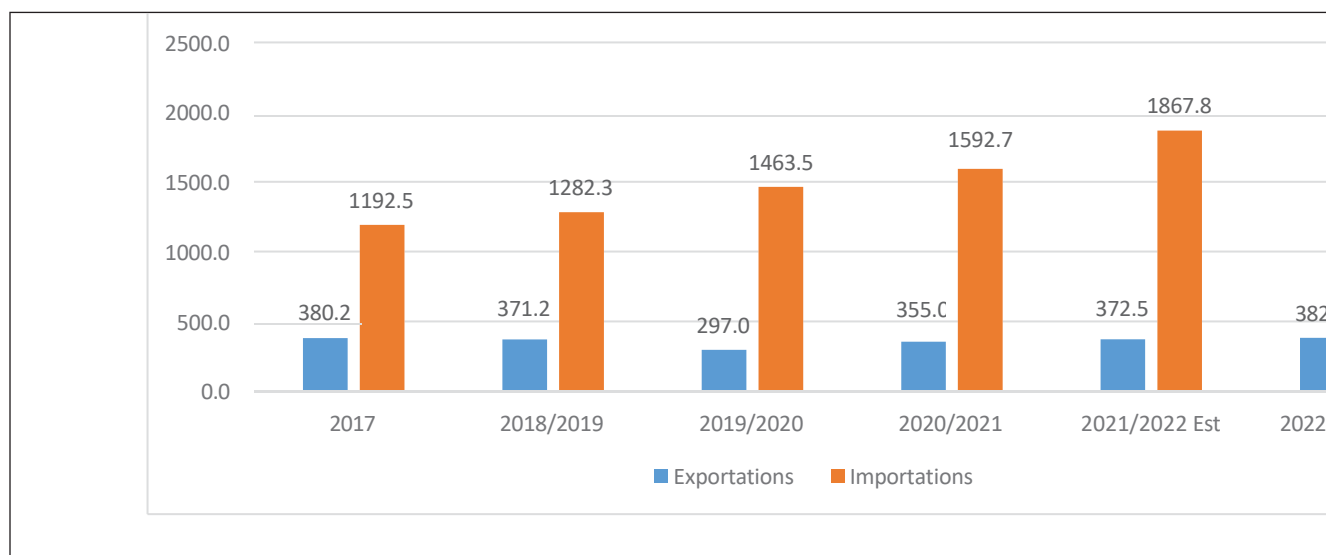
(FRC) octroyée par le FMI.



**Figure 5.** Evolution des réserves et taux de change

**Source:** <https://www.brb.bi/fr/content/balance-des-paiements> (février, 2024)

Au niveau des importations, comme l'indique le graphique ci-après, une forte augmentation s'observe alors que le déficit commercial ne cesse de se creuser d'une année à l'autre.



**Figure 6.** Evolution des importations et des exportations (en Milliards de BIF)

**Source:** <https://www.brb.bi/fr/content/balance-des-paiements> (février, 2024)

Les biens de production et d'équipement occupent une place de choix en même temps que les frais de transport représentent une proportion importante en raison de l'accroissement de fret de marchandises. Le compte courant est fortement influencé par le poids du solde des biens et services. Ainsi, il reste globalement négatif durant toute la période.



## 1.2. Progrès en matière de développement humain

### 1.2.1. Evolution de la pauvreté 2014-2020

La comparaison des résultats entre 2014 et 2020 fait ressortir une diminution de la pauvreté. Le taux de pauvreté monétaire individuelle a diminué de 13 points de pourcentage, passant de 64,6% en 2014 au niveau national à 51,6% en 2020 (ISTEEBU, 2021)<sup>2</sup>. Les résultats ont montré aussi une amélioration sensible des dépenses moyennes par équivalent adulte des ménages de tous les quintiles. En effet, les ménages de tous les quintiles ont augmenté leurs dépenses par équivalent adulte entre 2014 et 2020, allant de 59,9% (Q1) à 85,1% (Q5). Dans l'ensemble, la croissance observée dans le pays entre 2014 et 2020 est de 102,3%.

### 1.2.2. Profil de la pauvreté

D'après les résultats de l'EICVMB 2020, le taux de pauvreté individuelle se situe à 51,6% dans la population totale, au seuil de pauvreté estimé à 1580 Fbu par jour alors qu'il était à 64,6% en 2014 selon l'ECVMB 2014.

Le taux de pauvreté des ménages quant à lui est passé de 58,3% en 2014 à 51,4% en 2020. Cette tendance baissière de la pauvreté se remarque, aussi bien au niveau urbain que rural même si la pauvreté reste plus accentuée au niveau rural qu'urbain.

La pauvreté est vaincue différemment selon les provinces du pays et son évolution spatiale diffère d'une province à une autre, certaines provinces étant plus pauvres que les autres.

En effet, les données de l'enquête ECVMB 2014 montrent que les provinces de Rutana (71,5%), Ruyigi (70,9%), Karusi (70,2%), Muyinga (62,8%), Muramvya (62,2%), Ngozi (60,0%), Kirundo (59,9%), Mwaro (54,4%), Cankuzo (54,2%) et Bubanza (51,7%) enregistrent plus de pauvres que les autres. Tandis que les provinces de Rumonge (40,6%), Makamba (42,5%), Gitega (43,6%), Cibitoke (45,7%), Bururi (47,0), Kayanza (47,5%), Bujumbura (48,1%) connaissent des taux de pauvreté faibles en dessous de la moyenne.

Pour ce qui est de la dynamique de la pauvreté pour la période de 2014 à 2020, on constate que pour certaines provinces, la pauvreté a diminué alors que pour d'autres, elle a connu une tendance haussière.

Au niveau de l'évolution de la pauvreté deux groupes se dégagent : le groupe composé des provinces pour lesquelles la pauvreté a diminué comme Bubanza, Bururi, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza d'une part et le groupe est constitué des provinces Bujumbura, Mwaro et Ngozi pour lesquelles la pauvreté a augmenté d'autre part.

Les données des deux enquêtes sur les conditions des ménages du Burundi montrent que la pauvreté non monétaire, au niveau national, a connu une régression de 2014 à 2020, passant de 64,6% à 53,1% sur la période

<sup>22</sup> EICVMB 2020



### 1.3. Etat de mise en œuvre des ODD

L'Agenda 2030 est décliné en **17 objectifs, 169 cibles et 242 indicateurs** qui définissent les enjeux prioritaires pour lesquels, le monde s'est engagé. C'est ainsi que le Gouvernement du Burundi s'est inscrit dans cette dynamique mondiale et s'est approprié de ce nouveau programme bien qu'il soit très ambitieux et pose d'immenses défis pour sa mise en œuvre notamment la mobilisation de ressources à tous les niveaux, l'insuffisance des infrastructures d'appui à la production, les aléas climatiques et la démographie galopante. Au terme de ce processus, le pays a réalisé un exercice de priorisation et d'hierarchisation des cibles et des indicateurs. Selon le rapport de priorisation des ODD (2018), le Burundi a priorisé 16 Objectifs, 49 cibles et 101 indicateurs. A ces objectifs, cibles et indicateurs priorisés, il faut ajouter l'objectif de partenariat (Objectif 17) et ses cibles (au nombre de 19) et indicateurs (au nombre de 25) ainsi que les cibles de mise en œuvre (au nombre de 43) et leurs indicateurs (au nombre de 50), pour faire le package national des ODD comprenant au total 17 Objectifs (en respect du caractère de package unique des ODD), 111 cibles (priorisés + mise en œuvre + partenariat) et 176 indicateurs.

Selon le Rapport provisoire du rapport national sur les ODD au Burundi (2015 – 2023)<sup>3</sup>, l'état de réalisation des ODD se présente comme suit :

**ODD 1: Éradiquer la pauvreté.** D'après les résultats de l'ECVMB 2020, le taux de pauvreté individuelle se situe à 51,6% dans la population totale, au seuil de pauvreté estimé à 1580 Fbu par jour alors qu'il était à 64,6% en 2014, au seuil de pauvreté selon l'ECVMB 2014. Le taux de pauvreté des ménages quant à lui est passé de 58,3% en 2014 à 51,4% en 2020.

**ODD 2: Éradiquer la faim et la malnutrition.** La mise en œuvre des cibles de l'ODD2 présente les résultats suivants : La prévalence de la sous-alimentation était de 26,5% en 2020 et de 25,4% en 2021. La prévalence de la malnutrition est passée de 5,1% en 2017 à 6,1 en 2020. Ce taux est loin du seuil de 2027 fixée à 2%. Le nombre d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance a relativement diminué ; passant de 55,9% en 2017 à 52,2% en 2020. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans a légèrement diminué en passant de 29,3% en 2017 à 28,3 % en 2020.

**ODD 3: Bonne santé et bien-être.** Des résultats encourageants notamment en ce qui concerne le taux d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié qui a connu une progression de 21,2% entre 2015 et 2019. Sur la période de 2017 à 2023, l'espérance de vie à la naissance est passée de 58,8 à 60 ans tandis que l'indice de fécondité est passé de 4,34 à 3,36%. Le taux de croissance démographique est passée de 2,4 à 2,2% sur la même période.

**ODD 4: Parvenir à une éducation de qualité.** Au Burundi, le secteur de l'éducation représente une part importante dans le budget national ainsi que la plus grande part de la masse salariale de l'État. Effet, malgré la suspension du fonds commun de l'éducation en 2015, le secteur de l'éducation a connu une augmentation des allocations budgétaires. Le budget alloué à l'éducation est passé de 274,76 milliards de BIF en 2017, à 297,3 milliards de BIF en 2018/2019 à 314,53 milliards de BIF en 2019/2020 et à 322,11 milliards de BIF en 2020/2021, soit une augmentation de 2,4 %. Au cours de la période 2015-2023, le Burundi a effectué plusieurs réformes pour améliorer la performance et la qualité de l'enseignement. Il s'agit notamment de la poursuite de la suppression des frais de scolarité dans

<sup>3</sup> MFBPE et PNUD (2023)





l'enseignement primaire, décidée depuis 2005. A travers le Plan Sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation (PSDEF) 2012-2020, le Plan Transitoire de l'Éducation (PTE) 2018-2020 et le Plan Sectoriel de l'Éducation 2022-2030, le Burundi s'est engagé dans une réforme de l'enseignement fondamental. Ces réformes ont induit des progrès importants notamment en matière d'accès, de parité entre genres et de taux d'alphabétisation. Par ailleurs, le pays continue de s'efforcer d'assurer un accès équitable à l'éducation, et une éducation de qualité en particulier au niveau de l'enseignement fondamental et post fondamental.

Bien que des progrès aient été enregistrés dans ce secteur depuis 2017, il reste encore à faire pour garantir la qualité de l'éducation au Burundi comme le montre les données statistiques suivantes de l'ISTEEBU (2021) : (i) le taux brut de scolarisation (TBS) pour le premier cycle de l'enseignement fondamental est supérieur à 100%, soit 160,7% en 2020 et 164,1% en 2021 ; (ii) le taux d'achèvement a trop chuté entre 2015 et 2021 et est passé de 59,3% en 2015 à 20,9% en 2021. Contrairement à ce que l'on pouvait s'imaginer, au Burundi, il y a un meilleur achèvement chez les filles que les garçons. Ce taux était de 64,3 % en 2015 pour les filles et 54,4 % pour les garçons et de 23,1% pour les filles et 18,6% pour les garçons en 2021. Cela montre qu'au niveau primaire, les garçons abandonnent l'école plus que les filles. (iii) le Taux de redoublement par rapport au niveau d'études, le taux de redoublement est plus élevé à l'école primaire passant de 22,8% en 2015 à 29,6 en 2021. En considérant le genre, le taux de redoublement est plus élevé chez les garçons que chez les filles, respectivement 30,5% et 28,6% en 2021 ; (iv) l'indice de parité qui est passé du 0,33% en 2015 à 0,82% en 2021. A l'école fondamentale, il est passé de 0,99% en 2015 à 1,03% en 2021 et au post fondamental de 0,73% en 2015 à 1,16% en 2021 ; (v) le taux de préscolarisation demeure très faible car seulement 11,6% des enfants en âge préscolaire y étaient inscrits pour l'année scolaire 2018-2019 contre 15% pour l'année scolaire 2022.

**ODD 5: Assurer l'égalité des sexes et l'inclusion sociale.** Le Burundi dispose d'une Constitution nationale qui prône l'égalité de genre. Les instruments internationaux qui protègent l'égalité et la non-discrimination font partie intégrante de cette Constitution. Outre l'existence d'un Ministère sectoriel en charge du Genre qui a une Direction Générale de la Promotion de la Femme et de l'égalité de Genre et une Direction Générale des Droits Humains qui sont chargées de la mise en œuvre des politiques et des plans d'Actions de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et des filles. De même, le Ministère de la Justice et de la Protection civile a mis en place depuis 2011 un groupe thématique de demande de justice légale afin de permettre aux femmes y compris les victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG) et autres vulnérables de bénéficier d'une aide légale gratuite. Le traitement judiciaire des dossiers des VBG s'est nettement amélioré grâce à la mise en place d'un logiciel d'enregistrement et de suivi installé dans toutes les juridictions. A titre indicatif, de 2016 à 2018, 2968 dossiers des VBG sur 4004 ont été clôturés par la Justice depuis 2017. Ce groupe a par la suite été transformé en service d'aide légale dans la nouvelle structure du Ministère de la Justice et de la protection civile.

**ODD 6: Accéder à l'eau et à l'électricité.** Les résultats atteints montrent que la population burundaise qui boit de l'eau de source améliorée a augmentée durant la période de 2017 à 2021 ; passant de 82,8% à 86,9%. Quant à l'accès à l'électricité, le taux d'accès à l'électricité est passé de 9,30% en 2017 à 12% en 2019 qui constituait la cible de 2021 ». Les données des enquêtes de l'INSBU estiment le taux d'accès à l'électricité à 22,6% en 2022.

**ODD 7: Promouvoir des énergies fiables, durables et modernes à un coût abordable.** Au Burundi, la proportion de la population ayant accès à l'électricité, au groupe électrogène ou à l'énergie solaire reste encore faible. En termes d'effectifs, le nombre de ménages électrifiés est passé de 95127 en 2015 à 163735 en 2020, soit une augmentation d'environ 42%. En 2021, seulement 23% de la population burundaise avaient accès à l'électricité, au groupe électrogène ou à l'énergie solaire. Avec cette allure, l'on peut espérer que la cible de 30% en 2027 sera atteinte.



**ODD 8: Plein emploi et travail décent avec un salaire équitable.** Les actions entreprises ont porté notamment sur : (i) la mise en place et l'encadrement des Groupements des Jeunes dans chaque Commune pour les préparer à bénéficier de l'appui du Gouvernement dans son combat de création d'emploi pour la croissance économique du Pays,(ii) la dotation des stages de premier emploi aux jeunes diplômés sans expérience professionnelle, (iii) la formation des jeunes en techniques d'élaboration des projets bancables pour créer leurs propres emplois, (iv) l'accompagnement technique et financier des microprojets des jeunes formés en élaboration des projets, (v) la mise en place et l'opérationnalisation de la Banque d'Investissement des Jeunes (BIJE), (vi) le renforcement de l'encadrement et de l'insertion socio-économique de la jeunesse,(vii) la construction d'un Centre Régional de Formation Professionnelle des Jeunes à RUSI.

**ODD 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation qui profite à tous et encourager l'innovation.** La proportion du réseau routier praticable en toute saison (bitumé + classé) a connu une augmentation ces dernières années. Elle est passé de 73,19% en 2016 à 77,85% en 2021. Cependant, il y a un grand écart avec le cible de 2027 estimé à 89%. La proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie est passé de 73,19% en 2017 et 77,85%.

**ODD 10: Réduire les inégalités.** Les progrès réalisés ne ressortent pas dans les statistiques disponibles à l'INSBU mis à part le nombre de personnes rapatriées qui est passé de 13231 en 2017 à 63320 en 2021, soit une progression de 378%.

**ODD 11: Bâtir des villes et villages durables.** Les progrès réalisés dans l'édification des villes et villages durables ne ressortent pas encore dans les données statistiques disponibles. Toutefois, tous les centres provinciaux disposent de Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire (SPAT). Néanmoins, des progrès sont encore à venir puisque la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats était estimée à 34,3% en 2020. De plus, dans le secteur touristique, le pourcentage de sites touristiques aménagés demeure faible (39,68% en 2021).

**ODD 12: Adopter des modes de consommation et de production durables.** Les résultats de l'ODD 12 montrent ce qui suit : (i) le taux de couverture forestière a connu une grande croissance passant de 6% en 2015 à 16% en 2021. Cette tendance montre que la cible de 17% en 2027 sera sans doute atteinte. En revanche, le taux de déboisement a relativement diminué, passant de 0,45% en 2020 à 0,39% ; (ii) le taux de croissance démographique aussi sensiblement diminué. Il est passé de 2,6% en 2015 à 2,1% en 2021 ; (iii) le pourcentage des villes de plus de 25 000 habitants qui disposent d'un site de dépôt de déchets adéquat n'a pas changé entre 2015 et 2021. Il est resté 20%, loin du cible de 2027 estimé à 50%; (iv) le nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité (nombre d'entreprises ayant des certificats et attestation de conformité environnemental) est passé de 59 en 2015 à 317 en 2021. Cela montre que les entreprises deviennent de plus en plus conscientes des modes de production et consommation durables.

**ODD 13: Lutter contre le changement climatique.** Le nombre de personnes touchées par les catastrophes naturelles a augmenté entre 2015 et 2021, respectivement 1,5/100000 à 2,8 /100000 avec un pic de 5,5/100000 en 2018 et 2019. Par ailleurs le nombre de communications nationales élaborées sur la mise en œuvre de la politique visant à améliorer les changements climatiques est passé de 2 en 2015 à 3 en 2021. D'autres politiques visant à accélérer l'ODD 13 ont été élaborées. Il s'agit notamment : (i) du Plan d'Actions National d'adaptation aux changements climatiques (2007), (ii) de la Politique Nationale sur le changement climatique (2012) et des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN 2015 et 2020), (iii) de la Politique Nationale de l'Eau; (iv) de la Stratégie des Aménagements des Bassins Versants; de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur le changement



climatique (2013) et de la Politique Nationale de Prévention et de Gestion des Catastrophes (2019) ; (v) de l'élaboration des plans de contingence communaux, (vi) de la production de la cartographie des risques de catastrophes, (vii) de l'élaboration d'un projet de décret portant création d'un Fonds de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) et (viii) de la mise en place des plateformes communales de gestion des risques de catastrophes (PFC).

**ODD 14 : Préserver la faune et la flore aquatiques.** Les réalisations pour cet ODD se sont beaucoup focalisées sur le développement de l'aquaculture. Néanmoins, ce secteur a connu des difficultés dues notamment : (i) à la méconnaissance du stock de poissons disponibles dans les eaux burundaises, (ii) à l'utilisation du matériel non adéquat, la cherté des équipements de pêche, (iii) aux techniques de pêche encore rudimentaires et le manque du matériel adéquat dans la filière tels que de véhicules de transport du poisson et les chambres froides pour la conservation; (iv) à l'absence de compétitivité des systèmes de production actuelle qui découlent de l'indisponibilité et de l'accès aux intrants, (v) à la faiblesse des capacités institutionnelles des services d'encadrement et (vi) à l'absence de législation et de professionnalisation dans le sous-secteur.

**ODD 15: Préserver l'environnement et les ressources naturelles.** Les progrès réalisés demeurent en retrait par rapport aux cibles de l'ODD 15. Ainsi par exemple, la proportion de la superficie des écosystèmes naturels montagneux qui se trouvent dans les aires protégées demeure faible (estimée à 5,4% du territoire en 2021). Les initiatives mises en œuvre dans ce domaine ont porté sur : (i) le reboisement des milieux dégradés et vulnérables à travers le projet national « EWE BURUNDI URAMBAYE » ; (ii) l'installation des pépinières d'arbres agro-forestiers, (iii) la réhabilitation du système d'épuration des eaux usées de la station de Buterere, les initiatives des Micros, Petites Moyennes Entreprises (MPME) des jeunes dans la fabrication de briquettes de cuisson ; (iv) la fabrication et la distribution des fours améliorés pour diminuer la pression sur les ressources en bois de chauffe ; (v) la sensibilisation de la population sur la loi en matière de protection de l'environnement ; (vi) les mesures prises en vue d'interdire la population à dépasser les limites des aires protégées ; (vii) les actions de traçage, curage et végétalisation des courbes de niveau; (viii) le renforcement des capacités des membres des clubs de protection de l'environnement et l'administration locale ; (ix) la protection des boisements par l'aménagement des pare-feu.

**ODD 16 : Promouvoir la bonne gouvernance, la justice pour tous et la paix.** Des progrès notables ont été enregistrés notamment en ce qui concerne les cibles 16.4 et 16.5. En effet, la mise en place d'une cellule nationale de renseignement financier à contribuer efficacement à la réduction nette des flux financiers illicites et au renforcement des activités de récupération et de restitution des biens volés. Parallèlement, l'indice de perception de la corruption est passé de 21 en 2015 à 17 en 2022.

**ODD 17 : Bâtir des partenariats stratégiques pour la réalisation des ODD.** Au cours de la période 2015 à aujourd'hui, le Gouvernement a redoublé d'efforts dans la diversification des partenariats stratégiques en vue de la réalisation des ODD. Pour la Mobilisation accrue des ressources, les activités ci-après ont été réalisées pour l'accroissement des recettes : (i) le suivi du portefeuille de tous les projets financés par les Partenaires au Développement (PAD), (ii) le renforcement de la mobilisation des ressources extérieures par la création des bonnes relations avec les partenaires, (iii) la mise en place d'un nouveau Règlement portant réglementation du secteur des micro finances, (iv) la sensibilisation des contribuables sur les aspects variés de la conformité fiscale par le biais des médias, et d'autres outils de communication, (vi) la mise en place d'un cadre légal et réglementaire du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA), (vii) la collecte des recettes douanières et intérieures prévues dans la loi de Finances 2019- 2020, (viii) l'octroi des Numéros d'Identification Fiscale et des attestations fiscales par les bureaux provinciaux.



## 1.4. Secteurs porteurs de croissance

### 1.4.1. Agriculture

Le secteur agricole joue un rôle important du développement socio-économique burundais. Sa contribution dans le PIB était estimée à 26,1% en 2017 et à 25,4% en 2023 (MFBPE, modèle MACMOD-BI, 2024). Selon l'Enquête Nationale Agricole (2019) la population agricole est d'environ 90% et 85,2% de personnes en âge de travailler exercent des emplois agricoles (ISTEEBU, 2021)<sup>4</sup>.

Malgré, les efforts réalisés par le Gouvernement et ses partenaires dans ce secteur, l'offre agro-alimentaire reste déficitaire. En effet, selon l'indice de la faim dans le monde de 2020, la situation au Burundi est alarmante, avec plus de 50 pour cent de la population touchée par une insécurité alimentaire chronique (PAM, 2021)<sup>5</sup>.

En effet, 44,4% des ménages étaient en insécurité alimentaire dont 9,5% en insécurité alimentaire sévère et 34,9% en insécurité alimentaire modérée et la prévalence de la malnutrition chronique était de 54,2% (ISTEEBU, 2019)<sup>6</sup>. La prévalence de la sous-alimentation était de 26,5% en 2020 et de 25,4% en 2021. La prévalence de la malnutrition est passée de 5,1% en 2017 à 6,1 en 2020. Ce taux est loin du seuil de 2027 fixée à 2%. Le nombre d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance a relativement diminué. Il est passé de 55,9% en 2017 à 52,2 en 2020. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans a légèrement diminué en passant de 29,3% en 2017 à 28,3 % en 2020.

### 1.4.2. Mines

Le secteur minier figure parmi les secteurs prioritaires qui devraient contribuer de manière significative au développement socio-économique pour atteindre des objectifs de la Vision 2040/2060 mais, demeure sous-exploité et faible évalué.

Les sites minéralisés en Or, Cassitérite, Colombo-tantalite et Wolframite sont exploités artisanalement par des coopératives minières constituées conformément à la législation Burundaise. En 2022, il existait 166 sites d'exploitation artisanale de minerais valides dont 130 pour l'or et 36 pour les 3 Ts.

Les exploitations minières, quant à elles, ont commencé à partir des années 1930 et sont actuellement de type artisanal et portent essentiellement sur l'exploitation de l'or, de la cassitérite, de la colombo-tantalite et des terres rares. Les premières exploitations minières artisanales d'Or ont été ouvertes à Mabayi en 1933, celles de Cassitérite en 1934 à Murehe, celles de Colombo-tantalite en 1935 tandis que celles de Terres Rares l'ont été en 1948 à Gakara.

Depuis 2017, le Gouvernement burundais a commencé à délivrer des licences d'exploitation et d'exploration minières et le développement du secteur s'est traduit par une augmentation du volume des exportations de minerai de niobium (Coltan) et par l'inclusion de l'or et des terres rares dans le panier des exportations respectivement, en 2017 et 2018. De 2017 à 2019, des quantités de minerais exportés varient entre 1897 Kg et 649 kg pour l'or ; 830Tet 433T pour les 3Ts.

Également, 74.994,5 kg et 1.125.975 kg de TREO (Terres rares) ont été exportées respectivement en 2017 et 2018. Même si ces valeurs restent inférieures à celles prévues par le Business Plan de cette

<sup>4</sup> Enquête Intégrée sur les Conditions de vie des Ménages au Burundi

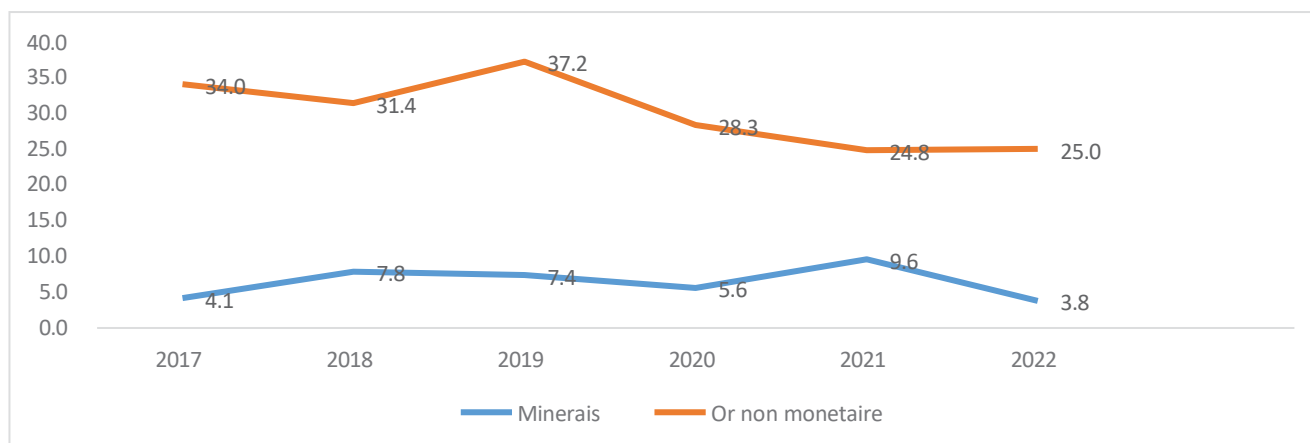
<sup>5</sup> Plan stratégique de pays provisoire – Burundi (2022–2024)

<sup>6</sup> Enquête Nationale Sur La Situation Nutritionnelle et La Sécurité Alimentaire au Burundi

société, les effets induits dans les communes Muhuta et Mutambu par rapport à l'amélioration des conditions de vie de la population sont remarquables.

Le permis d'exploitation du Nickel qui avait été délivrée en 2104 n'avait pas connu de succès suite au non-respect des obligations contractuelles et conventionnelles par l'entreprise choisie. A cet effet, le Gouvernement de la République du Burundi a lancé depuis 2023, un appel d'offre pour la manifestation d'intérêt pour l'exploitation de ce métal.

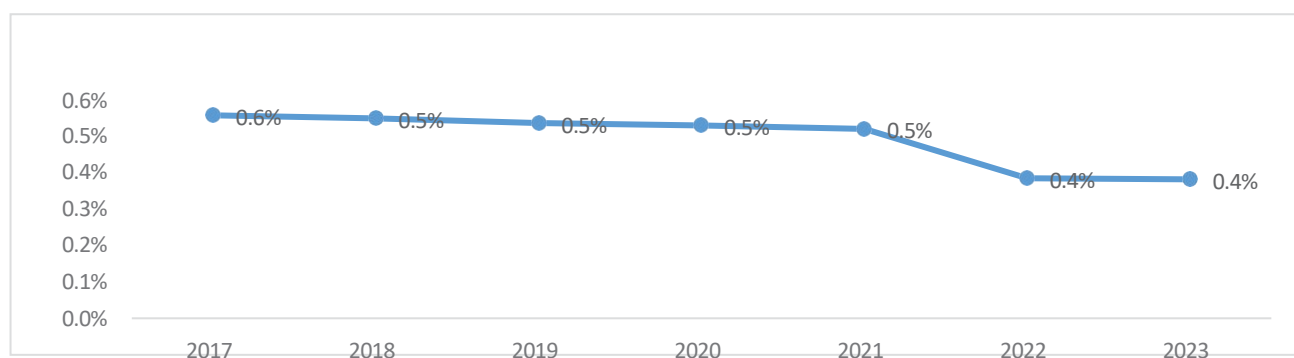
Au Burundi, à l'exception de l'or non monétaire, comme l'indique le graphique ci-après, la part des minerais dans les exportations a connu une augmentation de 3,6 points entre 2017 et 2018. Elle est passée de 4,1% en 2017 à 7,8 % en 2018. Par la suite, elle a connu une tendance baissière passant de 7,4% en 2020 à 3,8% en 2022. Cette baisse serait due à la suspension par le Gouvernement burundais de certaines conventions suite au non-respect des clauses des contrats par les sociétés minières concernées.



**Figure 7. Evolution de la part de la contribution des exportations minières et or non monétaires (2017-2022)**

Source : <https://www.brb.bi/fr/content/balance-des-paiements>

Par ailleurs, au regard des données disponibles, l'augmentation des explorations des minerais n'entraînent pas forcément leur contribution au PIB. En effet, le graphique ci-après montre que la part des minerais dans le PIB de 0,5 % n'a pas varié entre 2018 et 2021, pour chuter à 0,4% entre 2022 et 2023<sup>7</sup>. En 2010, le secteur minier contribuait à hauteur de 3% dans les recettes d'exportation et à 1% dans le PIB, cela montre que sa contribution dans le PIB a chuté.



**Figure 8. Evolution de la part des minerais dans le PIB (2017-2018)**

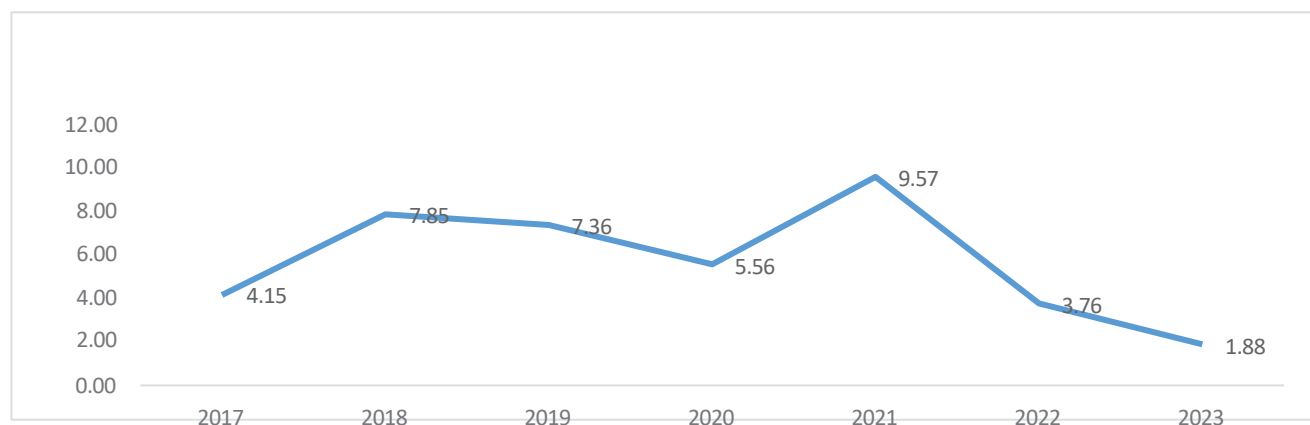
Source : MFBPE, Modèle MACMOD-BI (février, 2024)

<sup>7</sup> Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté CSLP II (2012)



Le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, Deuxième Génération (CSLP II), indiquait que le secteur Minier devrait constituer la base de l'Economie burundaise à hauteur de 30% du PIB, son apport dans la croissance économique reste faible car il ne constitue que 1% du PIB, ne représente que 1,71% du Budget Général de l'Etat exercice 2019/2020.

A partir de 2007, des travaux de recherches géologique et minière ont repris cette fois-ci, avec les sociétés minières. C'est ainsi que jusqu'en 2020, 5 permis de recherches ont été octroyés à des sociétés minières pour la recherche des minerais métalliques (le nickel, l'or, la colombo-tantalite et les terres rares). En 2019, deux permis de prospection ont été délivrés pour le lithium à Ndora et le fer à Songa Nyange.



**Figure 9. Evolution de la part des minerais dans le PIB (2017-2022)**

Source : MFBPE, Modèle MACMOD-BI (février, 2024)



### 1.4.3. Industries

La politique nationale d'industrialisation (2019) se propose qu'à l'horizon 2027 le Burundi dispose d'un tissu industriel dynamique, diversifié, compétitif, moteur du développement et de la transformation structurelle de l'économie. Au niveau Africain, le Burundi se classe l'avant dernier en terme d'indice industrialisation suivi de la Gambie (BAD, Unions africaine et UNIDO, 2021)<sup>8</sup>.

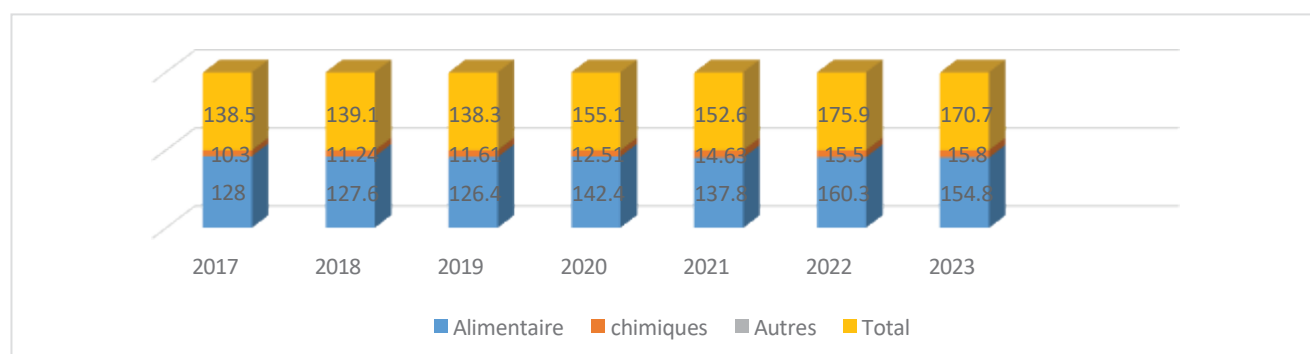
Dans l'EAC, le tableau ci-après montre que le Burundi se classe le dernier avant le sud Soudan.

**Tableau 1. Classement des pays de l'EAC (Indice d'industrialisation (2017-2021))**

| Pays                | 2017        | 2018        | 2019        | 2020        | 2021        |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Kenya</b>        | 0.5887 (12) | 0.6029 (9)  | 0.5964 (11) | 0.6042 (11) | 0.6029 (9)  |
| <b>RDC</b>          | 0.5674 (16) | 0.5951 (11) | 0.5677 (16) | 0.5605 (17) | 0.5646 (16) |
| <b>Uganda</b>       | 0.5434 (22) | 0.5507 (22) | 0.5479 (19) | 0.5603 (18) | 0.5418 (20) |
| <b>Tanzania</b>     | 0.5208 (25) | 0.5506 (23) | 0.5357 (23) | 0.5425 (24) | 0.5389 (21) |
| <b>Rwanda</b>       | 0.4480 (42) | 0.4594 (39) | 0.4695 (35) | 0.4655 (40) | 0.4754 (35) |
| <b>SUDAN DU SUD</b> | 0.4589 (38) | 0.4551 (40) | 0.4667 (36) | 0.4614 (41) | 0.4522 (41) |
| <b>BURUNDI</b>      | 0.3633 (50) | 0.3698 (51) | 0.3592 (51) | 0.3630 (51) | 0.3483 (51) |

Source : BAD, Unions africaine et UNIDO, 2021)

En revanche, comme l'indique le tableau ci-après, l'évolution de l'Indice de la Production Industrielle est passée de 138,5 en 2017 à 170,7 en 2023.



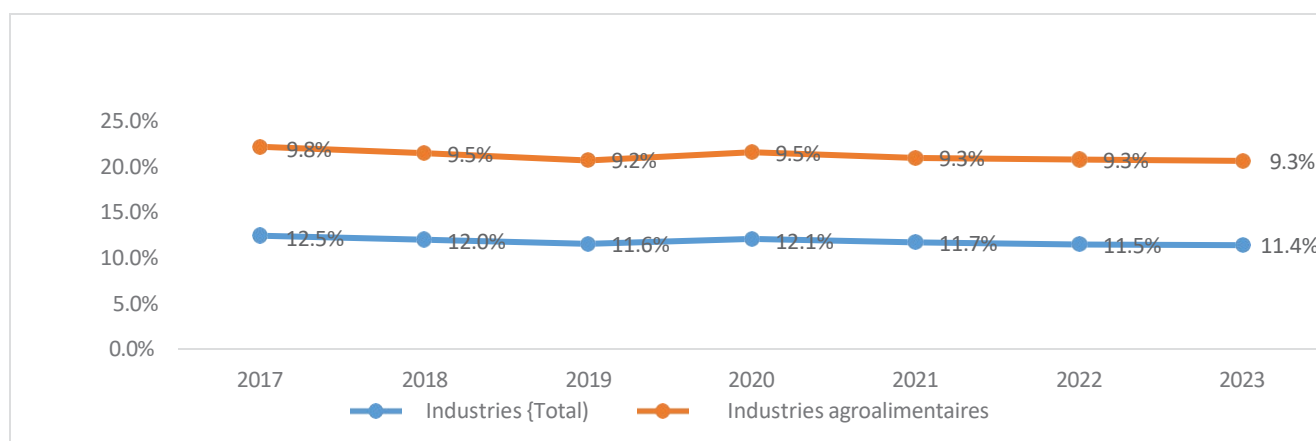
**Figure 10. Indice de la Production Industrielle**

Source : BRB (2023)

Ainsi, la part de l'industrie manufacturière au PIB passerait de 6,6% en 2017 à 25% en 2027. Les secteurs phares sont essentiellement l'agro-industrie, la manufacture, les mines, l'industrie hôtelière et touristique.

Le graphique ci-dessus, montre une évolution importante de l'indice de la production industrielle dans le secteur agricole qui est passé de 128 en 2017 à 154,3 en 2023. En revanche, le PND Burundi 2018-2027 et le Programme National de Capitalisation de la Paix, Stabilité Sociale et Promotion de la Croissance Économique (2021) ont identifié l'agro-industrie comme une priorité absolue avec comme moteur de transformation le secteur privé. Le graphique ci-après présente la part des industries et particulièrement l'industrie agro-alimentaires dans le PIB.

<sup>8</sup> Africa industrialization index 2022



**Figure 11. Part de l'industrie dans le PIB (2017-2023)**

Source : MFBPE, Modèle MACMOD-BI (février, 2024)

De ce fait, l'accroissement de la part des produits manufacturés dans les exportations des biens devra passer de 10,6% en 2017 à 30% en 2027. La valeur ajoutée des ouvrages en métaux croîtrait au rythme annuel de 4,7% en moyenne. L'accroissement du taux d'accès à l'électricité devra passer de 5% en 2017 à 20% en 2027, l'augmentation du taux d'exploitation du potentiel hydroélectrique de 17,64% en 2017 à 30% en 2027 est également d'autres résultats attendus.

#### 1.4.4. Energie

L'énergie est l'un des principaux ingrédients pour atteindre les objectifs de la vision 2040/2060. La transformation d'une économie passe par l'industrialisation et aucune industrialisation n'est possible sans énergie. La croissance économique et le développement durable a comme base la disponibilité de l'énergie. En effet, le Burundi dispose d'une potentialité électrique énorme. Le gisement hydroélectrique du Burundi a été évalué en 1983 à 1 700 MW dont environ 300 MW économiquement exploitables (Ministère de l'Énergie et des Mines, 2012)<sup>9</sup>, l'énergie géothermale avec un potentiel commercial inexploité de 18 MW sur 6 sites, énergie magnétique encore inconnue, énergie éolienne possible aux bords du lac Tanganyika et sur les plateaux et grand potentiel pour le développement de l'énergie solaire (l'ensoleillement moyen reçu annuellement est proche de 2 000 kWh/m<sup>2</sup>.an).

Cependant, la proportion de la population burundaise ayant accès à l'électricité, au groupe électrogène ou à l'énergie solaire est encore faible. La production actuelle de l'énergie électrique est de 106,15 MW. Le taux d'accès à l'électricité est de 12 %, ce qui reste l'un des plus bas de l'Afrique et les ménages connectés au réseau national sont de 9,1% (EICVMB-2019/2020). La part des énergies renouvelables représente dans l'offre totale d'électricité 56,1%, selon le rapport d'évaluation à mi-parcours du PND-Burundi 2018-2027. Les ménages ruraux tentent de trouver une solution alternatives en utilisant les plaques solaires (11,9%) contre 7,8% en milieu urbain. Les initiatives en cours du Gouvernement visant à augmenter la production électrique répondent aux besoins en énergie. Il s'agit notamment de la construction des Centrales Hydroélectriques tels que RUZIBAZI qui est déjà opérationnelle, de la Centrale Régionale Hydroélectrique de RUSUMO Falls qui englobe le Burundi, la Tanzanie et le Rwanda et de la Centrale Hydroélectrique de JIJI-MUREMBWE.

<sup>9</sup> Opportunités dans le secteur des énergies renouvelables au Burundi



### 1.4.5. Transport

Le secteur des transports joue un rôle prépondérant dans le développement de l'économie. La vision du Gouvernement pour ce secteur est d'accroître la mobilité des personnes et des biens. Pour ce faire, il s'est engagé à le moderniser à travers la mise en œuvre de réformes et de grands programmes d'investissements. « *Pour une émergence effective de l'économie du Burundi, des efforts sont donc à consentir dans le développement des infrastructures de transport multimodal telles que (i) des routes modernes et de qualité afin de permettre une accessibilité rapide sur tout le territoire du Burundi et renforcer les mouvements d'aires/échanges commerciaux, (ii) des infrastructures de transport lacustre et ferroviaire afin d'accélérer le désenclavement du Burundi et capitaliser sa position stratégique* »<sup>10</sup>.

Au Burundi, ce secteur comprend essentiellement, le transport routier, ferroviaire, lacustre et aérien.

Le réseau routier national totalise une longueur d'environ 11 000 kilomètres et, est composé de : (i) un réseau classé d'une longueur de 7.059 km dont 527 km de routes revêtues ; (ii) un réseau non classé qui comprend 6.150 km de routes d'intérêt communal et de pistes agricoles.

Le réseau classé comprend : (i) les routes nationales (RN) d'un linéaire de 1.952 km ; (ii) les routes provinciales (RP) d'une longueur de 2.522 km et (iii) les routes communales (RC) d'un linéaire de 2.587 km.

Au niveau extérieur, la route reste le mode de transport le plus utilisé : plus de 80% des importations et exportations du Burundi transitent par la route via les Corridor Central Bujumbura-Dar-es-Salaam, long de 1 487 km, le Corridor Nord Bujumbura-Mombasa avec un linéaire de 1 525 km. Cependant, le transport multimodal incluant le chemin de fer, le transport lacustre et aérien permettent d'assurer une certaine partie des échanges commerciaux avec le monde extérieur.

Le transport lacustre, est moins développé, il s'opère essentiellement sur le lac Tanganyika. Le port de Bujumbura sur le Lac Tanganyika dessert une dizaine de ports et est appelé à jouer le rôle de plaque tournante au niveau des échanges interrégionaux.

Pour le transport ferroviaire, le Burundi envisage en collaboration avec la Tanzanie et la République Démocratique du Congo, la construction d'une ligne de chemin de fer d'un linéaire de 376 km à travers son projet d'interconnexion au réseau ferroviaire de ses voisins en l'occurrence la République Unie de Tanzanie et la RDC. L'autre projet de chemin de fer Dar-Es-Salaam-Isaka-Keza-Kigali/Gitega-Musongati, est un projet tripartite entre le Burundi, la Tanzanie et le Rwanda d'un linéaire de 240 km, dont 83,4 km sur le territoire burundais. Les études de faisabilité de ce projet sont terminées et la mobilisation des fonds est en cours.

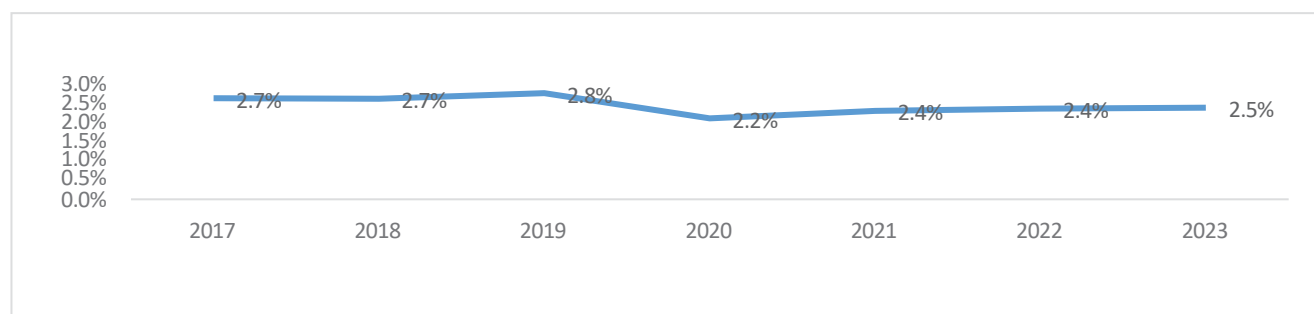
Pour le transport des personnes et des biens par voie aérienne, le Burundi a mis en place une compagnie aérienne « Burundi Airlines » en plus des compagnies aériennes étrangères qui desservent l'aéroport international Melchior NDADAYE.

### 1.4.6. Digitalisation

Les TICs, au-delà de sa contribution à l'amélioration des conditions socio-économiques des consommateurs, ont le pouvoir de développer les activités des opérateurs, de soutenir l'innovation, de booster l'industrie et de susciter la création de richesses. Par le truchement de la gouvernance électronique engagée par les pouvoirs publics, les TIC sont également des outils déterminants pour l'amélioration de l'efficacité de l'offre de biens et services du secteur public.

<sup>10</sup> Tiré de la Vision Burundi 2040/2060 p 16.

Le poids du secteur des TIC dans le PIB a connu une régression entre 2017 et 2023, passant respectivement de 2,7% à 2,5%.



**Figure 12. Part des Services de Postes, Télécommunication et Internet dans le PIB (2017-2023)**

Source : MFBPE, Modèle MACMOD-BI (février, 2024)

Selon l'ARCT (2022)<sup>11</sup>, le nombre d'abonnement à l'Internet mobile a connu une évolution positive, passant de 748 089 en 2017 à 2 452 761 en 2021, soit une progression moyenne annuelle de 31%.

Pour l'usage du téléphone mobile, le taux de pénétration de la téléphonie mobile est passé de 50,1 % en 2017 à 62,21 % en 2022 ; soit une progression moyenne annuelle de 5,3%. La couverture du réseau mobile de la population est évaluée à plus de 97% de présence du signal à travers la population.

En ce qui concerne le taux de pénétration de services Internet, il est passé de 7% en 2017 à 20,9% en 2022, soit une progression moyenne annuelle de 29,3%.

Au Burundi, selon Plan directeur de digitalisation des services publics du Burundi (2023), les initiatives de digitalisation des services publics sont possibles grâce à un potentiel en infrastructures numériques dont il dispose, notamment :

- La présence de la dorsale de la fibre optique sur tout le territoire national géré par deux opérateurs à savoir Burundi Backbone System Company (BBS) pour la fibre optique souterraine, et Viettel pour la fibre optique aérienne ;
- La présence d'un réseau MAN géré par l'ONATEL ;
- La présence d'un réseau de communication Gouvernementale « COMGOV » comprenant un mini centre de données installé au SETIC à travers lequel à peu près 100 institutions publiques sont connectées avec une capacité de consommation en IP transit qui s'estime 250 Mbps dont 2,5 Mbps par institution sous le financement du projet RCIP2 et 306,5 Mbps consommés par autofinancement institutionnel ;
- L'existence de trois opérateurs télécoms à savoir ECONET LEO, VIETTEL et ONATEL qui fournissent la couverture suffisante des réseaux mobiles (97% de 2G, 50,6% de 3G et 27,1% de 4G, d'après les statistiques d'ARCT de 2020) ; ainsi que Neuf (9) fournisseurs d'accès internet à savoir USAN, NT GLOBAL SOLUTIONS, BBS, VIETTEL, ONATEL, ECONET LEO, CBINET, SPIDERNET et LAMIWIRELESS. Un taux de pénétration de l'internet de 20,9 % est également enregistré d'après les données de l'ARCT (2022).

Malgré cette évolution certes constante, le pays ne compte aucune institution publique entièrement digitalisée où tous ses services publics sont transformés en un code informatique et sont interconnectés, interopérables entre eux.

<sup>11</sup> Rapport d'évaluation des opérateurs télécoms



Tableau 2. Niveau de digitalisation des institutions

| Désignations   | Nombre d'Institutions publiques | Ayant un réseau informatique | Ayant un système intégré de gestion électronique des services métiers | Ayant des services en ligne | Entièrement digitalisés | Observations  |
|--|---------------------------------|------------------------------|---|-----------------------------|-------------------------|---|
| Institutions constitutionnelles                        | 11                              | 8                            | 0   | 0                           | 0                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- la majorité des réseaux nécessitent une optimisation et une extension (mettre à un niveau souhaité et actualisé)</li> <li>- leurs systèmes de gestion électronique ne sont pas intégrés</li> <li>- la présence en ligne de la plupart des institutions est principalement limitée à des simples sites web d'informations à sens uniques</li> <li>- seules des institutions spécialisées comme OBR, PAFE, AACB, PAEEJ, BHB, ADB, UB, FENACOBUR, ... ont déjà mis certains de leurs services en ligne</li> </ul> |
| Ministères   | 15                              | 13                           | 1   | 0                           | 0                       |   |
| Communes   | 119                             | 11                           | 11  | 0                           | 0                       |   |
| Etablissements publics et Administration personnalisée | 96                              | 67                           | 10  | 8                           | 0                       |   |
| Hôpitaux   | 113                             | 71                           | 41  | 0                           | 0                       |   |
| CDS  | 658 (mai 2021)                  | 6                            | 6   | 0                           | 0                       |   |
| ECOFO  | 4168 (2021)                     | -                            | -   | -                           | 0                       |   |
| Ecole post-fondamentale, technique et métier           | 1296 (2021)                     | -                            | -   | -                           | 0                       |   |
| Universités  | 6                               | 6                            | 0   | 1                           | 0                       |   |

Source : Construit à partir des données recueillies des ministères sectoriels



### 1.4.7. Secteur privé

Le secteur constitue le moteur de développement à travers la création des richesses et d'emploi. Afin d'inciter le secteur privé à se développer, le Burundi a engagé plusieurs réformes. Au niveau régional, le Burundi est membre des plusieurs organisations régionales, notamment, CEA le COMISA, SADEC et ZLECAF. Cette intégration ouvre les portes au secteur privé surtout en ce qui concerne ses lois commerciales.

Au niveau interne, l'Agence de Promotion des Investissements (API), devenue actuellement Agence de Développement du Burundi (ADB) a été créée en 2009. En 2012, un guichet unique a été créé pour faciliter l'enregistrement des entreprises, la délivrance des permis de construire, le transfert et l'enregistrement de propriété, et les procédures fiscales simplifiées, y compris la numérisation, pour les PME ; et en 2015, un guichet unique électronique pour l'enregistrement des entreprises a été créé.

Par ailleurs, des allègements fiscaux pour des investissements productifs générateurs d'emplois ; la simplification du régime fiscal des petites entreprises ; et une meilleure protection des investisseurs ont été accordés. Il s'agit notamment de :

- Loi numéro 1/23, 24 septembre 2009, définissant les allègements fiscaux prévus par la Loi No. 1/24 du 10 septembre portant code des investissements au Burundi.
- LOI N°1 /19 du 17 juin 2021 portant modification de la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant code des investissements du Burundi

Dans le cadre du Partenariats Public-Privé : par la loi n°1/14 du 27 avril 2015 portant régime général des contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) et le décret n° 100/12 du 06 janvier 2016 portant statuts de l'Agence d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat public- privé (ARCP), le Burundi a mis en place un cadre de collaboration avec le secteur privé et s'est résolument engagé dans une dynamique de mise à niveau de ses infrastructures.

### 1.4.8. Tourisme

Les atouts et potentialités existants dans le secteur du tourisme burundais sont : (i) le patrimoine culturel (matériel et immatériel) ; (ii) le patrimoine naturel ; (iii) la position géographique stratégique du Burundi ; (iv) l'existence de nombreux sites touristiques (vi) le service varié de restauration succulente et (vii) la volonté politique de développement du secteur touristique<sup>12</sup>.

Le World Travel & Tourism Council estime en outre que, pour tout dollar généré directement par l'activité hôtelière, 3,20 dollars supplémentaires sont produits de façon indirecte dans les services associés<sup>13</sup>.

De manière générale, au Burundi, malgré son potentiel, l'apport du tourisme est faible par rapport

---

<sup>12</sup> La mise en exploitation des ressources touristiques du Plan National de Développement 2018-2027 (PND Burundi 2018-2027)  
Page 15

<sup>13</sup> Le développement hôtelier en Afrique, un formidable potentiel de rendement pour les investisseurs, Juin 2018





aux pays voisins, dans la CAE, le Burundi détient le score le plus bas en ce qui concerne les recettes du tourisme, à 4,3 % du PIB en 2019, en comparaison à ses voisins qui en 2017 par exemple, ont enregistré 12.7% du PIB pour le Rwanda, 9.7% du PIB pour le Kenya et 9.0% du PIB pour la Tanzanie.

En effet, en 2018, les recettes touristiques sont estimées à 16 millions de dollars pour le Burundi, 300 millions pour le Rwanda, 800 millions pour l'Ouganda, 1 milliard pour le Kenya et 1,8 milliard pour la Tanzanie. Dans la vision 2040/2060 du Burundi, le tourisme fait partie des secteurs clés pour le développement économique, sa contribution dans le PIB est projetée en 2040 à 10% et en 2060 à 15%. Elle était de 1,57% en 2022.

En termes, d'accueil, alors que le pays ne comptait que 87 hôtels en 2010, le travail de catégorisation effectué en 2019 renseigne un total de 595 établissements touristiques d'hébergement dans tout le pays. En 2020, le Burundi comptait 715 établissements hôteliers. La politique nationale du tourisme du Burundi estime la capacité d'accueil de près de 10 082 chambres avec une forte concentration dans la capitale économique Bujumbura. Au niveau de l'amélioration de l'assurance qualité des produits touristiques dans les établissements hôteliers, la Direction Générale du Tourisme a commencé l'activité de classification de ces établissements suivant les normes de l'EAC. Sur 99 établissements hôteliers visités pendant l'activité de classification, 51 ont été classés, dont 3 établissements à cinq étoiles, 9 établissements à quatre étoiles, 15 établissements trois étoiles et 24 établissements classifiés à deux étoiles. A part les établissements d'hébergement, aucun autre prestataire de services touristiques n'est soumis à cet examen. Quant aux arrivées des touristes, il a été enregistré, de 2019 et 2020 une diminution de 0,4% passant de 578.608 à 555.859 touristes.

En ce qui concerne les tours opérateurs, agences de voyages et ses assimilés, le Burundi en compte respectivement 76 et 14, tous, opérant sans licence professionnelle. Les compagnies aériennes qui desservent le Burundi sont au nombre de six (Ethiopian Airlines, Kenya Airways, Rwandair, Brussels Airlines, Uganda Airlines et Air Tanzanie). Il est à signaler que le Burundi ne dispose actuellement pas encore de sa propre ligne.

## 1.5.Secteurs sociaux

### 1.5.1. Dynamique sectorielle de l'emploi

Avec la Politique Nationale de l'Emploi mise en place par le biais de l'Office Burundais de l'Emploi et de la Main d'œuvre (OBEM), le Gouvernement comptait réduire la portion du secteur informel dans l'activité économique nationale et le générer dans le secteur formel. Le Gouvernement a agi non seulement par le recrutement de plusieurs milliers de jeunes à la fonction publique, mais aussi par un grand nombre d'initiatives telles que le Programme d'autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes (PAEJ) et l'OBEM. En effet, les résultats EICVMB 2019-2021 montrent que, parmi les personnes en âge de travailler, trois personnes sur quatre était en emploi durant la période de référence (7 derniers jours) de l'enquête, soit 75,6%. Selon le sexe, il y a une faible différence entre les hommes et les femmes (76,4% contre 75,0%). Selon l'âge, le taux d'emploi est plus élevé chez les personnes âgées de 36-64 ans et plus faible chez celles âgées de 15 à 24 ans.

Le niveau d'activité est mis en évidence par le taux d'activité qui se définit comme étant le rapport entre l'effectif de la population active et celui de la population en âge de travailler. Cet indicateur renseigne sur le potentiel productif d'un pays. Dans l'ensemble, le Burundi connaît un taux d'activité aux sens strict et large atteignant respectivement 76,4% et 77,8%. Selon le sexe, les hommes connaissent un taux d'activité légèrement supérieur à celui des femmes aussi bien au sens large que strict. En ce qui concerne le milieu de résidence, le taux d'activité est plus faible en milieu urbain



qu'en milieu rural avec respectivement 59,8% et 78,8% au sens strict. Ce faible taux d'activité du milieu urbain pourrait s'expliquer par la forte concentration d'inactifs dont les femmes au foyer. En considérant les groupes d'âge, les jeunes (15-24 ans) et les personnes du troisième âge (65 ans et plus) connaissent un taux d'activité inférieur à celui des autres adultes. Cette situation pourrait s'expliquer par le grand nombre des jeunes en cours de scolarité et la force de travail en régression chez les personnes âgées. Enfin, le taux d'activité semble être une fonction du niveau d'instruction dont la concavité/courbure est tournée vers le bas. En effet, il est plus élevé chez les personnes ayant le niveau primaire et les non instruits, atteint le minimum chez les personnes ayant le niveau d'études secondaires et remonte chez celles qui ont un niveau d'études supérieur. Il résulte de cette analyse que le pays est confronté à un déficit de capital humain instruit et qualifié sur le marché du travail.

### 1.5.2. Santé

Dans le domaine de la santé, les efforts consentis par le Gouvernement, notamment dans la couverture vaccinale des enfants et la gratuité des soins contre tous les enfants de moins de 5 ans ont permis d'améliorer certains indicateurs clés. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance est passée de 58,8 ans en 2017 à 60 ans en 2021. Le taux de mortalité infanto-juvénile (de 0 à 5 ans) s'est amélioré en passant de 113,3 pour 1 000 en 2017 à 109,2 pour 1 000 en 2019. Concernant la santé maternelle, le taux de mortalité maternelle a connu une légère diminution, passant de 334 décès pour 100 000 en 2017 à 285,33 décès en 2021. S'agissant spécifiquement du paludisme, la lutte contre cette maladie a été notamment centrée sur la distribution de Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) et la prise en charge gratuite des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans. Ainsi, bien que la cible de 75% n'ait pas été atteinte, le taux de prévalence du paludisme est passé de 27% en 2017 à 40% en 2021.

### 1.5.3. Education

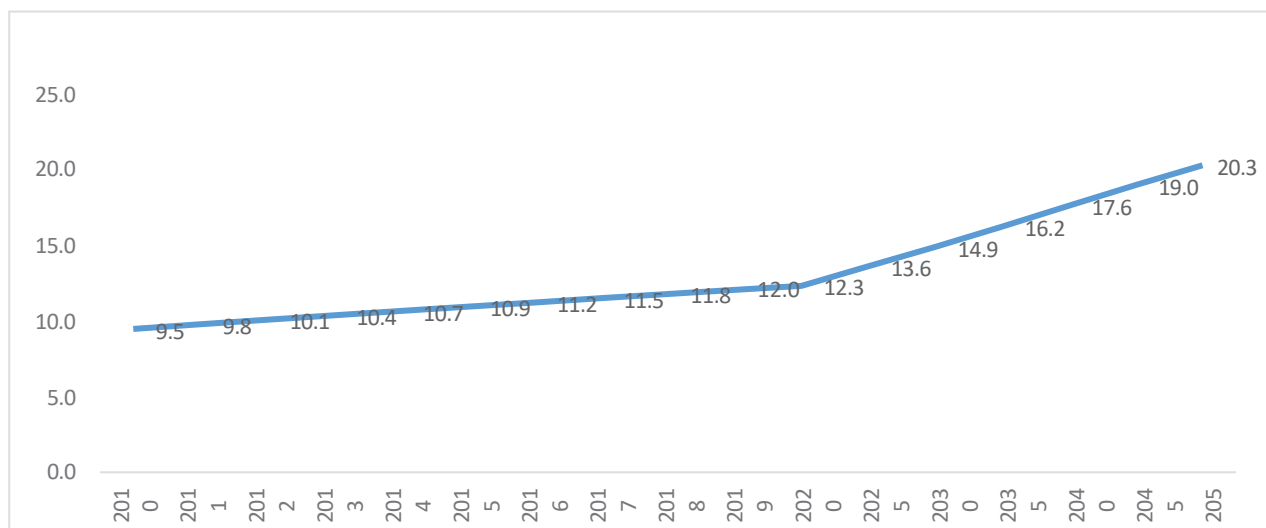
Bien que des progrès aient été enregistrés dans ce secteur, il reste encore à faire pour garantir la qualité de l'éducation au Burundi comme le montre les statistiques suivantes de l'INSBU : (i) le Taux Brut de Scolarisation (TBS) pour le premier cycle de l'enseignement fondamental est supérieur à 100%, soit 160,7% en 2020 et 164,1% en 2021 ; (ii) le taux d'achèvement a trop chuté entre 2015 et 2021 et est passé de 59,3% en 2015 à 20,9% en 2021. Contrairement à ce que l'on pouvait s'imaginer, au Burundi, il y a un meilleur achèvement chez les filles que les garçons. Ce taux était de 64,3 % en 2015 pour les filles et 54,4 % pour les garçons et de 23,1% pour les filles et 18,6% pour les garçons en 2021. Cela montre qu'au niveau primaire, les garçons abandonnent l'école plus que les filles. (iii) le Taux de redoublement par rapport au niveau d'études est plus élevé à l'école primaire passant de 22,8% en 2015 à 29,6% en 2021. En considérant le genre, le taux de redoublement est plus élevé chez les garçons que chez les filles, respectivement 30,5% et 28,6% en 2021 ; (iv) l'indice de parité qui est passé de 0,33% en 2015 à 0,82% en 2021. A l'école fondamentale, il est passé de 0,99% en 2015 à 1,03% en 2021 et au post fondamental de 0,73% en 2015 à 1,16% en 2021 ; (v) le taux de préscolarisation demeure très faible car seulement 11,6% des enfants en âge préscolaire y étaient inscrits pour l'année scolaire 2018-2019 contre 15% pour l'année scolaire 2022-2023.

## 1.6. Tendances et dividende démographique

Le dividende démographique est défini comme une croissance économique acquise, quand dans un Etat, la population active (entre 15 et 59 ans) est supérieure à la population dépendante (moins de 15 ans et plus de 60 ans)<sup>14</sup>.

### 1.6.1. Tendances et projection de la population

Selon l'ISTEEBU (2021), la population burundaise était estimée, en 2020, à 12 309 600 d'habitants avec une densité de 442 habitants/km<sup>2</sup>. La population s'accroît à un taux moyen annuel de 2,1% (2020/2022). Les projections de l'ISTEEBU estiment à 20,3 millions de la population Burundaise en 2050.



**Figure 13. Evolution de la population burundaise 2010-2050 (en millions d'habitants)**

Source : Construit à partir des données de l'ISTEEBU (2017)

La population est caractérisée par son extrême jeunesse dont 43% de la population est âgée de moins de 15 ans, 62% est âgée de moins de 25 ans et 35,0% des jeunes ont un âge compris entre 15 et 35 ans.

### 1.6.2. Dividende démographique

La question du dividende démographique occupe une place non négligeable dans l'élaboration des différentes politiques visant le développement en général et le capital humain en particulier. C'est le défi que devra relever le Burundi où la proportion des personnes à charge (moins de 15 ans, 43% ; plus de 60 ans 6%) représente 49% de la population. Les principaux défis à relever soulevés dans PND révisé sont : (i) une politique nationale de la population (ii) ; une maîtrise de la croissance démographique de 2% ; (iii) l'insertion socio-économique d'une population jeune ; (iv) une fécondité

<sup>14</sup> [Article De l'UNFPA Burundi final doc.pdf](#)



de 3 enfants par femme, (v) une éducation sexuelle responsable ; (vi) l'élaboration d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel et (vii) une éducation obligatoire pour tous. La vision 2040 ambitionne le taux de croissance démographique à 1,5% en 2040 et à 1% en 2060.



## CHAPITRE II. ATOUTS, OPPORTUNITES, DEFIS ET MENACES DU PND REVISE

En s'engageant à la révision du PND aligné à la vision 2040/2060, le Gouvernement burundais est bien conscient des principaux atouts sur lesquels le pays peut compter, des défis qu'il faudra surmonter, des opportunités qu'il faudrait saisir mais aussi des risques auxquels est exposée la dynamique de développement du pays.

### 2.1. Atouts

Parmi les principaux atouts, le Burundi peut compter sur une population jeune et dynamique, capable d'absorber les diverses technologies et innovations pour engendrer une dynamique de croissance sur le moyen et long terme. Pour cela, cette jeunesse devra bénéficier d'un environnement d'opportunités, générées par un partenariat public et privé à même de bien articuler l'offre et la demande d'emplois

En outre, le Burundi dispose de potentialités naturelles notamment l'eau et le sous-sol. Ces potentialités, convenablement valorisées à des fins de prospérité nationale et dans une logique cohérente d'aménagement du territoire et de développement durable, pourraient porter le pays à son plein potentiel de croissance et faire reculer la pauvreté. Dans cette perspective, le Gouvernement a procédé, à l'élaboration d'un schéma national basé sur la Vision 2040 et 2060.

### 2.2. Opportunités

Au rang des opportunités, le Burundi doit mettre à contribution son intégration régionale notamment la CEA, COMESA, CEEAC et ZLECAF. Cette appartenance régionale, renforce l'opportunité d'accès à un marché beaucoup plus vaste. D'autres accords en cours ou potentiels notamment avec l'Union Européenne et le Système des Nations Unies, permettent au Burundi d'élargir le marché.

### 2.3. Défis

L'analyse du contexte socio-économique du Burundi permet d'identifier cinq (5) défis majeurs à relever pour atteindre les objectifs de ce plan.

- Le premier défi est l'impératif de continuer la politique de stabilisation financière en vue de reconstituer les réserves et d'équilibrer les finances publiques,
- Le second défi est la relance économique bien planifiée à moyen terme en vue de diversifier l'économie et redresser la croissance économique,
- Le troisième défi est la maîtrise de la croissance démographique, assurer la sécurité alimentaire, accroître les revenus des ménages et le plein emploi des jeunes,
- Le quatrième défi est l'adaptation et la résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles,
- Le cinquième est le développement des infrastructures d'appui à la production et à la relance de l'économie.



## 2.4.Menaces

Sur le plan économique, le pays doit faire face aux fluctuations des prix des matières premières notamment le pétrole et des conséquences négatives des crises économiques et financières internationales. Cela implique d'abord les problèmes de développement avec des solutions principalement endogènes et de construire, en conséquence, une autosuffisance sur des besoins essentiels de la population.

Sur le plan environnemental, le changement climatique est actuellement l'une des plus grandes menaces pour le développement socio-économique de l'humanité. D'après les résultats de la cartographie multirisque au Burundi (OIM, 2022), la Perte Annuelle Moyenne (PAM) nationale est estimée à environ 3,1% du PIB en 2019. Dans ces pertes, 72% viennent des inondations, 5% des pluies torrentielles et 4% des vents violents. Ainsi, les inondations, les vents violents et les pluies torrentielles occasionnent annuellement une perte moyenne de 2,51% du PIB en 2019<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> UNICEF (2021). L'impact du climat, de l'énergie et de l'environnement sur les enfants et leurs familles au Burundi





## DEUXIEME PARTIE : VISION, PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET SOCIALES, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PND REVISE

### CHAPITRE III. FONDEMENT, VISION, OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

#### 3.1 Fondement

L'appel lancé par Son Excellence le Président de la République à « *promouvoir le développement du monde rural* » et de faire du Burundi « *une puissance régionale émergente à l'horizon 2040 et développée en 2060, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois, et assurant à chaque burundais, un accès adéquat aux services sociaux de base et à un logement décent* », constitue le premier fondement du PND révisé. Il a pour ambition de faire le Burundi « *une nation solidaire, démocratique et prospère, à travers une transformation structurelle de l'économie nationale pour la mettre sur une nouvelle trajectoire de forte croissance, en réduisant profondément les inégalités sociales et la pauvreté rurale et urbaine* ».

A travers ce Plan, le Gouvernement replace la planification stratégique au cœur de l'action publique et capitalise sur les acquis des processus antérieurs de planification, par la prise en compte de nouveaux défis résultant des différentes crises qu'a connues le pays et de divers goulots d'étranglement pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il s'inspire des agendas nationaux, sous régional, régional et international pour contextualiser et domestiquer les cibles importantes priorisées pour le Pays.

Le PND est un document de référence pour tous les acteurs tant au niveau national, régional, qu'international. Il intègre les priorités et les résultats stratégiques du Gouvernement pour réaliser une croissance forte, inclusive et durable. Il veille également à ce que les instruments de la chaîne de planification soient flexibles et revus régulièrement sur la base des résultats obtenus et des facteurs endogènes et exogènes. Ce PND révisé constitue le cadre unique de référence de coordination, de planification, de programmation et de suivi des interventions nationales et internationales dans les divers domaines des politiques économiques et sociales. A travers sa mise en œuvre, le Gouvernement recherche l'efficacité et l'efficience dans les interventions publiques et attache du prix à l'obtention de résultats devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations.

Partant de ces fondements, le PND révisé s'inscrit dans un schéma de développement axé sur une nouvelle dynamique de transformation structurelle de l'économie génératrice d'effets multiplicateurs en faveur de l'amélioration du revenu moyen par habitant et conduisant, de ce fait, à l'augmentation de l'espérance de vie, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités, du chômage, de la pauvreté dans toutes ses dimensions, le renforcement des capacités humaines, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

L'opérationnalisation du PND révisé se fera par sa traduction en des politiques /stratégies sectorielles fondées sur les problématiques de développement les plus pertinentes avec un réel potentiel d'effets catalyseurs impliquant: (i) l'amélioration de la gouvernance du développement, en vue de consolider les bases d'un "État capable" pouvant faire face aux facteurs de fragilité et prendre en charge le leadership de son développement, avec les instruments appropriés de pilotage, (ii) l'opérationnalisation des instruments de planification et de programmation, en mettant l'accent sur le lien entre les perspectives de long terme (Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060) et celles de moyen terme (IPI,CDMT), ainsi qu'entre ces dernières et les exercices budgétaires annuels (PTBA), (iii) la maîtrise des outils de suivi des résultats des politiques publiques, notamment des progrès en matière d'atteinte des principales cibles du PND, (iv) l'application d'une stratégie de réduction de la pauvreté, par l'élargissement de la base sociale de l'économie, en engageant les



populations elles-mêmes dans les activités promotrices d'une croissance inclusive et durable, (v) l'approfondissement de l'approche du développement durable, par le renforcement de la gouvernance environnementale et l'intégration de la perspective de l'économie verte et bleue dans les politiques de développement.

### 3.2 Vision

La vision du PND révisé est fondé sur la vision de développement à long terme intitulée « *A l'horizon 2040, le Burundi sera un pays paisible, où chacun vit dans des conditions décentes, où personne ne meurt d'une cause évitable, avec une économie compétitive tirée par les secteurs agro-alimentaire et industriel à haute valeur ajoutée et par une exploitation minière au bénéfice de la société ; le tout, dans un environnement naturel préservé et avec la prise en compte du genre et de l'équité* », le Burundi a décidé de donner un nouvel élan à sa politique de développement, à travers le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027 révisé (PND révisé)»

### 3.3 Objectif global

Pour concrétiser la Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060, le PND révisé se fixe comme objectif global de « **Transformer structurellement l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous, et induisant l'amélioration du bien-être social** ». L'atteinte de cet objectif implique l'exploitation de tout le potentiel de croissance en termes d'amélioration de la productivité et de création d'emplois par l'économie du Burundi pour les mettre en perspective pour un développement économique et social, inclusif et durable.

A travers cet objectif, le PND révisé va répondre au défi de disponibilité des « capacités productives » et à l'aptitude à les mobiliser de manière optimale. Ce qui appelle la mise en place d'un mécanisme adéquat pour une bonne orchestration des changements fondamentaux dans la structure de l'économie pouvant aller de la réaffectation des ressources des activités traditionnelles<sup>16</sup> vers des secteurs à fort potentiel de productivité capable de booster la production nationale et une distribution équitable des revenus, compatibles avec les objectifs d'amélioration significative du niveau de vie de la population.

C'est un objectif qui vise le changement structurel pour, non seulement stimuler la croissance économique, mais aussi, pour en faire à une croissance plus inclusive et durable. C'est ainsi que le PND révisé couvre tous les secteurs susceptibles d'impulser une accélération des changements structurels aptes à soutenir un rythme de croissance économique plus robuste d'une part, et pour attirer la main d'œuvre vers des secteurs plus porteurs, d'autre part.

---

<sup>16</sup> Pour un développement réussi, il faut un processus permettant de passer de l'agriculture de subsistance à des activités à forte productivité telles que la manufacture et les services modernes.



### 3.4 Orientations stratégiques

Pour mettre en œuvre le PND révisé 2018-2027, le Gouvernement burundais a opté pour la politique de substitution des importations et celle de promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale. « **Objectif stratégique 2 :** » Appuyer *le secteur privé et public pour la promotion des exportations, la rationalisation des importations et la protection des consommateurs* »

En effet, les orientations de la super structure recommandent que les forces et les moyens soient canalisés vers les solutions sectorielles et industrielles développées localement pour induire une dynamique d'auto-renforcement de la croissance à long terme, tout en mobilisant mieux l'utilisation de l'ingénierie combinant le financement privé et l'aide au développement.

En revanche, le Gouvernement envisage relancer l'économie nationale, à travers la mise en place d'un système de transformation locale des matières premières soutenu par la commande publique, pour satisfaire au mieux la demande des agents économiques en biens et services par une offre locale de qualité et compétitive. Il s'agira en effet, en partenariat avec le secteur privé, de renforcer la structuration des secteurs de croissances notamment le développement de l'agriculture créatrice de richesse et garantissant la sécurité alimentaire (Objectif 3 de la vision 2040/2060), l'augmentation de la production et améliorer l'accès à l'énergie (Objectif 4 de la Vision 2040/2060), l'amélioration des infrastructures de logistiques et l'accessibilité de toutes les zones (Objectif 4 de la Vision 2040/2060) et le développer le secteur industriel et sa compétitivité (Objectif 7 de la Vision 2040/2060).

Sur le plan de sa conception et de l'approche de mise en œuvre, le PND révisé envisage de faire une planification basée sur l'approche budget-programme. Cette approche se veut mettre fin à une planification basée sur le budget mais basée sur les résultats de développement.



## **CHAPITRE IV. ALIGNEMENT DU PND REVISE SUR LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU BURUNDI**

Le Gouvernement burundais entend faire du PND révisé un cadre intégrateur et fédérateur de ses engagements internationaux et régionaux. Il s'agit notamment (i) des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies à l'horizon 2030, (ii) de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et (iii) d'autres politiques d'intégration sous régionale.

### **4.1. Objectifs de Développement Durable**

Le Burundi a souscrit en 2000 à la Déclaration du Millénaire pour convenir d'éradiquer la pauvreté, d'améliorer l'accès des populations les plus vulnérables à l'éducation, aux soins de santé, de promouvoir un environnement durable et d'intensifier le partenariat mondial pour le développement, ce, à travers l'accomplissement de huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015.

Toutefois, à l'échéance, le bilan a révélé que, malgré quelques progrès, les objectifs fixés n'ont pu être atteints. Beaucoup d'efforts devront être déployés pour améliorer de façon significative les conditions de vie des peuples en général, et des burundais en particulier.

Les défis majeurs de développement identifiés et transcrits dans les OMD, restent d'actualité et appellent un engagement et une détermination plus accrus. C'est à cet effet que la communauté internationale a adopté en septembre 2015, à New-York, dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'entrée en vigueur a été effective le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Burundi, à l'instar des autres Etats, entend opérationnaliser ces engagements à travers le PND révisé.

Dans cette perspective, le Gouvernement burundais a démarré un exercice d'appropriation nationale et de priorisation des ODD. Cet exercice, mené avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a permis d'identifier seize ODD prioritaires (Rapport de priorisation des ODD, 2018)

### **4.2. Agenda 2063 de l'Union Africaine**

Publié en avril 2015 par la Commission de l'Union Africaine, l'Agenda 2063 constitue un plan pour la transformation structurelle de l'Afrique pour les cinquante prochaines années, aux termes desquelles les pays africains auront accédé au statut de pays nantis. L'Agenda 2063, énonce, par la voix des peuples d'Afrique et de sa diaspora, une vision panafricaine durable pour une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ».

En vue d'opérationnaliser cette vision, un plan décennal 2013-2023 a été élaboré. A travers ce plan, le premier d'une série de cinq ans qui se succéderont pendant les 50 prochaines années, a été adopté par le Sommet des Chefs d'Etat en juin 2015 comme base pour la préparation des programmes de développement à moyen terme des États membres de l'Union, des communautés économiques régionales et des organes de l'Union Africaine. Le PND révisé offre un cadre intégré de planification stratégique pour la prise en compte de l'Agenda 2063 dans le plan d'actions du Gouvernement burundais.



### 4.3. Intégration sous régionale

Le Burundi est membre de quatre organisations d'intégration régionale en Afrique centrale. La première est la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (EAC). Elle comprend huit pays d'Afrique de l'Est comprenant le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie, la <sup>17</sup>République Démocratique du Congo et la Somalie. Les domaines de coopération sont précisés dans le Traité de l'EAC entrée en vigueur en juillet 2000. A titre indicatif, les exportations du Burundi vers l'EAC au second trimestre 2020 s'élèvent à 3 043,5 millions BIF représentant seulement 11,8% de la valeur totale des exportations des produits locaux. La Tanzanie vient en tête avec 92,0%, suivi du Kenya et de l'Ouganda respectivement avec 5,8% et 2,2% des ventes et le Rwanda vient en dernière position avec 0%. Comparativement à la même période de 2019, les exportations vers cette Communauté ont diminué de 43,1% passant de 5 353,0 millions BIF à 3 043,8 millions de BIF (OBR, 2020)<sup>18</sup>.

Les importations en provenance de la CAE, au cours du second trimestre 2020 s'élèvent à 62 880,8 millions de BIF contre 58 557,9 millions de BIF pour la même période de 2019, soit une augmentation de 7,4%. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 36,4%, suivie de l'Ouganda et du Kenya avec des taux respectifs de 31,6% et 31,2% de la valeur des importations en provenance de la Communauté.

La seconde est la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), née en décembre 1981. Dans le cas de la CEEAC, les échanges commerciaux intracommunautaires sont insignifiants mais il y a des experts burundais qui travaillent pour la communauté.

La troisième est le Common Market for the Eastern and Southern of Africa (COMESA) ou Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe. La Vision du COMESA d'être une Communauté économique régionale pleinement intégrée, compétitive à l'échelle internationale et caractérisée par la prospérité économique. Il a comme mission d'œuvrer en vue de réaliser des progrès économiques et sociaux durables dans tous les États membres à travers le renforcement de l'intégration et de la coopération dans tous les domaines de développement : en particulier le commerce, les douanes et les affaires monétaires ; le transport, les communications et l'information ; la technologie, l'énergie et l'industrie ; ainsi que le genre, l'agriculture, l'environnement et les ressources naturelles.

Le troisième et le COMESA, le Burundi fait partie des 21 pays membres du COMESA depuis 1981. L'adhésion au COMESA impacte positivement tous les secteurs, entre autres l'économie, le social, les relations diplomatiques et politiques...Le pays est ouvert à un grand marché. Ce qui occasionne la baisse des prix sur les produits.

La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) est la quatrième organisation d'intégration dont le Burundi est membre depuis le 26 août 2021. L'appartenance du Burundi à cette institution lui permettra d'accroître davantage sa résilience face aux chocs économiques à travers l'amélioration de la compétitivité de ses exportations pour récolter les fruits de la coopération régionale. De ce fait, il bénéficiera de la baisse des coûts commerciaux.

---

<sup>17</sup> Le COMESA en Bref (2018)

<sup>18</sup> Statistiques du commerce extérieur des marchandises du Burundi



### TROISIEME PARTIE : PILIERS DU PND REVISE

La structure qui a été retenue pour réviser le PND comprend 3 enjeux et 5 piliers.

Les 3 enjeux identifiés pour le PND révisé sont :

- Une transformation structurelle de l'économie pour impulser une accélération de la croissance économique sans entrave à l'équilibre écologique ;
- Une prise de décision basée sur l'évidence (données fiables) et une approche de gestion et de financement axée sur les résultats/programmes ;
- Une amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population avec une croissance démographique soutenable et maîtrisée.

Ces enjeux sont basés sur 5 piliers :

- Engagement de l'Etat ;
- Efficacité économique ;
- Equité sociale ;
- Ecologie et patrimoine durable ;
- Partenariat fructueux,

Chaque pilier est composé d'axes d'interventions qui, à leur tour, sont constitués d'objectifs stratégiques : Les axes stratégiques retenus sont :

- **Axe 1. Transformation structurelle pour une économie durable et numérique** dont l'objectif stratégique est de promouvoir les secteurs porteurs de croissance soutenue et créatrice d'emploi ;
- **Axe 2. Développement du capital humain et inclusion sociale** ayant comme objectif stratégique d'améliorer l'offre et l'accès aux services sociaux de base ;
- **Axe 3. Environnement et patrimoine culturel et naturel** visant à protéger l'écologie et le patrimoine ;
- **Axe 4. Coopération et mobilisation des ressources** qui a pour objectif stratégique de développer la coopération internationale pour une mobilisation efficiente des ressources ;
- **Axe 5. Gouvernance, paix, réconciliation et mobilisation des ressources** dans le but d'assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale.





## CHAPITRE V : TRANSFORMATION STRUCTURELLE POUR UNE ECONOMIE DURABLE ET NUMERIQUE.

La transformation structurelle implique le déplacement de ressources (humaines, financières et capitaux) des secteurs traditionnels non-porteurs de réels potentiels (transformateurs) de productivité et de valeur ajoutée vers des secteurs qui en ont. C'est donc le processus qui implique la réallocation des activités et des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre et le capital, des secteurs à faible productivité, vers des secteurs plus modernes de l'économie comme l'industrie et les services à forte valeur ajoutée, toutes choses indispensables pour garantir une croissance durable et réduire la pauvreté. Le succès économique dans ce domaine dépend largement de la capacité du pays à changer de paradigmes, relatifs notamment aux comportements, aux modes de production et de consommation, aux échanges commerciaux des biens et services, etc.

Cette transformation structurelle de l'économie, un des objectifs centraux du PND révisé, vise à améliorer les caractéristiques structurelles de l'économie burundaise actuellement dominée par le secteur agricole moins structuré et marqué par une faible productivité, avec un secteur secondaire qui demeure embryonnaire et un secteur tertiaire caractérisé par une prépondérance des activités de téléphonie, de commerce et de transport. Les contributions sectorielles à la formation du PIB restent relativement faibles et représentent respectivement 36,9%, 15% et 40%. L'évolution de la structure de l'économie burundaise montre qu'elle n'est pas restée rigide, caractérisée par la baisse progressive du poids du secteur agricole dans le PIB qui s'observe depuis 2018, au profit du secteur tertiaire qui prend de plus en plus du poids (plus de 40% du PIB).

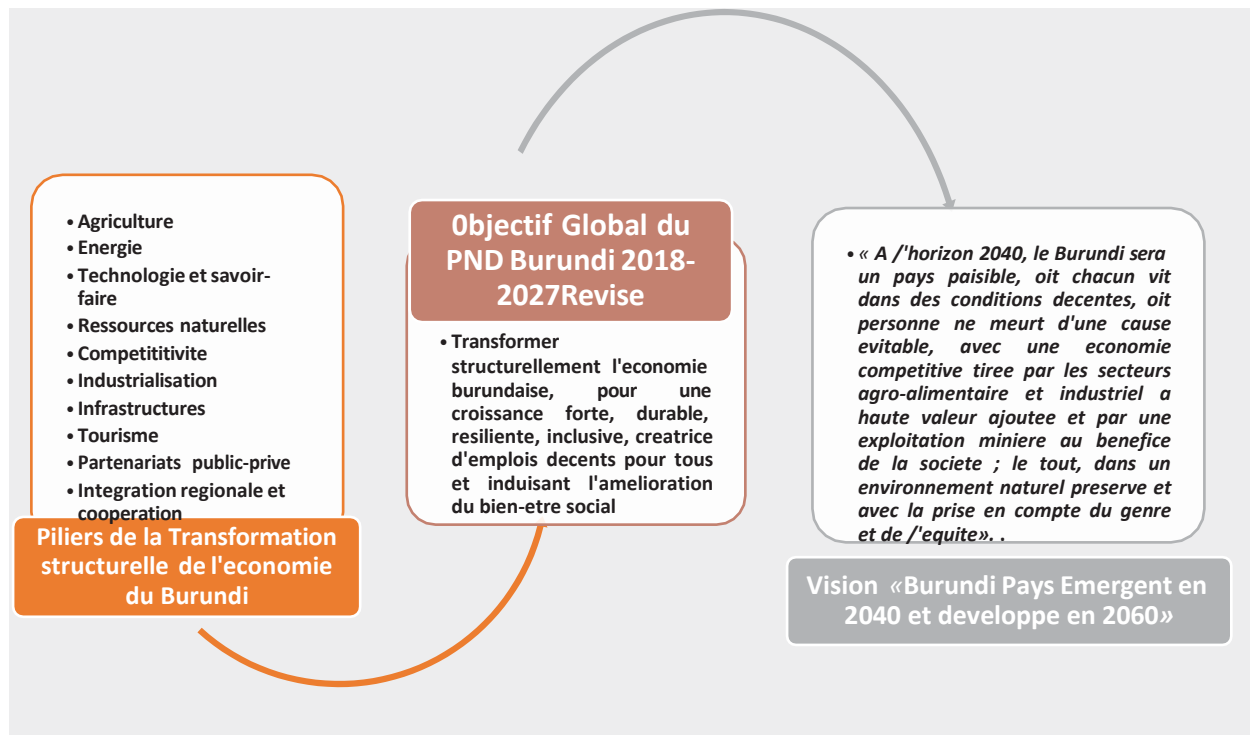
### 5.1. Problématique de la transformation structurelle de l'économie du Burundi

Le processus de transformation de l'économie du Burundi reste confronté à plusieurs faiblesses et contraintes structurelles : les contraintes majeures relevées sont notamment (i) la faiblesse de la productivité agricole, (ii) la grande vulnérabilité aux chocs externes, (iii) le déficit dans l'offre d'énergie électrique, (iv) la gestion de la démographie galopante, (v) l'insuffisance des infrastructures des *Technologies de l'Information et de la Communication* (TIC), (vi) la persistance de la pauvreté et l'aggravation des inégalités socio-économiques et (vii) le faible développement du secteur privé avec une prééminence du secteur informel, (viii) la faiblesse des secteurs industriel et financier, etc.

### 5.2. Leviers de la transformation structurelle de l'économie

La levée des principaux défis ci-haut cités permettra d'améliorer la structure de l'économie burundaise, d'inverser sa tendance et permettre de la positionner sur une trajectoire de croissance robuste, inclusive et durable qui puisse élever le pays au rang des économies émergentes. C'est pour cette raison que les principaux leviers réellement actionnables en vue de la transformation structurelle de l'économie nationale, devront concilier, dans une approche bien intégrée, les différents défis susmentionnés, les atouts et les opportunités de l'économie burundaise pour de meilleures perspectives à moyen et à long termes.

La transformation structurelle de l'économie s'appuiera sur le développement de secteurs porteurs de croissance pour impulser la production nationale, les exportations, la création d'emplois, l'inclusion sociale et l'attraction des Investissements Directs Etrangers (IDE). Ces programmes et projets porteront sur 11 secteurs représentés par la figure ci-après.



**Figure 14. Secteurs piliers de la transformation structurelle de l'économie du Burundi**

Avec le PND révisé, la transformation de la structure de l'économie se fait à partir de 9 piliers ci-après :

**1. La modernisation de l'agriculture :** c'est une composante essentielle de la transformation de la structure de l'économie. Pour ce faire, elle devra se traduire par la régionalisation des cultures, la mécanisation de l'agriculture, la préservation des terres agricoles, la transformation de la production agricole, la stabulation permanente de l'élevage, la diversification des produits exportables, la gestion de l'eau de pluie, l'irrigation des marais, etc. Avec le secteur industriel, l'agriculture tirera certains intrants et lui offrira une partie de sa production pour des fins de transformation.

**2. L'accroissement de la production énergétique :** la construction, la réhabilitation et/ou extension des infrastructures énergétiques sont des prérequis de la transformation structurelle durable de l'économie burundaise. La maîtrise de la production de l'énergie et la diminution de son coût constituent des facteurs favorisant le développement des activités transformatrices et de services. D'autres alternatives pour l'augmentation de la production énergétique sont : le développement de l'énergie solaire, de la biomasse et de l'énergie éolienne. Toutefois, en matière d'énergie, la solution durable ne peut être que communautaire ; le Burundi doit développer la coopération en matière d'investissement dans le secteur énergétique pour asseoir une approche complémentaire et communautaire.

**3. L'amélioration de la connaissance basée sur la technologie et le savoir-faire :** ce pilier s'inscrit dans la dynamique d'amélioration soutenue du capital humain et de soutien à la croissance par l'intermédiaire de la connaissance et de l'apprentissage. En outre, les investissements, surtout les IDE, attendus pour le développement de projets structurants, entraineront des externalités positives, dont le transfert des technologies qui profitera sans nul doute aux autres secteurs.

**4. Le développement du secteur des ressources naturelles :** étant donné le ratio relativement faible des compétences par rapport à l'emploi au Burundi, le pays a principalement besoin des agents qualifiés et des professionnels des métiers aussi bien en matière d'exploration, d'exploitation de production, de gestion que de transformation (même initiale) des ressources naturelles pour que s'opère une profonde transformation structurelle. La priorité doit être la mise en place d'une économie reposant



sur les ressources naturelles diversifiées. Pour la réussite de cette approche, de bonnes politiques sont nécessaires.

**5. La diversification et la promotion d'une économie compétitive et saine :** la structure actuelle de la production, dominée par l'agriculture rend l'économie très fragile et vulnérable aux aléas climatiques. L'exploitation agricole comprend les cultures vivrières et les cultures d'exportation composées essentiellement de café et de thé dont les exportations sont sujettes aux fluctuations des cours mondiaux et des récoltes. Le PND permettra de mettre en place un environnement favorable aux affaires notamment pour attirer des capitaux étrangers et promouvoir la compétitivité des produits burundais sur les marchés sous-régional et international. A ce titre, de nouveaux produits d'exportation seront identifiés et développés.

**6. La création d'un environnement favorable à l'industrialisation :** Le secteur de la transformation industrielle représente moins de 15% du PIB. Pour soutenir le secteur de la transformation industrielle et lui donner un rôle moteur dans le développement du pays, la finalisation et la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Industrie permettra au Burundi de se doter d'un tissu industriel dynamique et compétitif. Cette industrialisation tournée vers les exportations devra s'orienter entre autres vers : (i) la mise en place de mesures de relance du secteur ; (ii) l'amélioration du climat des affaires et (iii) l'appui ciblé aux industries exportatrices par l'accroissement du taux de rétention sur valeur ajoutée.

**7. Le renforcement des infrastructures de transport, du commerce et des TIC :** le secteur des transports est constitué de plusieurs axes que sont les infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, ferroviaire et lacustres d'une part, et d'autre part, les services mondiaux des transports routier, lacustre, aérien et portuaire et ferroviaire. Le transport routier demeure cependant le mode dominant de transport intérieur des biens et des personnes. Il est assuré par un parc automobile sans cesse croissant grâce à l'importation de véhicules d'occasion. Ce parc est vieillissant et expliquerait la mauvaise qualité de l'offre de transport en général. Le transport lacustre est le principal mode utilisé pour soutenir les échanges commerciaux régionaux, permettant ainsi de désenclaver l'économie nationale. En outre, la situation géographique du Burundi par rapport à la République Démocratique du Congo (RDC) et aux autres pays riverains du lac Tanganyika le fait bénéficier sur le plan économique d'un vaste potentiel marché. Quant au transport ferroviaire, il est en développement dans les pays de la sous-région avec de projets de construction de nouvelles lignes de chemins de fer.

**8. La promotion du tourisme :** le faible niveau de développement du tourisme résulte de la mauvaise qualité des infrastructures de base et d'équipements touristiques, de la faible structuration de la chaîne des produits touristiques, de l'insuffisance de qualification professionnelle du personnel et de l'absence de mesures incitatives spécifiques à l'investissement dans cette industrie qui regorge d'un grand potentiel. Les atouts et potentialités existants dans le secteur du tourisme burundais sont : (i) le patrimoine culturel (matériel et immatériel) ; (ii) le patrimoine naturel ; (iii) la position stratégique du Burundi ; (iv) l'existence de nombreux sites touristiques ; (v) une main d'œuvre bon-marché et (vi) une volonté politique de développement du secteur. La mise en valeur des ressources touristiques du Burundi permettra d'une part, d'accroître son attractivité et de rapporter des revenus aux acteurs et des devises supplémentaires au trésor public et, d'autre part, de renforcer son rayonnement à l'international.

**9. L'intégration régionale et la coopération internationale :** le Burundi attend de l'intégration régionale et de la coopération internationale, l'élargissement de son espace au plan économique et politique, la réalisation d'économies d'échelle, le développement des échanges commerciaux ainsi que la garantie de la paix et de la sécurité.



### 5.3. Développement de l'Agriculture, élevage et sécurité alimentaire

Le secteur agricole revêt une importance capitale pour l'économie burundaise où il contribue à hauteur de 39,6 % au PIB, offre 84% d'emplois, fournit 95% de l'offre alimentaire et constitue le principal pourvoyeur de matière première à l'industrie agroalimentaire.

C'est un secteur caractérisé par (i) une faible productivité mise en exergue par des rendements réels largement inférieurs à leurs niveaux potentiels ;(ii) une tendance baissière de la production des cultures d'exportation ;(iii) une production agricole qui ne suit pas la demande alimentaire sans cesse croissante ;(iv) des pertes post-récoltes importantes surtout pour les fruits, les légumes, les produits d'origine animale et dans une moindre mesure, les céréales et les légumineuses.

En vue de relancer la production agricole et d'atténuer le déficit alimentaire, le Gouvernement s'est notamment doté de Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) sur la période 2012-2017, 2016-2020 et 2018-2022. Ainsi, un Programme National de Subvention des Engrais (PNSEB), un Programme de Subvention des Semences Sélectionnées.

Malgré les interventions réalisées pour booster la production, des défis au secteur persistent : (i) le changement climatique ;(ii) la recrudescence des maladies et ravageurs des plantes ;(iii) la dégradation des sols ;(iv) l'accès des agri-éleveurs aux intrants performants ;(v) la faiblesse des capacités technique, financière et organisationnelle des acteurs et des maillons des chaînes de valeur; (vi) la faiblesse des infrastructures et des techniques de conservation et de transformation ;(vii) les difficultés d'accès aux marchés rémunérateurs et (viii) ressources financières allouées au secteur vis à vis des besoins alimentaires et nutritionnels de la population sans cesse croissante.

Pour relever ces défis et accroître sensiblement la production, le Gouvernement envisage de recourir : (i) aux bonnes pratiques de protection des ressources en terres et en eaux ;(ii) aux meilleures pratiques de gestion de l'exploitation agricole ;(iii) à une utilisation accrue des intrants performants et des ressources en eau ;(iv) à la mise en œuvre de l'approche filière ;(v) à la résolution des problèmes fonciers et (vi) au développement d'un système adapté de financement du secteur agricole rural.

Ainsi, pour atteindre l'objectif de la Vision 2040 et 2060 relatif à la sécurité alimentaire qui est projeté de passer de 56,6% à 60,6% en 2027, le taux de croissance des productions vivrières devra passer de 3,86% en 2022 à 10,15% en 2027 soit une progression annuelle moyenne de 2,03%.

Les actions principales suivantes seront menées notamment : (i) développer deux agropoles (Karusi et Cibitoke) ;(ii) aménager de grands périmètres irrigués ; (iii) renforcer l'industrie semencière par valorisation des centres semenciers ; (iv) accroître le nombre des centres naisseurs ;(v) valoriser de terrains inexploités ; (vi) renforcer et professionnaliser les centres de rayonnement ; (vii) améliorer le système d'approvisionnement en intrants agricoles et d'élevage ; (viii) renforcer le système de prévention et de contrôle des maladies des cultures et des animaux ; (ix) développer la filière riz par la réhabilitation des réseaux hydro-agricoles ; (x) promouvoir l'agriculture sous serre par la mise en place d'une serre par province; (xi) développer les filières des cultures d'exportation par la modernisation et l'accroissement des capacités de transformation de l'outil industriel et extension des superficies emblavées ; (xii) construire les infrastructures d'irrigation; (xiii) construire des hangars modernes régionaux pour la gestion de la production ; (xiv) développer des chaînes de valeur bovine, porcine, caprine, ovine, avicole et cunicole (élevage des lapins) par la construction des centres naisseurs et l'organisation des campagnes de vaccination ; (xv) promouvoir la mécanisation agricole par l'acquisition des engins ; (xvi) accroître l'éventail des spéculations agricoles d'exportation par l'introduction de nouvelles cultures et de variétés attirantes ainsi que des lots d'animaux ;(xviii) développer l'aquaculture par la construction des sites aquacoles ; (xix) construire



des hangars de conservation et des unités de transformation ; (xx) promouvoir l'horticulture par production de plants fruitiers et la disponibilisation des semences maraîchères, etc.

#### 5.4. Développement des Infrastructures (Energie, Transport, TIC, Sport)

##### 5.4.1. Amélioration des capacités de production et de gestion du secteur de l'Energie

La production d'énergie est un préalable pour la transformation structurelle de l'économie et pour le développement durable. L'accès à une énergie abordable et fiable est la priorité la plus importante pour le développement du secteur privé. Le manque d'accès à l'électricité a été identifié par 22% des entreprises comme l'un des obstacles majeurs à l'investissement au Burundi, contre une moyenne de 15% en Afrique subsaharienne (Banque mondiale, 2014).

Le Gouvernement dans ses efforts de développer ce secteur, a entrepris des initiatives en vue d'accroître la production de l'énergie et satisfaire la demande. Outre l'élaboration du cadre légal et réglementaire comprenant : (i) la stratégie sectorielle de développement du secteur de l'énergie au Burundi ; (ii) la stratégie nationale de développement des énergies nouvelles et renouvelables au Burundi à l'horizon 2030 et son plan d'actions ; (iii) la lettre de politique énergétique, (iv) la stratégie d'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030, (v) le plan Directeur de production, transport et distribution de l'énergie électrique ; (vi) l'étude de réhabilitation et modernisation du réseau électrique de la ville de Bujumbura, (vii) l'étude de densification et de renforcement du réseau électrique national 30kV, etc.

Au niveau opérationnel, plusieurs projets ont été exécutés et d'autres sont en cours d'exécution, notamment: (i) l'aménagement et la mise en service de la centrale hydroélectrique (CHE) RUZIBAZI, (ii) la mise en place de la centrale solaire de Mubuga dans la province de Gitega, (iii) l'aménagement de la CHE de Kabu 16, (iv) l'aménagement du CHE MPANDA , (v) la construction de la CHE Jiji Murembwe, (vi) l'identification de 11 sites de biogaz à réhabiliter, (vii) la réalisation des nouvelles extensions de réseaux électriques en Moyenne Tension et Basse Tension, (viii) l'électrification de certaines localités du pays (Rugazi, Gatura et Kivumu, Gasenyi, Busoro, Mubira, Bwoga- Karera II et III, ...), (ix) la réhabilitation des digesteurs à biogaz dans les institutions publiques, (x) la réhabilitation et l'extension du réseau électrique des centres Nyabikere et Mutumba, etc.

Les projets hydro électriques nationaux et régionaux en cours d'aménagement permettront d'avoir une puissance installée de 194,45 MW en 2027.

Malgré les actions entreprises dans le secteur, les défis à relever subsistent et sont notamment :(i) la vétusté des équipements de production et de transport d'énergie électrique ; (ii) la non- maîtrise de l'efficacité énergétique ; (iv) la faible diversification des sources d'énergie ;(v) la nécessité d'un cadre légal et réglementaire actualisé incitatif pour le secteur privé ;(vi) les faibles capacités de stockage des produits pétroliers.

Pour atteindre les objectifs de la vision 2040 et 2060, les principales actions à mener à l'horizon 2027 se focalisent sur : (i) l'aménagement des nouvelles centrales hydroélectriques et la finalisation de celles en cours de construction; (ii) l'aménagement des centrales solaires; (iii) l'aménagement des centrales thermiques à base de la tourbe ou des déchets municipaux; (iv) le développement et la modernisation du réseau de transport et de distribution de l'énergie électrique; (v) la promotion de l'efficacité énergétique et des techniques de carbonisation et des foyers améliorés; (vi) l'amélioration de la gestion des produits pétroliers et gazeux; (vii) l'amélioration du cadre légal et réglementaire du secteur de l'énergie électrique permettant d'accroître les investissements du secteur privé.

La mise en œuvre des actions ci-haut mentionnées permettra d'accroître le taux d'accès à l'électricité pour le faire passer de 22,6% en 2022 à 44% en 2027. La production totale en MW devra augmentée





sensiblement pour passer de 106,15 MW en 2022 à 212,97 MW en 2027 avec probabilité d'importation de 200MW à partir de la centrale Renaissance de l'Éthiopie. La part de l'énergie renouvelable dans le mix-énergétique devra passer de 65% en 2022 à 90% en 2027. La capacité de production nationale devra passer de 90,65 MW en 2022 à 194,45 MW en 2027. La production des centrales thermiques restera constante à 35 MW tandis que celle des centrales communautaires passera de 15,5 MW en 2022 à 42,2 MW en 2027. En cas de déficit énergétique interne, le pays aura la possibilité d'importation à travers les lignes d'interconnexion régionales. Pour soutenir un rythme de croissance permettant d'atteindre les objectifs de la vision 2040, plusieurs études (Avant-Projet sommaire : APS, Avant-Projet détaillé : APD, Etude d'Impact Environnemental et Social : EIES et Dossier d'Appel d'Offre : DAO) de projets de production, de transport et de distribution devront être achevées en 2027. Ce qui permettra d'entreprendre la construction de nouvelles centrales hydroélectriques et des lignes de transmission.

Pour soutenir un rythme de croissance permettant d'atteindre les objectifs de la vision 2040, plusieurs études (Avant-Projet sommaire : APS, Avant-Projet détaillé : APD, Etude d'Impact Environnemental et Social : EIES et Dossier d'Appel d'Offre : DAO) de projets de production, de transport et de distribution devront être achevées en 2027.

Le réseau électrique national interconnecté de 2027 devra être doté d'un réseau de transport d'environ 860 Km et d'un réseau de distribution Moyenne Tension de 7560 km avec un réseau Basse tension d'environ 34000 km. Les localités éloignées du réseau interconnecté seront alimentées par des mini réseaux solaires isolés.

Le réseau existant étant vétuste et saturé dans certaines localités, plusieurs activités de réhabilitation et de renforcement devront être menées pour réduire les pertes techniques et garantir un service de qualité sans oublier la promotion de l'efficacité énergétique.

S'agissant des produits pétroliers, le Gouvernement compte prévoir un stock stratégique suffisant par la construction des parcs pétroliers avec une capacité de stockage totale de 266.236.335 litres avec une augmentation d'importation passant de 80.029.000 litres par an à 1.271.400.307 litres par an.

#### 5.4.2. Secteur des Transports

Le secteur des transports présente un intérêt singulier pour que le pays puisse créer des conditions nécessaires au développement socioéconomique. Il constitue un moyen extrêmement important de désenclavement intérieur et extérieur, et un outil puissant pour l'intégration économique régionale, notamment dans le contexte de la ZLECAF. Ce secteur comprend le transport routier, ferroviaire, lacustre et aérien.

Le réseau routier national totalise une longueur d'environ 11 000 kilomètres et, est composé de : (i) un réseau classé d'une longueur de 7.059 km dont 527 km de routes revêtues ; (ii) un réseau non classé qui comprend 6.150 km de routes d'intérêt communal et de pistes agricoles.

**Transport routier** : Le transport routier demeure le mode dominant de transport intérieur et extérieur des biens et des personnes. Ce dernier est exercé par les opérateurs privés et le secteur public « OTRACO ». Il est assuré par un parc automobile vétuste à la suite de la mesure prise en 2008 interdisant l'importation des véhicules de catégorie de main gauche de transport en commun. Pour faire face à ce défi, le Gouvernement a incité les opérateurs privés du secteur, en accordant l'exonération des véhicules neufs main droite de plus de 30 places assises depuis 2019. Cette mesure a généré des améliorations mais, qui demandent à être plus satisfaisantes.

Parmi les réalisations ayant fait des progrès au secteur, il est à noter les suivantes : (i) la modernisation du service de contrôle technique et de permis de transport sécurisés ; (ii) l'identification des sites appelés à abriter les stations d'arrêt et de repos le long des corridors ; (iii)





l'étude de rentabilité du transport rémunéré (transport en commun) est en cours au niveau de la mairie de Bujumbura ; etc.

Ce mode de transport reste confronté à certains défis, dont : (i) des parkings et stations d'arrêt et de repos aménagés ; (ii) des points de contrôle technique suffisants et modernisés ; (iii) des véhicules de transport suffisants et modernisés ; (vi) une meilleure qualité des routes nationales, etc.

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement entend (i) réaliser une étude et mettre en place des arrêts bus dans les centres urbains du pays (Bujumbura, Gitega, Rumonge et Ngozi) ; (ii) réaliser une étude pour la mise en place des stations d'arrêt et de repos le long des routes faisant partie des Corridors Central et Nord ; (iii) mettre en place des infrastructures d'accueil que sont les gares routières, parkings, arrêts et abri bus et signalisation routière) ; (iv) moderniser les points de contrôle technique des véhicules ; (v) améliorer la connectivité intérieure et extérieure à travers le renouvellement du parc de véhicules de transport en commun et extension de la zone d'exploitation ; (vi) mettre en place un cadre légal de la transition énergétique dans le secteur des transports ; (vii) promouvoir la mobilité électrique ; (viii) améliorer la qualité des routes nationales.

**Transports lacustre, infrastructures portuaires et ferroviaires** : Dans le domaine du transport lacustre et infrastructures portuaires, les échanges commerciaux régionaux sont effectués également par voie lacustre. Ce mode de transport devra jouer un rôle important dans le désenclavement de l'économie nationale. En outre, la situation géographique du Burundi par rapport à la République Démocratique du Congo (RDC) et aux autres pays riverains du lac Tanganyika le fait bénéficier sur le plan économique.

A cet effet, les études de construction du chemin de fer pour le tronçon Uvinza-Musongati-Gitega sont terminées tandis que celles relatives au tronçon du chemin de fer Gitega-Bujumbura/Uvira-Kindu sont en cours.

En plus, le Burundi et la Tanzanie ont signé un accord bilatéral de construction des ports secs à Kwala à 80 km de Dar-es-Salam et à Katosho à Kigoma, deux espaces octroyés par la Tanzanie au Burundi, le 28 janvier 2022. Chaque espace a une superficie de 10 hectares. Ce qui facilitera la mobilité des biens et des personnes ainsi que le désengorgement du port de Dar-es-Salaam.

Malgré toutes ces réalisations, des défis restent à relever. Il s'agit notamment : (i) des ports de Bujumbura et de Rumonge modernisés ; (ii) d'un matériel roulant ferroviaire moderne opérationnel ; (iii) du personnel insuffisant ; (iv) d'une législation de transport sur le Lac Tanganyika harmonisée ; (v) d'un corridor sud (Bujumbura-Mpulungu-Durban) développé et exploité.

Pour faire face à tous ces défis, le Gouvernement compte : (i) moderniser et étendre le port de Bujumbura ; (ii) construire le port de Rumonge ; (iv) construire le port de Kabonga ; (iv) harmoniser la législation de transport sur le Lac Tanganyika ; (iv) mener une étude de faisabilité du projet chemin de Fer Gitega-RDC ; (v) construire le Port de KWALA ; (vi) construire et équiper un centre de recherche et de sauvetage et de communication maritime.

**Transport aérien** : Concernant le transport aérien, il a connu une amélioration des services aéroportuaires réalisées par l'acquisition des équipements de sécurité et de facilitation aéroportuaires (scanners, télésurveillance, portiques et détecteurs de métaux, ...); l'acquisition des équipements d'aide à la navigation aérienne ; du système de téléaffichage ; la réhabilitation de la piste d'aviation ; la construction de la clôture aéroportuaire et de la piste de patrouille de la clôture et l'éclairage de l'aéroport.

Malgré toutes ces réalisations, le transport aérien accuse des défis majeurs à savoir: (i) l'élévation de l'aéroport international Melchior NDANDAYE de Bujumbura aux normes internationales ; (ii) la construction, modernisation et opérationnalisation des aérodromes (iii) la construction d'un autre aéroport international ; (iv) la redynamisation du « Burundi Airlines » ; (v) la réhabilitation,



l'extension et la modernisation de l'aéroport international Melchior NDANDAYE ; (vi) l'acquisition d'une flotte (pour les passagers et pour le cargo) par la compagnie « Burundi Airlines » suffisante et opérationnelle; (v) la construction des complexes hôteliers suffisants.

Pour relever ces défis, les actions suivantes seront menées (i) réhabiliter, étendre et moderniser l'aéroport international Melchior NDADAYE ; (ii) construire l'Aéroport International de Bugendana et de l'aérodrome de Kabamba; (iii) construire et réhabiliter les aérodromes; (iv) acquérir la flotte (pour les passagers et pour le cargo) pour la Compagnie Burundi Airlines ; (v) construire deux complexes hôteliers de la compagnie Burundi Airlines (l'un au centre-ville et l'autre au site Kiyange).

### 5.4.3. Sous-secteur des TIC

Il attire actuellement l'attention de tous les acteurs de la vie socioéconomique de chaque pays en général et des autorités en particulier. Il s'agit d'un secteur ayant des potentialités énormes dans la transformation numérique du Pays.

La capacité des technologies mobiles a amélioré la vie des gens, et a augmenté de façon exponentielle, et grâce au développement de la connectivité numérique, le nombre d'utilisateurs des services financiers mobiles. La téléphonie mobile offre actuellement des services financiers variés distribués par l'utilisation d'un téléphone mobile.

Même si le secteur a connu des progressions, le développement des TIC se heurte à d'importants défis dont : l'insuffisance de l'offre d'électricité; l'absence d'entrepreneuriat numérique au niveau local ; le manque d'accès aux équipements modernes, le manque d'expérience et de connaissance des technologies numériques, le faible accès universel aux TIC., le manque d'incitations à changer les méthodes de travail traditionnelles, le déficit en infrastructures TIC ; l'absence d'un cadre réglementaire global au plus haut niveau institutionnel, les faibles capacités des ressources humaines. Le manque de connectivité numérique limite les possibilités d'utilisation des technologies modernes et la connectivité et la compétitivité des entreprises nationales. Une faible culture numérique entrave l'adoption de solutions numériques pouvant apporter des améliorations et des gains de productivité à l'économie, en particulier dans le secteur de l'agro-industrie.

Toutefois, le Burundi s'engage à faire face à ces défis et s'est résolument décidé de faire du secteur des TIC un des moteurs de développement économique et un levier de croissance économique et inclusive.

Pour le Gouvernement du Burundi, la digitalisation de tous les services publics est un impératif pour accélérer la croissance économique, améliorer la gouvernance électronique, promouvoir l'interconnexion des services publics pour les rendre accessible aux citoyens afin de propulser le pays sur une autre étape de développement accéléré.

Ainsi, dans le cadre de la bonne gouvernance, le Gouvernement reconnaît que les TIC offrent de grandes possibilités pour la promotion du développement durable, de la démocratie, de la transparence, la recevabilité et ainsi que l'intégration socio-économique nationale, régionale et internationale.

Au-delà de la digitalisation et sans pour autant être exhaustif, les actions suivantes sont envisagées : (i) promouvoir l'utilisation des TIC, (ii) mettre en place des Centres d'Excellence en TIC, (iii) implanter et optimiser les Centres TIC communautaires polyvalents, (iv) augmenter le taux d'inclusion financière numérique et postale par la mise en place des différentes plateformes, (v) créer et équiper les clubs TIC dans les écoles, (vi) installer et mettre en place des infrastructures TIC ( fibre optique à haut débit, les terminaux, différents réseaux LAN, MAN,....), (vii) faciliter l'accessibilité à un prix abordable à l'internet, etc.

L'accomplissement effectif des actions ci-haut énumérées permettra de passer de 10 à 60 services publics digitalisés en 2027.



Le taux d'utilisation par la population du téléphone mobile est projeté de passer de 62,21 en 2022 à 67,21% en 2027, tandis que la proportion de la population utilisant l'internet s'accroîtra de 9,1 % à 31,6%.

L'installation et la mise en place des infrastructures TIC accroîtra la couverture du territoire par la fibre optique.

Enfin, la contribution attendue de ce secteur dans le PIB global va passer de 2,4 % en 2022 à 4,52% en 2027.

#### **5.4.4. Secteur des sports**

Le sport burundais reste confronté à des problèmes liés (i) au manque d'infrastructures au niveau communal et provincial, ce qui handicape l'organisation de diverses activités sportives et (ii) à l'inexistence de stades Omnisports répondant aux normes internationales, ce qui freine le développement du sport de haut niveau et ne permet pas au pays d'organiser des rencontres régionales et continentales.

Cela est dû à (i) la déficience dans la gestion des organisations d'événements sportifs et la modicité des moyens financiers alloués aux fédérations nationales par les fédérations internationales qui hypothèquent le développement harmonieux du sport et à (ii) l'allocation, lors des lotissements, d'espaces destinés à accueillir les infrastructures sportives à cause du manque de concertation et de collaboration entre les partenaires du secteur des sports.

Par ailleurs, un encadrement soutenu des acteurs sportifs burundais permettrait la redynamisation de la pratique des activités sportives autant que l'amélioration de leur niveau de compétitivité et par conséquent, la multiplication des opportunités d'accès à des revenus pouvant être générés par la pratique sportive devenue, sous d'autres cieux, une véritable inductrice très lucrative pour ses acteurs, en particulier, pour les jeunes praticiens, du reste très talentueux.

Pour y arriver, il s'avère primordial de définir une politique sportive adéquate de développement sportif qui passera par l'amélioration de la gestion des infrastructures existantes et la construction de nouvelles infrastructures dans tout le pays, d'identification précise des jeunes talents qu'il conviendra d'offrir le meilleur encadrement technique, et la restructuration des associations regroupant les différentes disciplines, l'appui aux diverses fédérations sportives, la mise en place des conditions et prérequis pour ouvrir de réelles perspectives conduisant à la professionnalisation progressive des principales disciplines du secteur.

Ainsi pour lever ces défis, des actions ambitieuses sont prévues pour pallier l'insuffisance voire même, l'inexistence d'infrastructures répondant aux normes internationales.

Il s'agit d'interventions qui porteront sur l'établissement d'une cartographie des infrastructures sportives existantes, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures existantes, la construction d'un stade omnisport moderne, d'un centre sportif pour handicapé et d'un gymnase national répondant aux normes internationales, dans le but de cheminer vers le Burundi émergent 2040 intégrant tous les secteurs, y compris le sport.

### **5.5. Développement du Secteur du Commerce**

Le commerce reste l'un des piliers de développement du Burundi. C'est la plus importante composante du secteur des services et contribue à la création des richesses avec une contribution de plus de 20% à la formation du PIB.

Le commerce extérieur est caractérisé par un solde déficitaire du compte courant. La base d'exportation du Burundi reste particulièrement étroite et fortement concentrée autour de quelques



produits primaires et d'autres produits des industries extractives. Les importations comprennent principalement les produits alimentaires, les combustibles, le matériel de transport, les textiles, le ciment, les médicaments et les intrants agricoles.

Le commerce intérieur contribue en moyenne à hauteur de 8% à la formation du PIB (OMC, 2019). Néanmoins, la contribution de la taxe de consommation sur le carburant et le tabac reste inférieure à 1% du PIB.

Les importations sont supérieures aux exportations avec un faible taux de couverture des importations par les exportations de 18% en moyenne (variant entre 22,7 et 17 %) sur la période 2005-2019.

Au niveau de la sous-région, les échanges extérieurs du Burundi sont des plus faibles de tous les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), et sont dominés par les importations, résultant à une détérioration chronique de la balance commerciale.

Certains documents de stratégie ont été élaborés et d'autres sont en cours, pour promouvoir le secteur du commerce ; ce sont en particulier les documents portant : (i) Examen de la Politique Commerciale, en 2018 ; (ii) Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Politique Commerciale du Burundi, en 2021 ; (iii) Stratégie Nationale de mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAf en 2021 ; (iv) Stratégie Nationale pour la Promotion du Commerce Transfrontalier, en 2021 ; (v) Revue de l'Etude Diagnostique d'Intégration Commerciale (EDIC), en 2021 ; (vi) Elaboration de la feuille de route de mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges et (vii) Signature de l'Accord de coopération commerciale entre la République du Burundi et de la République de Guinée Equatoriale, en 2021.

Bien que des réformes ont été engagées en vue de l'amélioration du climat des affaires, il reste encore des défis à relever, relatifs notamment (i) à la facilitation des échanges ; (ii) au règlement des différends commerciaux ; (iii) à la réduction de la durée et des coûts des procédures ; (iv) à l'attractivité des investissements étrangers ; (v) à la base de données sur le commerce ; (vi) à la diversification des exportations ; (vii) au taux d'intérêt élevé ; (viii) à une balance commerciale déficitaire ; (ix) au transport des produits périssables ; (x) à l'insuffisance des entreprises opérant dans la zone franche ; (xi) à la liberté d'échanges commerciaux inter provinces ; (xii) à la normalisation et le contrôle de qualité des produits ; (xiii) à la mise en place de l'Autorité sur la concurrence, etc.

Pour faire face à ces défis, les actions suivantes seront menées : (i) diagnostiquer l'environnement des exportations pour contribuer à la levée des barrières non-tarifaires limitant les exportations ; (ii) introduire un régime commercial simplifié en faveur des petits commerçants ; (iii) mettre en place une plateforme des producteurs des services en vue de promouvoir les exportations ; (iv) identifier les produits non traditionnels à plus forte valeur ajoutée à travers une analyse de la demande internationale ; (v) élaborer des stratégies sectorielles de promotion des chaînes de valeur à haut potentiel d'exportation, etc.

La réalisation de ces actions permettra d'améliorer la contribution du secteur à la formation du PIB pour faire passer de 5,7% en 2022 à 9,6% à l'horizon 2027.

### 5.5.1. Secteur du Tourisme

Selon le rapport d'identification et de délimitation des sites touristiques du Burundi validé en 2014 sous la coordination de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le patrimoine touristique recensé est regroupé en cinq grands ensembles, à savoir : (i) 56 sites naturels ; (ii) 60 biens culturels matériels ; (iii) 2 patrimoines immatériels ; (iv) 3 festivals et événements ; (v) 2 groupes humains d'intérêt.



Toutefois, le secteur touristique burundais est moins développé comparativement aux autres pays de l'EAC. L'étude de 2014 a montré que le pays compte plus de 123 sites touristiques déjà validés par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) parmi lesquels 15 sont aménagés (les églises, les eaux thermales de Mugara, place de l'indépendance, traité de Kiganda, etc).

Un rapport récent de 2021 fait état de 126 sites touristiques additionnels inventoriés sur le territoire national en attente de validation soit un total de 249 sites touristiques.

L'offre touristique est mal structurée et mal-définie.

Pour assurer l'amélioration des performances du secteur, certains défis sont à relever, à savoir : (i) un cadre légal d'orientation de développement du secteur du tourisme inexistant ; (ii) l'insuffisance des dotations budgétaires au secteur touristique ; (iii) la faiblesse des capacités des structures de formation professionnelle dans les métiers du tourisme ; (iv) la coordination avec les autres administrations œuvrant dans le secteur ; (v) l'insuffisance des ressources matérielles et financières dans le secteur du tourisme ; (vi) le renforcement des outils de communication et de promotion du tourisme ; (vii) la tenue des comptes satellites du tourisme ; (viii) l'aménagement des voies d'accès et des infrastructures d'accueil aux sites touristiques ; (ix) la sensibilisation de la population burundaise dans la consommation des produits touristiques ; (x) le développement anarchique des infrastructures touristiques surtout sur le littoral du lac Tanganyika ; (xi) le renforcement du partenariat public-privé.

Le Gouvernement affiche une volonté pour le développement durable du tourisme du Burundi à travers les actions suivantes: (i) réhabiliter et aménager les sites touristiques ; (ii) aménager les pistes d'accès aux sites touristiques ; (iii) délimiter les sites et autres zones à vocation touristique ; (iv) rénover et moderniser l'Hôtel Source du Nil ; (v) classer les établissements touristiques suivant les normes de l'EAC ; (vi) repeupler et rénover les parcs et musées nationaux ; (vii) former des éléments de la Police Nationale en matière touristique ; (viii) ériger, aux points d'entrée au Burundi, des panneaux qui renseignent les voyageurs sur tous les sites touristiques existants ; (ix) inventorier tous les sites et lieux touristiques existants dans toutes les Provinces du pays et en créer d'autres ; (x) former des guides touristiques ; (xi) construire l'Aquarium national sur le Lac Tanganyika répondant aux normes internationales.

### 5.5.2. Sous-secteur des postes

Les services postaux ont été décentralisés et sont offerts dans toutes les communes du Burundi, actuellement 142 bureaux postaux sont fonctionnels. Cependant, ce secteur fait face aux défis suivants : (i) la faible informatisation et interconnexion des bureaux postaux avec le siège ; (ii) le faible taux d'électrification du monde rural et (iii) le bas niveau de sécurisation des équipements et des fonds des services postaux.

Dans ce secteur, la Régie Nationale des Postes (RNP) envisage des actions suivantes : (i) contribuer significativement à l'inclusion financière postale (ii) développer les produits et services à valeur ajoutée postale, (iii) rendre opérationnel l'e-commerce, (iv) installer et mettre en service un système d'adressage et de codification à Bujumbura, (v) construire, équiper et standardiser des bureaux de Poste modernes dans toutes les communes.

Avec la mise en œuvre de ces actions, la RNP souhaiterait contribuer au processus de l'inclusion financière de 1% à 5% de 2022 à 2027. Elle préconise le développement et la modernisation de ses services à grande valeur ajoutée de l'ordre de 0% à 5%. La poste entend aussi construire et équiper les locaux abritant ses bureaux selon les normes du métier de 40% à 60% en 2027 et en perspective, les standardiser à travers toutes les communes.



## 5.6. Développement du secteur minier

**Secteur des mines et carrières :** Le secteur minier figure parmi les secteurs prioritaires contribuant de manière significative au développement socio-économique durable du pays à l'horizon 2027. Le Burundi dispose donc d'un potentiel minier riche et varié dont une valorisation rationnelle permettrait de financer significativement les investissements nécessaires à la dynamisation de la croissance économique et l'atteinte des objectifs de développement social du pays.

En effet, les recherches géologiques et minières menées de 1969 à 1986, appuyées par diverses coopérations bilatérales et multilatérales, ont abouti à la découverte d'indices de minéralisations (minéraux métalliques et non métalliques) diverses dont certaines ont connu une évaluation détaillée et d'autres nécessitent encore des recherches plus approfondies.

A partir de 2007, des travaux de recherches géologique et minière ont repris cette fois-ci avec les sociétés minières. C'est ainsi que jusqu'en 2020, 5 permis de recherches ont été octroyés à des sociétés minières pour la recherche des minerais métalliques (le nickel, l'or, la colombo-tantalite et les terres rares). En 2019, deux permis de prospection ont été délivrés pour le lithium à Ndora et le fer à Songa Nyange.

Jusqu'en 2023, des ressources minérales découvertes dans le pays avec les réserves quantifiées pour chaque type de minerai sont illustrées dans le tableau ci-après :

**Tableau 3. Réserves quantifiées pour chaque type de minerais**

| Nom du minerai                 | Localisation       | Réserves  | Teneur     | Références   |
|--------------------------------|--------------------|---|------------|--|
| <b>Nickel latéritique</b>      | Musongati-Rutana   | 150 MT  | 1,62% Ni   | Etude de faisabilité de la société BMM, 2011                             |
|                                | Nyabikere-Karusi   | 46 MT   | 1,45% Ni   | Etude de préfaisabilité de la société Samancor Ni (HK), 2009             |
|                                | Waga-Gitega        | 35 MT   | 1,38% Ni   | Etude de préfaisabilité de la société Samancor Ni (HK), 2009             |
| <b>Vanadium</b>                | Mukanda-Gitega     | 9,7 MT minerai primaire                                 | 0,63% V    | Etude de préfaisabilité de la société Elkemas Engineering Division, 1984 |
|                                |                    | 2,1 MT minerai secondaire                               | 0,8% V     |  |
| <b>Or et minerais associés</b> | Cimba/Mabayi       | 13629 kg d'Or ;<br>15591 Kg d'Ag ;<br>36000Tonnes de Cu | 5g/t       | Etude de faisabilité de la société Tanganyika Gold, 2016                 |
|                                | Masaka à Butihinda | 1564,31kg d'Or  | 2g/t       | Etude de faisabilité de la société African Mining Limited, 2018          |
| <b>Terres Rares</b>            | Gakara/Bujumbura   | 256000T   | 58,36%TREO | Etude de faisabilité de la société Rainbow                               |





| Nom du minerai           | Localisation                            | Réserves                                       | Teneur   | Références  |
|--------------------------|---|--|--|---|
|                          |   |  |  | International Ressources, 2013                                      |
| <b>Colombo-tantalite</b> | Buvyukana/Kirundo                       | 2464293T                                       | 339 ppm Ta <sub>2</sub> O <sub>5</sub>                 | Etude de faisabilité de la société Ntega Holding, 2019              |
| <b>Phosphates</b>        | Matongo/Kayanza                         | 270000T  | 14,9%P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>                     | Etude de faisabilité de la société British Sulfur Corporation, 1993 |
| <b>Carbonatites</b>      | Matongo/Kayanza                         | 9,44 MT  | 45,19% CaO   | Etude de faisabilité de la société British Sulfur Corporation, 1993 |
| <b>Kaolin</b>            | Mvumvu/Kayanza<br>Vyerwa/Ngozi          | 2,7MT<br>16,32MT                               | -  | Projet d'implantation d'une usine céramique au Burundi, 1990        |
| <b>Quartzites</b>        | Mukinya/Ngozi                           | 5,13MT, réserves sur moins de 2km <sup>2</sup> | -  | Projet d'implantation d'une usine céramique au Burundi, 1990        |
| <b>Felthpaths</b>        | Kanyaru-haut/kayanza                    | 0,73MT, sur un petit filon                     | -  | Projet d'implantation d'une usine céramique au Burundi, 1990        |
| <b>Tourbe</b>            | Nyamuswaga, Ndurumu, Nyavyamo, Buyongwe | 56,3MT   | 11% d'humidité   | Rapport d'étude de BCPA de 2023                                     |
| <b>Calcaire</b>          | Kagisa/Busiga<br>Cibitoke               | 314666,56T<br>2,2MT                            | 36,11% de CaO et 0,54% MgO<br>40,32% CaO avec 2,2% MgO | Rapport technique disponible  |

**Source** : Elaboré à partir des données du MINHEM

Des travaux de recherches pour les hydrocarbures, aussi bien dans le lac Tanganyika que dans la plaine de la Rusizi, ont été menés au cours des années 1970 et 1980. Les résultats des travaux préliminaires de surface ont montré des possibilités de découvertes des hydrocarbures dans le lac. Les bassins du Lac Tanganyika ont montré l'existence des indices pétrologènes.

Les bassins axiaux profonds sont essentiellement le lieu de dépôts de type organique, favorisée par l'atotoxicité des fonds lacustres. Ces dépôts s'avèrent être des roches-mères potentielles, comme le prouve les indices d'hydrocarbures du Cap Kalamba.

En termes de roche-mères sources, les sédiments du Tanganyika semblent extrêmement hétérogènes et offrent des conditions optimales pour la formation du pétrole.



L'exploitation de la tourbe a été effectuée par, l'Office National de la Tourbe (ONATOUR), une société publique créée en 1977, qui est responsable de la production et de la commercialisation de la tourbe au Burundi. La politique actuelle du Gouvernement est d'encourager l'utilisation de la tourbe, tant au niveau des ménages qu'au niveau des équipements collectifs, afin de limiter notamment l'utilisation du bois de chauffe.

Cependant, les activités de 4 sociétés détenant les permis d'exploitation de l'or à MABAYI et Masaka, de la colombo tantalite à Ntega et des terres rares à Kabezi ont été suspendues à la suite de certains points de déséquilibre remarqués dans les conventions et le processus de renégociation pour arriver au compromis sur les contrats miniers basés sur le principe gagnant- gagnant, est en cours.

Malgré l'énorme potentiel minier, la contribution du secteur extractif à la croissance économique reste insuffisante (0,4% à 0,5 % au PIB de 2018 à 2022), du fait entre autres, des défis suivants: (i) faible productivité due à la prédominance de l'exploitation artisanale au détriment de l'exploitation industrielle qui se heurte à une insuffisance des infrastructures;(ii) faible entrée des recettes et taxes issues du secteur ; (iii) faibles capacités techniques, matérielles et humaines en matière de recherche et d'exploitation ; (iv) faible investissement dans les travaux de recherches et d'exploitation minière, (v) faible traçabilité des minerais ;(vi) non-accréditation du laboratoire d'appui aux activités de recherches minières et (vii) faible expertise en matière de négociation et de suivi des contrats miniers, (viii) renforcement de la bonne gouvernance dans le secteur en veillant à la transparence et à l'éradication de l'impunité.

Face à tous ces défis, le Gouvernement du Burundi a déjà entrepris des réalisations suivantes : (i) l'adoption de la politique minière en 2022 dans le cadre de la mise en application de la Vision Minière Africaine (VMA) que les Chefs d'Etat et des Gouvernements africains ont adopté en 2009 et conformément au Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, Deuxième Génération (CSLP II). Cette politique minière ambitieuse présente différentes stratégies qui orientent l'action du Gouvernement burundais pour arriver à une gestion responsable et efficace du secteur minier. Elle donne également des orientations pour l'utilisation des revenus miniers en faveur du développement durable ; (ii) le processus en cours d'actualisation du code minier et ses textes d'application en vue de moderniser le cadre légal et de l'adapter aux nouveaux impératifs du pays ; (iii) la mise en place des textes réglementaires basés sur le principe gagnant-gagnant où la part du Gouvernement sur la production minière a été fixée à 30% de la valeur de minerais. Désormais, un contrat de travail et de partage de la production doit être signé entre le Gouvernement et l'artisan minier avant d'octroyer un permis d'exploitation artisanale ; (iv) la mise en place d'un logiciel pour la gestion de la base des données et des licences des mines et carrières ; (v) l'élaboration d'un plan de formation continue du personnel œuvrant dans le secteur minier ; (vi) l'encouragement et la facilitation du processus de mécanisation des mines dans l'optique de développer l'exploitation des 3 Ts sur le périmètre de Kivuvu et de Murehe ; (vii) l'octroi d'un permis d'exploitation et de traitement des terrils de l'or en utilisant des procédés semi-mécanisés sur le périmètre Masaka II à Muyinga ; (viii) l'octroi d'un permis d'exploitation industrielle du fer épongé dans le périmètre Songa Nyange à Makamba. Le fer qui va servir de matière première pour la fabrication du fer à béton. La société détenant ce permis compte implanter une usine de production du fer raffiné.

Dans l'objectif de la modernisation des infrastructures géologiques existantes, les actions suivantes seront menées : (i) mise à jour de la carte géologique du Burundi à l'échelle 1/50.000 et élaboration de la carte minière à l'échelle 1/50.000, (ii) actualisation du guide des investisseurs, (iii) restauration du Musée Géologique et des échantillons, (iv) mise en place d'une cellule gemmologique, (v) poursuite de l'accréditation du laboratoire du secteur minier conformément à la Norme ISO 17025 pour l'adapter aux standards internationaux.

Dans le but d'encourager l'exploration et l'exploitation minières et attirer l'investissement privé, le Gouvernement va : (i) poursuivre l'actualisation du cadre législatif et réglementaire pour le rendre plus attractif ; (ii) promouvoir la responsabilité sociale/sociétale des entreprises minières (iii) orienter



les exploitants artisanaux vers des sites préalablement explorés et évalués; (iv) favoriser la création de l'industrie extractive au niveau local pour donner une valeur ajoutée aux minerais.

Conformément à la Vision Minière Africaine, le Burundi s'engage à encourager la transformation locale des produits miniers par la mise en place d'une fiscalité favorable afin de créer une valeur ajoutée sur l'exploitation des substances minérales.

Pour le développement du secteur minier artisanal, le Gouvernement compte : (i) poursuivre la formalisation des exploitations minières artisanales; (ii) renforcer les capacités techniques et organisationnelles des exploitants miniers pour réduire les pertes liées aux traitements , (iii) la mise en place des textes réglementaires basés sur le principe gagnant-gagnant où la part du Gouvernement sur la production minière a été fixée au moins à 16% de la valeur des minerais , (iv) poursuivre l'inspection des sites miniers, la traçabilité des minerais et la certification des exportations des minerais conformément au Manuel de Certification de la CIRGL et dans l'objectif de poursuite de la mise en œuvre du protocole de l'Initiative Régionale sur les Ressources Naturelles et du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement en minerais désignés.

La mise en application de toutes ces actions permettra d'atteindre les résultats suivants à l'horizon 2027 : (i) Deux études de faisabilité sur la mise à jour de la carte géologique du Burundi à l'échelle 1/50.000 et sur l'élaboration de la carte minière à l'échelle 1/50.000 seront disponibles ; (ii) 20 Zones potentiellement minéralisées dont 3 pour le fer, 3 pour la cassitérite, 5 pour la silice, 5 pour les granites, 2 pour la bauxite et 2 pour le lithium seront identifiées; (iii) 3200 sites seront évalués et octroyés aux coopératives minières à des fins d'exploitation artisanale ; (iv) 6 textes d'application du code minier et le guide des investisseurs seront actualisés ; (v) l'Accréditation du laboratoire du secteur minier conformément à la Norme 17025 sera effective, la cellule géologique pour l'analyse des pierres précieuses sera fonctionnelle ainsi que le musée géologique ;(vi) 2 unités de traitement seront construites et rendues opérationnelles pour la production du fer et de la tourbe, ainsi que deux usines de fabrication des produits en céramique et de carreaux à base des granités construite.

Au cours de la période du 2023 à 2027, la production minière connaîtra un accroissement annuel de 10 % ; les exportations et les recettes issues du secteur minier devront suivre le même rythme. Ainsi, la production d'or va augmenter de 439,4 Kg à 1464 Kg, celle de la Cassitérite de 10.008,2 Kg à 149.338 Kg, celle du Coltan de 13.191,5 Kg à 139.090 Kg, celle de la Wolframite de 170.250,2 à 238.648 Kg, celle des minéraux Mixtes des 3Ts (Coltan+Cassiterite/ Cassiterite+Wolframite) de 235.025,93 Kg à 351.384 Kg, et celle de Tourbe 12.962 à 18.301 Tonnes.

En 2025, la première production du fer sera de 33.275 Kg, pendant que pour le Marbre, 663 m3 auront déjà été produits en 2024.

Les exportations vont suivre le même rythme et de 2023 à 2027, il y aura ainsi pour certains minerais les variations suivantes pour chaque type de substances minérales exportées : l'Or va passer de 439,4 Kg à 1.464 Kg, le Coltan (Kg) 135.978,4 Kg à 200.582 Kg et la Wolframite (Kg) 164.576,3 Kg à 256.218 Kg.

Les recettes recouvrées vont également connaître un accroissement annuel de 10 % passant de 7.837.424.139 Fr Bu en 2022 à 11.063.998.726 BIF en 2027.

## 5.7. Développement du Secteur Industriel et de l'Artisanal

Le secteur d'industrie reste encore embryonnaire même s'il connaît quelques développements encourageants avec l'accroissement du rythme de création d'entreprises à vocation industrielle. Sa contribution au PIB nominal de ses différentes branches fait remarquer que le sous-secteur des



industries alimentaires se taille une place de choix, suivi par les Industries Chimiques et Textiles. Le secteur industriel est peu développé, comme en atteste le niveau de sa contribution à la formation du PIB qui est de 17,1% ainsi que sa contribution dans l'emploi de la population active qui s'élève à environ 2% de la population.

L'ère industrielle du Burundi a débuté à l'époque coloniale où le Burundi et le Rwanda formaient encore un seul territoire, le « Ruanda-Urundi ». A côté des cultures industrielles d'exportation, le colonisateur a axé le développement du territoire sur le traitement des produits agricoles ainsi que la transformation de quelques matières premières locales.

L'évolution du secteur industriel Burundais est guidée par la planification de son développement qui s'est faite à travers les instruments suivants : le plan décennal de développement économique et social du Ruanda- Urundi, les plans quinquennaux et les Programmes d'Ajustement structurel, les Cadres Stratégiques de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II). La Vision Burundi pays émergent en 2040 et développement en 2060, ainsi que le PND révisé , respectivement cadre d'orientation et document de référence en matière de planification et de programmation du développement, ainsi que la Politique Nationale de l'Industrialisation (PNIB 2019-2027, dont les piliers sont l'agro-industrie, la manufacture, l'industrie minière et l'industrie touristique et hôtellerie) et sa stratégie de mise en œuvre, sont les instruments mis en place pour promouvoir le secteur secondaire, principal levier de croissance économique et porteuse d'émergence et de développement du Burundi.

**Agro-industrie :** Le secteur agro-industriel est dominé par les entreprises étatiques qui opèrent dans la transformation du café, du thé et du sucre. Toutefois, de 2007 à 2018, 117 petites et moyennes industries privées ont été créées.

**Industrie manufacturière :** Les produits manufacturés représentent environ les deux tiers des importations du Burundi. Ces importations sont principalement composées de machines, du matériel de transport, de matériaux de construction, de produits chimiques et d'autres produits manufacturés. Il faut également noter que le secteur manufacturier burundais a été profondément affecté par la crise. L'embargo imposé au Burundi pendant la période 1996-1999 a rendu les importations extrêmement difficiles et chères.

**Industrie minière :** Le secteur minier burundais a toujours été sous-exploité alors qu'il présente des atouts considérables. Les minerais dont l'exploitation a commencé sont, jusqu'à présent, l'or, la cassitérite, le wolframite, les terres rares et la colombo-tantalite (coltan).

Le développement du secteur industriel est assuré par la Direction Générale de l'Industrie qui est subdivisé en deux Directions, à savoir, la Direction du Développement Industriel et la Direction de la Propriété Industrielle.

Parmi les principaux défis que compte le sous-secteur industriel minier, on peut citer (i) l'insuffisance des moyens financiers orienté vers la recherche ; (ii) le faible niveau de transformation structurelle de l'économie ; (iii) la faiblesse de la production ; (iv) l'insuffisance des intrants qui contrarie la production industrielle et (v) le faible niveau d'utilisation des résultats de recherche ; (vii) le manque de cadre légal devant régir la Zone Economique Spéciale, etc.

Pour relever ces défis, les actions suivantes sont envisagées : (i) fournir des équipements industriels appropriés de transformation agro-alimentaire ; (ii) mener des études, promouvoir la recherche fondamentale et appliquée orientée vers le développement technologique et l'innovation en matière agro-alimentaire ; (iii) élaborer un plan d'aménagement des zones d'attraction industrielle du Burundi ; (iv) élaborer une politique nationale de la Propriété Industrielle, etc.

**Normalisation et contrôle de la qualité :** La normalisation est l'activité consistant à établir un ensemble des techniques et mesures qui ont pour objet de définir les produits et/ou les méthodes



de fabrication de manière à pouvoir satisfaire des besoins spécifiés destinés à un usage commun et répété, dans l'objectif de l'obtention du degré optimal d'ordre dans un contexte donné.

Les normes sont essentielles pour garantir la qualité des produits et des services et ainsi, protéger la demande intérieure en même temps que promouvoir l'offre d'exportation. Elles stimulent l'industrialisation, la recherche et le développement, la libre et saine compétition et servent d'outils de facilitation des échanges. Elles facilitent la conformité réglementaire et accroissent les possibilités d'accès aux marchés pour les petites et moyennes entreprises. Elles peuvent servir de base aux règlements techniques nationaux, sans pour autant constituer des obstacles techniques non nécessaires au commerce.

L'élaboration de normes est un travail collectif dans la mesure où les Comités Techniques de Normalisation qui comprennent les industriels, les utilisateurs, les organismes de recherche, les départements ministériels et les consommateurs travaillent ensemble pour parvenir à produire des documents techniques consensuels, qui répondent aux exigences de la société et de la technologie. Les activités de normalisation sont conduites à travers un Organisme National de Normalisation (ONN) reconnu au niveau national, régional et international. Les principales activités de l'ONN sont : le développement, la coordination, la révision, la modification, la réédition, l'interprétation ou la production des normes techniques qui sont destinées à répondre aux besoins industriels, technologiques, commerciaux et autres des pays. L'ONN s'assure que les normes élaborées sont promulguées, publiées et promues pour une application effective. Il représente un pays donné à l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et également à toute initiative régionale de coopération en matière de normalisation.

La Loi N°1/03 du 04 janvier 2011 portant Système National de Normalisation, Métrologie, Assurance de la qualité et Essais et ses textes d'application, qui est alignée sur celle de la Communauté Est Africaine (EAC), constitue une loi de portée générale sur la normalisation au Burundi.

Le Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (BBN) est considéré comme l'Organisme National de Normalisation (ONN) du pays.

Il est un établissement public à caractère administratif doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière et organique, établi par le Décret-loi N° 1/17 du 7 Mai 1992.

Notons également que le BBN a été réorganisé par le Décret No100/039 du 03 mars 2020 portant Organisation et Fonctionnement du Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité. Il dispose aussi des équipements de laboratoire obtenus grâce aux appuis des bailleurs et des subventions de l'Etat.

En plus des activités de normalisation, le BBN fait aussi : (i) la métrologie ; (ii) l'évaluation de la conformité ; (iii) l'encadrement des entreprises ; (iv) la vente des normes.

Les principaux défis à relever sont entre autres : (i) le Bureau Burundais de Normalisation et contrôle de la qualité (BBN) certifié ; (ii) laboratoires accrédités ; (iii) laboratoires aux postes frontaliers et antennes ; (iv) le personnel qualifié.

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement compte (i) construire et équiper un centre de formation en matière de normalisation du BBN conforme aux standards internationaux ; (ii) construire et équiper les laboratoires dans les domaines non encore opérationnels ; (iii) faciliter l'accréditation des laboratoires du BBN aux normes ; (iv) faciliter la certification du BBN et contrôler la qualité aux normes systèmes ; (v) construire et équiper un bâtiment administratif du BBN conforme aux normes ; (vi) mettre en place et équiper les antennes régionales ; (vii) mettre en place les systèmes de management de la qualité etc.

**Secteur artisanal** : Le secteur artisanal offre de puissants et importants moyens de régulation de la vie économique, en ce qu'il peut fortement contribuer à la dynamisation de la croissance économique et partant, à une réduction significative de la pauvreté et des inégalités. Il est constitué





d'activités hétérogènes, formelles et non formelles, souvent structurées ou non. Les unités existantes exercent des activités variées et disparates dont la quasi-totalité de la production est destinée au marché local. Les exportations sont exceptionnelles et n'en représentent qu'une proportion infime. Malgré de nombreuses contraintes, la Politique Nationale de l'Artisanat et sa Stratégie de mise en œuvre ont été adoptées par le Conseil des Ministres, le 4 mai 2022.

Du fait de la faiblesse du stock capital de base nécessaire à l'exercice d'un métier artisanal, entre autres causes, les artisans, les unités de transformation artisanales et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) artisanales exercent leurs activités dans l'économie informelle. Ainsi, le secteur artisanal, noyé dans le secteur non structuré, se caractérise par une grande précarité des conditions de travail : locaux inadaptés pour les acteurs (artisans), difficultés d'accès au crédit, manque de formation appropriée des artisans, non accès aux principaux services de base (eau, électricité, etc.), faiblesse de la rémunération pour les artisans, absence de protection sociale, faiblesse des capitaux et donc du niveau de modernisation des équipements des processus de production.

Les artisans et les unités artisanales de production, de transformation et de service sont éparpillés à travers tout le territoire national avec une production dont la qualité est en rapport avec la formation reçue tantôt sur le tas/élémentaire ou dans les centres de formation professionnelle.

Malgré toutes les faiblesses citées plus haut, l'artisanat burundais s'impose donc comme un secteur indispensable et incontournable dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de développement, grâce à sa capacité à générer des emplois avec un minimum de capital, à sa dynamique et à sa flexibilité, toutes choses qui lui permettent de résister et de s'adapter aux chocs économiques.

Malgré ces avancées, ce secteur reste confronté, entre autres, aux défis suivants (i) cadre légal adapté au secteur de l'artisanat ;(ii) matières premières suffisantes ; (iii) accès aux crédits pour les artisans ; (iv) formation professionnelle des acteurs, (v) marchés d'écoulement des produits artisanaux.

Les actions suivantes seront menées pour relever ces défis : (i) création des centres artisanaux publics modernes dans chaque province et les équiper ; (ii) information et orientation des artisans sur les différentes opportunités de marchés des produits artisanaux et leur accompagnement à répondre aux exigences du marché, notamment international ; (iii) protection et promotion des innovations dans le secteur de l'artisanat en général ; (iv) une cartographie des artisans et de la production artisanale sous forme géomatique ; etc.

**Augmentation de l'opportunité d'emploi des jeunes :** Selon le Plan-Cadre de Coopération pour le Développement Durable conclu entre le Gouvernement du Burundi et le Système des Nations Unies, le Burundi enregistre un taux de chômage relativement élevé de 17,2% en milieu urbain contre 1,1% en milieu rural, par référence à la définition du Bureau International du Travail (BIT). Ce niveau de chômage cache mal le phénomène du sous-emploi qui touche 53,4% des actifs occupés et affecte beaucoup plus les jeunes âgés de 15-35 ans qui représentent 60,2% de la population active.

Il ressort de l'enquête EICMVB de 2019-2020 que la proportion de jeunes actifs qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, d'une part, et qui ne sont pas dans un quelconque processus formation d'autre part, représente respectivement 7,8% et 16% en milieu urbain et en milieu rural.

Pour faire face à cette situation, des interventions ciblées ont été repensées pour promouvoir des emplois durables et lutter contre le sous-emploi en milieu rural. Il s'agit notamment de : (i) la mise en place de la Politique Nationale de l'Emploi, (ii) la création des observatoires locaux de l'emploi, (iii) la formation en entrepreneuriat des jeunes lauréats des humanités techniques et des universités, (iv) stages de 1<sup>er</sup> emploi octroyés à 326 jeunes chaque année depuis 2016, (v) la mise place d'un Programme d'Autonomisation Economique et de l'Emploi des Jeunes (PAEEJ) dont la mission est de relever les défis liés au chômage des jeunes par le décret n°100/273/du 06 décembre 2021.





Malgré ces politiques initiées dans le sens de résorber le chômage des jeunes, des défis restent toujours posés avec acuité. La situation actuelle se caractérise par un taux de sous-emploi en général aussi élevé que la proportion des jeunes actifs ni en emploi, ni à l'éducation ou en formation.

Cet état de fait, est aggravé par les systèmes classiques de financement qui ne sont pas accessibles aux jeunes, les structures d'encadrement pour l'auto-emploi inadéquates, la faible diversification des créneaux porteurs d'emploi, la précarité des emplois et l'inadéquation de la formation-emploi.

Pour lever ces défis, des actions de redressement sont prises pour cheminer vers le Burundi pays émergent.

S'agissant de l'élargissement des opportunités d'emplois par le financement accessibles aux jeunes, il est préconisé un système de financement de la jeunesse à travers le PAEEJ qui détermine préalablement les mesures incitatives pour la création de nombreux emplois dans l'industrie et les entreprises de services, l'éclosion des Petites et Moyennes Entreprises, la promotion des Activités Génératrice de Revenu et l'auto-emploi en vue de résorber le sous-emploi et partant réduire significativement le chômage.

En rapport avec l'adéquation formation-emploi, l'accent est mis sur l'accroissement de l'offre grâce à l'intensification et à la diversification des programmes de renforcement des capacités en formations professionnelles à travers le Centre de Formation Professionnel de RUSI dédié aux jeunes diplômés et le Projet d'Entrepreneuriat Agropastoral et Perfectionnement Professionnel des Jeunes et des Femmes.

Dans ce même cadre, l'entrepreneuriat des jeunes est mieux soutenu grâce notamment à la mise en place et à la dynamisation des structures de promotion des initiatives des jeunes à travers les coopératives, à l'amélioration de l'accès au financement bancaire en l'occurrence la Banque d'Investissement pour les Jeunes (BIJE) et au micro crédit à travers des fonds de garanti, à l'appui à l'organisation de formations spécifiques, d'ateliers de formation et de recyclages en direction des jeunes demandeurs d'emploi.

Tous ces programmes ont pour objectif de diminuer la proportion des jeunes de 15 à 35 ans ni en emploi, ni à l'école ni en formation qui se situe actuellement à 53,4% au niveau national contre 56,0% en milieu rural et 27,7% en milieu urbain et de réduire significativement le chômage.



## CHAPITRE VI. DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET INCLUSION SOCIALE

### 6.1. Amélioration des performances et de la collaboration dans le domaine de la santé

Au niveau du Secteur de la Santé, la santé est à la fois une condition préalable, un résultat et un indicateur du développement durable dans ses dimensions sociale, économique et environnementale.

Le Burundi a connu des avancées significatives en matière de santé comment le montre certains indicateurs à savoir, le taux brut de mortalité est de 10,27 pour 1000 habitants avec l'espérance de vie à la naissance de 59,7 ans en 2020 selon la Projections démographiques (2020).

Sur le plan épidémiologique, le pays fait face au double fardeau des maladies transmissibles et des maladies non transmissibles. Il présente par ailleurs une vulnérabilité accrue aux urgences de santé publique et à la malnutrition.

En effet, le ratio de mortalité maternelle est passé de 500 à 334 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes entre 2010 et 2017. Le Burundi a enregistré des progrès dans le domaine de la santé des enfants avec un taux de mortalité infanto-juvénile passant de 96 à 78 décès pour 1000 naissances vivantes. Le taux de mortalité néo-natale est passé de 31 à 23 décès pour 1000 naissances vivantes de 2010 à 2017 selon l'EDS III.

Par rapport à la mise en œuvre des soins de santé primaires, le taux de couverture en Enfants complètement (ECV) avant leur premier anniversaire est de 88,6% pour les enfants de 12 à 23 mois et de 90,2% pour ceux âgés de 24 à 35 mois selon l'enquête post campagne vaccinale de suivi contre la rougeole et la rubéole couplée à l'enquête nationale de couverture vaccinale de routine, 2022. Le taux des accouchements assistés est de 77,9% selon l'annuaire statistique 2022, le taux de couverture en ARV chez les adultes est de 96% et chez les enfants, il est de 41 % (Annuaire statistique 2022). Le taux de succès thérapeutique contre la tuberculose est de 95% selon l'OMS en 2023.

Par contre, il y a besoin de renforcement en matière de promotion de la santé : alimentation et nutrition, l'accès à l'eau (seul 58% de la population a accès à l'eau potable à moins de 30 minutes) et assainissement (moins de 44% des Burundais utilisent des toilettes améliorées non partagées) (EDSB-III) 2016-2017.

Au Burundi, le paludisme demeure un problème majeur de santé publique et compte parmi les principales priorités nationales en matière de santé. Selon les données du SNIS, le paludisme est la première cause de morbi-mortalité avec une incidence de 539,7 pour 1000 habitant en 2022 (Rapport de l'annuaire statistique 2022) ; il représente 46% des motifs de consultation dans les FOSA et représente 59.4% des décès hospitaliers pour l'année 2019 selon les données du DHIS2. Le taux de létalité dans les hôpitaux est de 0,74 (Rapport de l'annuaire statistique 2022). La prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 17% (enquête sur les indicateurs du paludisme Burundi 2012) à 27% EDSB III (2016-2017).

Concernant la situation nutritionnelle des enfants de 0 à 59 mois est restée statique depuis l'EDS III jusqu'à l'enquête SMART 2022 (Standardised Monitoring and Assessment of Relief/Transitions) générant la prévalence de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) estimée à 4,8%. Cette prévalence est légèrement en dessous du seuil moyen de 5% fixé par l'OMS mettant ainsi le pays dans une faible situation en matière de santé publique.

La prévalence du retard de croissance a été estimée à 55,8%, ce qui est largement au-dessus du de 30% fixé par l'OMS.

Quant à l'insuffisance pondérale, elle a été estimée à 27,6% dont 7,8% présente la forme sévère au niveau national (Selon la même l'enquête SMART 2022).



Pour la situation nutritionnelle et alimentation des femmes de 15 à 49 ans, la prévalence de malnutrition aigüe a été estimée à 2,7% dont 0,2% avec une forme sévère et la diversité alimentaire acceptable a été estimée à 14,8% au niveau national (Selon la même l'enquête SMART 2022).

S'agissant de la mortalité rétrospective, son taux chez les enfants de moins de 5 ans a été estimé à 0,20 décès pour 10000 enfants par jour (Selon la même l'enquête SMART 2022) au niveau national, ce qui est largement inférieur au seuil d'alerte de 2 décès pour 10000 enfants par jour fixé par l'OMS.

Le Burundi, pour honorer les déclarations et engagements internationaux auxquels il a souscrit en matière de santé, a élaboré et mis en œuvre sa politique de santé pour atteindre les ODD dans le cadre du Programme Mondial de Développement Durable 2016-2030.

Des avancées significatives ont été enregistrées, à savoir l'accessibilité à des infrastructures sanitaires (31%) passant de 1076 à 1411 de 2016 à 2022 (annuaire statistique du MSPLS, 2022). Aussi, depuis 2018, il y a eu une augmentation de 42 hôpitaux digitalisés, et sur 82 hôpitaux qui devraient être digitalisés, 51 hôpitaux le sont actuellement soit un taux de couverture des hôpitaux digitalisés de 62% en 2023 (Rapport du PROGISSA).

Notons également qu'il y a eu mise en place du Centre d'Opérations des Urgences de Santé Publique (COUSP) et l'Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments à usage humain des Aliments (ABREMA) respectivement pour faire face aux épidémies mais aussi pour contrôler et garantir la qualité des médicaments consommables au Burundi.

Le taux de satisfaction en médicaments essentiels est de 56% en 2023, selon les commandes des Districts Sanitaires adressés à la Centrale d'Achat des Médicaments essentiels et Dispositifs Médicaux, des Produits et matériels de laboratoire du Burundi (CAMEBU). Chaque année le Gouvernement du Burundi réserve des fonds alloués au recrutement des personnels soignants en vue de pallier aux insuffisances mais aussi pour répondre à l'équité : actuellement, le recrutement se fait localement dans les provinces afin de favoriser les provinces dépourvues des ressources humaines en santé.

Pour protéger les ménages des conséquences financières du paiement direct des services de santé, le Gouvernement du Burundi a mis en place des politiques garantissant l'accès aux soins et services de santé de qualité. C'est notamment (i) la politique de gratuité de soins de santé des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et qui accouchent en milieu de soins dans les formations publiques et assimilés ; (ii) la gratuité de soins chez les personnes retraités de l'état, (iii) l'instauration de la Carte d'Assistance Médicale rénovée chez la population défavorisée du secteur informel, (iv) la gratuité des certains services dont la prise en charge du VIH, de la tuberculose et du paludisme simple mais aussi (v) la prise en charge de la malnutrition sur toutes ses formes.

Parmi les résultats, citons les accouchements assistés par un personnel de santé qualifié qui est passé de 78,4% à 97,2% respectivement en 2012 et 2023 selon l'enquête Paquet Minimum des Services (PMS) et le taux d'enfants complètement vaccinés qui a connu une augmentation de 8,7% depuis 2018 jusqu'en 2022 (85,7%).

L'adhésion aux méthodes contraceptives de choix a permis que leur utilisation chez les femmes en union ait augmenté au cours des 30 dernières années, passant respectivement de 9 % en 1987 à 22 % en 2010 et à 29 % en 2016-2017 (EDS III 2016-2017).

Malgré toutes ces réalisations, les défis ne manquent pas : (i) La morbidité et la mortalité palustre qui constituent un lourd fardeau socio-économique pour les ménages et pour le pays, (ii) personnels soignants en quantité et en qualité ; (iii) équipements biomédicaux; des structures sanitaires spécialisées; (iv) paiement direct des services de santé par les ménages (la part des dépenses de santé des ménages dans les dépenses courantes est estimé à plus de 20,6% en 2020); (vi) une fragmentation du système d'assurances maladies avec une faible contribution de moins de 5% selon les comptes de santé 2020, (vii) l'indice de fécondité élevé de 5,5 en 2017 (EDS III 2016-2017), (viii) le financement de la santé : le budget alloué au secteur de la santé (7,53% pour l'exercice 2023-



2024) est nettement inférieur au seuil de 15 % fixé lors la conférence des Chefs d'Etats de l'Union Africaine (UA) tenue à Abuja au Nigeria en 2002.

Pour pallier à ces défis en matière de santé, le Gouvernement compte (i) renforcer la Gouvernance et leadership en santé et la collaboration public-privé;(ii) développer des stratégies pour atténuer les dépenses de santé des ménages (Réduire la part des dépenses directes en santé des ménages pour aller en deçà de 10%) donc établissement d'un système de couverture sanitaire universelle au Burundi à travers la mise en place d'une stratégie de financement de la santé; (iii) développer des ressources humaines pour la santé qualifiées et motivées ; (iv) développer des infrastructures, des équipements sanitaire de qualité à tous les niveaux ;(v) rendre accessibles des médicaments, de vaccins de qualité et sécurité garanties et promouvoir la médecine traditionnelle ; (vi) améliorer le système d'information sanitaire, de la promotion de la recherche et de l'innovation en santé ;(vii) digitaliser le système de santé à tous les niveaux ; (viii) poursuivre de la mise en œuvre de la stratégie de Financement Basé sur les Performances (FBP) couplée à la gratuité des soins (pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes) ; (ix) assurer la gratuité des soins chez les retraités ; (x) déployer et fidéliser progressivement les médecins spécialistes gynéco-obstétriciens vers l'intérieur du pays pour aller encadrer les prestataires de soins sur les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) selon l'approche national mentorat clinique ; (xi) renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles et (xii) renforcer la détection précoce, la préparation et la riposte aux endémo-épidémiques.

D'ici 2027, la mise en œuvre des actions ci-haut mentionnées permettra de :

- Diminuer le taux de prévalence de la malnutrition aiguë globale et chronique chez les enfants de moins de 5 ans qui passera respectivement de 4% à 3% et de 56% à 45% ;
- Diminuer le taux de mortalité maternelle de 299 à 219 pour 100 000 naissances vivantes ;(iii) réduire le taux de mortalité infantile de 33,75 à 32,50 (pour 1000 naissances vivantes) ;
- Diminuer le taux de mortalité infanto juvénile de 58 à 56 (pour 1000 naissances vivantes ; augmenter le taux d'enfants complètement vaccinés de 86 à 92 ; (vi) diminuer le taux d'Incidence du paludisme de 518,8 à 258 (pour 1000 population à risque) ;
- Réduire la morbi-mortalité liée aux maladies chroniques non transmissibles et leurs facteurs de risques ;
- Réduire de 37% à 32% le taux de mortalité prématurés des Maladies chroniques non transmissibles en général ;
- Réduire de 5% (42 % à 37 %) le taux de mortalité prématurés attribuables au diabète
- Réduire de 5% (42 % à 37 %) le taux de Mortalité entre 30 et 70 ans attribuable aux affections respiratoires chroniques ;
- Réduire de 5% (42 % à 37 %) | le taux de Mortalité entre 30 et 70 ans attribuable aux maladies cardiovasculaires ;
- Réduire de 10.6% à 8% le taux de mortalité attribuable aux cancers ;
- Réduire de 13,4 à 10% le taux d'incidence par type de cancer ;
- Atteindre au moins de 50% des femmes de 30 à 49 ans qui déclarent avoir été soumises à un dépistage du cancer du col de l'utérus ;
- Atteindre 50 % d'établissements de santé proposant des services MNT à des normes de services minimum mesurées à partir de traceurs pour des services MNT ;
- Atteindre au moins 20% le pourcentage de personnes atteintes d'un cancer qui survivent au moins 5 ans après le diagnostic, corrigé de la mortalité de la population référence sur une période donnée (cohorte)
- Initier et atteindre au moins de 30 % le nombre de structures de soins dispensant les soins palliatifs avec un taux de consommation d'analgésiques opioïdes puissants, équivalents morphiniques (hors méthadone), par décès imputable à un cancer où tout malade en quête de Soins palliatifs peut les recevoir



- Atteindre 30% le taux de Couverture par les services de prise en charge des troubles mentaux graves
- Réduire de 6,2% à 4.2, le taux de suicide (pour 100 000 habitants)
- Réduire de 35.5 à 30,5% le nombre de décès causés par des traumatismes mortels dus à des accidents de la circulation, pour 100 000 habitants (standardisé selon l'âge).
- Réduire de 88% à 83% la consommation nocif de l'alcool par habitant (15 ans ou plus)
- Réduire de 20% à 15% le taux de prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 18 ans ou plus, standardisée selon l'âge
- Réduire de 5,2% à 2,2 le taux de prévalence chez les enfants de 0 à 59 mois d'un poids pour leur taille supérieur à la médiane des Normes OMS de croissance de l'enfant +2 écarts-types
- Réduire de 6,8% à 4,8 % (2%) le taux de prévalence de l'obésité et du surpoids chez les personnes de 18 ans ou plus, standardisée selon l'âge
- Réduire de 34,2% à 29,2% le taux de prévalence de l'hypertension chez les personnes de 18 ans ou plus, standardisée selon l'âge
- Réduire de 2% le taux de prévalence de l'élévation de la glycémie / du diabète chez les personnes de 18 ans ou plus ou chez les personnes sous traitement hypoglycémiant, standardisée selon l'âge
- Réduire de 2% le taux d'apport moyen en sel (chlorure de sodium) en grammes par jour chez les personnes de 18 ans ou plus, standardisé selon l'âge
- Réduire de 16,7% à 10% la prévalence de l'inactivité physique chez les personnes de 18 ans ou plus, standardisée selon l'âge
- Initier et atteindre de 2 % le taux de Couverture des services des Soins Intégrés des personnes âgées
- Augmenter de 20 % le taux de Couverture des services des Kinésithérapies
- Réduire de 88% à 83% la consommation nocif de l'alcool ;
- Réduire de 20% à 16% la consommation abusif de la consommation du tabagisme ;
- Réduire de 16,7% à 10% l'inactivité physique ;
- Réduire de 91,5% à 85% la faible consommation des légumes ;
- Renforcer et promouvoir la santé mentale ;

## 6.2. Renforcement du système éducatif et amélioration de l'offre de formation

**Au niveau du secteur de l'éducation**, le système éducatif du Burundi comprend le préscolaire, l'enseignement fondamental, post fondamental (Général, pédagogique et technique), l'enseignement des métiers et la formation professionnelle ainsi que l'enseignement supérieur.

Le taux de préscolarisation est très faible, seulement 15,0% en 2021-2022<sup>19</sup> des enfants en âge d'être à ce palier d'enseignement y sont inscrits contre 13,4% en 2020-2021. Ce taux montre que le pays n'a pas encore la capacité d'accueil suffisante pour préscolariser les enfants ayant l'âge de fréquenter le cycle maternel.

Les taux de redoublement et d'abandons au fondamental sont restés élevés au fondamental. En effet aux trois premiers cycles, ils étaient respectivement de 27,7% et 11,9% (2017-2018) contre 30,9% et 9,5% en 2021-2022. Dans ce palier, le rendement interne a baissé. Il en est de même au cycle

<sup>19</sup> Rapport d'Indicateurs sur l'enseignement au Burundi 2021-2022





4 où le taux de redoublement est passé de 25,6% en 2017-2018 à 27,1% en 2021-2022 tandis que le taux d'abandon a augmenté passant de 12,4% en 2017-2018 à 22,5% en 2021-2022. Ces taux sont plus élevés dans les classes de 7<sup>ème</sup> avec 36,1% de redoublants et 17,6% d'abandons. Cela est dû notamment aux conditions d'apprentissage et aux conditions de vie des ménages.

Les taux de redoublement et d'abandon sont élevés au fondamental. Aux trois (3) premiers cycles (de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> année), ces taux sont respectivement de 30,9% et de 9,5% tandis qu'au cycle 4, ils sont de 27,1% et 22,5% en 2021-2022<sup>20</sup>.

S'agissant du post fondamental, l'enseignement technique reste peu développé. La part du post fondamental technique qui était de 16,5% en 2017-2018 n'est que de 25,8 % en 2021-2022 de l'ensemble des effectifs du post fondamental.

La mise en place de **l'enseignement des métiers et la formation professionnelle** permet de mieux orienter les jeunes vers le monde du travail à travers l'acquisition de qualification mieux adaptée aux emplois. Cependant, il se remarque un faible engouement des jeunes pour cette formation. Selon le rapport d'indicateurs de l'enseignement au Burundi, (2019-2020), sur 30 000 places disponibles dans 245 Centres d'Enseignement des Métiers (CEM) et Centres de Formation Professionnelle (CFP), seuls 8047 apprenants fréquentaient ces structures de formation.

**Quant à l'enseignement supérieur**, la participation des filles reste extrêmement faible par rapport à celui des garçons et plus spécialement dans les filières scientifiques et technologiques. En 2017-2018, les filles représentaient 38 % des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur et seulement 21 % dans les établissements publics (RESEN, 2020)<sup>21</sup> alors qu'en 2021-2022, elles représentaient 37,9% dans l'enseignement supérieur en général et 21,5% dans les établissements publics en particulier.

Les défis du système éducatif sont les suivants: (i) ressources humaines en quantité et en qualité, compétitives sur le marché régional et international ; (ii) équipements et matériels didactiques, (iii) la qualité de l'éducation de base; (iv) niveau élevé de redoublement; (v) formation non adapté aux besoins du marché du travail (vi); la faible maîtrise des langues d'enseignement; (vii) formation professionnelle inadaptée à la créativité et à l'auto-emploi (viii) niveau élevé d'abandons scolaires; (ix) la formation initiale et continue des enseignants encore insuffisante; (x) faible attractivité de métiers peu valorisée socialement; (xi) inadéquation « formation-Emplois; (xii) des curricula de formation inadaptés aux besoins spécifiques des secteurs productifs, au développement d'une recherche fondamentale appliquée à l'innovation dans le domaine des sciences et de la technologie, (xiii) faible financement en matière de recherche et valorisation des résultats y relatifs; (xv) faible niveau de partenariat public-privé.

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement compte : (i) doter le secteur de l'enseignement des ressources humaines suffisantes en quantité et en qualité, (ii) doter aux établissements scolaires des équipements et matériels didactiques adaptés, (iii) améliorer la qualité de l'éducation de base; (iv) réduire le niveau élevé de redoublement et d'abandons scolaires; (v) promouvoir des métiers peu valorisés socialement pour les rendre plus attractifs; (vi) renforcer l'adéquation « formation-emploi »; (vii) élaborer des curricula de formation adaptés aux besoins spécifiques des secteurs productifs et au développement d'une recherche fondamentale appliquée à l'innovation dans le

<sup>20</sup> Rapport d'Indicateurs sur l'enseignement au Burundi 2021-2022

<sup>21</sup> Rapport d'état du système éducatif national, 2020





domaine des sciences et de la technologie, (viii) allouer un budget suffisant à la recherche et valoriser ses résultats; (ix) renforcer le partenariat public-privé et (x) organiser des formations à toutes les parties prenantes professionnelles adaptées, compétitives tant à l'intérieur qu'extérieur du pays.

Après avoir mis en application ces actions ci-haut citées, les taux de redoublement de 20,9% et d'abandon de 5% seront atteints en 2027, puisque les conditions d'apprentissage seront améliorées. Au post fondamental technique, un taux de 35,1% sera atteint en 2027.

### 6.3. Développement du secteur de la protection sociale

**Au niveau du secteur de la protection sociale**, la protection sociale s'étend sur deux régimes à savoir le contributif et non contributif.

Le régime contributif est constitué par des régimes de sécurité sociale (assurances maladie, pension et risques professionnels). Le taux de couverture en pension et risques professionnels de l'INSS et de l'ONPR a passé de 4,03% en 2018 à 5% de la population active en 2021 selon les revues annuelles du secteur de la protection sociale et EICVMB 2019-2020 : Bien être et accès aux services de base. Quant à la couverture d'assurance maladie de la population active, le taux a passé de 8,52% en 2018 à 9,80% en 2021 dont 7,3% de la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP) ; 2% des mutuelles communautaires de santé et 0,5% de l'assurance privée. Il est à souligner que 23% des ménages ont bénéficié d'une Carte d'Assistance Médicale (CAM) selon l'EDS 2016-2017.

Malgré l'évolution ci-haut décrite, le taux de couverture de la protection sociale reste très faible, beaucoup d'effort sont à consentir pour arriver à la couverture universelle.

Le régime non contributif est constitué par des programmes de filets sociaux à savoir les transferts monétaires, quasi-monétaires et en nature. Au niveau national, 15,8% des ménages vulnérables ont bénéficié d'au moins un des programmes de filets sociaux en 2020 (EICVMB 2019-2020).

D'autres réalisations du secteur ont été entreprises au cours de ces dernières années notamment (i) le démarrage du processus de mise en place de la couverture sanitaire universelle et du registre social unique, (ii) l'augmentation du taux de remplacement des pensions (iii) la mise en place du code de protection sociale, (iv) le recensement physique des bénéficiaires des prestations de l'ONPR et des employeurs de l'INSS, (v) l'approvisionnement en médicaments dans toutes les officines de la MFP, (vi) l'assistance des malades vulnérables en soins et services de santé, en vivres et non vivres ainsi que les transferts monétaires.

Les défis identifiés dans ce secteur sont : (i) insuffisance du cadre légal et réglementaire des services sociaux ; (ii) faible couverture des programmes de protection sociale contributif et non contributif ; (iii) faible coordination des intervenants dans ce secteur ; (iv) insuffisance de moyens humains et financiers alloués à ce secteur ; (v) absence de rationalisation de la mutualisation des sociétés de sécurité sociale ; (vi) absence de digitalisation des mécanismes mutualistes. (vii) risques sociaux et naturels pouvant affecter négativement les systèmes de protection sociale et la situation socio-économique du pays.

Pour pallier à ces défis, le Gouvernement entend (i) digitaliser le secteur de protection sociale (ii) poursuivre le processus de la mise en place de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU); (iii) étendre les services sociaux de base à toutes les couches de la population; (iv) mettre en place un registre social unique ; (v) actualiser les textes législatifs et réglementaires de la protection sociale; (vi) renforcer les organismes de gestion des régimes de sécurité sociale existants; (vii) étendre les régimes de prestation sociale au secteur informel; (viii) mettre en place des mécanismes de coordination efficace ;(ix) initier de nouvelles sources de financement du FAPS, (x) renforcer les capacités des ressources humaines du secteur et (xi) mettre en place de nouveaux régimes de prestation sociale conformément au code de protection sociale.



Les résultats attendus du secteur de la protection sociale sont : la mise en place du Registre Social Unique (RSU) ; la mise en place de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) ; la digitalisation suffisante pour l'efficacité de la gouvernance de la protection sociale, l'augmentation du taux de couverture des ménages vulnérables bénéficiant des programmes des filets sociaux ou d'assistance sociale; la mise en place des textes d'application et des nouveaux régimes du Code de protection sociale ; la mise en application de la réforme relative à l'augmentation de la pension de retraite aux assurés du public dont les salaires émanent du budget de l'Etat ; initiation de nouvelle source de financement du secteur de la protection sociale ; le recouvrement des créances de l'INSS sur l'Etat et les autres tiers débiteurs ; la mise en place des mécanismes de coordination efficace du secteur de protection ; le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques et matérielles des acteurs chargés de l'exécution, du financement et de la coordination de la protection sociale.

#### 6.4. Ressources en eau et assainissement global

**Le secteur de l'Eau Potable et Assainissement de base** joue un rôle incontournable dans le développement socioéconomique du pays. L'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement permet de prévenir les populations contre les maladies liées à une eau insalubre et/ou à un déficit de services ou d'infrastructures d'assainissement. Elle joue également un rôle primordial dans la réduction de la transmission des maladies d'origine hydriques, notamment pour les enfants de moins de 5 ans.

Le taux d'accès à une source d'eau améliorée a passé de 83% selon l'Enquête Démographie et Santé (EDS) de 2016 à 86,8% selon l'enquête intégrée sur les conditions de vie et des ménages au Burundi (EICVMB) de 2019/2020. Cependant, le taux d'accès de 57,8% des ménages mettant moins de 30 minutes pour s'approvisionner à une source d'eau améliorée n'a pas changé.

S'agissant de l'assainissement de base, le taux des ménages utilisant des toilettes améliorées a sensiblement diminué passant de 39,4% selon l'EDS en 2016 à 28% des ménages selon EICVMB2019/2020. Cette diminution s'explique par la résistance de la population pour le changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement ainsi que les faibles investissements dans le secteur. La défécation à l'air libre (DAL) reste la pratique de certains ménages (3,1%) et le taux n'a pas changé entre 2016 et 2020 les deux enquêtes ci-haut citées.

Au niveau des écoles, la situation reste alarmante : 78,56% des écoles ont des latrines non hygiéniques contre 21,44% d'écoles qui en disposent selon le rapport du Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique publié en février 2018.

Les progrès enregistrés au niveau de l'accès à une source d'eau améliorée sont dus aux efforts du Gouvernement en collaboration avec ses Partenaires au Développement dans la construction et la réhabilitation des adductions d'eau potables, dans l'aménagement des sources aménagées et l'aménagement des puits/forages à travers tout le pays. D'autres études ont été réalisées dans le cadre de l'appui aux communes pour la mise en œuvre de leur Plans Communaux de Développement (PCDC).

Dans le secteur de l'assainissement et de l'hygiène, des actions relatives à la mise à l'échelle de l'approche Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) ont été réalisées dans les provinces de Bujumbura, Makamba, Gitega, Cankuzo, Cibitoke, etc. Il y a eu aussi des actions de constructions des latrines publiques sur certains axes routiers, la construction d'une station de traitement des boues de vidange à Ruyigi et Bubanza, la construction des latrines au niveau des infrastructures publiques comme les écoles et les camps de polices.

Malgré les efforts du Gouvernement pour améliorer la situation dans ce secteur, il reste encore des défis à relever, dont les principaux sont : (i) Faible gouvernance et des indicateurs insuffisants pour assurer la performance du secteur, (ii) faible organisation du service public de l'eau potable en milieu



rural, (iii) mauvaise gestion des infrastructures existants d'eau potable et d'assainissement de base, (iv) la quantité de production d'eau potable insuffisante, (v) le taux élevé de pertes technique d'eau potable, (vi) résistance au changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement et (vii) faible investissement public.

D'ici 2027, le Gouvernement envisage d'accélérer la tendance actuelle en matière d'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement améliorés et doit consentir beaucoup d'efforts dans : (i) la construction de nouvelles infrastructures de production d'eau potable en milieu urbain et rural pour augmenter la production, (ii) l'exécution des extensions des nouvelles adductions d'eau potable, (iii) la réhabilitation des réseaux d'adduction d'eau potable en milieu urbain et rural pour diminuer des pertes techniques, (iv) la Construction et l'équipement d'un laboratoire de référence pour assurer la qualité de l'eau potable distribuée, (v) le renforcement de capacités institutionnelles des services d'eau potable et assainissement de base, (vi) la Promotion de l'Assainissement de base par la construction des latrines publiques et la sensibilisation de la population sur la gestion des infrastructures d'assainissement de base et (vii) la digitalisation des services et des infrastructures d'eau potable et d'assainissement de base pour assurer un bon suivi de l'amélioration de la performance des services.

La mise en œuvre des actions ci-hauts mentionnées permettra de passer le taux d'accès à une source d'eau potable à moins de 30 minutes aller-retour de 57% en 2022 à 67% en 2027 et le taux des ménages utilisant des latrines améliorées non partagées de 28% en 2022 à 46,8% en 2027.

**S'agissant du secteur de l'urbanisme**, le Burundi est parmi les pays les moins urbanisés d'Afrique subsaharienne avec des villes en croissance rapide qui font face à des défis considérables. Alors que la majeure partie de la population réside toujours dans les zones rurales (87 % selon UN Habitat et PAM 2020), le taux de croissance urbaine de 5,7% était l'un des plus élevés d'Afrique de l'Est entre 2000 et 2019

La croissance urbaine rapide est le résultat de la croissance naturelle de la population, des migrations et des déplacements résultant des catastrophes naturelles et des conflits, et des changements dans les délimitations administratives (CPSD page 32). En termes d'urbanisation, le Burundi fait face à un faible taux d'urbanisation de 12% en 2023.

L'urbanisme joue un rôle important car il représente l'ensemble des mesures législatives, réglementaires, administratives, techniques, économiques, sociales et culturelles visant à concevoir, à organiser et à réaliser de façon volontariste le développement harmonieux et cohérent des établissements humains, en favorisant l'utilisation rationnelle des sols, leur mise en valeur et l'amélioration du cadre de vie ainsi que le développement économique et social.

S'agissant du volet logement, la population burundaise vit des habitats individualisés dont la plupart de ces habitats sont inadéquats ; ce qui influe sur la disponibilité des terres cultivables et l'habitat décent.

Dans le but d'améliorer les conditions de vie en zone urbaine, le Burundi a déjà élaboré deux Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour les villes de Gitega et de Bujumbura, tandis que celui de la ville de Rumonge est en cours de finalisation.

Les SDAU sont des outils pertinents car ils servent à délimiter l'évolution d'une ville, d'un centre urbain et d'un centre à vocation urbaine ; ils servent aussi à schématiser l'emplacement des différentes zones.

Ainsi, le Gouvernement du Burundi a ré- initié la politique des logements sociaux qui vise à la fois la sauvegarde des terres cultivables et la promotion du logement décent.

Malgré les réalisations en matière d'urbanisation, quelques entraves caractérisent le sous-secteur de l'urbanisation et des logements sociaux et sont liées aux conditions de vie des populations vivant en ville entre autres la présence des quartiers anarchiques, des habitats inadéquats exacerbés par



l'absence des Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU). Cette sous-urbanisation provient du fait que dans beaucoup de villes, il y a eu formation des bidonvilles ou des quartiers occupés anarchiquement.

Dans la perspective, le Burundi prévoit d'accroître le taux d'urbanisation jusqu'à 40% alors que le taux des habitants vivant en milieu urbain est estimé à 12% en 2022. Le Burundi compte aussi jusqu'en 2022 ; 1513 appartements en logements sociaux.

Pour ce faire, le Gouvernement compte accélérer l'élaboration des SDAU pour les centres urbains, doter les populations de logements décents essentiellement à travers la construction des logements sociaux et la restructuration des quartiers spontanés et des habitats inadéquats.

Cependant, avec la politique des logements sociaux, la vision est de produire au moins 33866 appartements par an pour pouvoir promouvoir le logement décent et ainsi augmenter la superficie des terres cultivables.



## CHAPITRE VII : ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

### 7.1. Gestion durable de l'environnement et résilience aux changements climatiques

#### 7.1.1. Gestion durable de l'environnement

Au Burundi, le problème observé de faible protection de l'écologie résulte des défis liés à la protection de l'environnement.

En effet, environ 98 % de la population burundaise, aussi bien urbaine que rurale, utilisent le bois et le charbon de bois comme source d'énergie surtout pour le chauffage et la cuisson des aliments ; ce qui accentue le déboisement. La couverture forestière est de 9,98% en 2022 et le ratio boisement /déboisement est de 2,69 (Vision Burundi 2040 et 2060). Avec l'augmentation de la population, des forêts ont été défrichées pour la production agricole, tant pour les cultures que pour le bétail.

La dégradation de l'environnement est liée à l'état précaire des infrastructures d'assainissement et par conséquent la dégradation des conditions d'hygiène pour beaucoup d'habitants.

Au niveau National, l'assainissement reste précaire à la suite du taux minime de desserte aux infrastructures d'assainissement. Il n'existe pas de décharge publique contrôlée et de ce fait, les immondices sont éparpillées et parfois même le long des cours d'eau, ce qui augmente le degré de pollution des eaux superficielles et souterraines.

Cette situation implique une grande vulnérabilité écologique du pays et des capacités très limitées d'investissement dans l'infrastructure environnementale, dans le contrôle de la pollution et dans la gestion durable de l'environnement.

Toutefois, il est à rappeler que le Burundi dispose des écosystèmes forestiers riches et variés. Ces écosystèmes sont naturels ou artificiels. Les écosystèmes naturels sont composés de 15 aires protégées réparties en parcs nationaux, réserves et monuments naturels et paysages ainsi que les zones humides qui couvrent une superficie de 154 229 ha soit 5,6 % du territoire national burundais. Les écosystèmes artificiels sont constitués de boisements dont la couverture forestière est estimée à 174 000 ha soit 6,3 % du territoire national (Damien et Sévérin, 2015).

En vue de protéger l'environnement et assainir le milieu pour un développement durable, beaucoup d'interventions ont été réalisées dont principalement : Projet Ewe Burundi Urambaye, Projet de production des essences forestières, agroforestières, autochtones et médicinales, projet d'aménagement des bassins versants, projet de gestion des déchets solides et liquides, projet de protection des sources d'eau, Projet de protection et restauration des zones humides,

Malgré les progrès réalisés des défis liés à l'environnement et la gestion des ressources naturelles persistent:(i) la croissance démographique ; (ii) les conflits fonciers ; (iii) la sauvegarde de la biodiversité ; (iv) l'utilisation du matériel biodégradable, (v) la protection des eaux des principales rivières ; (vi) la protection et l'exploitation rationnelle des terres ; (vii) la gestion des produits chimiques et autres déchets.

Dans le but d'atteindre les objectifs et les cibles de la Vision 2040 et 2060, les principales actions à mener d'ici 2027 sont les suivantes : (i) aménager les bassins versants (66 171 ha) ; (ii) Produire et planter les essences forestières, agroforestières, autochtones et médicinales où 180 pépinières seront installées ;(vi) Faire la surveillance environnementale pour un développement durable où plusieurs descentes de sensibilisations sont organisées;(vii) protéger les sources d'eau, des zones humides et inondables où 200 sources d'eau seront protégées et 250 km de zones humides





restaurées ; (viii) Protéger les berges des principales rivières par plantation de 80.000 plants de bambous ; d'aménagement du territoire sont élaborés;(x) récupérer et sécuriser les terres domaniales où 15 200 ha seront récupérées et sécurisées ;(xi) convertir les milieux naturels riches en biodiversité en aires protégées où 16150 ha seront convertis;(xii) aménager et restructurer les villages et centres ruraux où 10 villages seront aménagés ; (xiii) développer les systèmes d'information sur l'alerte précoce ; (xiv) développer l'écotourisme où 5 sites écotouristiques seront aménagés ; (xv) restaurer 9000 ha des écosystèmes terrestres dégradés avec 250 millions d'essences agroforestières et forestières qui seront produits et plantés.

La mise en œuvre des politiques et actions en matière de l'environnement aboutira à l'amélioration du taux de couverture forestière passant de 9,98% en 2022 à 10,17% en 2027.

### 7.1.2. Résilience aux changements climatiques

Les pratiques agricoles inadaptées et la pollution ont affecté l'intégrité et la fertilité des sols et ont été à l'origine de la dégradation des ressources en eau, y compris le lac Tanganyika, qui est de plus en plus exposé à la pollution. L'intensité et la fréquence des catastrophes naturelles ont déjà augmenté au Burundi, telles que la sécheresse, les pluies torrentielles, la grêle et les tempêtes violentes, les inondations et les crues subites, les glissements de terrain et les coulées de boue (Banque mondiale 2021b).

Les projections indiquent que d'ici 2050, les températures annuelles moyennes augmenteront de jusqu'à 3 degrés Celsius, ce qui augmentera la prévalence des inondations, des sécheresses extrêmes, de la grêle, la dégradation des terres, la baisse de la fertilité des sols et des ressources hydriques, ainsi que la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes. (Banque mondiale 2021b).

En vue de prévenir les effets de changements climatiques, beaucoup d'interventions ont été réalisées dont principalement : projet de réhabilitation et densification du réseau hydrographique national, projet de modernisation des stations hydrométéorologiques.

Les défis liés aux changements climatiques sont les suivants : (i) la capacité d'adaptation et de gestion des risques climatiques ; (ii) l'exploitation des forêts et la protection des écosystèmes naturels ; (iii) la capacité d'atténuation et de séquestration des Gaz à Effets de Serre (GES) ; (iv) la capacité de recherche-développement et de transfert de technologies ; (v) l'intégration du genre dans la lutte contre les changements climatiques et (vi) la fiabilité des prévisions météorologiques.

Le Burundi devra développer des mécanismes d'atténuation et d'adaptation aux risques climatiques et améliorer sa résilience face aux défis écologiques.

Dans le but d'atteindre les objectifs et les cibles de la Vision 2040 et 2060, les principales actions à mener d'ici 2027 sont les suivantes : (i) Promouvoir la lutte contre la pollution et l'assainissement du milieu par l'aménagement de 4 sites de démantèlement des déchets dangereux et 5 sites de gestion des déchets solides et liquides ;(ii) réhabiliter et procéder à la densification du réseau hydrométéorologique où 8 nouvelles stations hydrométéorologiques sont installées et 20 réhabilitées ; (iii) Produire les cartes topographiques et géodésiques dont une au niveau national et 5 pour les villes (iv) développer les systèmes d'information sur l'alerte précoce.

La mise en œuvre des politiques et actions en matière de changement climatique aboutira à l'amélioration de la quantité de gaz à effet de serre séquestré passant de 14 630,5128 en 2022 à 14 851,2912 Ggr (Giga-gramme) d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2027 et le ratio reboisement / déboisement, passant de 2,69 en 2022 à 2,81 en 2027.





## 7.2. Hygiène et assainissement global

Sur base de l'Inventaire National Eau et Assainissement (INEA) de 2007, le taux d'accès à l'assainissement de base en milieu rural était de 35%. Dans la ville de Bujumbura, selon l'inventaire INEA 2009, le taux d'accès était de 34%. Le taux d'accès global était de 46% en 2010 d'après le JMP (WHO/UNICEF) pour la catégorie « assainissement amélioré ». En milieu urbain notamment à Bujumbura, le système autonome existe dans certains cas avec un réseau d'égouts géré par les services techniques municipaux, qui ne dessert qu'une petite partie de la population urbaine. Dans d'autres villes du pays, l'assainissement est autonome et se fait par construction des fosses septiques.

Pour les déchets solides, mis à part pour les rares entreprises qui disposent d'un système indépendant de gestion de leurs propres déchets solides, les décharges existantes accueillent simultanément des déchets d'origine domestique et d'origine industrielle.

Actuellement, seule la Capitale économique dispose d'une station d'épuration et une décharge pour les déchets solides et cette dernière les accueille en mélange des déchets biodégradables et non biodégradables.

Dans le secteur des eaux pluviales, la problématique de la gestion des eaux pluviales au Burundi est aggravée par une pluviométrie élevée (1 274 mm/an d'après la FAO)<sup>22</sup>, des fortes variations d'altitude et des pentes abruptes facilitant le ruissellement et l'érosion.

Dans les zones urbaines, l'occupation des zones inondables par les bâtiments est particulièrement dangereuse. Les crues rapides des bassins versants périurbains et l'imperméabilisation du sol (bâtiments, voiries, parkings,) limitent l'infiltration des pluies et engendrent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales, avec comme conséquence des inondations qui ont été fréquentes dans l'histoire récente du pays. D'après le Schéma Directeur des eaux pluviales de la ville de Bujumbura (2011), le taux théorique d'équipement était de 59%, mais avec des fortes disparités relevées par commune. Ainsi comme les quartiers continuent de naître, les eaux pluviales n'ont pas accès à leur réseau public.

L'assainissement constitue un aspect fondamental du bien-être social, économique et sanitaire des populations. Il s'agit entre autres de la gestion des déchets liquides et solides, de l'évacuation des eaux pluviales et de la gestion des déchets spéciaux.

Les centres urbains disposent en général d'un réseau de caniveaux et de collecteurs destinés à l'évacuation des eaux de pluies. Le problème qui se pose souvent réside dans le non-entretien régulier et le dimensionnement des collecteurs en aval qui sont débordés avec l'extension souvent non planifiée de ces centres urbains.

Eu égard aux eaux usées, les principales villes disposent de fosses septiques ou réseaux d'égouts comme systèmes d'évacuation. Cependant, selon le Rapport de l'enquête Intégrée sur les Conditions de Vie Des Ménages au Burundi (EICVMB, 2019 -2020), la proportion des ménages connectés au système d'égout ne dépasse guère un taux de 5,2%, contre 34,2% de ménages connectés à une fosse septique.

<sup>22</sup> Cité par le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme in Politique Nationale d'Assainissement du Burundi et Stratégie Opérationnelle Horizon 2025 (2013)



Malgré la mise en place d'une structure organisationnelle au niveau national, le Burundi dispose d'une seule station d'épuration des eaux usées et d'aucun centre de décharge contrôlé. Ce qui présente de fortes carences en termes de collecte et de traitement des déchets solides et liquides en milieu urbain. De ce fait, l'accumulation des déchets finit par donner lieu à la pollution et obstruer les canalisations et les différentes voies, provoquant ainsi le débordement des eaux pluviales aux moindres précipitations. Les inondations qui en résultent paralysent la circulation et détruisent les rues, l'environnement et même les logements.

Pour relever ces défis, il est impératif d'étendre le réseau d'égouttage pour connecter les ménages dans la ville de Bujumbura au moins avec le linéaire de 4 km par an pour éviter de souiller la nappe phréatique. Il faut aussi aménager les stations d'épurations pour les autres villes principales du pays et aussi les décharges contrôlées pour les déchets solides surtout que les villes de 100 000 habitants attendus ayant au moins une station épuration des eaux usées passant de 20 % en 2022 à 40% en 2027.

### 7.3. Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est l'une des formes de l'appropriation d'un territoire afin de le rendre mieux vivable pour tous. Depuis 2008, le Burundi s'est engagé dans une réforme foncière et s'est concentré sur le développement d'une gestion efficace des questions foncières.

En matière de gestion foncière, l'amélioration de la sécurité juridique et de la transparence est cruciale pour inciter les investissements.

En terme de réalisations, il y a lieu de citer : (i) l'élaboration de 12 schémas directeurs provinciaux d'aménagement du territoire et 2 schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de villes jusqu'en 2022, (ii) le dressage d'un inventaire des terres protégées; (iii) le mesurage et le bornage des terres domaniales; (iv) la création des services fonciers communaux; (v) la construction des villages intégrés de réinsertion; (vi) la cartographie et l'enregistrement des terres domaniales vers la sécurisation foncière et (vii) la mise en place du cadre légal.

Malgré toutes ces réalisations, des défis persistent. Il s'agit notamment de (i) schéma directeur national d'aménagement du territoire, (ii) la forte pression démographique sur le foncier urbain et rural; (iii) l'existence d'habitats dispersés sur les collines à travers le pays; (iv) cadre légal et réglementaire lacunaire dans le domaine foncier; (v) ressources et capacités des administrations locales pour développer et mettre en œuvre des plans urbains et investir dans les infrastructures urbaines et (vi) enregistrement de la propriété foncière par l'État.

Pour relever ces défis, le Gouvernement s'engage à mener les actions suivantes: (i) élaborer le schéma directeur national d'aménagement du territoire; (ii) élaborer les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme des nouvelles provinces; (iii) élaborer un schéma sous-régional en synergie avec les pays frontaliers, pour favoriser la coopération transfrontalière et le partage de l'expertise des outils communs de planification et de gestion de ce secteur, (iv) identifier les éléments structurants susceptibles de transformer positivement l'image du territoire du point de vue social et environnemental; (v) élaborer et adapter un cadre légal et réglementaire; (vi) élaborer un plan d'aménagement du territoire qui vise l'établissement des pôles régionaux de développement sur base des potentialités économiques des régions, (vii) promouvoir la politique de villagisation ; (viii) poursuivre la politique de décentralisation et (ix) renforcer les services fonciers communaux et accélérer l'enregistrement.

### 7.4. Rétablissement, revalorisation et protection du patrimoine culturel et naturel

La culture burundaise riche et vivante est très peu sauvegardée dans ses traditions et son patrimoine est peu valorisé. De plus, la créativité des artistes est freinée par le manque de reconnaissance et



de moyen de subsistance et les lieux d'expression artistique sont peu nombreux. Pourtant, la dimension culturelle est un facteur d'identité et de cohésion sociale.

La culture d'un peuple constitue l'héritage le plus fondamental qui forge son identité et son âme. Au Burundi comme ailleurs, la culture englobe plusieurs éléments : la langue nationale (le Kirundi), les croyances, les mœurs, les connaissances technologiques, les fondements d'organisation politique et sociale, le patrimoine culturel matériel et immatériel, etc. Certains éléments de ce patrimoine, notamment sa musique traditionnelle à travers ses tambours et ses chansons, ont permis au pays de se faire connaître hors de ses frontières.

La culture burundaise est constituée d'un patrimoine matériel et immatériel riche et varié qui nécessite une sauvegarde et une promotion conséquentes. Depuis les années 1970, l'Etat du Burundi a constamment manifesté une volonté politique à faire de la culture un socle de développement et de paix.

Il est impérieux de noter que des efforts ont été consentis dans ce secteur en l'occurrence : (i) l'inscription de la danse emblématique du Tambour sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité en date 26 novembre 2014 ; (ii) l'implantation progressive des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) ; (iii) la mise en place de l'Office Burundais du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (OBDA) ainsi que (iv) le projet de mise en place de la Maison de la Culture.

Les données statistiques montrent que (i) le nombre des Associations/ Clubs Culturels est passé de 596 en 2020 à 611 en 2021, soit un accroissement, (ii) le nombre des Jeunes formés sur les Valeurs Culturelles positives est passé de 648 en 2018-2019, à 118 en 2020 et à 164 en 2021, (iii) le nombre de Genres culturels présentés passant de 50 en 2019 à 100 en 2020, (iii) l'effectif des magasins de vente ou d'exposition des produits culturels passant de 29 en 2017 à 117 en 2021, (iv) l'effectif des Participants à l'Exposition Régionale des œuvres d'Arts est passé de 30 en 2019 à 52 en 2020, (v) le nombre des infrastructures culturelles constituées par des salles de spectacles, cinéma, lecture et de Bibliothèques était de 22 en 2021, (vi), le nombre d'Artistes musiciens ayant déclaré leurs œuvres à l'OBDA est passé de 20 en 2017 à 5 en 2021, (vi) le nombre des Artistes Littéraires qui ont déclaré leurs œuvres à l'OBDA est passé de 2 en 2017 à 3 en 2021 ; l'effectif d'œuvres protégées par l'OBDA est passé de 208 à 879 entre 2017 et 2021 (Annuaire Statistique du MACEAJSC, Edition 2021).

Cependant, le développement du secteur culturel au Burundi reste confronté à divers défis liés principalement à (i) un cadre réglementaire adapté au contexte actuel, (ii) l'existence des infrastructures culturelles, (iii) les structures de formation dans les filières culturelles et (iv) une compétitivité liée à l'encadrement à tous les niveaux.

Pour promouvoir et protéger le patrimoine culturel National en vue de contribuer à l'opérationnalisation de la Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060, les actions à mener sont entre autres : (i) redynamiser les valeurs culturelles burundaises au service de la cohésion sociale, au développement et au changement de mentalités ; (ii) aménager, réhabiliter et restaurer des infrastructures culturelles, sites historiques et monuments ; (iii) promouvoir les archives, la Bibliothèque Nationale et de la Lecture Publique ; (iv) protéger et Promouvoir les artistes ; (v) appuyer la créativité artistique et littéraire (vi) Promouvoir les industries culturelles et créatives.

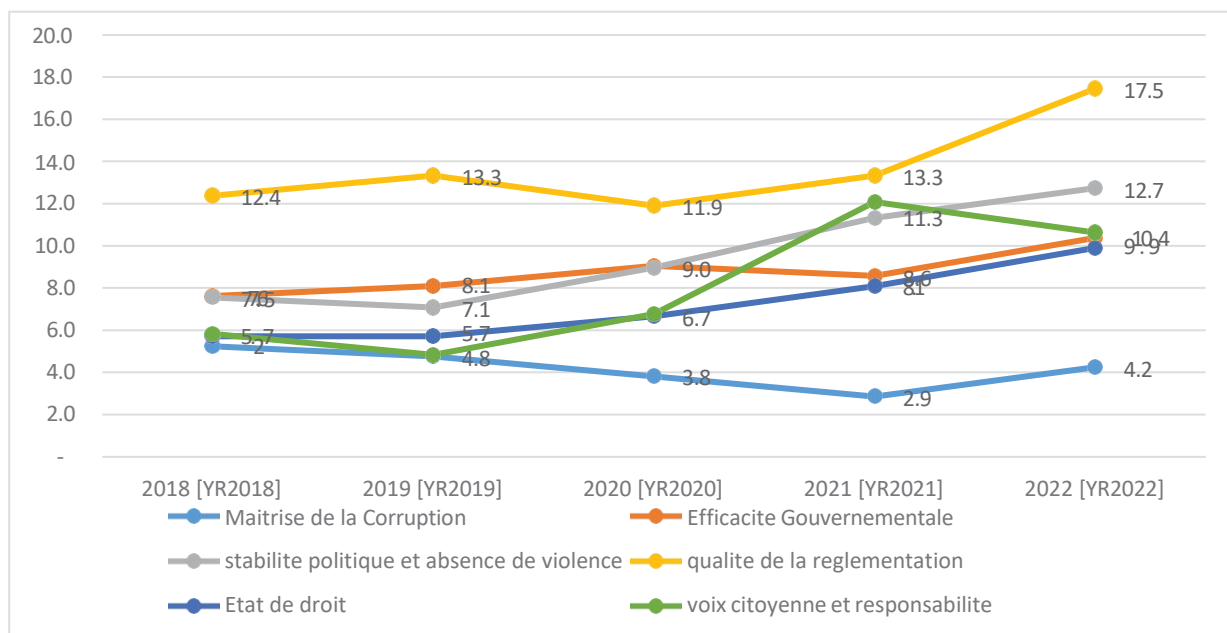
La mise en œuvre des différentes actions aboutira aux résultats suivants : le pourcentage des sites naturels et historiques aménagés passera de 13% en 2022 à 34,73% en 2027, le pourcentage des sites et monuments historiques aménagés et valorisés 29% à 32,50% en 2027 et le nombre d'œuvres littéraires et artistiques enregistrés qui va passer, respectivement de 1664 en 2022 à 2244 en 2027 et 16 en 2022 à 50 en 2027.

## CHAPITRE VIII : GOUVERNANCE, PAIX ET RÉCONCILIATION

Cet axe stratégique permettra d'opérationnaliser le pilier 1 de la Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060 à travers l'engagement de l'Etat. Il permettra d'atteindre les deux objectifs visés par ce pilier à savoir : (i) améliorer les capacités institutionnelles de l'Etat et (ii) renforcer l'engagement politique de l'Etat. Dans son ambition de pays émergent en 2040 et développé en 2060, l'amélioration de la gouvernance, la capitalisation de la paix et de la réconciliation sont des facteurs importants pour tout développement, et à ce titre, leur renforcement constitue une condition sine qua non à l'atteinte de ces deux objectifs.

### 8.1. Gouvernance

Au cours de ces cinq dernières années, le Burundi a poursuivi ses efforts dans la mise en œuvre des programmes de consolidation de la démocratie, de la justice, des droits humains, de la lutte contre la corruption et de la décentralisation. Ainsi, les indicateurs mondiaux de gouvernance qui regroupent six dimensions montrent les différents scores que le Burundi obtient reflétant les problèmes de gouvernance comme l'indique la figure ci-après.



**Figure 15. Evolution des indicateurs de gouvernance au Burundi de 2018 à 2022**

**Source :** Elaboré à partir des données Worldwide Governance Indicators

Ce graphique montre que 5 sur 6 indicateurs de la gouvernance au Burundi ont connu une tendance haussière sur la période 2018-2022. Il s'agit entre autres des scores de l'efficacité Gouvernementale, de la qualité de la réglementation, la stabilité politique et absence des violence, l'état de droit et la voix citoyenne et responsabilité qui ont enregistré une évolution positive passant de 7, 6 à 9,9 points sur une échelle de 100, soit un accroissement de 2,3 points, de 12,7 à 17,5, de 7,6 à 12,7, de 5,7 à 9,9 et 5,7 à 10,4 points respectivement sur la période 2018-2022. Malgré cette hausse, ces scores du Burundi demeurent en deçà de la moyenne (33) des pays de l'Afrique Subsaharienne.

Dans le domaine de la gouvernance, les principales actions enregistrées ont porté sur (i) l'élaboration d'un projet de loi portant révision de la loi n° 1/004 du 9 juillet 1996 régissant l'organisation et le fonctionnement du notariat ainsi que le statut des notaires, (ii) l'élaboration des projets de lois (a) portant Révision du Code de Procédure Civile et (b) portant libéralisation de la fonction d'huissier, loi portant sur la Coopération Internationale, (iii) la révision de la loi régissant la Cour Spéciale des



Terres et Autres Biens, (iv) l'élaboration d'un projet de loi sur le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature et mise en place du Conseil supérieur des parquets, (v) l'élaboration d'un projet de Code déontologique et disciplinaire du magistrat, (vi) l'assistance des mineurs en conflit avec la loi, (vii) la mise en place d'une micro finance de la Police Nationale du Burundi (PNB), (viii) le renforcement des capacités des coopérateurs sur la gestion et l'organisation d'une coopérative, assistance judiciairement des justiciables, vulnérables et indigents, (ix) la sensibilisation des réfugiés dans les pays d'asile au retour dans leurs pays et le rapatriement des réfugiés ayant manifesté l'intention de retourner au pays, (xii) l'insertion des acteurs économiques locaux dans le circuit financier et formel. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des indicateurs de gouvernance au niveau national pour la période de 2018 à 2022.

### 8.1.1. Gouvernance politique

Au niveau de la gouvernance politique, le Gouvernement du Burundi a déjà franchi un pas en matière de l'efficacité Gouvernementale, la transparence et redevabilité, la stabilité démocratique ainsi que dans la gestion publique. Mais un long chemin reste à parcourir pour améliorer les capacités institutionnelles et renforcer l'engagement politique de l'Etat.

#### 8.1.1.1. Améliorer la gestion des élections et des libertés publiques

Pour ce qui est de la stabilité démocratique, les élections de 1993 ont permis d'avoir des institutions démocratiquement élues de la base au sommet de l'Etat. Avec les élections de 2005, le pays a connu des évolutions sur la stabilité institutionnelle, démocratique et sécuritaire jusqu' en 2014. Pendant cette période, le Gouvernement du Burundi a initié un certain nombre de réformes qui se sont traduites par une période de croissance relativement plus élevée. Il sied de noter que les principes démocratiques ne peuvent être respectés et les institutions auront du mal à être performantes dans un environnement où la paix et la sécurité ne sont pas assurées. Néanmoins, la crise de 2015 avait remis le pays sur une nouvelle trajectoire d'instabilité que les élections de 2020 sont venues interrompre.

Le Gouvernement a mis en place des institutions pour consolider les acquis de la démocratie. Il s'agit entre autres de : (i) l'Institution de l'Ombudsman; (ii) la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), (iii) le Conseil National pour l'Unité et la Réconciliation; (iv) le Comité National de Dialogue Social (CNDS), la Commission Nationale Indépendance des Droits de l'Homme (CNIDH), (iv) l'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication des Crimes de guerre et des autres Crimes contre l'Humanité, (v) un cadre légal et réglementaire pour assurer la conduite du processus électoral et garantir le dialogue permanent entre le Gouvernement, les acteurs politiques et la société civile.

#### 8.1.1.2. Secteur de la communication et des médias

Le secteur de la communication et des médias joue un rôle important dans l'amélioration de la gestion des libertés publiques et comporte les médias publics, privés et communautaires. Etant le média le plus accessible au Burundi, la radio est le média le plus écouté et ce pour toutes les tranches d'âge. La télévision enregistre sa meilleure performance chez les plus jeunes. Les pénétrations de l'Internet et de la presse varient d'une tranche d'âge à une autre.

Quant à la pénétration annuelle de la Radio au niveau national, elle enregistre un taux de 89%, alors que 37% des burundais âgés de 15 ans et plus écoutent chaque jour la radio.

Néanmoins, les niveaux d'équipement en moyens de réception des médias restent relativement modestes puisque seulement 59% des burundais disposent d'un récepteur radio dans leur foyer, 29% d'un poste TV, 44% d'un téléphone mobile et 25% d'un smartphone. Cependant, la Mairie de





Bujumbura est mieux équipée que les autres provinces (Radio 60%, télévision 67% et smartphone, 48%)

La télévision est le 2<sup>ème</sup> média burundais en termes de pénétration, 60% des personnes interrogées déclarent l'avoir regardée au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Elle est plus suivie par les hommes que les femmes (67% contre 54%), davantage par les urbains que par les ruraux (69% contre 50%). Ce média connaît plus d'audience chez les jeunes (66% chez les 15-24 ans et 65% chez les 25-34 ans) que chez les moins jeunes (55% chez les 45-54 ans et seulement 40% chez les 55 ans et plus).

Les réseaux sociaux viennent en 3<sup>ème</sup> position après la télévision, en audience annuelle globale avec un score de fréquentation de 33%. Plus que les médias audiovisuels, les réseaux sociaux sont des médias davantage urbains que rural (45% contre 22%) et connaissent une fréquentation plus importante chez les hommes que chez les femmes (39% contre 28%).

Malgré ces avancées significatives, le secteur des médias connaît les défis ci-après : (i) liberté de la presse ; (ii) industrie médiatique développée ; (iii) taux de couverture médiatique (iv) accès à l'information ; (v) capacité technique et professionnelle des journalistes, etc.

Face à ces défis, les actions suivantes seront envisagées : (i) augmenter le taux de couverture et de diversification des services de la communication et des médias ; (ii) commanditer les enquêtes d'auditoires et des études socio-comportementales ; (iii) promouvoir les médias de proximité (communautaires) ; (iv) rehausser le score de classement dans la liberté de la presse ; (vi) améliorer le cadre légal dans le domaine des médias et de la communication ; etc.

Afin de contribuer efficacement à la promotion et à la protection des droits de l'homme, à l'avènement d'une culture de tolérance et de paix, et ainsi favoriser l'émergence d'une bonne gouvernance tout en participant à la prévention et à la résolution des conflits, les professionnels des médias sont appelés à s'organiser dans des domaines de la déontologie, de l'indépendance idéologique et surtout de la formation afin de renforcer les compétences professionnelles.

A ce titre, le taux de couverture et de diversification des services de la communication et des médias ainsi que le score de classement de la liberté de presse passeront respectivement de 52% en 2022 à 65% en 2027 et de 117 en 2022 à 105 en 2027.

### 8.1.1.3. Consolider l'état de droit et les droits humains

En matière de protection des droits humains, le Gouvernement du Burundi déploie des efforts considérables pour améliorer la gouvernance et le respect des droits humains. Chaque année, deux rapports sur la situation des droits humains sont rédigés, transmis et défendus devant les organes des traités à Genève. Pour le monitoring des droits humains, des descentes sont organisés dans les lieux privés de libertés dans tout le pays notamment les prisons et cachots pour s'en rendre compte de l'état de respect des engagements de l'Etat en matière des droits humains.

Pour la prise en charge des victimes des Violences sexuelles Basées sur le Genre (VSBGs), les performances enregistrées entre 2012-2016 concernent la prise en charge de 73452 victimes de VSBGs, l'assistance de 54230 femmes vulnérables et l'octroi de micro-crédits à 783 associations féminines qui mènent des Activités Génératrices de revenus (AGR). Aussi, une Politique Nationale des Droits Humains (PNDH 2018-2027) a été élaborée et opérationnalisée.

Malgré les efforts fournis, des défis s'observent encore dans ce domaine. Il s'agit notamment de: (i) structures d'accueil suffisantes des enfants de la rue, des personnes âgées et celles à besoins spécifiques; (ii) la méconnaissance des droits humains; (iii) persistance des VSBG ; etc.

Les actions qui seront menées dans ce cadre concernent : (i) le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques en droits humains; (ii) la mise en œuvre du programme





d'éducation à la paix, à la réconciliation nationale, à la démocratie et à la citoyenneté; (iii) la lutte contre la traite des personnes au Burundi ; la mise en place des structures d'accueil des enfants de la rue, des personnes âgées et celles à besoins spécifiques; (iv) poursuite de la prise en charge des VSBG ; etc.

#### 8.1.1.4. Dans le domaine du Genre

Le Gouvernement du Burundi a mis en place différents instruments légaux qui permettent l'amélioration du statut de la femme et ses avancées sur différentes dimensions.

L'adoption de la Politique Nationale Genre (PNG 2012-2025) justifie l'intérêt du Gouvernement et de ses partenaires pour la promotion de l'équité et de l'égalité dans la jouissance des droits par les hommes et les femmes, les filles et les garçons, afin de participer en tant que partenaires égaux au développement durable dans tous les secteurs de la vie du pays.

D'autres avancées ont été également constatées en matière de promotion du potentiel économique des femmes où le Gouvernement a sensiblement engagé des interventions significatives pour faire avancer à la fois la position de la femme en tant qu'actrice et partenaire dynamique au sein de l'économie nationale. Aussi, une stratégie nationale d'autonomisation économique des femmes et la formation des filles et des femmes regroupées en associations sur les techniques de l'augmentation de la production, de conservation, de la commercialisation et de la transformation des produits agro-alimentaires a été mise en place.

L'adhésion massive des femmes dans les groupements d'épargne et de crédit soutenu par le Gouvernement et leur implication active dans les coopératives communautaires sont un signe parlant de l'activisme des femmes dans la dynamique du développement des communautés et du pays.

Un autre apport majeur sous cette thématique est l'engagement de l'Etat à soutenir la promotion socioéconomique de la femme en créant la Banque d'Investissement et de Développement pour les Femmes (BIDF) en mars 2022.

Malgré ces avancés significatifs, des défis persistent: il s'agit notamment de : (i) la parité du genre dans les instances décisionnelles ; (ii) les perceptions sociales et culturelles ; (iii) l'intégration du genre et stéréotypes dans les programmes sectoriels et les rapports sociaux ; (iv) moyens financiers ; ; (v) les capacités en entrepreneuriat ; (vi) les inégalités sociales au sein de la communauté ; (vii) accès des femmes à la terre particulièrement limité en raison des règles coutumières basées sur un régime patriarcal et une protection juridique limitée ; etc.

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement compte (i) renforcer les appuis financiers ; (ii) sensibiliser la communauté pour éradiquer les inégalités sociales et les barrières culturelles. (iii) élaborer et mettre en œuvre les programmes de prise en charge holistique efficace des victimes des VSBG, (iv) traduire en justice les auteurs de VSBG et la discrimination ; (vi) renforcer les capacités des femmes et des filles en entrepreneuriat ; etc.



### 8.1.1.5. Au niveau de la justice

Le renforcement de l'Etat de droit suppose l'existence d'un système judiciaire indépendant, accessible, efficace et équitable, en tant que préalable à l'existence d'une véritable cohésion sociale et à la promotion d'un climat des affaires porteur d'un développement économique durable.

Le système judiciaire burundais fait objet de plusieurs critiques liées non seulement à son fonctionnement, mais aussi à un système judiciaire qui ne parvient pas satisfaire les sollicitations de la population. Il souffre également des dysfonctionnements des services, d'une législation obsolète non adaptée à la situation actuelle, d'une carence en moyens humains et matériels ainsi que de l'inaccessibilité aux services de la justice.

Du fait qu'aucun service de la justice n'est digitalisé, le volume des arriérés judiciaires était de 60 668 dossiers en souffrance en 2022. A la même période, le taux d'occupation des prisons a légèrement baissé, passant de 307,6% en 2022 à 300% en 2023.

Les principaux défis relevés sont liés à : (i) l'accessibilité de la population aux services de la justice pour cause d'éloignement et des coûts élevés des procédures; (ii) moyens humains, matériels et financiers; (iii) compétences professionnelles; (iv) un arriéré judiciaire important au niveau des juridictions et des parquets; (v) une surpopulation carcérale très élevée dans les maisons de détention; (vi) une mise en œuvre lacunaire de la stratégie nationale d'aide légale; (vii) une sécurisation foncière non performante; (viii) connaissances de la population sur ses droits et devoirs ; etc.

Le Gouvernement compte principalement venir à bout de ces défis à travers (i) la digitalisation des services de la justice ; (ii) la décentralisation des services de la justice; (iii) le renforcement des capacités opérationnelles ; (iv) traitement rapide des dossiers à travers la réduction des délais de jugement et d'exécution; (v) le cadastrage et l'enregistrement systématique des terres domaniales et privées; (vi) l'actualisation du cadre légal et la traduction des textes normatifs en langue nationale; etc.

La mise en œuvre de ces actions permettra d'augmenter sensiblement le taux de satisfaction des usagers des services de la justice pour passer de 31,2% en 2020 (EICVMB 2019-2020) à 80% en 2027.

### 8.1.2. Gouvernance administrative

Le Gouvernement assure quotidiennement la gestion rationnelle des ressources humaines de l'Etat notamment la gestion administrative et pécuniaire de tous les fonctionnaires et agents civils de l'Etat ; il est chargé d'initier et de mettre en œuvre les réformes de l'administration publique, de lutte contre le chômage, de la mise en place des conditions du travail décent, du dialogue social, et du développement du capital humain. Des initiatives ont été prises en vue de rapprocher et d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens à travers des réformes administratives notamment la déconcentration des services essentiels dans toutes les provinces, la création des guichets uniques provinciaux de formalités, et des services déconcentrés de la Fonction publique.

Néanmoins, le taux de satisfaction dans l'administration publique reste faible avec un taux de 12,6% selon l'enquête EICVMB 2019-2020.

Le marché du travail burundais est caractérisé par un déséquilibre entre l'offre et la demande. En plus des chômeurs de longue durée, les lauréats qui terminent les cycles de formation ne parviennent pas à trouver un emploi salarié et à s'organiser pour l'auto-emploi. Cela se traduit par un taux de chômage urbain qui se situe à 17,2 % et un sous-emploi prononcé en milieu rural avec un taux de 56,0%.



Par ailleurs, la fonction publique sensé pourvoir l'emploi est saturée, le secteur privé est atrophié, l'exiguïté des terres et un secteur informel qui ne parvient à absorber toute la masse des demandeurs d'emploi. Les services publics de l'emploi qui devaient assurer l'intermédiation entre l'offre et la demande n'ont pas tous les moyens suffisants pour accomplir cette mission.

Malgré la mise en œuvre de nombreuses réformes, de nombreux défis restent à relever entre autres : (i) le faible niveau de digitalisation des services de la fonction publique; (ii) le faible niveau de gouvernance administrative; (iii) le changement de mentalités vis-à-vis de la gestion de la chose publique, (iv) les capacités techniques et professionnelles limitées ; (v) la persévérance des actes de corruption chez les fonctionnaires et les agents civils de l'Etat; (vi) la lenteur dans le traitement des dossiers ; (vii) la faible sollicitation des usagers des services décentralisés de la fonction publique, (viii) faibles appuis financiers dans les domaines du travail et de l'emploi; (ix) système d'évaluation basée sur les contrats de performance non effectif; (x) faible capacité entrepreneuriale et d'auto emploi; (xi) insuffisance d'études sur le travail et l'emploi; (xii) un taux de chômage élevé en milieu urbain ; (xiii) faible taux de salarisation, (xiv) déficit en matière de formation et le perfectionnement professionnel en cours d'emplois (xv) le caractère non contraignant des décisions issues des cadres de dialogue social etc.

Pour pallier à ces défis, le Gouvernement s'engage à : (i) digitaliser et l'interconnecter tous les services de la fonction publique ; (ii) améliorer la gouvernance administrative à travers le renforcement des capacités institutionnelles, (iii) renforcer le système d'évaluation basée sur les contrats de performance, (iv) élargir la gamme des services offerts dans les guichets uniques provinciaux de formalités, et dans les services déconcentrés de la Fonction publique (v) augmenter le nombre de services décentralisés/déconcentrés dans tout le pays jusqu'au niveau communal; (vi) renforcer les services publics d'emploi chargés de l'intermédiation et l'orientation professionnelle, (vii) effectuer des études et enquêtes sur le travail et l'emploi, (viii) élaborer et mettre en œuvre des programmes d'insertion professionnelle et de l'auto-emploi surtout des jeunes dans le but de satisfaire la demande (ix) mettre en place un cadre législatif et réglementaire adéquat dans les domaines de compétences, (x) mettre en place le cadre national de coordination et de dialogue permanent entre les intervenants dans le domaine de l'Emploi et de l'entrepreneuriat, (xi) élaborer et mettre en œuvre les programmes à haute intensité de main d'œuvre; (xii) élaborer et mettre en œuvre les programmes de formation, de perfectionnement en cours d'emploi et reconversion professionnelle.

#### 8.1.2.1. Digitalisation des services publics

En raison d'énormes potentiels que le secteur de services, de bonnes qualités, pourrait contribuer à l'émergence économique du Burundi, les dirigeants ont reconnu de nombreux avantages que les TIC à travers les nouveaux outils de communication peuvent apporter à l'amélioration des conditions de vie de la population, à la proximité du pouvoir aux citoyens, à la promotion du secteur privé, au développement des services ainsi qu'au climat des affaires.

Ainsi, le Burundi s'est fixé comme objectif de digitaliser tous les services publics comme un impératif pour accélérer la croissance économique et la transformation du secteur public, en améliorant l'efficacité, la transparence, la responsabilité, l'accès aux services publics afin de faciliter la participation des citoyens à tous les niveaux de développement.

L'évolution de l'application des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) par le Gouvernement comportait (i) la dotation d'outils informatiques à la plupart des services publics, (ii) la disposition de tous les ministères des sites web pour relier les messages et informations publics, (iii) la mise en place d'un réseau de Communication Gouvernemental COMGOV qui interconnecte plus de 100 institutions publiques, (iv) la dotation d'une capacité internet de 2Mbps par institution



pour une période de 10 ans et qui a pris fin avec l'année 2023, (v) les réseaux mobiles 2G/3G/4G qui couvrent plus de 90 % du territoire national, (vi) l'existence du réseau MAN de BBS, VIETTEL et ONATEL, etc ainsi qu'une existence de certains textes légaux et réglementaires.

Ces différentes réalisations ci-haut citées, évidemment non exhaustives, peuvent constituer une démarche initiale de la digitalisation. Elles sont le fruit des efforts conjugués de plusieurs acteurs à la tête, le Gouvernement du Burundi, les opérateurs des télécommunications et des fournisseurs d'internet, etc.

Néanmoins, grâce à l'Etat et à l'appui multiforme de différents partenaires, certains ministères et institutions publiques ont pu digitalisés certains de leurs services et des plateformes différents sont en développement (i) digitalisation de certains services de la présidence (ii) digitalisation des finances publiques, (iii) digitalisation de la fonction publique, (iv) digitalisation de certains services de la santé, (v) digitalisation de certains services de l'éducation , (vi) digitalisation de certains services judiciaires (vii) digitalisation des titres fonciers, (viii) en cours de la digitalisation de services de l'état civil des communes pilotes, (viii) le suivi en ligne des travaux en plénière de l'Assemblée nationale et du sénat sont parmi les acquis.

Malgré ces débuts de digitalisation sectorielle et l'existence de la fibre optique posée sur tout le territoire national, l'absence de véritable centre national d'hébergement des données informatiques ainsi que l'interconnexion et l'interopérabilité des services publics non encore effectifs constituent parmi les défis majeurs.

A la veille de la révision du PND, l'intégration de cette technologie innovante de la digitalisation à l'administration et aux services publics à travers la mise en œuvre de la digitalisation de l'administration publique et l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens (e-gouvernement) et développement de l'économie numérique s'inscrit au premier rang des quinze (15) grands projets prioritaires pour le gouvernement.

Pour réussir ce grand projet de digitalisation, le gouvernement du Burundi s'est doté d'un Plan Directeur de la Digitalisation des Services Publique du Burundi (PDDSP 2023- 2027) qui permettra de (i) Rendre plus fluides, interopérables et plus rapides les circuits administratifs ordinaires (courriers, rapports, convocation des réunions, ...) et (ii) améliorer la qualité des services rendus au citoyen et aux étrangers.

La digitalisation des services publics renferme les domaines d'interventions en l'occurrence la (i) gouvernance du secteur, (ii) les services publics offerts en ligne, (iii) le paiement en lignes, (iv) les infrastructures numériques (v) l'accessibilité aux infrastructures, le renforcement en compétences numériques et aux terminaux numériques.

A ce titre, à l'horizon de 2027, la mise en œuvre effective des actions inscrites dans les domaines ci-haut mentionnés permettront de passer de 10 à 60 services publics digitalisés où les citoyens peuvent bénéficier entièrement des services publics en ligne. Le grand centre national d'hébergement des données et son back up verront le jour au moment où le pays n'en dispose qu'un mini centre de données actuellement logé dans les bâtiments qui abritent le SETIC. Les infrastructures et terminaux numériques respectifs vont être développés : centre d'excellence en TIC, centre TIC communautaire et polyvalents, les terminaux TIC pour l'inclusion financière seront déployé. Autres différentes applications, systèmes, infrastructures en TIC vont également être mis en place : e-finance, e-approvisionnement, e-fiscalité, e-douane, e-éducation, e-agriculture, e-santé, e-commerce, e-immigration, e-citoyen, système de gouvernement transparent et système de partage de l'information publique.



### 8.1.3. Gouvernance économique

La gouvernance économique concerne essentiellement éradication de la corruption et les malversations économiques et financières sous toutes leurs formes et à tous les niveaux

Au niveau de la lutte contre la corruption, elle constitue un des problèmes majeurs du pays. La corruption est un handicap au bon fonctionnement des institutions et au développement du Pays. Les burundais sont unanimes pour décrier l'impact néfaste de la corruption pour le pays.

Selon l'EICVMB 2019-2020, près de 80% de l'ensemble de la population considèrent que ce phénomène est un véritable problème. Une proportion non négligeable (14,6%) des citoyens ont un avis moins tranché en estimant que la corruption est plutôt un problème.

Des efforts ont été consentis par le Gouvernement dans la contribution de la lutte contre la ce fléau. Il s'agit de (i) la mise en place des structures d'inspections et d'enquêtes. C'est notamment la mise en place de la Brigade Spéciale Anti-Corruption ; la Cour Spéciale de Lutte contre la Corruption ; l'Inspection Générale de l'Etat (IGE), la Cour des Comptes ; les inspections des Ministères ; la Cellule Nationale de Renseignement Financier (CNRF) ; etc.

Malgré tous ces avancés, l'indicateur relatif à la maîtrise de la corruption n'a cessé de chuter passant de 5,2 à 2,9 en 2021 malgré une légère reprise en 2022 avec un score de 4,2 points (World Governance Indicators 2022).

Les défis persistants dans ce domaine sont entre autres : (i) l'actualisation du cadre légal, (ii) la lutte contre la corruption non renforcée et (iii) la mise en œuvre de l'action récursoire et directe. Le Gouvernement compte principalement venir à bout de ces défis à travers (i) le renforcement des capacités opérationnelles des structures d'inspections et d'enquêtes ; (iii) l'actualisation du cadre légal, (iv) la mise en œuvre de l'action récursoire et directe, etc.

#### 8.1.3.1. Gestion publique

Une gestion publique réussie résulte d'un processus de bonne gouvernance économique exprimé à travers la transparence des procédures de passation des marchés publics, la liberté d'accès à la commande publique et l'égalité de traitement des candidats en vue d'une gestion efficace et efficiente des finances publiques.

En effet, le code des marchés publics, révisé et promulgué en 2018 et qui est en cours d'amendement à travers certaines de ses dispositions prévoit en ses articles 144 à 150, la dématérialisation des procédures de passation et de gestion des marchés publics.

A ce titre, il est opportun que sa mise en œuvre soit effective, d'autant plus qu'elle a pour avantage de simplifier le cycle des marchés publics par la réduction des délais y relatifs. Actuellement, ces délais varient de 20 à 40 et 30 à 60 jours calendaires respectivement pour les appels d'offres nationaux et internationaux.

Les grandes réalisations qui ont été faites sont notamment (i) le contrôle et la validation des Plan Prévisionnels de passation des Marchés Publics (PPM) ; (ii) l'approbation des DAO, l'émission des avis de non objections sur les procédures de passation et sur les conventions de délégation de service public, (iii) le suivi de l'exécution des Marchés Publics qui ont reçu la non objection et (iv) le contrôle des marchés sous seuil fixé par la voie réglementaire (le contrôle à posteriori).

En plus, les litiges relatifs aux Marchés Publics ont été toujours réglés à 100%, les audits annuels sont produits régulièrement et publiés sur le site web des Marchés Publics et les capacités des





autorités contractantes à risque ont été renforcées sur les procédures de passation et de gestion des marchés publics.

Malgré tous ses efforts, des défis restent à relever. Il s'agit notamment de (i) respect des procédures et des délais de passation des marchés publics ; (ii) l'existence des plans prévisionnels de passation des Marchés Publics complets ; (iii) morcellement des Marchés Publics ; (iv) existence des contrats des marchés fictifs (v) l'accès aux informations relatives aux Marchés Publics et (vi) moyens financiers, humains et matériels.

Pour faire face à ces défis, les actions suivantes seront menées: (i) renforcer le contrôle des PPM avant leur validation (ii) renforcer la transparence dans le contrôle des procédures de passation et le suivi de l'exécution des Marchés ; (iii) digitaliser les procédures de passation et de gestion des Marchés Publics; (iii) renforcer les capacités sur le Code des Marchés Publics et (iv) doter aux organes de régulation et de contrôle des Marchés Publics des moyens financiers, humains et matériels suffisants.

La mise en œuvre de ces actions permettra d'améliorer le pourcentage des grandes dépenses dont le marché a fait objet d'appel d'offre par rapport au budget général de l'Etat passant de 80% à 100%.

### 8.1.3.2. Système Statistique

Le système statistique du Burundi comprend l'Institut National des Statistiques du Burundi (INSBU), le Comité National de l'Information Statistique (CNIS), le Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS) et les services statistiques créés au sein des Ministères ainsi que certains organismes publics ou parapublics. Ces organes collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leurs compétences.

Bien que la capacité technique et analytique du système statistique ait connu des progrès significatifs, des efforts restent à consentir en termes de production statistique en temps utile et conformément aux normes internationales.

En effet, la production du système statistique national est peu diversifiée et irrégulière : il n'y a pas de calendrier pour les enquêtes. Par ailleurs, le coût élevé des enquêtes constitue aussi un défi qui freine la production des statistiques. Elle souffre également des lacunes en termes de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières. Un autre défi important qui handicape la performance du système statistique est l'absence d'un centre national d'hébergement des données.

Un des défis des données des comptes nationaux est de comprendre les incohérences entre statistiques officielles et les estimations des partenaires tels que la Banque mondiale. L'Institut nationale de statistiques du Burundi (INSBU) compile ses comptes nationaux en utilisant l'approche du PIB par la production (18 catégories) et l'approche du PIB par la demande, aux prix courants et de l'année précédente. L'approche par les revenus n'est plus utilisée depuis 2010. Les données des comptes nationaux sont basées sur l'année 2005 et suivent le système de comptabilité nationale de 1993.

Au Burundi, malgré les objectifs fixés dans la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) (2016–2020), le Système Statistique National (SSN) du Burundi a produit des données limitées ces dernières années, de manière irrégulière, et il n'y a pas de calendrier pour les enquêtes. Malgré une capacité technique et analytique relativement bonne, des progrès restent à réaliser en termes de production de statistiques en temps utile et conformes aux meilleures pratiques internationales. Par ailleurs, le coût élevé des enquêtes freine la production de statistiques.





Les autorités s'efforcent de renforcer les capacités statistiques. Ces dernières années, le projet de Renforcement des Capacités institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG) a fourni une assistance technique à l'ISTEEBU, mais les progrès ont été ralentis depuis le début de la pandémie de COVID-19. Un exercice de réajustement, utilisant 2016 comme année de base et s'appuyant sur le Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008, est en cours. Cet exercice conduira à la publication de nouvelles séries en repartant de 2005. L'ISTEEBU travaille également à la préparation de comptes nationaux trimestriels.

Des données nationales fiables sont d'un grand intérêt pour un large éventail d'utilisateurs d'informations économiques. Parmi ces utilisateurs figurent les Gouvernements qui formulent des politiques budgétaires, les banques centrales qui prennent des décisions de politique monétaire, les entreprises qui envisagent des décisions d'investissement et les institutions financières qui prennent des décisions concernant la répartition des portefeuilles. Tous ces utilisateurs prendraient de meilleures décisions s'ils étaient bien informés des développements économiques. Des comptes nationaux fiables sont indispensables pour une analyse crédible des politiques, tout comme pour l'élaboration même des politiques.

Le Burundi pourrait donc relever les défis qui affectent son système statistique, et notamment les faiblesses de ses données de comptabilité nationale.

### 8.1.3.3. Exécution budgétaire

Le faible taux d'exécution budgétaire se traduit par le faible niveau du leadership politique dans l'utilisation des ressources disponibles de manière optimale.

Pour faire face à ce défi, le Gouvernement entend améliorer le taux d'exécution budgétaire en mettant en œuvre les actions suivantes : (i) renforcer les capacités des gestionnaires de crédits, des gestionnaires délégués et des contrôleurs des engagements en matière de contrôle et d'exécution des dépenses publiques, (ii) prévoir les dépenses en fonction des ressources disponibles, (iii) accélérer les procédures de passation des marchés publics, etc...

La mise en œuvre des différentes actions permettra de maintenir le taux d'exécution budgétaire à 100% en 2027.

## 8.2. Paix et Réconciliation

### 8.2.1. Sécurité et défense nationale

En ce qui concerne la sécurité, l'intégrité du territoire et la souveraineté nationale, le Gouvernement a consenti des efforts dans la défense de l'intégrité du territoire, de la souveraineté et de la capitalisation des acquis de l'indépendance du pays. La professionnalisation et la modernisation des corps de défense et de sécurité se manifestent à travers la formation, l'entraînement, les équipements modernes, les infrastructures adéquates ainsi que des meilleures conditions de vie.

En matière de défense, la défense de l'intégrité du territoire, de la souveraineté et de l'indépendance du pays dépend de la professionnalisation de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB) à travers la formation, l'entraînement, les équipements modernes, les infrastructures adéquates ainsi que des meilleures conditions de vie des militaires. L'équipement dont dispose la FDNB date des années 80 et ne répond pas aux normes adéquates permettant à mieux faire face aux complexes menaces à la sécurité. Les infrastructures existantes dont certaines datent de l'époque coloniale nécessitent une réhabilitation à défaut de construire de nouvelles infrastructures. Les contraintes budgétaires auxquelles le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants (MDNAC) fait face est le défi majeur dans l'accomplissement de sa mission.



La « Vision Burundi Pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 » va de pair avec la professionnalisation de la FDNB pour contribuer à garantir la paix et la stabilité du pays. C'est dans cette perspective que le MDNAC poursuit ses efforts de garantir la défense nationale, l'intégrité du territoire, l'indépendance et la souveraineté nationale par la professionnalisation et la modernisation de son Corps de défense afin de contribuer à la création d'un environnement favorable qui mène vers l'accomplissement de la vision ci-haut énoncée.

A cet effet, une Force de Défense professionnelle et résiliente face aux crises et menaces sécuritaires asymétriques de toute nature s'appuiera sur un équipement moderne, une formation et un entraînement adaptés. Cette montée en puissance sera accompagnée de mesures visant à promouvoir l'esprit patriotique à travers un sens poussé de redevabilité, d'abnégation vis-à-vis de la nation et d'un engagement ferme pour la promotion des droits humains. La dimension genre devra être prise en compte dans toutes les sphères de prise de décision.

De plus, l'amélioration des conditions de vie et de travail portera sur une nouvelle ambition d'avoir des infrastructures qui sont des bases incontournables de protection, de résilience et d'amélioration des conditions d'exercice du métier tant sur le territoire national que sur les théâtres des opérations à l'étranger dans le cadre de la coopération régionale et internationale.

Un effort sera ainsi porté sur l'entretien régulier et la remise à niveau des infrastructures et équipements en vue d'améliorer l'environnement de travail de nature à améliorer le bien-être des militaires.

Afin de s'acquitter convenablement des missions lui assignée, la FDNB devra aussi acquérir des capacités modernes de détection et de coordination de l'action, des compétences techniques et professionnelles par des formations et entraînements conséquents.

Dans le court terme, la priorité devra porter sur le renforcement de la défense des frontières terrestres, maritimes et aériennes par la maîtrise de toutes les menaces afin d'interdire toute violation du territoire nationale. Ceci devra être accompli par :

- La modernisation des systèmes de défense antiaérienne et antimissile ;
- Le renouvellement des systèmes d'armes assurant la défense à courte et moyenne portée ;
- L'acquisition des systèmes de défense et d'intervention dans le domaine maritime ;
- L'amélioration qualitative et quantitative du personnel et des matériels et équipements.

Au niveau sécuritaire, l'approche de police de proximité a été utilisée comme modèle d'appropriation de la sécurité pour les communautés, l'intégration de la dimension genre, l'amélioration de la gouvernance sécuritaire, la mise en place d'un cadre légal régissant les comités mixtes de sécurité humaine, l'intégration des statistiques dans la gouvernance sécuritaire et l'amélioration des services rendus à la population.

Pour faciliter l'accessibilité de la population aux services judiciaires dans le cadre du renforcement de la chaîne pénale, la police judiciaire est déployée sur tout le territoire, 8 guichets uniques provinciaux pilotes et 6 centres intégrés de lutte contre les violences basées sur le Genre ont été mis en place (Annuaire statistique du MIDCSP).

D'autres progrès ont été enregistrés notamment dans la collecte, la destruction des Armes Légères et de Petits Calibres. Aussi, la lutte contre le trafic et la détention illégale d'armes ainsi que toute forme de criminalité organisée, ont contribué à l'amélioration de la sécurité intérieure du pays. Ainsi, 94,4% de la population considèrent qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence (EICVMB 2019-2020).

Malgré les efforts fournis en matière de défense et de sécurité, des défis persistent en l'occurrence (i) les infrastructures suffisantes et adaptées, (ii) les équipements et moyens financiers et (iii) les ressources humaines suffisantes et qualifiées dans certains domaines tels que les TIC, la santé, l'informatique, etc.



Pour faire face à ces défis, le Gouvernement envisage doter aux corps de sécurité (i) des infrastructures suffisantes et adaptées, (ii) des équipements modernes, (iii) des moyens financiers suffisants, et (iv) des ressources humaines suffisantes et qualifiées.

La mise en œuvre de ces actions permettra d'améliorer les capacités de l'appareil de sécurité qui va passer de 17 en 2022 à 39,7 en 2027 sur une échelle de 100.

### 8.2.2. Réconciliation

Les actions de réconciliation sont essentiellement réalisées par la Commission Vérité et Réconciliations (CVR). Cette commission a pour principales mission de (i) enquêter et établir la vérité sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire (1885-2008), (ii) promouvoir un programme d'actions visant le pardon et la réconciliation et (iii) proposer la réécriture d'une histoire la plus partagée. Dans la cadre de la mise en œuvre du PND révisé, les principales activités envisagées par la CVR sont :

- Elaborer et adopter les textes réglementaires (ROI, MAPAF)
- Mettre en place et opérationnaliser les bureaux provinciaux
- Organiser des séances de rencontre des orphelins des différentes
- Organiser des séances de dédramatisation des victimes
- Organiser des séances d'entretien de la santé mentale des Commissaires et du personnel d'appui
- Conduire des exhumations des fosses communes
- Eriger un musée de mémoire nationale
- Organiser des ateliers de concertation avec les victimes spoliés leurs biens
- Connaître de toutes les affaires soumises par les sinistrés
- Fournir une assistance technique et matériel pour aider les sinistrés à rentrer dans leurs biens
- Connaître des litiges relatifs aux décisions prises par les Commissions antérieures et qui n'auraient pas encore réglées.



## CHAPITRE IX : COOPERATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES

### 9.1. Mobilisation accrue des ressources

#### 9.1.1. Mobilisation des Ressources internes

Les Burundais ont compris que la vie nationale dépend en premier lieu des ressources internes en provenance des efforts conjugués du Gouvernement et de la population qui en est bénéficiaire. Ainsi, dans le cadre d'harmonisation institutionnelle avec les Pays partenaires de la Communauté Est Africaine dont il est membre, le Burundi a mis en place l'Office Burundais des Recettes pour mobiliser les ressources internes.

Des progrès importants réalisés dans le domaine de la mobilisation des ressources internes ont permis de maintenir une augmentation des recettes. Les recettes fiscales sont passées de 827,5 milliards en 2018, à 927,9 en 2019, à 1 024,1 milliards en 2020, à 1 172,1 milliards en 2021 et à 1 324,5 milliards en 2022. Quant aux recettes non fiscales, elles sont passées de 73,8 milliards en 2018, à 102,6 milliards en 2019, à 124,3 milliards en 2020, à 182,6 milliards en 2021 et à 206,2 en 2022 (TOFE MACMOD BI).

Des initiatives d'amélioration du cadre légal ont été poursuivies en vue de maximiser la mobilisation des recettes internes à travers la révision des trois textes fondamentaux à savoir la loi sur la fiscalité communale, la loi sur les procédures fiscales et la loi sur le revenu.

Les défis de ce secteur sont entre autres : (i) le renforcement des capacités opérationnelles de l'Office Burundais des Recettes (OBR); (ii) l'intégration des innovations par le logiciel ITAX; (iii) la conformité aux exigences du commerce électronique et (iv) le problème de digitalisation des services de l'OBR, pour n'en citer que cela.

La mise en œuvre de ces actions permettra d'accroître les recettes fiscales et non fiscales (% du PIB) qui passera de 16, 80 en 2022 à 19, 14 en 2027.

#### 9.1.2. Mobilisation des ressources Externes

La mise en œuvre du PND passera par la mobilisation accrue des ressources externes à savoir les dettes extérieures et dons pour financer les projets de développement. Elle exige également la mobilisation des ressources de la diaspora et des sportifs nationaux évoluant à l'étranger et le renforcement du partenariat Public Privé.

#### 9.1.3. Dette extérieure

Les résultats de la dernière analyse de la viabilité de la dette faite conjointement par la Banque Mondiale et le FMI en 2022 soulignent que le Burundi présente en risque élevé de surendettement extérieur sur le fait que l'indicateur du fardeau de la dette extérieure (valeur actualisée de la dette / exportation) dépasse le seuil même dans le scénario de référence.

Cette situation contraint le Burundi à se contenter des dons et prêts hautement concessionnels dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement. Le financement sur le guichet commercial demeure ainsi limité pour la mise en place des projets de développement de son choix.

A la fin de 2022, la dette extérieure contractée auprès des créanciers multilatéraux à des conditions hautement concessionnelles représente 67,07% de la dette extérieure totale alors que la dette extérieure auprès des créanciers commerciaux représente 17,40% du total de la dette extérieure. L'endettement auprès des créanciers bilatéraux ne représente que 15,57%.



Concernant les dons, ils sont constitués des dons projets et des dons budgétaires. L'objectif du Gouvernement est de réduire progressivement les dons au profit de la dette. Depuis 2015, le pays ne bénéficie pas des appuis budgétaires au moment où les dons projets ont connu une évolution passant de 220, 8 en 2018 à 333, 95 Milliards de BIF en 2022 (MACMOD. BI, 2022).

Il sied de signaler que l'Aide Publique au Développement (APD) est d'une grande importance dans la concrétisation PND et son PAP à l'horizon 2027.

Au cours de ces dernières années, le Burundi fait face à une série de défis. Il s'agit notamment de (i) la faible mobilisation des ressources externes ; (ii) l'absence du cadre de dialogue permanent entre le Gouvernement et les Partenaires au Développement ; (iii) la faible capacité d'absorption des fonds en provenance des Partenaires au Développement (PAD) ; etc.

En outre, le niveau de l'APD a été insatisfaisant du fait que, l'octroi de Dons projets ou budgétaires est souvent conditionné d'une part, et d'autre part, le niveau de coordination des interventions étrangères reste faible.

Ces défis trouvent leur origine profonde dans le faible niveau de synchronisation entre la planification et la mise en œuvre des interventions publiques.

La faible mobilisation des ressources externes est due essentiellement aux difficultés liées au respect des engagements pris par le Burundi auprès des Organisations sous régionales, régionales et internationales dont il est membre. En outre, la lenteur dans la mise en œuvre des décisions et directives prises par les organes habilités au niveau communautaire provoque des arriérés très élevés des contributions statutaires à ces Organisations. Par conséquent, le Burundi n'est pas à mesure de tirer pleinement profits de cette coopération.

Pour faire face à ces défis et atteindre les cibles des indicateurs définis dans la vision, les actions suivantes seront mise en œuvre : (i) renforcer des capacités de tous les acteurs nationaux au développement dans la planification tenant compte des priorités nationales, (ii) élaborer et mettre en œuvre des politiques et projets, (iii) affecter rationnellement de l'APD et (iv) mettre en place un cadre de dialogue permanent entre le Gouvernement et les PAD ; etc.

La mise en œuvre des actions ci-haut mentionnées permettra de diminuer progressivement les dons projet (en % du PIB), passant de 6,90 en 2022 à 6,38 en 2027 et d'augmenter la dette extérieure (en % du PIB) de 16% en 2022 à 23% en 2027.

#### 9.1.4. Diaspora

Le Burundi compte élargir son mécanisme de mobilisation des ressources externes en impliquant sa diaspora<sup>23</sup> au développement par le canal des transferts d'argent et la réalisation des projets d'investissement au pays natal. Des efforts pour la mobilisation de la diaspora ont été entrepris notamment l'instauration d'une semaine dédiée à la diaspora burundaise chaque année dans le but d'échanger sur sa contribution au développement du Pays.

<sup>23</sup> Burundais vivant à l'étranger y compris les travailleurs migrants, fonctionnaires burundais travaillant au sein des organisations et agences internationales à l'étranger et des sportifs professionnels évoluant à l'étranger.



Les défis majeurs qu'il faudra lever pour mener à bon port des burundais vivant et où travaillant à l'étranger sont (i) la confiance entre eux et envers leurs compatriotes au pays ; (ii) le niveau d'engagement au développement du pays chez certains pour des raisons diverses. Ce qui, par conséquent conduit à leur faible implication au développement du pays.

Pour mener à bout ces défis, le Gouvernement envisage (i) intensifier les séances de sensibilisation de la diaspora ; (ii) mettre en place une stratégie de mise en œuvre de la politique nationale de la diaspora ; (iii) mettre en place des mécanismes incitatifs pour faciliter les transferts des migrants et la Diaspora burundaise à leur pays natal.

D'ici 2027, le montant de transferts par la diaspora en devise vont passer 7 000 Dollars USA.

**S'agissant de la professionnalisation du sport**, le Burundi enregistre un effectif des sportifs professionnels modique. En effet, seulement six disciplines à savoir le Football (8), le Basketball (15), le Volleyball (21), le Taekwondo (21), le Tennis de cour (4) et l'Athlétisme (4) reconnaissent dans leur rang des professionnels sportifs.

Les défis liés à ce secteur sont entre autres (i) la concertation et la collaboration entre les partenaires du secteur des sports, (ii) l'encadrement des joueurs et athlètes évoluant au Burundi et (iii) l'implication des collectivités locales.

Les actions prévues pour lever ces défis consistent à (i) élaborer des textes d'application de la Loi régissant les activités physiques et sportives au Burundi, (ii) renforcer les capacités des cadres sportifs en management du sport et des encadreurs sportifs moyens à tous les niveaux en techniques d'animation socio-sportive, (iii) détecter les jeunes talents dans tout le pays et dans toutes les disciplines et (iv) faciliter la participation du Burundi aux compétitions régionales et internationales et (v) organiser les championnats pour la promotion du sport de masse.

Tous ces programmes ont pour objectif d'augmenter le nombre de Professionnels sportifs rémunérés évoluant à l'étranger en vue d'élargir les mécanismes de mobilisation des ressources externes en impliquant les sportifs professionnels évoluant à l'étranger au développement par le canal des transferts d'argent.

Ainsi, le nombre de Professionnels sportifs rémunérés évoluant à l'étranger va passer de 48 en 2022 à 76 en 2027.

## 9.2. Développement de la coopération régionale et internationale

### 9.2.1. Coopération et intégration régionale

#### 9.2.1.1. Coopération

Le Burundi attend de la coopération internationale et de l'intégration régionale, l'élargissement de son espace au plan économique et politique, la réalisation d'économie d'échelle, le développement des échanges commerciaux ainsi que la garantie de la paix et de la sécurité collective.

Afin d'élargir la coopération, le Burundi a multiplié des contacts diplomatiques pour diversifier ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il a noué des relations avec d'autres partenaires non classiques notamment : les Emirats Arabes Unis, le Qatar, l'Arabie Saoudite, etc. Avec les partenaires dits classiques, il a été question d'actualiser la coopération en renforçant les relations bilatérales et multilatérales existantes. Dans le cadre de la coopération multilatérale, le Burundi a continué à participer dans des Organisations internationales dont il est membre et a versé annuellement ses contributions financières dans plus de 50 organisations sous régionales, régionales et internationales sur plus de 100 organisations.





Les résultats de cette coopération ont été entre autres la facilitation de la circulation des personnes et des biens, la signature et la mise en œuvre des accords et/ou des protocoles de coopération, des memoranda d'entente ainsi que la réalisation de nombreux programmes dans les domaines diversifiés de la vie nationale.

Les défis auxquels le Burundi fait face dans le domaine de la coopération sont surtout les arriérés très élevés des contributions statutaires aux organisations sous régionales, régionales et internationales dont il est membre ; la coordination et le suivi des interventions étrangères sur le territoire national, profits remarquables comme dividendes de la coopération.

Pour parier à ces défis, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles s'avèrent plus que nécessaires ainsi que l'entretien des bonnes relations bilatérales et multilatérales existantes.

A l'horizon 2027, conformément à la vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060, le Burundi aura capitalisé les relations avec ses partenaires et élargi sa carte diplomatique dans le cadre d'une coopération mutuellement avantageuse et respectueuse.

### 9.2.1.2. Intégration régionale

Depuis les premières années de son indépendance, le Burundi, pays sans littoral maritime, situé à cheval entre l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est, a toujours placé l'intégration régionale au cœur de sa vision politique et économique. Ainsi, le Burundi a-t-il adhéré à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963, devenue l'Union Africaine (UA) en 2002.

Ensuite, le Burundi est également devenu membre des Communautés Economiques Régionales (CERs) : (i) la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) en 1976, (ii) la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) en 1984, (iii) le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) en 1994 et (iv) la Communauté Est Africaine (EAC) en 2007.

Bien que la Communauté de l'Est Africaine (EAC) constitue le socle de l'Intégration régionale du Burundi, le Burundi est également membre des Organisations Régionales Spécifiques de coopération sectorielle comme (v) l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) depuis 1999, (vi) la Force en Attente de l'Afrique Orientale (EASF) depuis 2002, (vii) l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT) depuis 2003, (viii) la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL) depuis 2004 et (ix) l'Autorité du Bassin du Lac Kivu et de la Rivière Rusizi (ABAKIR) depuis 2014, etc.

Ce choix est guidé par la nécessité de construire un ensemble homogène et structuré pour relever avec les autres pays le pari du développement, et affronter ensemble les défis de l'intégration dans la sphère mondiale.

Pour le décollage industriel, l'objectif est de créer un marché sous régional unique permettant de mieux résister aux chocs extérieurs, de profiter des économies d'échelle pour intensifier les échanges intra-régionaux, de bénéficier des avantages d'une spécialisation locale et de mener certains projets communs en évitant des gaspillages et des redondances.

Ainsi, l'intégration régionale constitue l'option stratégique choisie par le Burundi pour réussir son insertion dans l'économie mondiale. Elle l'offre une formidable opportunité de renforcer l'interconnectivité des pays et peut constituer un outil pour la résolution des conflits.

Malgré l'engagement politique manifeste et les efforts déployés pour traduire dans les faits la vision nationale de l'intégration régionale, les progrès dans cette veine n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes et le coût de la non intégration effective demeure extrêmement élevé pour le Burundi.



Au niveau de l'EAC, la République du Burundi est membre à part entière de la Communauté Est Africaine depuis le mois de juillet 2007. Le Gouvernement du Burundi a ratifié le Traité portant établissement de la Communauté Est Africaine et a signé les protocoles portant sur, l'Union Douanière, le Marché Commun, l'Union Monétaire pour matérialiser le processus d'intégration au sein de cette Communauté. Le Burundi compte devenir une puissance régionale émergente à l'horizon 2040 et attend de l'intégration régionale, l'élargissement de son espace au plan économique et politique, la réalisation d'économie d'échelle, le développement des échanges commerciaux ainsi que la garantie de la paix et de la sécurité collective.

Dans le domaine de l'intégration régionale et multilatérale, plusieurs actions ont été réalisées, notamment la ratification en 2019 de quatre lois sur : (i) l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges ; (ii) l'article 24(2) amendée du Protocole portant création de l'Union Douanière de la Communauté Est Africaine ; (iii) le Protocole portant amendement de l'Accord sur les Aspects des Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent le Commerce (ADPIC) de l'Organisation Mondiale du Commerce et (iv) l'Accord portant création de la Zone de libre-échange Tripartite entre le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Communauté Est Africaine (CEA) et la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC). Il y a eu également ratification de l'Accord Continental pour la Zone de Libre Echange Continental africaine (ZLECAf), en 2021.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de ces Protocoles, des actions phares ont été menées telles que : (i) la libéralisation des échanges intra-communautaires ; (ii) l'élimination des Barrières Non Tarifaires; (iii) l'Adoption et l'application d'un Tarif Extérieur Commun; (iv) la Réduction du nombre de procédures douanières passant de onze (11) procédures pour les marchandises entrant sous le régime normal à sept (7) procédures pour les marchandises entrant sous le régime de Territoire Douanier Unique; (v) la réduction du temps mis pour le transport des marchandises ; (vi) la mise en place de l'Office Burundais des Recettes (OBR) ; (vii) la construction des Postes Frontières à Arrêt Unique (OSBP) ; (viii) le déploiement des Fonctionnaires de l'Office Burundais des Recettes (OBR) aux ports de Mombasa en République du Kenya et de Dar Es Salaam, en République Unie de Tanzanie ; et (ix) la suppression des Visas pour tout citoyen de la CEA entrant dans un autre Pays Partenaire de la CEA ainsi que l'introduction du Passeport Biométrique de la CEA ; (x) gratuité dans l'octroi des permis de travail.

Nonobstant l'engagement politique qui se manifeste et les efforts déployés pour traduire dans les faits la vision nationale de l'intégration régionale, les progrès dans cette voie ne sont pas à la hauteur des attentes et le « coût de la non intégration effective » demeure toujours extrêmement élevé pour le Burundi.

A titre d'exemple, les exportations du Burundi vers les pays membres de la CEA au second trimestre ont diminué de 43,1% passant de 5 353,0 millions BIF en 2019 à 3 043,8 millions de BIF en 2020. Au contraire, les importations en provenance de la CEA, au cours du second trimestre 2020 s'élèvent à 62 880,8 millions de BIF contre 58 557,9 millions de BIF pour la même période de 2019, soit une augmentation de 7,4% (Source : Bulletin Douane-16-OBR-2<sup>e</sup> trimestre 2020).

Ainsi, les défis aux bénéfices de l'intégration régionale pour le Burundi sont principalement liés à: (i) la mise en œuvre des engagements communautaires, (ii) harmonisation des textes législatifs et réglementaires nationaux avec les instruments juridiques régionaux ; (iii) ressources humaines et financières insuffisantes, (iv) à la faible appropriation sectorielle des décisions et directives prises au sein de la Communauté et (v) aux consultations insuffisantes entre les Parties Prenantes (vi) une faible exploitation des acquis par les citoyens, la société civile et le secteur privé.

Pour surmonter ces défis et bénéficier pleinement des opportunités que présente l'intégration régionale, le Burundi compte mettre en œuvre des projets (i) d'optimisation et de rationalisation des interventions nationales au sein de la Communauté Est Africaine, (ii) de renforcement du cadre institutionnel, (iii) de Priorisation et accélération de l'harmonisation du cadre législatif et



règlementaire et (iv) de sensibilisation de l'ensemble des acteurs pour la réalisation des objectifs liés à l'intégration ; Les interventions étrangères seront coordonnées pour leur rentabilité au bénéfice de la population burundaise.

### 9.2.2. Partenariat Public Privé

Le Partenariat Public Privé (PPP) est une stratégie innovante de mobilisation des ressources extérieures à exploiter pour optimiser la croissance économique et constitue un des moyens pour arriver au développement durable. Durant ces dernières années, le Gouvernement a misé sur une participation accrue du secteur privé dans des projets de PPP afin d'accélérer la réalisation des infrastructures nécessaires au développement économique et d'améliorer l'accès de la population aux services publics.

A cet effet, un cadre juridique des PPP a été adopté et matérialisé par la loi n°1/19 du 19 juillet 2019 portant modification de la loi n°1/14 du 27 avril 2015 portant régime général des contrats PPP, le décret n° 100/12 du 06 janvier 2016 portant statuts de l'agence d'appui à la réalisation des contrats de PPP ainsi que le décret n°100/31 du 24 février 2017 portant procédures applicables dans la passation des contrats de PPP.

En plus, les grandes réalisations ont porté sur (i) l'élaboration d'un document de stratégie PPP, (ii) l'appui des institutions bénéficiaires des projets PPP dans les commissions Ad Hoc de négociation, (iii) l'identification et l'évaluation des contrats conclus avant l'empire de PPP, (iv) le renforcement des capacités du personnel de l'Agence de Régulation des Contrats de Partenariat (ARCP) etc.

Bien que le contexte légal et institutionnel adopté soit le plus adapté, il reste à envisager les autres aspects dont la prise en compte serait de nature à favoriser la conclusion, le développement et le succès des PPP au Burundi.

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement dans ce secteur, les défis suivants persistent. Il s'agit notamment : (i) niveau de soutien et d'appropriation des parties prenantes, (ii) pipeline national de projets PPP, (iii) moyens financiers ; (iv) Capacité institutionnelle ; (v) la transparence dans la passation des projets PPP; etc.

Pour relever ces défis, les actions suivantes sont envisagées : (i) actualiser les textes et guides régissant le régime des contrats PPP, (ii) suivre et évaluer régulièrement la mise en œuvre des contrats de PPP ; (iii) appuyer les sectoriels dans le déroulement du processus de passation des Contrats PPP ; (iv) adhérer et contribuer aux organismes PPP régionaux et internationaux ; (v) renforcer les capacités agents des institutions publiques et privées sur les outils PPP, etc.

La mise en œuvre de ces actions permettra d'augmenter le montant des contrats PPP signés de 11, 92 Milliards en 2022 à 45,46 en 2027.



## QUATRIEME PARTIE : IMPLICATIONS MACROECONOMIQUES DU PND REVISE ET SUIVI-EVALUATION

Cette partie se concentre sur les implications macroéconomiques et le dispositif de pilotage. Il aborde le pilotage, le suivi-évaluation. En effet, nu niveau international, la période 2023-2027 devrait être marquée notamment par une consolidation de la reprise économique tirée essentiellement par les économies émergentes, une évolution favorable des cours mondiaux des matières premières exportées et importées par le Burundi. Cette hypothèse serait liée à la résolution attendue des crises russo-ukrainienne et Israélo palestinienne ainsi que la fin des séquelles de la pandémie de Covid-19.

Au niveau national, la période se caractériserait par la mise en œuvre du nouveau Plan d'Actions Prioritaires (PAP) portant sur 2023-2027 du PND révisé. Ainsi, les hypothèses qui sous-tendent les projections macroéconomiques, sont entre autres: (i) Modernisation , régionalisation et diversification de la production agricole, animale et halieutique; (ii) Augmentation et amélioration de l'offre énergétique notamment par la construction de nouvelles centrales hydroélectriques et d'autres sources d'énergie; (iii) Promotion de la production industrielle, particulièrement l'industrie agro-alimentaire; (iv) Amélioration de la qualité des ressources humaines par le renforcement de l'offre et l'accessibilité aux services sociaux de base; (v) Développement des services marchands, principalement les transports, le tourisme, les TIC et les services financiers; (vi) Accroissement des infrastructures d'appui à la production en quantité et qualité, notamment les infrastructures d'énergie, de transport et de télécommunication visant l'interconnexion en vue de profiter pleinement des opportunités offertes par l'intégration du pays au sein des organisations régionales et internationales, (vii) Diversification des produits exportables pour augmenter les réserves internationales ; (viii) développement des mécanismes de financement innovants;( ix) Poursuite des programmes de protection de l'environnement et l'aménagement du territoire; (x) Développement du partenariat régional et international;(xi) Promotion de la politique fiscale incitative pour l'investissement aux secteurs porteurs de croissance.



## CHAPITRE X. IMPLICATIONS SUR LE CADRE MACROECONOMIQUE DU PND REVISE

Cette analyse porte sur trois scénarios pour tenir compte d'une variante plus ambitieuse s'appuyant sur la mise en œuvre du PND BURUNDI 2018-2027 révisé, celle se basant sur un maintien de politiques économiques actuelles et enfin une variante dite pessimiste ou « le Burundi en état de choc ».

### 10.1 Scénario PND révisé ou Scénario optimiste

Le scénario optimiste correspond à la transformation structurelle projetée par le PND 2018-2027 révisé lorsque certaines conditions favorables se produisent. Ce scénario traduit les perspectives macroéconomiques chiffrées sur la période 2023-2027. Sur base des évolutions favorables attendues au niveau international et de la mise en œuvre des principales politiques et des programmes clés du PND révisé, le Gouvernement ambitionne la réalisation d'une croissance forte et soutenue à travers la transformation structurelle de l'économie.

#### 10.1.1. Profil de croissance économique

Sous les hypothèses décrites plus haut, l'économie burundaise connaîtrait une croissance moyenne de 5,2% sur la période de projection et le PIB par habitant atteindrait 418,1 \$ à l'horizon 2027 contre 300,9 \$ en 2023. Cette croissance serait tirée par le dynamisme de tous les secteurs de l'économie qui afficheraient des croissances robustes sur la même période.



Figure 16. Prévisions de croissance globale et sectorielle

Source : MFBPE, Projections faites à l'aide du modèle MACMOD-BI

**Un dynamisme accru du secteur primaire :** En relation avec la mise en œuvre des actions contenues dans le PND révisé pour accroître la production agricole, animale et halieutique, la valeur ajoutée du secteur primaire devrait nettement progresser. Elle devrait enregistrer un taux de croissance moyen de 4,3% contre 2,8% sur la période 2018-2022.

En vue accroître la production agricole vivrière, des efforts supplémentaires seront déployés dans l'extension des périmètres irrigués par la construction des barrages hydroagricoles, la mécanisation de l'agriculture, l'intensification agricole, la régionalisation partielle des cultures et la poursuite de la politique de subvention des engrais chimiques et des semences sélectionnées. La production vivrière croîtrait au rythme annuel de 4,1% en moyenne sur la période 2023-2027 contre 3,3% en 2018-2022.





La relance du sous-secteur agriculture d'exportation restera une priorité du Gouvernement en vue de pallier aux baisses des cours du café sur les marchés internationaux, ce qui entraînera une production dynamique. Ainsi, l'extension des superficies cultivables, l'intensification du programme de fertilisation ainsi que l'adoption de meilleures pratiques de récoltes et d'usinage seront poursuivies. La croissance de la branche Filière café afficherait une hausse moyenne de 8,1% sur la période 2023-2027 contre 5,6% sur la période 2018-2022.

La branche Filière thé devrait enregistrer un rythme de progression moyenne de 6,8% contre 2,6% sur la même période. Cette performance s'expliquerait par l'objectif des différents intervenants dans le secteur d'étendre les plantations aux autres zones favorables et la poursuite de mise en œuvre des réformes et actions entreprises dans la filière.

***Une progression continue du secteur secondaire :*** Ce secteur devrait enregistrer une forte croissance de 8,7% en moyenne sur la période 2023-2027 contre 3,9% sur la période 2018-2022. Cette performance serait essentiellement tirée par les fortes croissances attendues dans la branche de construction, de l'électricité, gaz et eau et surtout dans la branche de l'extraction dont la principale composante est la valeur ajoutée de l'extraction minière.

La valeur ajoutée dans la branche de l'extraction croîtrait au rythme annuel de 7,2%. La mise en application du nouveau code minier, la signature des nouveaux contrats d'exploitation minière et l'identification des nouveaux sites miniers seront à l'origine de l'augmentation de la production.

Quant à la branche « électricité, gaz et eau », le taux de croissance moyen se situerait 11,3% et serait tirée essentiellement par les programmes de construction des centrales hydroélectriques tant au niveau national que régional. Il s'agit notamment : (i) Aménagement des centrales Hydroélectriques et solaires; (ii) Construction du réseau d'interconnexion 220kV et de transport 110kV; (iii) Densification et extension du réseau 30kV de tout le pays (4106 km) et 1727 postes de transformation; (iv) Electrification de 28 communes non encore électrifiées; (v) Electrification de 227 villages collinaires déjà identifiés (vi) Electrification de 495 villages collinaires déjà identifiés; (vii) Electrification de 1916 villages collinaires restants; (viii) Construction de la ligne 220kv IZEGE-HOREZO-MAKAMBA-KIGOMA en Tanzanie et les postes associées; (ix) Construction de la ligne 220kv Kamanyola-Bujumbura;(x) Construction de la ligne 220kv Kigoma-Gitega.

La performance attendue dans la branche de construction de 14,9% serait imputable essentiellement à la politique de développement des infrastructures de base socio-économique tels que la Construction du chemin de fer uvinza-Musongati-Gitega, des logements sociaux, des infrastructures de santé, d'éducation, d'appui à la production, de transports, bâtiments publics, des bâtiments pour les représentations diplomatiques du Burundi à l'étranger (Dubai, Mogadiscio, Dodoma (2), Kampala (3), Kinshasa, Rabat (2), Nairobi, Kigoma) etc...

***Une croissance soutenue et durable du secteur tertiaire :*** Par rapport aux deux secteurs ci-haut mentionnés, celui-ci devrait enregistrer une croissance moins importante de 4,1% en moyenne. Cette croissance serait liée notamment aux performances attendues dans les branches « hébergement, restaurant et autres services marchands », « Banques et Assurances » et « Transport et communication ».

La branche d'hébergement, restaurants et autres services marchands progresserait de 10,3%. Ces performances seraient enregistrées grâce à la relance des activités hôtelières consécutives au projet de développement des infrastructures répondant aux normes internationales dont la construction d'un centre de conférence internationale et la réhabilitation ainsi que l'aménagement des sites touristes.

La performance attendue dans la branche de transport et communication de 7,2% serait liée à la poursuite de la politique du désenclavement du pays par la réhabilitation et la construction prévues de diverses infrastructures routières, maritimes et ferroviaires.



La croissance de la branche « Banques et Assurances » de 11,8% serait liée à la volonté affichée par les opérateurs dans ce sous-secteur d'étendre les marchés et d'améliorer la qualité des services offerts. Afin d'arriver à ces objectifs, diverses actions sont prévues, à savoir: (i) Accroître les gammes de produits et des marchés (Crédit-bail, Mobile banking, bancassurance, etc...); (ii) Favoriser l'intégration régionale par la conquête de nouveaux marchés, partenariats et l'entrée de ressources sur le marché local; (iii) Mener une politique de réformes pro-développement du secteur Financier par la Banque Centrale (Modernisation des systèmes de paiements, projets de loi sur les sûretés mobilières, révision de la loi bancaire, plan de développement du marché financier, etc...) et (iv) Promouvoir l'inclusion financière.

Du côté des emplois du PIB, la poursuite de la mise en œuvre des programmes visant à renforcer les bases d'une économie solide et à impulser le développement des secteurs porteurs de la croissance nécessitera d'importants efforts publics. Ainsi, le volume des investissements publics devrait augmenter de 30% en moyenne annuelle sur la période 2023-2027.

Le volume des investissements privés devrait augmenter de 14,4% sur la même période grâce à la poursuite de l'amélioration du climat des affaires et la mise en œuvre de la politique du Partenariat Public-Privé. La politique budgétaire prudentielle du Gouvernement conduirait la réduction du poids de la consommation publique dans le PIB et la part de la consommation privée devrait se contracter entre 2023 et 2027. Cette contraction de la consommation privée devrait alors permettre une dynamique dans la mobilisation de l'épargne afin de soutenir les besoins de financement de l'économie nationale.

**Une inflation maîtrisée** : La période 2023-2027 serait également marquée par des pressions inflationnistes contenues. Le taux d'inflation moyen sur la période se situerait en dessous de la norme communautaire de l'Est Africaine de 8,0%. Cette évolution résulterait : (i) d'une bonne production nationale, d'un meilleur approvisionnement des grands centres urbains, (ii) d'une politique monétaire prudentielle et (iii) la maîtrise des dépenses publiques.

### 10.1.2. Prévisions des finances publiques

Dans le but de garantir la responsabilité et la transparence dans la mobilisation et la gestion des Finances Publiques, le Gouvernement poursuivra les mesures déjà prises notamment : (i) L'accroissement des ressources par l'élargissement de la base taxable; (ii) La recherche des ressources extérieures; et (iii) L'allocation rationnelle des ressources disponibles en favorisant les dépenses des secteurs sociaux, des secteurs porteurs de croissance ainsi que les dépenses liées aux secteurs de sécurité et de défense ; (iv) La poursuite de la digitalisation avec le déploiement des modules complémentaires du logiciel ASYCUDA World (Module de territoire douanier unique, gestion des admissions temporelles, introduction du paiement électronique etc...); (vi) Le renforcement du système de contrôle et vérification.

Au niveau des recettes, tout en visant l'augmentation des recettes publiques, la politique fiscale tiendra également compte des fondamentaux en matière de la fiscalité publique. **La pression fiscale afficherait également une progression soutenue.** Les recettes de l'Etat devraient connaître une augmentation sur la période 2023-2027 en comparaison avec la période 2018-2022. Elles sont projetées à 2781,6 Milliards de BIF en moyenne annuelle sur la période 2018-2027 contre 1248,0 Milliards de BIF réalisé sur la période 2018-2022. La pression fiscale projetée passerait de 14,9% en moyenne entre 2018-2022 à 15,8% sur période 2023-2027, soit un gain de 0,9 points de pourcentage.

Quant aux dépenses, l'exécution du budget de l'Etat continuera à tenir compte des tableaux de bords développés pour cette fin. La politique de maîtrise des dépenses courantes en vue de dégager des marges budgétaires pour les dépenses d'investissement devrait se poursuivre sur la période. Le système de contrôle des exonérations sera également renforcé. Les dépenses totales afficheraient

une augmentation sur la période passant de 2001,1 Milliards de BIF en moyenne sur la période 2018-2022 à 4979,3 Milliards de BIF. Les dépenses courantes devraient connaître un recul, passant de 16,7% du PIB sur la période 2018-2022 à 15,5% du PIB sur la période 2023-2027.

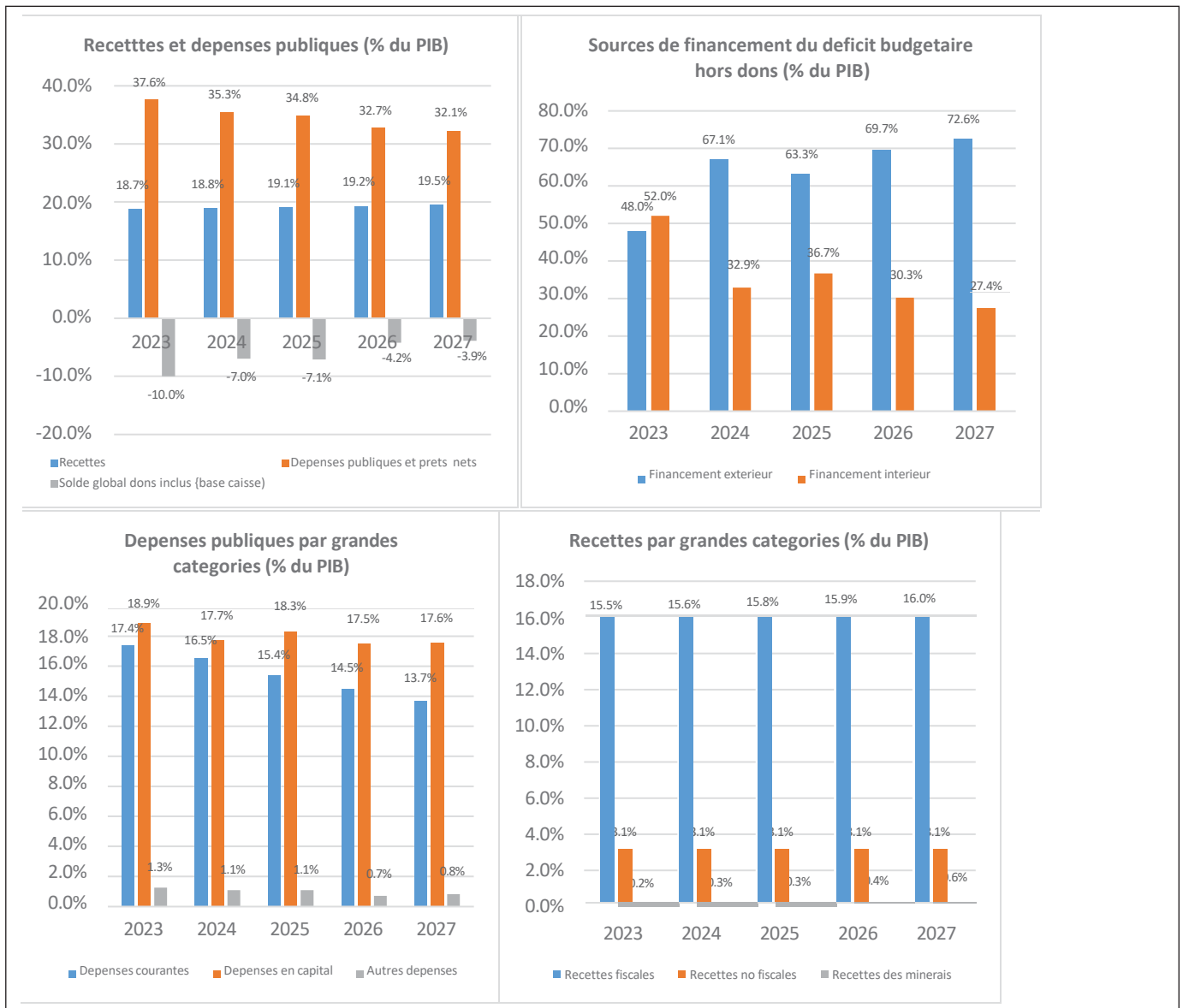


Figure 17. Projections des finances publiques

**Source :** MFBPE, Projections faites à l'aide du modèle MACMOD-BI

En ce qui concerne les dépenses d'investissement/dépenses en capital, elles devraient connaître un accroissement remarquable pour pouvoir soutenir les programmes et projets contenus dans le PND du Burundi 2018-2027 révisé. Elles sont projetées à 18,0% du PIB en moyenne sur la période 2023-2027 contre une réalisation de 8,4% sur 2018-2022, soit un accroissement de 9,6 points de pourcentage.

En conséquence, le solde budgétaire global demeurerait déficitaire sur la période 2018-2027, tout en affichant une tendance baissière. Le déficit global base caisse passerait de 18,8% en 2023 à 12,6% du PIB en 2027.



### 10.1.3. Prévisions de la Balance des paiements

Le solde du compte courant de la balance des paiements restera déficitaire sur la période de 2023-2027, avec une réelle amélioration. Le déficit passerait de 16,2% en en 2023 à 12,7% du PIB en 2027 soit une amélioration de 4,5 points de pourcentage. De même, la balance commerciale devrait enregistrer une nette amélioration consécutive essentiellement à la politique de diversification des exportations et surtout à l'exploitation minière. Son déficit devrait enregistrer une amélioration, il passerait de 25,3% en 2023 à 19,3% du PIB en 2027.

Les exportations et les importations des biens devraient enregistrer des hausses mais avec des rythmes différents au détriment des premières. Les exportations seraient diversifiées et ne plus dépendre essentiellement du Café et du thé. Les transferts courants publics et privés afficheront une tendance haussière du fait de la mobilisation des fonds pour financer le PND 2018-2027 révisé. Ainsi, ils passeraient de 1949,1 Milliards de BIF en 2023 à 2362,4 Milliards en 2027.



Figure 18. Projections des composantes de la Balance des Paiements

Source : MFBPE, Projections faites à l'aide du modèle MACMOD-BI

### 10.1.4. Prévisions du secteur monétaire

Dans l'objectif de maîtriser les pressions inflationnistes, la croissance moyenne de la masse monétaire (14,5%) resterait compatible avec celle de la production intérieure (14,5%) sur la période 2023-2027. Le niveau des réserves internationales devrait nettement s'améliorer suite à l'augmentation des exportations et à la coopération financière internationale. Ainsi, la situation des réserves internationales en mois d'importation devrait s'améliorer et tendre vers la norme de la Communauté Est Africaine fixée à 6 mois.

L'évolution du taux de change continuera à dépendre de la politique de marché aux enchères des devises et l'unification des taux de change demeurera l'objectif recherché.

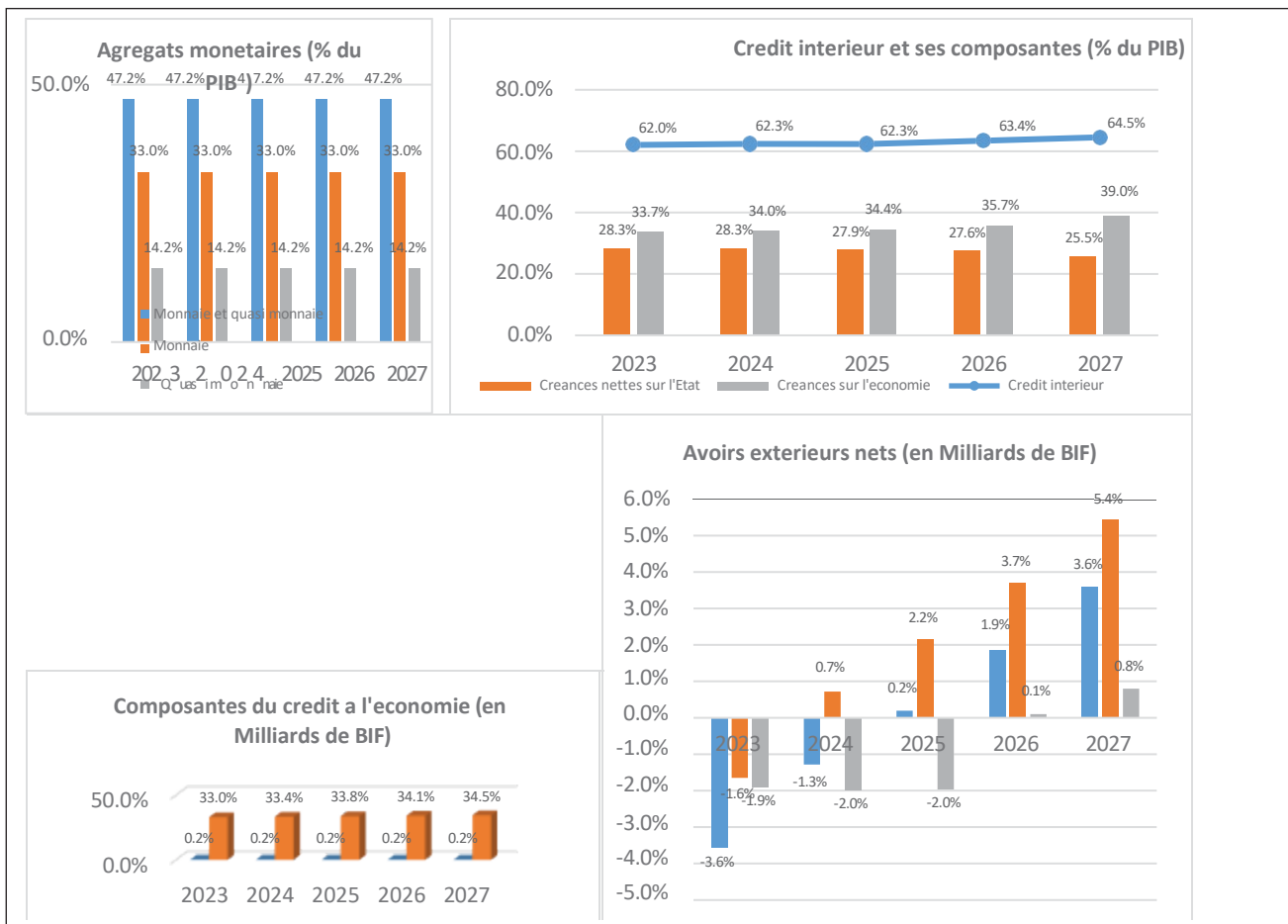


Figure 19. Prévisions du secteur monétaire

Source : MFBPE, Projections faites à l'aide du modèle MACMOD-BI

### 10.2 Scénario tendanciel

Ce scénario présente le comportement de l'économie dans un contexte caractérisé par la persistance des tendances observées dans un passé récent. Il s'appuie essentiellement sur les hypothèses suivantes : (i) lenteur dans la transformation structurelle de l'économie, (ii) maintien des politiques économiques actuelles et orientations budgétaires telles qu'elles se présentent, (iii) reconduction du rythme de progression des dépenses courantes et en capital.

Sous ces hypothèses, l'économie burundaise enregistrerait une croissance économique moyenne de 4,6% sur la période 2023-2027, soit 0,6 points de pourcentage en-dessous du taux moyen affiché dans le scénario du PND révisé. Cette performance attendue résulterait de la faible production des





secteurs secondaire et tertiaire dont les taux de croissance s'établiraient respectivement à 6,6% et 4,1%, soit un recul 2,1% et 0,2% en moyenne par rapport au scénario du PND révisé.

Les finances publiques afficheraient un manque à gagner de ressources qui représenterait de 61,5 Mrds de BIF par rapport au scénario du PND révisé, soit une baisse de 2,2%. Le PIB par habitant enregistrait quant à lui un recul 3,6 US\$ en moyenne sur la période de projection, soit 355,5 US\$ contre 359,1 US\$ pour le scénario du PND révisé.

### **10.3 Scénario pessimiste ou d'un « Burundi en état de choc »**

Ce scénario s'appuie sur les hypothèses d'un retournement défavorable de la conjoncture tant national qu'internationale, notamment une aggravation des conflits en Ukraine et en Palestine, une baisse des prix des principaux produits d'exportation du Burundi (café, thé et coton), un recul des appuis financiers extérieurs.

En tout état de cause, tout changement notable dans l'évolution des principales hypothèses du scénario du PND révisé pourrait avoir un impact évident sur le développement du pays.

La présente section analyse, au travers des simulations, les déviations que connaîtraient les indicateurs macroéconomiques en cas de ce retournement défavorable de la conjoncture tant national et internationale.

Sur base de cette hypothèse, l'économie burundaise enregistrerait une croissance économique moyenne de 3,6% sur la période 2023-2027, soit 1,6 points de pourcentage en dessous du taux moyen affiché dans le scénario du PND révisé. Les finances publiques afficheraient un manque à gagner de ressources qui représenterait de 177,2 Milliards de BIF, soit une baisse de 6,4%. Le PIB par habitant devrait reculer en moyenne sur la période 2023-2027 de 12,3 US\$, 346,8 US\$ contre 359,1 US\$ pour le scénario du PND révisé.

### **10.4 Cadrage budgétaire à moyen terme**

L'ambition affichée par le Gouvernement d'accélérer la croissance afin d'améliorer le bien-être des populations fait face à un défi majeur : celui d'améliorer la qualité de la dépense et d'accroître l'efficacité de la gestion publique. Dans cette optique, les efforts porteront sur un meilleur ciblage des actions et une meilleure affectation des ressources budgétaires tant au niveau central que sectoriel.

Au niveau central, les allocations se poursuivront par budgets/programmes et missions assignées aux secteurs prioritaires du Gouvernement et les objectifs poursuivis par le PND révisé.

Au niveau sectoriel, les répartitions des crédits budgétaires seront guidées par la nécessité d'apporter des réponses aux urgences du secteur et à la prise en compte des actions prioritaires des secteurs au regard des objectifs du PND révisé relevant de leurs compétences.



Les ressources allouées sont celles dérivées du cadre macroéconomique. Les allocations visent à concilier deux préoccupations majeures du Gouvernement : (i) maintenir un cadre macroéconomique stable par la poursuite rigoureuse du Programme du Gouvernement et (ii) assurer une croissance soutenue et durable des dépenses publiques. Ainsi, une attention accrue sera accordée aux secteurs productifs qui constituent les leviers de la croissance au développement des infrastructures, aux secteurs sociaux, etc.

**Tableau 4: Résultats comparés des scénarios**

|  |   | Estimations |          | Projections |         |         |         | Moyenne<br>2023-2027 |
|--|---|-------------|----------|-------------|---------|---------|---------|----------------------|
|  |   | 2022 Est    | 2023 Est | 2024        | 2025    | 2026    | 2027    |                      |
| <b>Sc n° 1</b>                           | <b>Indicateurs macroéconomiques</b>                       |             |          |             |         |         |         |                      |
| Scenario du PND revise                   | Croissance économique (en %)                              | 1,8%        | 3,0%     | 4,3%        | 5,4%    | 6,1%    | 7,2%    | 5,2%                 |
|  | PIB nominal (en Mrds de BIF)                              | 9213,9      | 11213,4  | 12798,4     | 14457,9 | 16227,2 | 18109,9 | 14561,4              |
|  | PIB par habitant (en US\$)                                | 302,3       | 300,9    | 330,7       | 358,1   | 387,8   | 418,1   | 359,1                |
|  | Recettes totales (en Mrds de BIF)                         | 1668,3      | 2098,0   | 2411,5      | 2755,1  | 3117,4  | 3525,8  | 2781,6               |
|  | Recettes des minerais (en Mrds de BIF)                    | 3,6         | 26,0     | 36,0        | 45,0    | 60,0    | 100,0   | 53,4                 |
|  | Dépenses et prêts nets (en Mrds de BIF)                   | 2831,1      | 4211,7   | 4523,0      | 5037,0  | 5310,2  | 5814,6  | 4979,3               |
|  | Dépenses courantes (en Mrds de BIF)                       | 1423,2      | 1951,0   | 2113,9      | 2229,8  | 2351,5  | 2480,2  | 2225,3               |
|  | Dépenses en capital (en Mrds de BIF)                      | 955,9       | 2120,2   | 2268,6      | 2649,8  | 2843,2  | 3184,4  | 2613,2               |
|  | Financées sur les ressources propres (en Mrds de BIF)     | 641,4       | 1195,0   | 1072,9      | 1424,2  | 1325,3  | 1520,0  | 1307,5               |
|  | Financées sur les ressources extérieures (en Mrds de BIF) | 314,5       | 925,2    | 1195,7      | 1225,5  | 1517,9  | 1664,4  | 1305,7               |
|  | Solde budgétaire primaire (en % du PIB)                   | -6,9%       | -8,3%    | -4,9%       | -5,0%   | -2,2%   | -1,4%   | -4,4%                |
|  | Solde budgétaire global hors dons (en % du PIB)           | -12,6%      | -18,8%   | -16,5%      | -15,8%  | -13,5%  | -12,6%  | -15,5%               |
|  | Exportations des biens&services (en % du PIB)             | 5,5%        | 6,6%     | 7,8%        | 7,9%    | 9,0%    | 10,4%   | 8,4%                 |
|  | Importations des biens&services (en % du PIB)             | 25,0%       | 31,9%    | 30,0%       | 29,9%   | 30,2%   | 29,7%   | 30,3%                |
|  | Avoirs extérieurs nets (en Mrds de BIF)                   | -1049,8     | -399,3   | -164,4      | 27,9    | 302,6   | 651,3   | 83,6                 |
| Créances nettes sur l'Etat (en % du PIB) | 29,0%   | 28,3%       | 28,3%    | 27,9%       | 27,3%   | 24,5%   | 27,3%   |                      |
| Créances sur l'économie (en % du PIB)    | 33,2%   | 33,7%       | 34,0%    | 34,4%       | 34,7%   | 35,0%   | 34,4%   |                      |
| <b>Sc n° 2</b>                           | <b>Indicateurs macroéconomiques</b>                       |             |          |             |         |         |         |                      |
| Scenario tendanciel                      | Croissance économique (en %)                              | 1,8%        | 3,0%     | 4,3%        | 4,9%    | 5,3%    | 5,5%    | 4,6%                 |
|  | PIB nominal (en Mrds de BIF)                              | 9213,9      | 11213,4  | 12798,4     | 14389,7 | 16000,8 | 17632,7 | 14407,0              |
|  | PIB par habitant (en US\$)                                | 302,3       | 300,9    | 330,7       | 356,4   | 382,4   | 407,0   | 355,5                |
|  | Recettes totales (en Mrds de BIF)                         | 1668,3      | 2097,8   | 2410,3      | 2716,6  | 3019,7  | 3355,8  | 2720,0               |
|  | Recettes des minerais (en Mrds de BIF)                    | 3,6         | 26,0     | 36,0        | 45,0    | 50,0    | 60,0    | 43,4                 |
|  | Dépenses et prêts nets (en Mrds de BIF)                   | 2831,1      | 4206,7   | 4515,0      | 5012,1  | 5353,0  | 5832,2  | 4983,8               |
|  | Dépenses courantes (en Mrds de BIF)                       | 1423,2      | 1946,0   | 2105,9      | 2223,0  | 2342,7  | 2469,1  | 2217,3               |
|  | Dépenses en capital (en Mrds de BIF)                      | 955,9       | 2120,2   | 2268,6      | 2631,6  | 2894,8  | 3213,2  | 2625,7               |
|  | Financées sur les ressources propres (en Mrds de BIF)     | 641,4       | 1099,9   | 1314,3      | 1432,4  | 1376,7  | 1523,6  | 1349,4               |
|  | Financées sur les ressources extérieures (en Mrds de BIF) | 314,5       | 1020,3   | 954,4       | 1199,2  | 1518,1  | 1689,6  | 1276,3               |
|  | Solde budgétaire primaire (en % du PIB)                   | -6,9%       | -7,5%    | -6,8%       | -5,3%   | -3,2%   | -2,4%   | -5,0%                |
|  | Solde budgétaire global hors dons (en % du PIB)           | -12,6%      | -18,8%   | -16,4%      | -16,0%  | -14,6%  | -14,0%  | -16,0%               |
|  | Exportations des biens&services (en % du PIB)             | 5,5%        | 6,6%     | 7,8%        | 8,0%    | 9,1%    | 10,5%   | 8,4%                 |
|  | Importations des biens&services (en % du PIB)             | 25,0%       | 31,9%    | 29,8%       | 29,5%   | 30,7%   | 32,4%   | 30,9%                |
|  | Avoirs extérieurs nets                                    | -1049,8     | -296,4   | -339,2      | -117,8  | 70,0    | 90,8    | -118,5               |
| Créances nettes sur l'Etat (en % du PIB) | 29,0%   | 28,3%       | 28,6%    | 29,1%       | 29,4%   | 26,7%   | 28,4%   |                      |
| Créances sur l'économie (en % du PIB)    | 33,2%   | 33,7%       | 34,0%    | 34,4%       | 34,7%   | 34,9%   | 34,3%   |                      |
| <b>Sc n° 3</b>                           | <b>Indicateurs macroéconomiques</b>                       |             |          |             |         |         |         |                      |
| Scenario pessimiste                      | Croissance économique (en %)                              | 1,8%        | 3,0%     | 3,7%        | 3,7%    | 3,8%    | 3,9%    | 3,6%                 |
|  | PIB nominal (en Mrds de BIF)                              | 9213,9      | 11213,4  | 12696,0     | 14076,0 | 15449,9 | 16765,8 | 14040,2              |
|  | PIB par habitant (en US\$)                                | 302,3       | 300,9    | 328,1       | 348,6   | 369,2   | 387,0   | 346,8                |
|  | Recettes totales (en Mrds de BIF)                         | 1668,3      | 2098,0   | 2370,3      | 2615,4  | 2851,8  | 3086,4  | 2604,4               |
|  | Recettes des minerais (en Mrds de BIF)                    | 3,6         | 26,0     | 36,0        | 40,0    | 45,0    | 50,0    | 39,4                 |
|  | Dépenses et prêts nets (en Mrds de BIF)                   | 2831,1      | 4211,7   | 4595,5      | 5120,0  | 5514,6  | 5974,2  | 5083,2               |
|  | Dépenses courantes (en Mrds de BIF)                       | 1423,2      | 1951,0   | 2122,7      | 2257,1  | 2396,1  | 2550,9  | 2255,6               |
|  | Dépenses en capital (en Mrds de BIF)                      | 955,9       | 2120,2   | 2332,2      | 2705,4  | 3003,0  | 3273,2  | 2686,8               |
|  | Financées sur les ressources propres (en Mrds de BIF)     | 641,4       | 1195,0   | 1238,8      | 1603,1  | 1465,8  | 1626,0  | 1425,7               |
|  | Financées sur les ressources extérieures (en Mrds de BIF) | 314,5       | 925,2    | 1093,4      | 1102,2  | 1537,1  | 1647,3  | 1261,1               |
|  | Solde budgétaire primaire (en % du PIB)                   | -6,9%       | -8,3%    | -6,5%       | -7,4%   | -4,9%   | -4,7%   | -6,4%                |
|  | Solde budgétaire global hors dons (en % du PIB)           | -12,6%      | -18,8%   | -17,5%      | -17,8%  | -17,2%  | -17,2%  | -17,7%               |
|  | Exportations des biens&services (en % du PIB)             | 5,5%        | 6,6%     | 7,8%        | 8,0%    | 9,2%    | 10,0%   | 8,3%                 |
|  | Importations des biens&services (en % du PIB)             | 25,0%       | 31,9%    | 30,3%       | 31,3%   | 35,1%   | 43,3%   | 34,4%                |
|  | Avoirs extérieurs nets                                    | -1049,8     | -399,3   | -223,8      | -77,1   | -72,1   | -38,2   | -162,1               |
| Créances nettes sur l'Etat (en % du PIB) | 29,0%   | 28,3%       | 29,0%    | 30,0%       | 31,7%   | 29,2%   | 29,6%   |                      |
| Créances sur l'économie (en % du PIB)    | 33,2%   | 33,7%       | 34,0%    | 34,3%       | 34,6%   | 34,8%   | 34,3%   |                      |

**Source : MFBPE, projections faites à l'aide du modèle MACMOD-BI**



Au regard des résultats affichés par les trois scénarios alternatifs, l'économie nationale est non seulement sensible à l'évolution de l'environnement international mais surtout de la mise en œuvre rigoureuse des réformes socio-économiques au niveau interne. Conscient de cette situation, le Gouvernement s'est engagé, à travers le contenu du PND 2018-2027 révisé, à mettre en œuvre une panoplie des programmes clés afin d'en tirer profit pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

Pour concrétiser cette vision, le plan national de développement se fixe comme objectif global de transformer structurellement l'économie burundaise par la diversification des sources de production qui devrait s'en suivre et réduire la dépendance vis-à-vis des produits primaires, notamment agricoles. Ainsi, la réalisation des programmes de production minière annoncée par les opérateurs du secteur pourrait atténuer l'impact d'un retournement défavorable de l'environnement international, notamment en ce qui concerne les prix des produits primaires.



## CHAPITRE XI : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI EVALUATION DU PND REVISE

### 11.1. Cadre institutionnel de coordination de la mise en œuvre du PND

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation est un cadre qui permettra au Gouvernement et à tous ses partenaires de mettre en œuvre le Plan et d'en apprécier les résultats obtenus en temps opportun. Le cas échéant, il permet de procéder aux redressements, en cours de mise en œuvre, si l'évolution des indicateurs n'est pas celle souhaitée. Pour ce faire, un cadre institutionnel adapté de coordination, de suivi de mise en œuvre et d'évaluation du PND est indispensable.

L'atteinte des objectifs du PND Burundi 2018-2027 est conditionnée par une capacité sans conteste dans la formulation et l'exécution des programmes et projets et des réformes indispensables. Cela appelle à (i) un leadership éclairé, (ii) mettre en place un cadre de mise en œuvre et de suivi rapprochés, (iii) renforcer l'Administration publique en ressources humaines qualifiées et motivées et en moyens financiers, (iv) instaurer une culture de performance, de transparence et d'évaluation, une gestion axée sur les résultats et l'obligation de rendre compte et (v) l'appropriation par toutes les couches de la société et l'exercice d'un contrôle citoyen.

Ainsi, le cadre institutionnel de coordination de la mise en œuvre du PND Burundi 2018-2027 sera constitué par trois organes : (i) Le Comité National de Coordination des Politiques et Programmes de développement, (ii) Le Secrétariat Technique chargé du suivi-évaluation de la mise en œuvre du PND (ST/PND) ; et (iii) Les Groupes thématiques sectoriels. Ces organes réaliseront leurs missions en collaboration avec les différents Partenaires au Développement intervenant dans différents secteurs. A cet effet, le Comité de Concertation Conjoint (CCC) envisagé dans la stratégie nationale de la coopération au développement 2023-2027, est également intégré au présent cadre institutionnel de coordination de la mise en œuvre du PND. Les responsabilités des organes du cadre institutionnel sont :

Le Comité National de Coordination des Politiques et Programmes de développement qui comprendrait pour l'essentiel les membres du Gouvernement (ceux qui ont un rôle prépondérant dans le PND révisé) ainsi que les représentants au plus haut niveau des Partenaires au Développement et des partenaires nationaux (Secteur Privé et Société Civile). Elle comprend également le BESD. Ce premier organe de haut niveau du cadre institutionnel sera présidé par le Premier Ministre. Il sera chargé de :

- Échanger sur les grandes orientations stratégiques pour le développement économique et social du pays ;
- Faire le point et échanger sur la mobilisation des ressources pour le financement du développement, les partenariats et l'efficacité de la coopération au développement du pays ; prendre connaissance et endosser les principaux rapports relatifs au suivi et évaluation de la mise en œuvre du PND révisé et des ODD y compris l'état d'avancement des projets phares, structurants et sectoriels prioritaires du PCE ainsi que la situation de l'aide au développement ;
- Apprécier sur la base des rapports soumis par le Secrétariat Technique du PND l'état d'avancement global de la mise en œuvre du PND révisé et le niveau d'implication et de participation des différents acteurs dans le processus de développement ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires, au niveau stratégique, pour faciliter la mise en œuvre réussie du PND révisé.

Le Secrétariat Technique chargé du suivi-évaluation de la mise en œuvre du PND (ST/PND) sera sous la responsabilité technique du Secrétaire Permanent chargé du Plan.



Il comprend tous les Secrétaires Permanents des Ministères ainsi que les responsables des structures centrales en charge de la coordination du développement, notamment la DGPN, la DGBPF, la Direction générale de la coopération économique et financières, l'INSBU, la Direction générale en charge de la décentralisation, etc. Ce secrétariat est chargé de préparer les rapports semestriels et le rapport annuel de mise en œuvre du PND et d'amener les parties prenantes à échanger sur les goulots d'étranglement et de remonter les recommandations en vue d'éclairer le Comité National de Coordination des Politiques et Programmes de développement sur les décisions à prendre.

Les Groupes Thématiques Sectoriels seront présidés par les Secrétaires Permanents des Ministères. Ces GTS seront co-pilotes par des Partenaires au Développement. Ils regroupent chacun, les représentants des acteurs étatiques, du secteur privé, de la société civile et des Partenaires au Développement intervenant dans les secteurs couverts par la thématique concernée. Ils se chargeront de la production des tableaux de bord sur l'état d'avancement du Plan, ainsi que des rapports périodiques et le rapport annuel de performance des ministères concernés. Ils doivent veiller à ce que les échanges de dialogue autour de ces tableaux de bord et rapports de mise en œuvre du PND se traduisent des recommandations à faire remonter vers le Secrétariat Technique du PND.

**Au niveau provincial et communal, des comités provinciaux et communaux de suivi-évaluation,** présidés respectivement par les Gouverneurs de province et les administrateurs communaux seront mis en place et renforcés. Ces comités regrouperont l'ensemble des catégories d'acteurs et établiront l'état d'avancement de la mise en œuvre du PND à travers les plans locaux de développement conformément à la vision locale. Chaque comité provincial ou communal prépare un rapport annuel du Plan au niveau de l'entité couverte et fait des suggestions correctives en cas de besoin pour accélérer le processus travers le Plan Sectoriel de mise en œuvre qu'il adresse au Ministère en charge du développement local. Ce dernier les compile et les partage avec le Comité National de Coordination des Politiques et Programmes de développement et les autres Ministères Techniques concernés pour la prise de mesures appropriées.

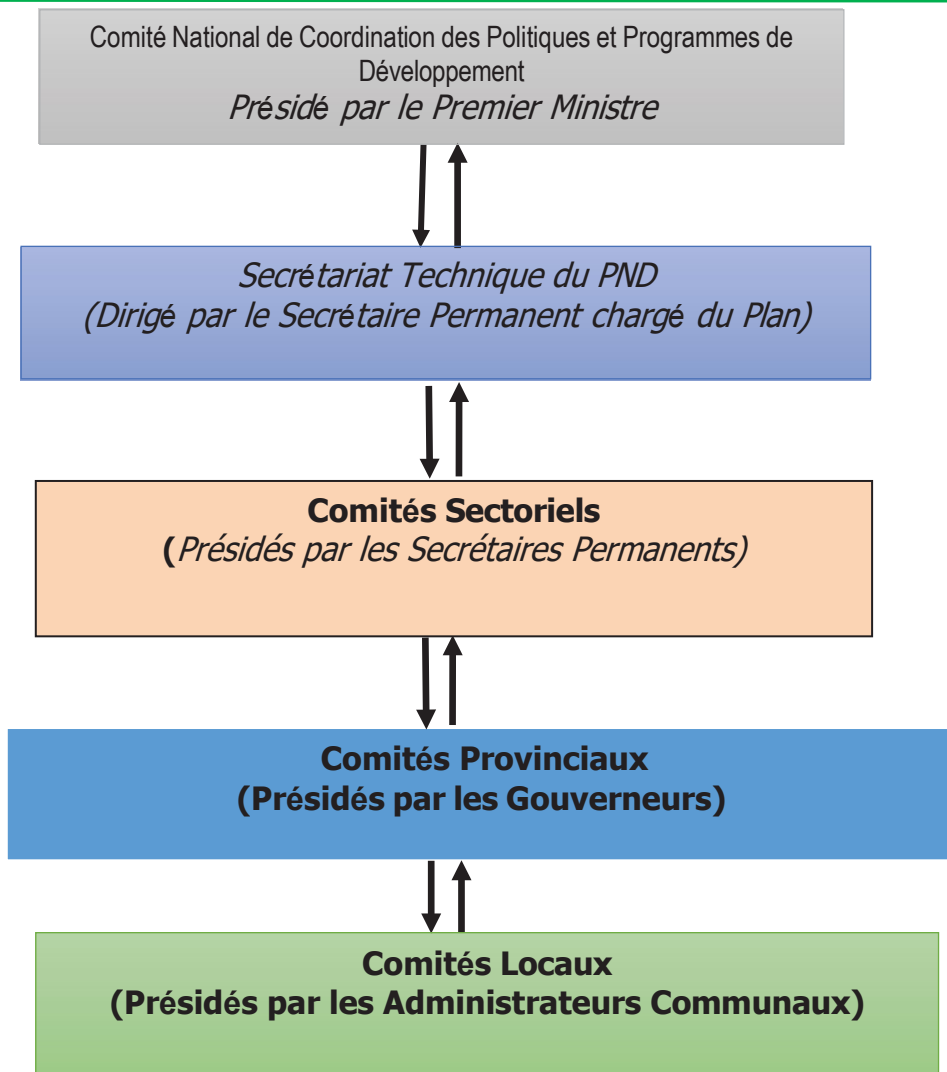


Figure 20. Dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PND 2018-2027 révisé





## 11.2. Mécanismes de suivi évaluation

Au niveau du suivi évaluation du PND révisé, l'INSBU constitue le dispositif central de suivi des indicateurs économiques et sociaux. Il veille à l'établissement de la situation de base et la mise à jour régulière des indicateurs de suivi évaluation, en appui à tous les services en charge de la planification et des statistiques au niveau sectoriel et local.

Le schéma ci-après montre le montage institutionnel du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PND 2018-2027 révisé. Il montre les institutions et structures qui interviendront dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PND ainsi que la typologie des relations (coordination, redevabilité et collaboration) entre ces institutions et structures.

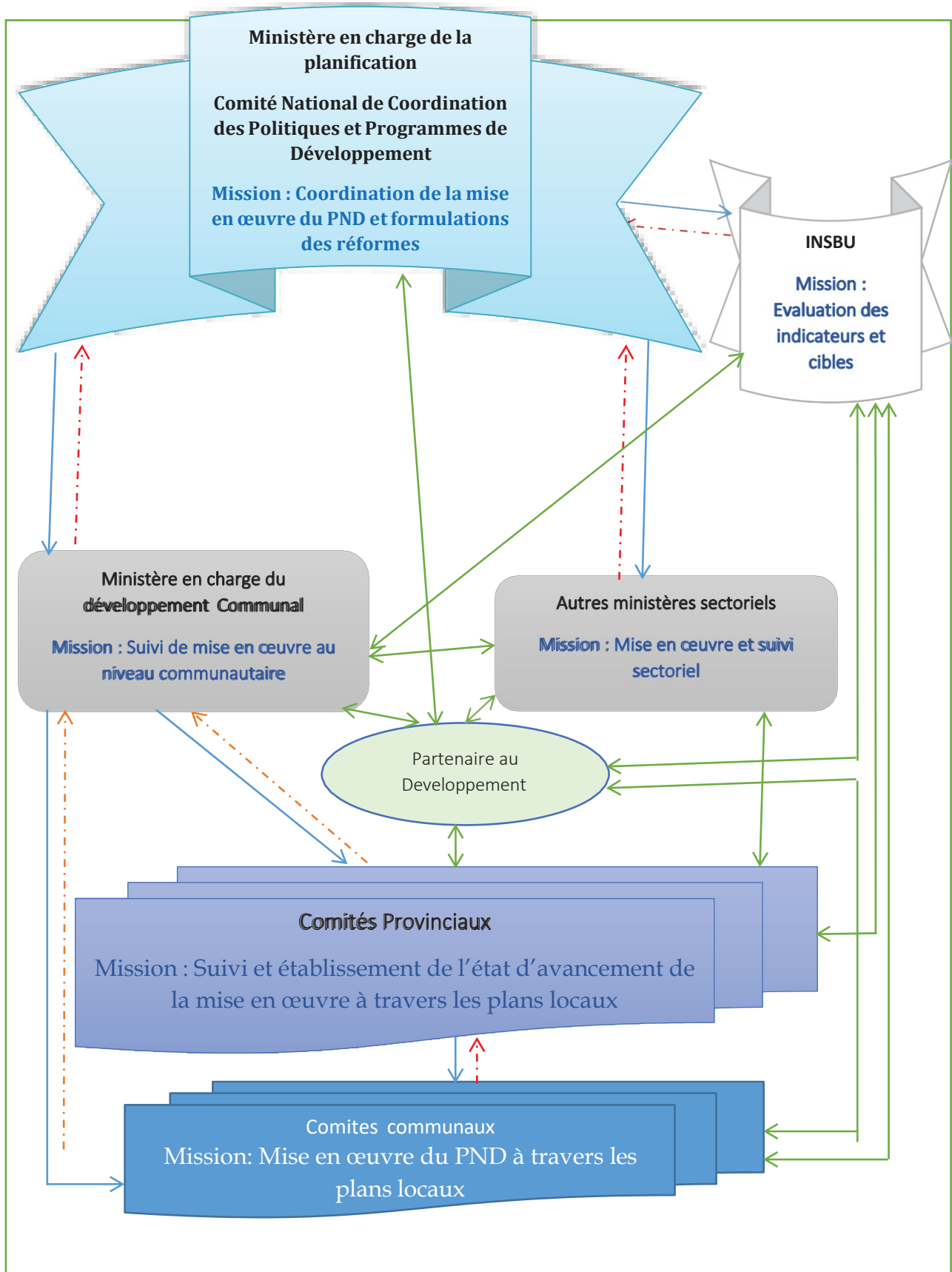


Figure 21. Dispositif opérationnel de mise œuvre et de suivi évaluation du PND révisé



- Le suivi stratégique du PND qui concernera le suivi de haut niveau mené la Présidence de la République, la Primature,
- Le suivi central sera mis en œuvre par le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique à travers essentiellement, la Direction Générale de la Planification, en relation avec l'INSBU.
- Le suivi sectoriel sera mis en œuvre au niveau de chaque Ministère sectoriel à travers les directions, cellules ou bureau central en charge de la planification et du suivi-évaluation qui assumeront le rôle de suivi technique au niveau sectoriel.
- Le suivi local, le Ministère en charge du développement communautaire sera responsable en lien avec le Ministère ayant le plan dans ses attributions

En termes d'articulation entre les différents niveaux, le cœur du système sera le suivi opérationnel des projets et programmes au niveau sectoriel dont la mise en œuvre passe par ses relais au niveau provincial et communal.

En amont, ce suivi doit être arrimé au suivi des investissements propres aux communes. En aval, le suivi sectoriel (incorporant les résultats du suivi opérationnel / les statistiques sectoriels) devra alimenter le suivi central (Ministère en charge du plan), lequel devra à son tour servir de support au suivi stratégique (primature, présidence, etc.).

Le dispositif de suivi au niveau sectoriel s'appuiera sur l'élaboration des rapports trimestriels de suivi et du rapport annuel de performance. Ce rapport alimentera les groupes sectoriels de suivi de la performance du PND. Des revues sectorielles organisées dans ce creuset déboucheront sur une matrice de recommandation pour améliorer la mise en œuvre du PND au niveau sectoriel.

Les rapports annuels de performance des Ministères sectoriels, alimenteront le rapport annuel de mise en œuvre du PND ainsi que la matrice consolidée des recommandations. Ces documents s

On pourra donc distinguer :

- Le suivi stratégique du PND qui concernera le suivi de haut niveau mené la Présidence de la République, la Primature,
- Le suivi central sera mis en œuvre par le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique à travers essentiellement, la Direction Générale de la Planification, en relation avec l'INSBU.
- Le suivi sectoriel sera mis en œuvre au niveau de chaque Ministère sectoriel à travers les directions, cellules ou bureau central en charge de la planification et du suivi-évaluation qui assumeront le rôle de suivi technique au niveau sectoriel.
- Le suivi local, le Ministère en charge du développement communautaire sera responsable en lien avec le Ministère ayant le plan dans ses attributions

En dehors de ces acteurs étatiques, il faudra intégrer dans le dispositif de suivi les cadres de dialogues au niveau sectoriel (groupe sectoriel et thématique), ainsi qu'au niveau national (des revues conjointes dont les résultats alimenteront les choix stratégiques à opérer par le Gouvernement en conseil des Ministres).

En termes d'articulation entre les différents niveaux, le cœur du système sera le suivi opérationnel des projets et programmes au niveau sectoriel dont la mise en œuvre passe par ses relais au niveau provincial et communal. En amont, ce suivi doit être arrimé au suivi des investissements propres aux communes. En aval, le suivi sectoriel (incorporant les résultats du suivi opérationnel / les statistiques sectoriels) devra alimenter le suivi central (Ministère en charge du plan), lequel devra à son tour servir de support au suivi stratégique (primature, présidence, etc.).



Le dispositif de suivi au niveau sectoriel s'appuiera sur l'élaboration des rapports trimestriels de suivi et du rapport annuel de performance. Ce rapport alimentera les groupes sectoriels de suivi de la performance du PND. Des revues sectorielles organisées dans ce creuset déboucheront sur une matrice de recommandation pour améliorer la mise en œuvre du PND au niveau sectoriel.

Les rapports annuels de performance des Ministères sectoriels, alimenteront le rapport annuel de mise en œuvre du PND ainsi que la matrice consolidée des recommandations. Ces documents sont élaborés par le secrétariat technique du PND en préparation de la revue conjointe du PND.

La revue annuelle conjointe du PND est animée par le Comité National de Coordination des Politiques et Programmes de développement. Les résultats de cette revue, en l'occurrence, la matrice des recommandations conjointes sont présentés au Gouvernement en conseil des Ministres qui donnera les orientations nécessaires pour les choix budgétaires du prochain exercice



## ANNEXES



## **Annexe 1. Plan d'Actions Prioritaires 2023-2027 du PND révisé aligné à la Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060**

### **Contexte et justification**

La nécessité de renforcer le système de planification du développement en vue de l'atteinte de la Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060, des priorités de l'Agenda 2030 des Nations unies, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de la Vision 2050 de la Communauté d'Afrique de l'Est, du Plan National de Développement Burundi 2018-2027, des stratégies sectorielles et des plans communaux de développement communautaires (PCDC), sont des éléments fondamentaux qui conduit le Gouvernement du Burundi à réviser son Plan National de Développement (PND) pour la période 2023-2027 restante de sa mise en œuvre. De plus, d'autres facteurs motivent cette révision notamment l'arrivée à terme du premier Programme d'Actions Prioritaires 2018-2022, l'identification lors de l'évaluation à mi-parcours du PND 2018-2027 du niveau des réalisations atteint, des contraintes rencontrées et la proposition des mesures correctives pour accélérer sa mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs globaux fixés à l'horizon 2027; le déphasage de certains outils d'opérationnalisation du PND et ceux du PAP, l'absence des outils de suivi-évaluation comme le Cadre Logique, le Cadre de Mesure des Résultats ainsi que le passage en mode Budgets moyens vers les Budgets programmes. A cela s'ajoutent la situation post crise sanitaire de la pandémie de la COVID-19 ainsi que la crise Russo-Ukrainienne qui entraîne des incertitudes à toute planification économique et financière à l'échelle nationale et internationale.

D'autres aspects de motivation de cette révision sont notamment les défis relevés lors de l'évaluation à mi-parcours du PND portant sur la faiblesse du processus de planification sur la période 2018-2022 qui n'a pas pu être capable d'arrimer les budgets sur des résultats. Lesdits résultats n'ont pas été projetés en termes de cibles sur les dix (10) ans du PND, et que par conséquent le MFBPE a été obligé de procéder à un arbitrage « de budgets-moyens » sur base de discussions avec les sectoriels. Celles-ci ne reposaient pas sur une programmation technique, faute d'avoir été faite lors de l'élaboration du PAP annexé au PND. Ceci a dû limiter les possibilités d'assurer le Suivi-Evaluation des réalisations issues de la mise en œuvre du PND (par manque de données). L'absence de système de planification et de suivi-évaluation solide a conduit à une tendance de budgétiser sans évidence des besoins associés à des options de politiques. Cette situation a entraîné l'absence d'une mémoire institutionnelle et d'outils de modélisation de l'économie burundaise, qui devrait permettre de faire des analyses lointaines, et de simuler les effets et impacts des options de politiques.

De surcroît, peu de ministères avaient élaboré des plans stratégiques sectoriels dans un même horizon 2018-2022. Lorsqu'ils existent, ceux-ci comportent de nombreuses faiblesses en termes de structure et de contenu. Certains ministères et institutions publiques comme la santé, l'agriculture, l'éducation, le corps de défense national, l'Office Burundais des Recettes, l'environnement etc... ont cependant développés une certaine capacité en la matière qui pourrait inspirer d'autres ministères. On note également l'existence de Plans Communaux de Développement, mais ceux-ci sont de qualité variable.

En général, le contenu des plans stratégiques n'est pas suffisamment orienté vers l'atteinte de résultats clairs et mesurables. Par ailleurs, les plans sectoriels et communaux ne sont pas toujours bien articulés avec les priorités nationales. L'élaboration des PCDC s'est référée sur les orientations du Guide National Pratique de Planification Communale du Ministère de tutelle.

En effet, la logique et la philosophie voulaient que l'approche participative ascendante soit privilégiée en remplacement de celle descendante qui a longtemps caractérisée la planification dans les pays





en voie de développement. Mais force est de constater que les horizons des PCDC n'étaient pas synchronisés.

Etant donné que ce plan est un document de référence pour tous les acteurs de développement au Burundi, il doit tenir compte de ces paramètres en définissant de nouveau les priorités et actions stratégiques du Gouvernement visant à atteindre les résultats d'impacts et d'effets inscrits dans la nouvelle vision. Par conséquent, le cadre de planification, de programmation, de coordination et de suivi des interventions nationales et internationales nécessite des instruments et des outils qui mettent l'accent sur :

- (i) le lien entre les perspectives de moyen terme et celles de long terme, ainsi qu'entre ces dernières et les exercices budgétaires annuels,
- (ii) la maîtrise des outils de suivi des résultats des politiques publiques, notamment des progrès en matière d'atteinte des principales cibles du PND aligné à la vision en intégrant des programmes et projets capables de positionner le Burundi sur les sentiers de l'émergence.

Ainsi, cette révision s'inspire du cadre de mise en œuvre de la vision ci-après :

Le présent projet de révision du PND BURUNDI 2018-2027 à travers sa composante PAP 2023-2027 se justifie par l'apparition de la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 de son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE Président de la République du Burundi.

Cette Vision Burundi pays émergent en 2040 s'énonce comme suit : « A l'horizon 2040, le Burundi sera un pays paisible, où chacun se nourrit convenablement, tout le monde vit dans un logement décent, chaque enfant a accès à une éducation de qualité, chaque adulte a accès à un emploi décent, la protection sociale de tous est assurée et où personne ne meurt d'une cause évitable.

L'économie burundaise sera soutenue par des infrastructures de qualité et sera caractérisée par un secteur agro-industriel compétitif sur les marchés internationaux, un secteur minier exploité au bénéfice de la société et un secteur des services diversifié, performant et moderne ». Cette ambition de faire du Burundi « un pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 » témoigne de l'engagement du Gouvernement du Burundi à assurer le bien-être de la population avec une stratégie basée sur une « approche Volontariste » du développement ». Avec le lead et la coordination du Gouvernement, toutes les parties prenantes seront mobilisées pour développer une approche intégrée afin d'impulser des effets systémiques générateurs de croissance et de prospérité qui profitent de manière équitable à la population dans son ensemble. Cette nouvelle vision met également en avant un « Modèle de développement axé sur l'action publique, la planification et une coordination forte visant la transformation structurelle et l'exploitation du potentiel économique dont dispose le pays ».

C'est dans cette optique que la deuxième génération du PAP pour la période restante (2023-2027) de la mise en œuvre du Plan National du Développement BURUNDI 2018-2027 vient d'être conçu conformément à cette vision telle que recommandé par le Chef de Cabinet du Premier Ministre dans sa correspondance N/Réf : 121/PM /3392/2022 du 11/11/2022 étant donné que cette dernière est à l'heure actuelle le nouvel instrument servant de base à toute planification du développement à long terme ainsi que toutes les autres politiques et stratégies de développement durable. De plus, l'élaboration de ce PAP se fait en parallèle avec des notes de stratégies sectorielles pour la seconde phase du PND (2023-2027).

Au moment où l'adoption de cette vision par le Gouvernement coïncide avec la révision du PND BURUNDI 2018-2027 dans sa composante PAP pour la période ci-haut mentionné, il devient pertinent de revoir la structure actuelle du PND en tenant compte des éléments définis dans cette vision. De plus, cette restructuration revoit également le nombre d'axes d'intervention fixés à 16 dans le PND initial et ramenés à 4 en considérant les 6 priorités de la législature actuelle à savoir «Agriculture et élevage », «Santé publique », «Industrialisation et l'exportation », «Emploi des



jeunes et protection sociale des vulnérables », « Infrastructures socio-économiques » et « Paix et réconciliation » ainsi que ses 4 actions prioritaires suivantes : « Enseignement professionnel », « Environnement », « Villagisation » et « Digitalisation des services de l'Etat » .

De plus, le PND révisé manifeste également la forte volonté du Chef de l'Etat qui s'est donné comme objectif principal : la lutte contre la pauvreté, la relance socio-économique et la bonne gouvernance en s'appuyant sur un Gouvernement baptisé : **“Gouvernement Responsable et Laborieux” avec comme slogan : chaque bouche ait à manger et chaque poche ait de l'argent.**

Le PAP met en avant :

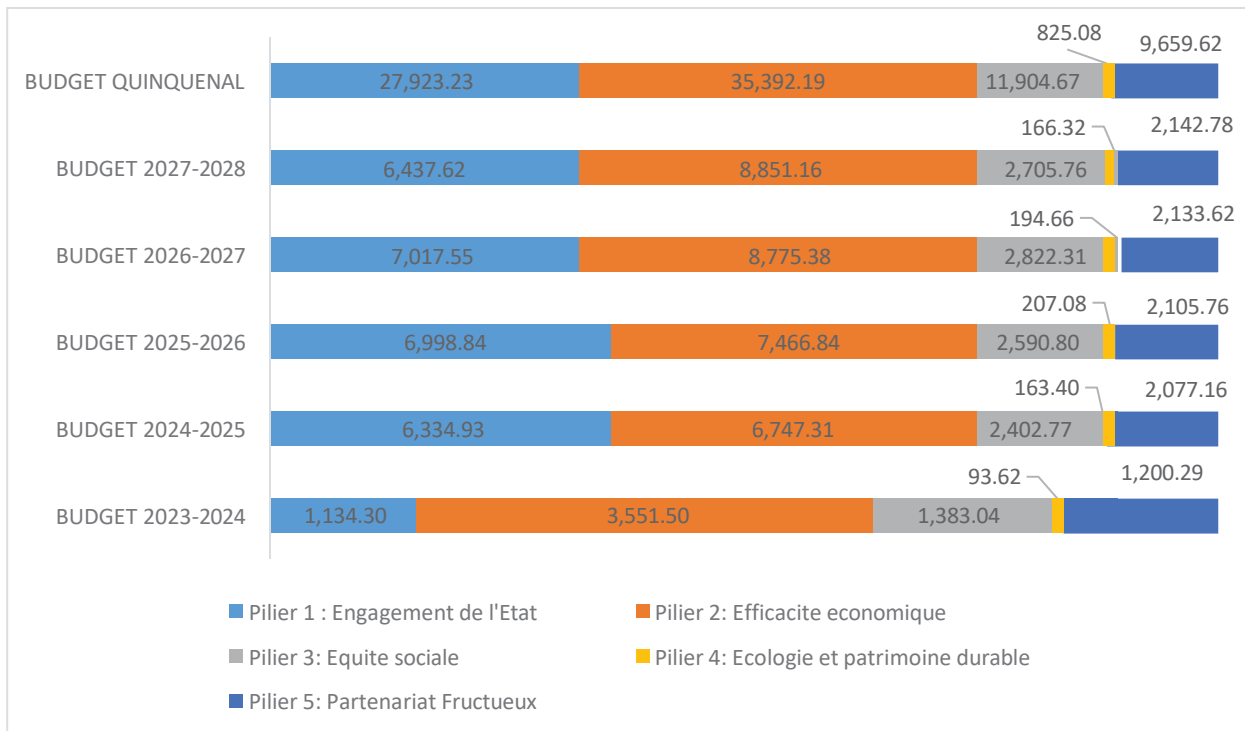
- 18 programmes prioritaires
- 72 projets. Obtenus après regroupement des projets similaires. Les détails de ces projets sont en annexe 6.
- et 368 indicateurs d'effets définis dans cette vision sont intégrés dans le PAP 2023-2027 dans le but d'évaluer progressivement l'état de mise en œuvre du PND BURUNDI révisé pour la période 2023-2027.

Au niveau opérationnel, le PND BURUNDI 2018-2027 sera réalisé sur base d'un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) qui décline les programmes et les actions à mettre en œuvre sous forme des projets qui seront initiés par les ministères sectoriels et autres institutions concernées.

Ce nouveau document du PND révisé et son PAP 2023-2027 cohérent avec «la Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Développé en 2060 » l'est également à travers les Notes de Stratégies Sectorielles pour les 15 ministères contenant des outils de Suivi-évaluation de sa mise en œuvre qui manquaient dans le précédent PAP 2018-2022 dont : (i) un Cadre Logique, (ii) un Cadre de Mesure des Résultats (CMR) ; (iii) une annexe contenant les Tableaux détaillés de coûts (COSTAB).

Cette partie montre les coûts prévisionnels estimatifs nécessaires à la mise en œuvre du PND BURUNDI révisé pour la seconde partie de sa réalisation. Les besoins de financement sont estimés à 85 704,79 milliards BIF sur la période 2023-2027.

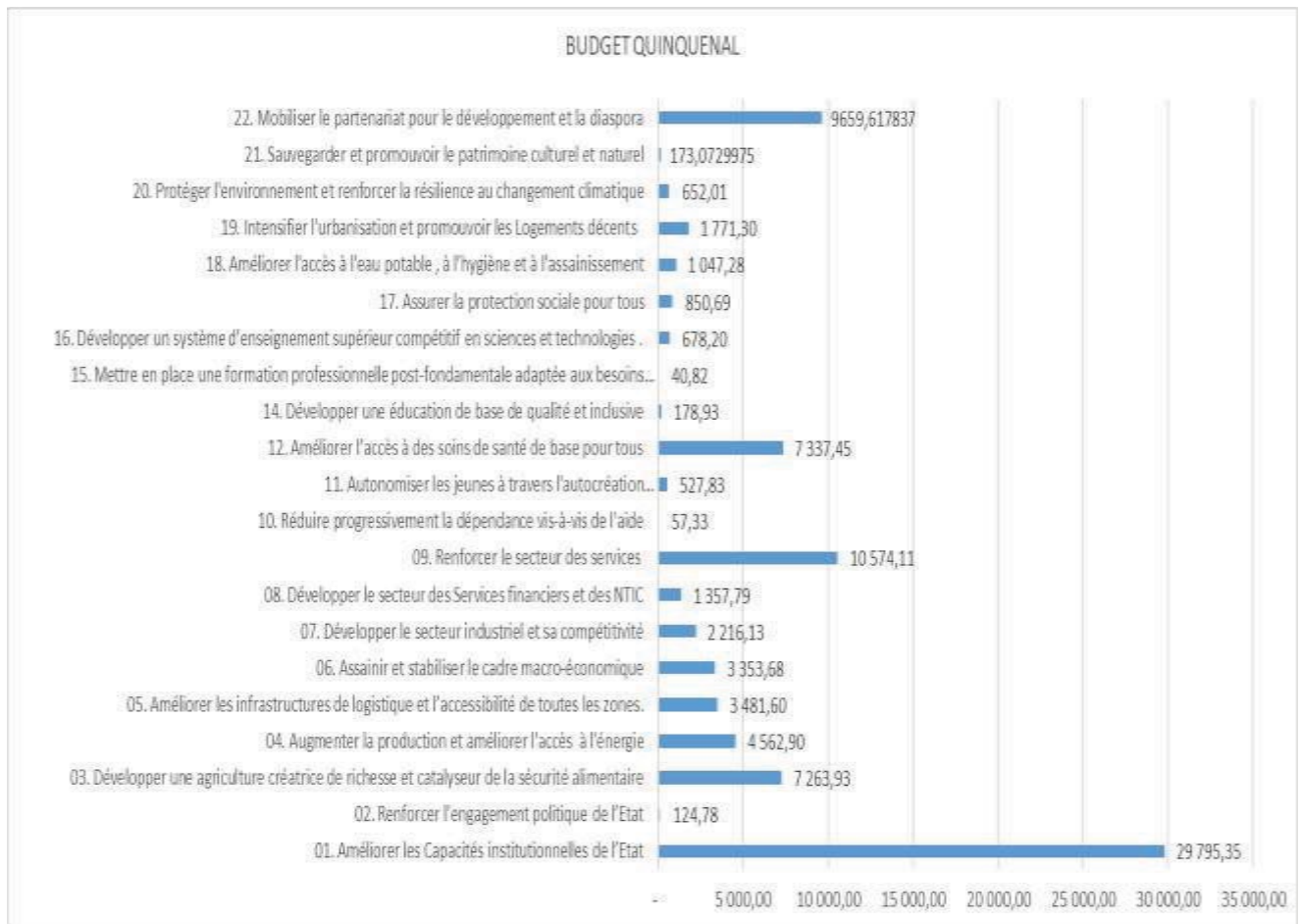
Les analyses par pilier de la vision révèlent que l'atteinte du pilier 2 (Efficacité économique) a besoin de 35392,19 milliards de francs burundais (41,1%) suivi par le pilier 1 (Engagement de l'Etat) avec 27923,23 milliards (32,6%). Le pilier 3 (Equité sociale) vient en troisième position avec 11904,67 milliards (13,9%), suivi par le pilier 5 (Partenariat Fructueux) qui a 9659,61 milliards (11,3%). Le pilier 4 « Ecologie et patrimoine durable » est estimé à 825,08 milliards1% du budget du PND révisée.



**Figure 22. Répartition du budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PND révisé par pilier de la Vision (en milliards de BIF)**

Source : Calcul effectué à partir des données compilées des programmes sectoriels pour les 15 ministères

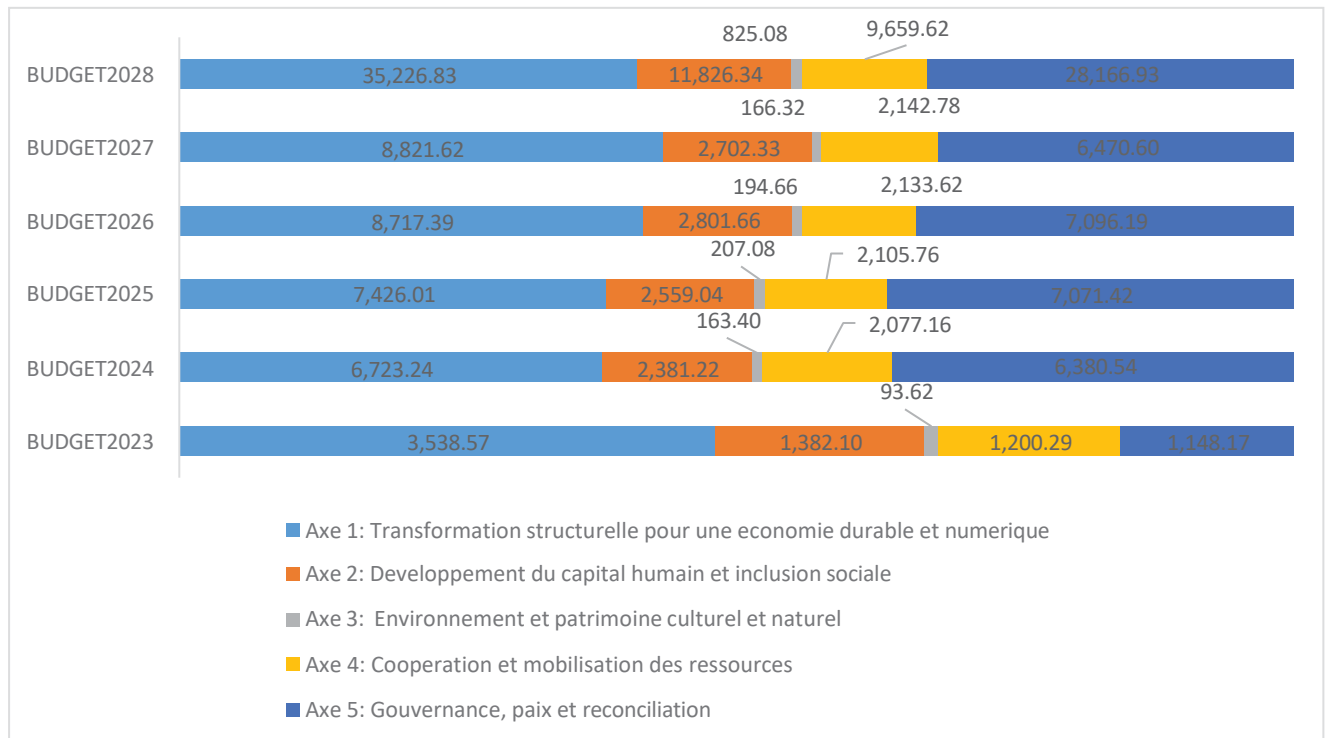
De l'analyse du graphique ci-après, il ressort que la répartition du budget par objectif, les prévisions budgétaires allouées à l'objectif 1 (Améliorer les Capacités institutionnelles de l'Etat) sont estimées à 29795,34 milliards (34,8%); celles de l'objectif 3 (Développer une agriculture créatrice de richesse et catalyseur de la sécurité alimentaire) à 7263,93 milliards (8,5%), celles de l'objectif 12 (Améliorer l'accès à des soins de santé de base pour tous) à 7337,44 milliards 11,3%, l'objectif 9 (Renforcer le secteur des services) à 10574,11 milliards (12,3%) et 22 (mobiliser le partenariat pour le développement et la diaspora) 9659,62 milliards (11,27%).



**Figure 23. Répartition du budget quinquennal prévisionnel du PND révisé par objectifs de la Vision (en milliards de BIF)**

Source : Calcul effectué à partir des données compilées des programmes sectoriels pour les 15 ministères

En termes d'axes stratégiques, le graphique ci-après indique que les prévisions de l'axe 1 (Transformation structurelle pour une économie durable et numérique) sont estimées à 35226,82 milliards (41,1%) tandis, celles de l'axe 2 (Développement du capital humain et inclusion sociale) sont estimées à 11826,34 milliards (13,8%) et celle de l'axe 5 (Gouvernance, paix et réconciliation) à 28166,92 milliards (32,9%). Les prévisions de l'axe 4 sont estimées à 9659,61 milliards (11,3%). Les prévisions de l'axe 3 (Environnement et patrimoine culturel et naturel) sont estimées à 825,08 (1%).

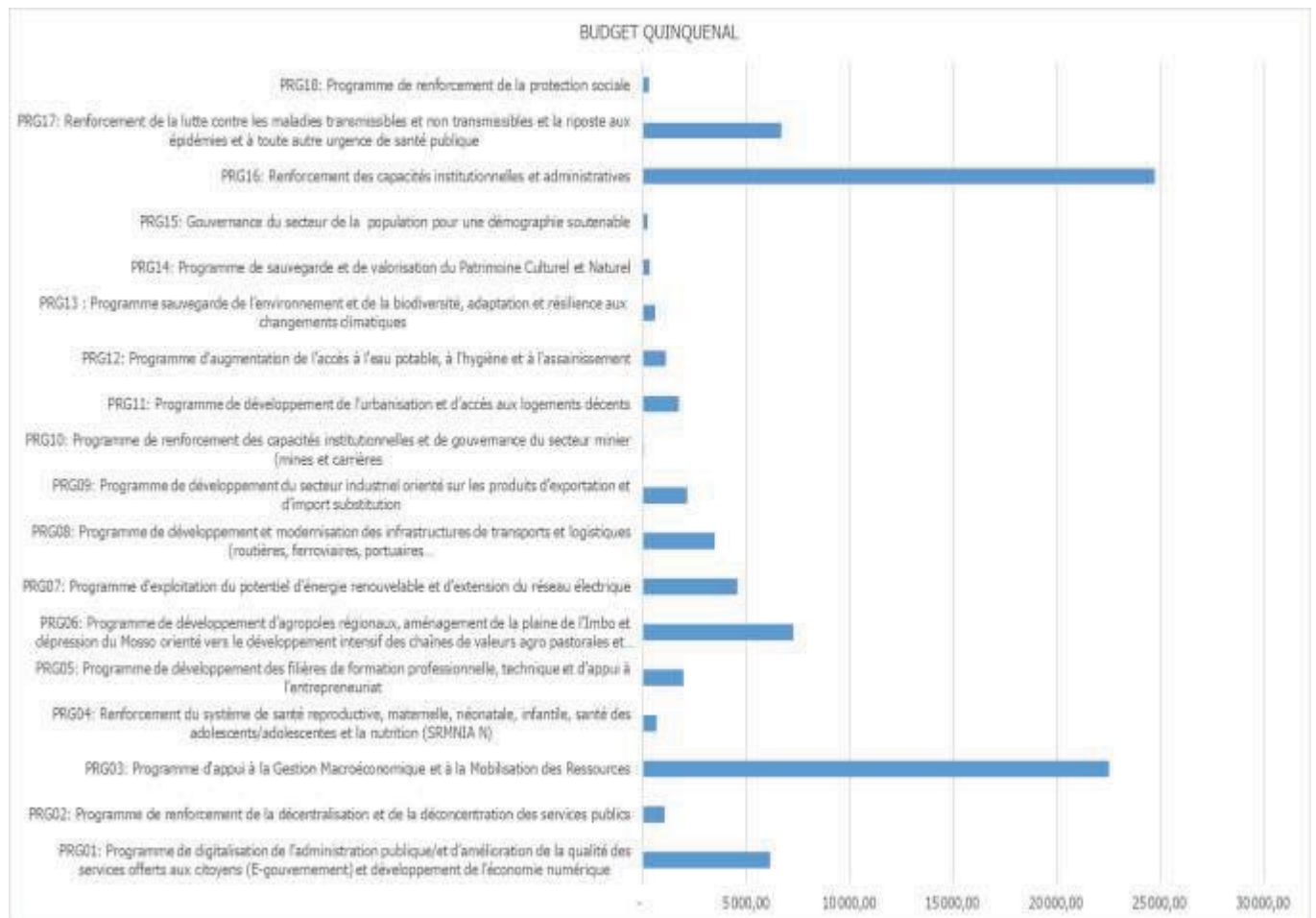


**Figure 24. Répartition du budget prévisionnel par axes stratégiques du PND révisé (en milliards de BIF)**

Source : Calcul effectué à partir des données compilées des programmes sectoriels pour les 15 ministères

En analysant les prévisions budgétaires du PND révisé par programme prioritaire, le graphique ci-après montre que les programmes 16 (Renforcement des capacités institutionnelles et administratives), 3 (Programme d'appui à la Gestion Macroéconomique et à la Mobilisation des Ressources)<sup>24</sup>, 17 (Renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles et la riposte aux épidémies et à toute autre urgence de santé publique) et 17 (Programme de digitalisation de l'administration publique/et d'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens (E-gouvernement) et développement de l'économie numérique) se suivent avec respectivement 24753,81 milliards (28,9%), 22539,39 milliards (26,3 %), 6685,92 milliards (7,8%) et 6 154,39 milliards(7,2%).

<sup>24</sup> Dans ce programme, il est aussi prévu le remboursement des dettes



**Figure 25. Répartition du budget par programme prioritaire du PND révisé**

Source : Calcul effectué à partir des données compilées des programmes sectoriels pour les 15 ministères





## **Annexe 2 : Cadre logique du PND 2018-2027 révisé aligné à la Vision BURUNDI pays émergent en 2040 et développé en 2060**

En considérant les 22 objectifs, des indicateurs d'impacts et leurs cibles à l'horizon de 2027, le tableau ci-après présente les indicateurs retenus et les cibles fixées et qui dessinent l'image projetée du Burundi à l'horizon 2027.



Tableau 5: Objectifs, indicateurs et cibles retenues pour le PND Burundi révisé

| PILIER                          | AXES DU PND                                  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                      | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|--|---|---|-----------------|------------|------------------------|----------------------|
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.1. Qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et de la crédibilité de l'engagement du Gouvernement à l'égard de ces politiques | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.2. La crédibilité de l'engagement du Gouvernement à l'égard des politiques  | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation  | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.3. Qualité du service public  | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation   | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.4. Qualité de la fonction publique  | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation  | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.5. Degré d'indépendance de la fonction publique par rapport aux pressions politiques  | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |



| PILIER                          | AXES DU PND                                 | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                      | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources      | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|--------------|------------------------|----------------------|
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.6. Degré d'indépendance de la fonction publique par rapport aux pressions politiques    | Score           | INSBU/BESD   | ND                     | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.7. Pourcentage des affaires civiles jugées sur les affaires civiles enrôlées            | Pourcentage     | Mini Justice | 102,8                  | 130                  |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.8. Pourcentage des affaires pénales jugées sur les affaires pénales enrôlées            | Pourcentage     | Mini Justice | 68                     | 110                  |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.9. Pourcentage des affaires commerciales exécutées sur les affaires commerciales jugées | Pourcentage     | Mini Justice | 20                     | 85                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.10. Pourcentage des affaires civiles exécutées sur les affaires civiles jugées          | Pourcentage     | Mini Justice | 69.5                   | 92                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.11. Pourcentage de prévenus en détention par rapport au nombre total de détenus         | Pourcentage     | Mini Justice | 48                     | 24                   |



| PILIER                          | AXES DU PND                                 | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                      | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources      | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|--------------|------------------------|----------------------|
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.12. Taux d'occupation des prisons                                   | Pourcentage     | Mini Justice | 297                    | 150                  |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.13. Pourcentage des titres délivrés par rapport aux titres demandés | Pourcentage     | Mini Justice | 96                     | 98,5                 |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 1.2.1. Méthodologie   | Score           | INSBU        | ND                     | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 1.2.2. Source des données   | Score           | INSBU        | ND                     | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 1.2.3. Périodicité  | Score           | INSBU        | ND                     | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la Cohésion sociale  | 1.2.4. Exactitude   | Score           | INSBU        | ND                     | ND                   |



| PILIER                                 | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|--|--|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b> | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliations</b> | <b>O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b> | 1.4.2. Niveau d'amélioration de la performance de la Police Judiciaire                      | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b> | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b>  | <b>O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b> | 1.4.3. Maîtrise des mouvements transfrontaliers des personnes                               | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b> | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b>  | <b>O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b> | 1.4.4. Flux des entrées régulières sur les frontières                                       | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b> | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b>  | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b>  | 1.4.5. Flux des sorties régulières sur les frontières                                       | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 1 : ENGAGEMENT DE L'ETAT</b> | <b>Gouvernance, paix et réconciliation</b>         | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b>  | 1.4.6. Niveau de coordination et de fonctionnement du Corps de Défense                      | Pourcentage     | MDNAC   | 50                     | 62,5                 |
| <b>Pilier 1 : ENGAGEMENT DE L'ETAT</b> | <b>Gouvernance, paix et réconciliation</b>         | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b>  | 1.4.7. Maîtrise des menaces externes à la sécurité de l'Etat                                | Pourcentage     | MDNAC   | 25                     | 35                   |
| <b>Pilier 1 : ENGAGEMENT DE L'ETAT</b> | <b>Gouvernance, paix et réconciliation</b>         | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b>  | 1.4.8. Niveau des capacités professionnelles à la stabilisation régionale et internationale | Pourcentage     | MDNAC   | 40                     | 55                   |



| PILIER                                  | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---|---|---|--|-----------------|------------|------------------------|----------------------|
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b>  | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b>                                 | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b>   | 1.4.9. La confiance perçue des citoyens dans la sécurité intérieure                          | Score           | MIDCSP     | 55                     | 67,50                |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b>  | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b>                                 | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b>   | 1.4.10. Niveau des capacités professionnelles à la stabilisation régionale et internationale | Pourcentage     | MIDCSP     | 40                     | 55                   |
| <b>Pilier 2: Efficacité économique</b>  | <b>Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique</b>  | <b>O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi</b>  | 1.4.11. Niveau de satisfaction des usagers des services diplomatiques et consulaires ».      | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 2 : Efficacité économique</b> | <b>Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique</b>  | <b>O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi</b> | 1.4.12. Montant transféré par la diaspora burundaise en devise »                             | USD             | MAECD      | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 2 : Efficacité économique</b> | <b>Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique</b> | <b>O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi</b> | 10.2.1 Recettes fiscales en % du PIB   | Pourcentage     | MFBPE      | 14,50                  | 16,52                |
| <b>Pilier 2 : Efficacité économique</b> | <b>Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique</b> | <b>O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi</b> | 10.2.2. Recettes non fiscales % du PIB   | Pourcentage     | MFBPE      | 2,30                   | 2,62                 |





| PILIER                           | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|----------------------------------|--|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2 : Efficacité économique | Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10.2.3 Recettes minières % du PIB                                       | Pourcentage     | MFBPE   | 0,10                   | 2,7                  |
| Pilier 2 : Efficacité économique | Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10.3.1 Score de la Politique fiscale (1-6)                              | Score           | MFBPE   | 3,20                   | 3,3                  |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10.3.2 Score de l'Administration fiscale (1-6)                          | Score           | MFBPE   | 3,20                   | 3,3                  |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 10.4.1 Revenu des facteurs en % du PIB                                  | Pourcentage     | MFBPE   | 0,3                    | 0,2                  |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 10.5.1 Score de la Stabilité financière (1- 6)                          | Score           | MFBPE   | 2,2                    | 2,4                  |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 10.5.2 Score de l'Efficacité dans la mobilisation des ressources (1- 6) | Score           | MFBPE   | 2,7                    | 2,8                  |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources       | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|--|--|-----------------|---------------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 10.5.3 Score de l'Accès aux services financiers (1- 6)   | Score           | MFBPE         | 3,20                   | 3,3                  |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 10.1.1. Proportion des jeunes insérés professionnellement et/ou ayant créés leurs emplois ou travaillant dans des structures créées par les jeunes | Pourcentage     | MCEAJSC/PAEEJ | ND                     | 33,17                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 10.1.2. % des jeunes ayant créés leurs emplois   | Pourcentage     | MCEAJSC/PAEEJ | ND                     | 63,50                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10.1.3. % des jeunes insérés professionnellement   | Pourcentage     | MCEAJSC/PAEEJ | ND                     | 13,20                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10.1.4. Nombre d'emplois créés par les projets des jeunes financés   | Nombre          | MCEAJSC/PAEEJ | ND                     | 39000                |
| Pilier 3: Equité sociale        | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale               | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.1.1. Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans   | Pourcentage     | MSPLS         | 5,00                   | 3,00                 |



| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale  | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.2. Proportion de nouveau-nés mis au sein dans l'heure qui a suivi la naissance                                       | Pourcentage     | MSPLS   | 90,00                  | 94,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale  | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.3. Pourcentage des enfants de 0 à 6 mois qui sont alimentés exclusivement avec du lait maternel                      | Pourcentage     | MSPLS   | 85,00                  | 88,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale  | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.4. Prévalence de l'anémie chez les enfants de 6-59 mois  | Pourcentage     | MSPLS   | 61,00                  | 20,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale  | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.5. Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois ayant bénéficié d'un apport alimentaire acceptable                      | Pourcentage     | MSPLS   | 13,30                  | 37,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: 11.1.6. Nombre de jours de rupture de stock de contingence pour la prise en charge de la malnutrition | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.6. Nombre de jours de rupture de stock de contingence pour la prise en charge de la malnutrition                     | Nombre          | MSPLS   | 1                      | 0                    |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale  | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.7. Pourcentage des CDS qui disposent d'un Service Thérapeutique Ambulatoire (STA) fonctionnel et conforme aux normes | Pourcentage     | MSPLS   | 82,00                  | 62,00                |



| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.8. Pourcentage des Hôpitaux qui disposent d'un Service de Stabilisation Thérapeutique (SST) fonctionnel et conforme aux normes | Pourcentage     | MSPLS   | 90,00                  | 65,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.9. Taux de guérison en STA   | Pourcentage     | MSPLS   | 90,00                  | 96,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.10.1. Taux de notification de la Tuberculose Pulmonaire Bacille positif (TPB +)  | Pourcentage     | MSPLS   | 55                     | 90                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.11.1. Nombre de CDS pour 10 000 habitants  | Nombre          | MSPLS   | 1CDS/10216 hab         | 1CDS/10152           |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.11.2. Nombre de Médecins pour 10 000 habitants   | Nombre          | MSPLS   | 1Méd/13848 hab         | 1Méd/12748           |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.11.3. Nombre d'infirmiers pour 3 000 habitants   | Nombre          | MSPLS   | 1Inf/1622              | 1Inf/1912            |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.11.4. Nombre de sage-femmes pour 10 000 habitants  | Nombre          | MSPLS   | 1 SF/ 36 852 hab       | 1 SF/ 28952 hab      |



| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                            | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.11.5. Nombre d'hôpitaux pour 250 000 habitants  | Nombre          | MSPLS   | 1hop/265306            | 1hop/259906          |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.11.6. Taux de disponibilité des médicaments essentiels (Communauté, Formations Sanitaires)                    | Pourcentage     | MSPLS   | 55,00                  | 80,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.11.7. Proportion d'épidémies maîtrisées   | Pourcentage     | MSPLS   | 60,00                  | 100,00               |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.11.8. Part du budget de l'Etat allouée à la santé   | Pourcentage     | MSPLS   | 9,93                   | ≥15                  |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2 : Améliorer les services sociaux de base | 11.2.1. Prévalence de l'anémie chez femmes de 15-49 ans  | Pourcentage     | MSPLS   | ND                     | 22,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.2.2. Pourcentage de femmes enceintes qui ont reçu au moins 4 CPN  | Pourcentage     | MSPLS   | 35,30                  | 53                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.2.3. Pourcentage des femmes enceintes qui ont eu au moins 1 CPN au cours du premier trimestre de la grossesse | Pourcentage     | MSPLS   | 45                     | 65                   |



| PILIER                | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                            | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.2.4. Pourcentage des femmes en CPN ayant reçu au moins 3 doses de traitement préventif intermittent (TPIg3) avant l'accouchement   | Pourcentage     | MSPLS   | 58,8                   | 85,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2 : Améliorer les services sociaux de base | 11.2.5. Pourcentage des FOSA offrant les services des soins prénataux   | Pourcentage     | MSPLS   | 71                     | 96                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.2.6. % des FOSA ayant les tests essentiels de diagnostic. (Test de grossesse, protéinurie, le taux d'hémoglobine, glucosurie, test du palu, test du VIH, test du syphilis) | Pourcentage     | MSPLS   | 75,00                  | 100,00               |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.3.1. Pourcentage des accouchements assistés par un prestataire qualifié en milieu de soins   | Pourcentage     | MSPLS   | 85,00                  | 95,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.3.2. Taux de réalisation des césariennes   | Pourcentage     | MSPLS   | 9,00                   | 10,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.3.3. Proportion de femmes ayant reçu de l'utero tonique immédiatement  | Pourcentage     | MSPLS   | 68,00                  | 90,00                |





| PILIER                       | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|------------------------------|--|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
|                              |  |   | après l'accouchement pour prévenir l'hémorragie du post partum  |                 |         |                        |                      |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.3.4. Pourcentage des FOSA pratiquant des césariennes disposant de tous les éléments traceurs relatifs aux soins obstétricaux complets (agents formés en chirurgie, agents formés en anesthésie, agents formés en SONUC, table de réanimation, oxygène, incubateur, équipement d'anesthésie et de réa complet et fonctionnel, de ponction lombaire ; banque de sang, atropine, ketamine, halothane inhalation, lidocaïne inj, epinephrine, thiopental, bromure de suxaméthonium | Pourcentage     | MSPLS   | 0                      | 30,00                |



| PILIER                       | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|------------------------------|--|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.3.5. Nombre de décès maternels dans les FOSA  | Nombre          | MSPLS   | 360                    | 285                  |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.4.1. % des FOSA offrant les SONUB disposant des éléments pour les soins au nouveau-né (Antibiotiques pour prématurés ou RPM prolongée, Réanimation néonatale, Méthode kangourou, Antibiotiques injectables pour la septicémie néonatale, Allaitement immédiat et exclusif, Soins d'hygiène du cordon, Protection thermique) | Pourcentage     | MSPLS   | 0                      | 0,98                 |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.5.1. Taux de mortalité infantile juvénile (pour 1000 naissances vivantes)   | Pourcentage     | MSPLS   | 60                     | 50                   |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.5.2. Pourcentage d'enfants complètement vaccinés  | Pourcentage     | MSPLS   | 85,00                  | 92,00                |



| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.5.3. Couverture vaccinale pentavalent 3  | Pourcentage     | MSPLS   | 86,30                  | 94,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.5.4. Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans ayant présenté des symptômes de diarrhée à qui on a donné des SRO et du zinc | Pourcentage     | MSPLS   | 67,00                  | 90,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.5.5. Pourcentage d'enfants de 6 à 59 mois supplémentés en vitamine A   | Pourcentage     | MSPLS   | ND                     | 90,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.5.6. Pourcentage des enfants de 12 à 59 mois déparasités à l'albendazole/ Mebendazole                                | Pourcentage     | MSPLS   | 85,00                  | 90,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.5.7. Prévalence de l'Onchocercose  | Pourcentage     | MSPLS   | 3,00                   | 2,00                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.5.8. Prévalence de la schistosomiase (à Mansonii/ Haematobium)   | Pourcentage     | MSPLS   | 1,00                   | 1,00                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.6.1. Couple année protection   | Nombre          | MSPLS   | 33,00                  | 43,00                |



| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.1. Prévalence du VIH SIDA dans la population total 15-49 ans                              | Pourcentage     | MSPLS   | 0,90                   | 0,30                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.2. Taux de transmission mère-enfant à 6 semaines  | Pourcentage     | MSPLS   | 3,00                   | 2,00                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.3. Taux de transmission mère-enfant incluant la période d'allaitement                     | Pourcentage     | MSPLS   | 12,00                  | 3,00                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.4. Nombre de Décès liés au VIH pour 100000 Habitants                                      | Nombre          | MSPLS   | 1216                   | 982                  |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.5. Pourcentage de femmes enceintes qui connaissent leur statut sérologique pour le VIH    | Pourcentage     | MSPLS   | 73,00                  | 97,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.6. Pourcentage de PVVIH connaissant leur statut sérologique                               | Pourcentage     | MSPLS   | 92,00                  | 98,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.7. Pourcentage de PVVIH qui ont commencé le TARV et qui ont une CV indétectable à 12 mois | Pourcentage     | MSPLS   | 93,00                  | 98,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.8. Pourcentage de PVVIH adultes bénéficiant d'un traitement ARV par                       | Pourcentage     | MSPLS   | 96,00                  | 98,00                |



| PILIER                       | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|------------------------------|--|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
|                              |  |   | rapport aux PVVIH attendues (Couverture en ARV )   |                 |         |                        |                      |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.8.9. Pourcentage de PVVIH enfants bénéficiant d'un traitement ARV par rapport aux PVVIH enfants attendues (Couverture en ARV )  | Pourcentage     | MSPLS   | 41,00                  | 98,00                |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.9.1. Décès liés au paludisme : taux pour 100 000 personnes par an   | ‰               | MSPLS   | 21,00                  | 2,00                 |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.9.2. Proportion de cas de paludisme confirmés chez les moins de 5 ans ayant reçu un traitement antipaludique de première intention dans des formations sanitaires du secteur public | Pourcentage     | MSPLS   | 98,00                  | 99,00                |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 12.1.1 Nombre de centres hospitaliers publics offrant les soins de santé de pointe   | Nombre          | MSPLS   | 1                      | 3                    |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 12.1.2 Nombre de centres hospitaliers privés offrant les   | Nombre          | MSPLS   | 1                      | 2                    |



| PILIER                | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|---|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
|                       |   |  | soins de santé de pointe  |                 |         |                        |                      |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 12.2.1 Nombre de laboratoires publics de références capables d'effectuer des analyses de pointes  | Nombre          | MSPLS   | 0                      | 1                    |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 12.2.2 Nombre de laboratoires privés de références capables d'effectuer des analyses de pointes   | Nombre          | MSPLS   | 0                      | 1                    |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.1.1 Taux Brut de Scolarisation aux préscolaires filles (%)                                     | Pourcentage     | MENRS   | 15,10                  | 33,13                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.1.1. Pourcentage d'écoles fondamentales ayant au moins une salle de classe pré scolaire (en %) | Pourcentage     | MENRS   | 33,00                  | 46,06                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.1.2 Taux brut de scolarisation au préscolaire des garçons (%)                                  | Pourcentage     | MENRS   | 14,90                  | 32,98                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.1.2. Ratio élèves/salle de classe  | Pourcentage     | MENRS   | 43,65                  | 42,64                |





| PILIER                | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|---|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.1.3. Ratio élèves/enseignant                                       | Pourcentage     | MENRS   | 57,02                  | 52,29                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.2.1 Taux brut de scolarisation des filles au cycle fondamental (%) | Pourcentage     | MENRS   | 94,90                  | 96,32                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.2.1. Ratio élèves/salle de classe                                  | Pourcentage     | MENRS   | 68,65                  | 60,69                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.2.2. Ratio élèves/enseignant                                       | Pourcentage     | MENRS   | 50,21                  | 47,37                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.2.3. Ratio élèves/Ordinateur                                       | Pourcentage     | MENRS   | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.4.1 Taux d'achèvement des 3 premiers cycles du fondamental         | Pourcentage     | MENRS   | 55,70                  | 66,62                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.4.2. Taux de redoublement aux 3 premiers cycles du fondamental     | Pourcentage     | MENRS   | 30,90                  | 25,09                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.4.3 Taux d'achèvement du fondamental                               | Pourcentage     | MENRS   | 46,90                  | 60,26                |



| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.5.1 Taux d'achèvement des filles du 4ème cycle fondamental (%)   | Pourcentage     | MENRS   | 23,20                  | 43,14                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.5.1. Taux de redoublement au quatrième cycle du fondamental  | Pourcentage     | MENRS   | 27,90                  | 22,65                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.5.2 Taux d'achèvement des garçons du 4ème cycle fondamental (%)  | Pourcentage     | MENRS   | 19                     | 40,11                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 14.1.1. % de communes ayant une école technique   | Pourcentage     | MENRS   | 57,14                  | 83,93                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 14.1.2.% d'écoles post fondamentales ou centres dispensant un enseignement technique ou une formation professionnelle | Pourcentage     | MENRS   | 24,85                  | 29,06                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 14.1.3. Proportion des lauréats en exploitation minière (%)   | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0,30                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 14.1.5. Proportion des lauréats en énergie renouvelable   | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0,20                 |



| PILIER                | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|---|--|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 14.1.6. Proportion des lauréats en ingénierie biomédicale  | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0,20                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 14.1.7. Proportion des lauréats en mécanique agricole  | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0,20                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 14.1.8. Nombre d'écoles techniques et centres de formations professionnelles fonctionnelles et travaillant en groupement   | Nombre          | MENRS   | 1                      | 2                    |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.1 Proportion des étudiants filles du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). | Pourcentage     | MENRS   | ND                     | 37,1                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.1. Proportion des lauréats en exploitation minière  | Pourcentage     | MENRS   | 0,38                   | 0,40                 |



| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.10. Nombre de spécialistes en chirurgie cardiaque   | Nombre          | MENRS   | 0                      | 7                    |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.11. Nombre de spécialistes vétérinaires   | Nombre          | MENRS   | 0                      | 35                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.12. Nombre de spécialistes en pharmacie   | Nombre          | MENRS   | 0                      | 30                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.13. Nombre d'ingénieurs en construction des barrages hydroélectriques   | Nombre          | MENRS   | 0                      | 30                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.14. Nombre d'ingénieurs en captage et traitement des eaux de surface  | Nombre          | MENRS   | 0                      | 30                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.15. Nombre d'ingénieurs en exploitation et maintenance des centrales nucléaires   | Nombre          | MENRS   | 0                      | 8                    |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.2 Proportion des étudiants garçons du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et | Pourcentage     | MENRS   | ND                     | ND                   |



| PILIER                | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|---|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
|                       |   |  | Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE |                 |         |                        |                      |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.2. Proportion des lauréats en Transport et chemin ferroviaire    | Pourcentage     | MENRS   | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.3. Proportion des lauréats en énergie renouvelable               | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0,40                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.4. Proportion des lauréats en ingénierie biomédicale             | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0,40                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.5. Proportion d'étudiants ayant accès à l'ordinateur (%)         | Pourcentage     | MENRS   | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.6. Proportion d'étudiants ayant accès à l'internet (%)           | Pourcentage     | MENRS   | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.7: Nombre de spécialistes en oncologie                           | Nombre          | MENRS   | 0                      | 7                    |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement du capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.8. Nombre de spécialistes en Neuro chirurgie                     | Nombre          | MENRS   | 0                      | 7                    |



| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources   | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|--|-----------------|-----------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.9. Nombre de spécialistes en Néphrologie  | Nombre          | MENRS     | 0                      | 7                    |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.2.1. Nombre de centres d'incubation construits et équipés dans les établissements d'enseignement supérieur pour le transfert de technologie | Nombre          | MENRS     | 0                      | 1                    |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.2.2. % d'enseignants ayant publiés dans les revues indexées   | Pourcentage     | MENRS     | 0                      | 16,67                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.2.3. Financement des projets de recherche et création des Start up en % du PIB  | Pourcentage     | MENRS     | 0,05                   | 0,18                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.2.4. Centre national de recherche multi disciplinaire   | Nombre          | MENRS     | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.2.5. Nombre de brevets déposés  | Nombre          | MENRS     | ND                     | 1,53                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.1. Proportion de la population bénéficiant l'assistance sociale   | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | ND                   |





| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources   | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|---|-----------------|-----------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.10. Proportion des personnes vulnérables actives couvertes par des programmes de travaux publics HIMO  | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.2. Pourcentage de la population enregistrée dans le Registre social Unique (Digitalisation)            | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.3. Proportion d'enfants couverte par des prestations de protection sociale                             | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.4. Pourcentage des enfants scolarisés bénéficiant de déjeuners gratuits à l'école (Cantines scolaires) | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | 47,33                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.5. Taux de transition du quintile le plus pauvre aux quintiles non pauvres                             | Pourcentage     | INSBU     | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.6. Pourcentage des personnes vulnérables bénéficiant d'une couverture en soins de santé gratuits       | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | 0,06                 |



| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|--|-----------------|------------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.7. Pourcentage des personnes vulnérables bénéficiant d'une couverture en vivres ou non vivres               | Pourcentage     | MINSNDPHG  | ND                     | 0,06                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.8. Pourcentage des ménages des personnes vulnérables ayant accès à l'habitat décent                         | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.9. Pourcentage des personnes sinistrées et autres vulnérables ayant accès aux moyens de subsistance durable | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.1. Proportion de la population active affiliée au régime chômage  | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.10. Taux de charges techniques des systèmes de protection sociale fonctionnelle à l'ONPR                    | Pourcentage     | MINSNDPHG  | ND                     | 63,82                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.11. Taux de charges administratives des systèmes de protection sociale                                      | Pourcentage     | MINSNDPHG  | ND                     | 9,93                 |



| PILIER                       | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources   | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|------------------------------|---|---|--|-----------------|-----------|------------------------|----------------------|
|                              |   |   | fonctionnelle à l'ONPR   |                 |           |                        |                      |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 16.2.12. Taux de charges techniques des systèmes de protection sociale fonctionnelle (%) à la MFP  | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | 54,00                |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 16.2.2. Proportion de la population active bénéficiaire des prestations familiales   | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 16.2.3. Proportion des femmes ayant accouché au cours de l'année donnée et couvertes par des prestations de maternité (contributives et non contributives) | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 16.2.4. Proportion de la population appartenant à une association mutualiste (%) au niveau communautaire   | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | 60,00                |
| <b>Pilier Equité sociale</b> | <b>3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale</b> | <b>2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 16.2.5. Proportion de la population active assurée en pension et en risques professionnels   | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | 24,00                |



| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources   | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|--|-----------------|-----------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.6. Ratio démographique de financement des prestations                           | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | 14,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.7. Taux de remplacement de la pension   | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | 100,00               |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.8. Taux des charges administratives des systèmes de protection Sociale à l'INSS | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | 10,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.9. Taux des charges techniques des systèmes de protection sociale à l'INSS      | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | 87,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.3.1. Dépenses totales de protection sociale en pourcentage du PIB (hors santé)    | Pourcentage     | MINSNDPHG | 12,11                  | 16,86                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.3.2. Dépenses publiques de sécurité sociale (pourcentage du PIB)                  | Pourcentage     | MINSNDPHG | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.3.3. Proportion de la population affiliée au régime d'assurance maladie           | Pourcentage     | MINSNDPHG | 56,72                  | 59,31                |



| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|--|-----------------|------------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.3.4. Pourcentage de la population bénéficiant d'une assistance médicale   | Pourcentage     | MINSNDPHG  | ND                     | 41,10                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.3.5. Nombre d'hommes et de femmes victimes de VBG pris en charge médicalement, psycho socialement et juridico-judiciairement par les structures publiques disposant de services spécialisés | Nombre          | MINSNDPHG  | ND                     | 14000,00             |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.1.1 Taux de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable à moins de 30 minutes aller-retour   | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.1.1. Capacité de production de l'eau potable (en m3)  | m <sup>3</sup>  | MINHEM     | 129110227,09           | 246187360,62         |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.1.2 Taux de la population rurale ayant accès à une source d'eau potable à moins de 30 minutes aller-retour  | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |



| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.1. % d'établissement scolaire disposant une source d'eau potable fonctionnelle      | Pourcentage     | MINHEM  | 48,00                  | 78,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.2. % des congrégations religieuses disposant une source d'eau potable fonctionnelle | Pourcentage     | MINHEM  | ND                     | 30,00                |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.3. % des formations sanitaires disposant d'une source d'eau potable fonctionnelle   | Pourcentage     | MINHEM  | 0                      | 0,30                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.4. % des restaurants disposant d'une source d'eau potable fonctionnelle             | Pourcentage     | MINHEM  | 0                      | 0,30                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.5. % des marchés disposant d'une source d'eau potable fonctionnelle                 | Pourcentage     | MINHEM  | 0                      | 0,30                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.6. % des gares routières disposant d'une source d'eau potable fonctionnelle         | Pourcentage     | MINHEM  | 0                      | 0,30                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.7. % des bureaux administratifs disposant d'une source d'eau potable fonctionnelle  | Pourcentage     | MINHEM  | 0                      | 0,30                 |





| PILIER                | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                           | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|-----------------------|--|--|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.3.1. % des ménages disposant des infrastructures d'assainissement de base adéquate              | Pourcentage     | MINHEM  | 30                     | 45                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 18.1.1 % de la population occupant les appartements  | Pourcentage     | MIELS   | 0,09                   | 7,68                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 18.1.2 % de la population habitant dans les centres urbains restructurés                           | Pourcentage     | MIELS   | 0                      | 3,41                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 18.2.1 % de centres urbains disposant de Schémas Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme élaborés   | Pourcentage     | MIELS   | 1,52                   | 4,55                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 18.2.2 % de centres urbains respectant les Schémas Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme élaborés | Pourcentage     | MIELS   | 0,76                   | 4,55                 |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 18.2.3 Nombre des sites restructurés   | Nombre          | MIELS   | 0                      | 12                   |
| Pilier Equité sociale | 3: Axe Développement capital humain et inclusion sociale | 2: O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 18.5.1 % des villages modernes construits sur des sites viabilisés                                 | Pourcentage     | MIELS   | 0,70                   | 6,90                 |



| PILIER  | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                               | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources   | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---|--|--|--|-----------------|-----------|------------------------|----------------------|
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b>                 | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 18.5.2 % de la population rurale installée dans des villages modernes                  | Pourcentage     | MIDCSP    | 0,01                   | 6,50                 |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b>      | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b>   | 19.1.1. Ratio reboisement-déboisement  | Pourcentage     | MINEAGRIE | 2,69                   | 2,81                 |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b>      | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b>   | 19.2.1. Nombre de villes ayant une décharge contrôlée                                  | Nombre          | MINEAGRIE | 0                      | 1                    |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b>      | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b>   | 19.2.2. Nombre de provinces disposant des sites de démantèlement des déchets dangereux | Nombre          | MINEAGRIE | 1                      | 2                    |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b>      | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b>   | 19.3.1. Taux de couverture cartographique numérique national                           | Pourcentage     | MINEAGRIE | 20                     | 35                   |



| PILIER  | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                             | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources   | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---|---|--|--|-----------------|-----------|------------------------|----------------------|
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b> | 19.3.1. Taux de densification et modernisation des réseaux d'observation hydrométéorologique | Pourcentage     | MINEAGRIE | 30                     | 42,50                |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b> | 19.3.2. Taux d'opérationnalisation du système d'alerte précoce (SAP)                         | Pourcentage     | MINEAGRIE | 12                     | 27                   |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b> | 19.3.3. Nombre de rivières affluents du lac Tanganyika ayant des bassins de décantation      | Nombre          | MINEAGRIE | 1                      | 6                    |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b> | 19.3.4. Nombre de sources d'eau ayant les périmètres de protection (PPI, PPR et PPE)         | Nombre          | MINEAGRIE | 305                    | 2778                 |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b> | 19.3.5. Les cours d'eau protégés par la plantation des bambous (km)                          | Km              | MINEAGRIE | 82                     | 492                  |



| PILIER  | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                             | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources   | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---|---|--|---|-----------------|-----------|------------------------|----------------------|
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b> | 19.4.1. Quantité de gaz à effet de serre séquestrée par la forestation                      | Ggr             | MINEAGRIE | 14630,51               | 14851,29             |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b> | 19.4.2. Quantité de gaz à effet évitée dans le secteur de transport en Ggr d'équivalent CO2 | Ggr             | MINEAGRIE | 103,9775 (à vérifier)  | 99,18                |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b> | 19.4.3. Nombre de centres nationaux de production plus propre                               | Nombre          | MINEAGRIE | 0                      | 1                    |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b> | 19.6.1. Proportion du territoire national érigé en aires protégées                          | Pourcentage     | MINEAGRIE | 5,18                   | 5,72                 |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b> | 19.6.2. Proportion des bassins versants aménagés  | Pourcentage     | MINEAGRIE | 24491                  | 64491                |



| PILIER  | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources   | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---|---|---|--|-----------------|-----------|------------------------|----------------------|
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b>                | 19.6.3. Proportion des marais et bas-fonds aménagés  | Pourcentage     | MINEAGRIE | 17474,10               | 18974,10             |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b>                | 19.6.4. Nombre d'ha des terres domaniales récupérées et enregistrées                             | ha              | MINEAGRIE | 57485,75               | 72685,75             |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b>          | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b>             | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b> | 2.1.1 Etat des libertés politiques et civiles  | Score           | MIDCSP    | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b>          | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b>             | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b> | 2.1.2 Durée ou des institutions démocratiques  | Score           | MIDCSP    | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b>          | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b>             | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b> | 2.1.3 Respect des cycles électoraux  | Score           | MIDCSP    | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b>          | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b>             | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b> | 2.1.4. Degré d'appropriation des instruments internationaux et régionaux de promotion des droits | Score           | MIDCSP    | ND                     | ND                   |



| PILIER                                 | AXES DU PND                                       | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|--|---|---|---|-----------------|------------|------------------------|----------------------|
|  |   |   | humains ratifiés par le Burundi   |                 |            |                        |                      |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b> | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b> | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b> | 2.1.5. Degré de respect des engagements contenus dans les instruments internationaux et régionaux de promotion des droits humains ratifiés par le Burundi | Score           | MIDCSP     | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b> | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b> | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b> | 2.1.6. Degré d'appropriation des droits humains par les différentes couches de la société burundaise  | Score           | MIDCSP     | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b> | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b> | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b> | 2.2.1. Capacité du leadership politique à gérer efficacement les réformes dans le but d'atteindre ses priorités   | Score           | MIDCSP     | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b> | <b>Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation</b> | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b> | 2.2.2. Efficacité avec laquelle le Gouvernement utilise les ressources disponibles de manière optimale  | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |





| PILIER                          | AXES DU PND                                | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                      | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|--|---|---|-----------------|------------|------------------------|----------------------|
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 2.3.1. Indice de perception de la corruption  | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 2.4.2. Taux d'accès de la population aux documents relatifs aux marchés publics (intégralité du contrat, soumission d'offres, rapports d'exécution, audits financiers, etc.). | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.5.1 Taux de satisfaction collective vis-à-vis du système politique  | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.5.1. Taux de résolution des conflits collectifs de travail par année  | Pourcentage     | MIDCSP     | 60                     | 75                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.5.2. Taux de résolution des conflits individuels de travail par année   | Pourcentage     | MIDCSP     | 100                    | 100                  |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 2.5.3. Nombre d'enfants travailleurs identifiés   | Nombre          | MFPTÉ      | 5766                   | 27702                |



| PILIER                                   | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                      | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|--|--|---|---|-----------------|------------|------------------------|----------------------|
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat          | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation             | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 2.5.4. % d'enfants travailleurs retirés des pires forme de travail et réinsérés socialement (familles, écoles etc...) | Pourcentage     | MFPTÉ      | 0,09                   | 0,09                 |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat          | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation             | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 2.5.5. Nombre de cas harcèlement et abus d'autorité identifiés et sanctionnés en milieu du travail                    | Nombre          | MFPTÉ      | 30                     | 30                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat          | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation             | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.5.6. Nombre de structure et de prévention du harcèlement et abus d'autorité en milieu du travail                    | Nombre          | INSBU/BESD | ND                     | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat          | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation             | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.5.7. Nombre de conventions collectives conclues et signées  | Nombre          | MFPTÉ      | 1                      | 11                   |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine                 | 20.2.1 % de sites naturels et historiques aménagés  | Pourcentage     | MACEAJSC   | 13                     | 34,73                |



| PILIER  | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources  | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---|---|---|--|-----------------|----------|------------------------|----------------------|
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b>  | 20.2.2 % des sites et monuments historiques aménagés et valorisés    | Pourcentage     | MACEAJSC | 29                     | 32,50                |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b>  | 20.2.3 % d'éléments du patrimoine immatériel identifiés et valorisés | Pourcentage     | MACEAJSC | 40                     | 40                   |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b>  | 20.6.1 Nombre des œuvres artistiques enregistrées                    | Nombre          | MACEAJSC | 16                     | 50                   |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b> | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b>  | 20.6.2 Nombre des œuvres littéraires enregistrées                    | Nombre          | MACEAJSC | 1664                   | 2244                 |
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b>          | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b>      | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b> | 21.1.1. Dons budgétaires (%PIB)                                      | Pourcentage     | MFB PE   | 0                      | 0,50                 |



| PILIER                                 | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE  | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|--|--|---|--|------------------|---------|------------------------|----------------------|
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b> | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b> | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b> | 21.1.2. Dons projets (%PIB)  | Pourcentage      | MFB PE  | 6,90                   | 6,38                 |
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b> | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b> | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b> | 21.2.1. Score CPIA de la viabilité de la dette                                     | Score            | MFB PE  | 2,30                   | 2,30                 |
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b> | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b> | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b> | 21.2.2. Score CPIA de la Gestion de la dette                                       | Score            | MFB PE  | 3,20                   | 3,20                 |
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b> | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b> | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b> | 21.3.1. Montant de contrats PPP signés (en milliards)                              | Milliards de BIF | MFB PE  | 11,92                  | 45,46                |
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b> | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b> | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b> | 21.4.1. Pourcentage des décaissements des prêts consentis à des taux concessionnel | Pourcentage      | MFBPE   | 0,08                   | 0,01                 |



| PILIER                                 | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|--|--|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b> | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b> | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b> | 21.4.2. Ratio Service de la dette en % du PIB  | Pourcentage     | MFB PE  | 3,0                    | 3,1                  |
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b> | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b> | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b> | 21.4.3. Prêts projets (%PIB)   | Pourcentage     | MFBPE   | 1,60                   | 1,10                 |
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b> | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b> | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b> | 21.4.4. Taux de contribution statutaire dans les organisations régionales et internationales | Pourcentage     | MFBPE   | 40                     | 45                   |
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b> | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b> | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b> | 21.4.5. Taux d'apurement des arriérés dans les organisations régionales et internationales   | Pourcentage     | MFB PE  | 100,00                 | 65                   |
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b> | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b> | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b> | 21.5.1. Montant transféré par les travailleurs migrants en devises                           | Dollars         | MAECD   | ND                     | 3000000              |



| PILIER                                  | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE     | Sources   | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---|---|---|--|---------------------|-----------|------------------------|----------------------|
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b>  | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b>                          | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b>               | 21.5.3. Montant transféré par les travailleurs burundais dans les organisations régionales et internationales en devises | Millions de Dollars | MAECD     | 0                      | 3900                 |
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b>  | <b>Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources</b>                          | <b>O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b>               | 21.5.4. Nombre de Professionnels sportifs rémunérés  | Nombre              | MACEAJSC  | 48                     | 76                   |
| <b>Pilier 2 : Efficacité économique</b> | <b>Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique</b>  | <b>O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi</b>  | 3.1.1 Taux du budget alloué aux investissements agricoles (en %)   | Pourcentage         | MINEAGRIE | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 2: Efficacité économique</b>  | <b>Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique</b> | <b>O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi</b> | 3.1.2 Part du secteur primaire au PIB  | Pourcentage         | MFBPE     | 34,4                   | 32,9                 |
| <b>Pilier 2: Efficacité économique</b>  | <b>Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique</b>  | <b>O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi</b>  | 3.2.1. Taux d'accroissement de la production des cultures vivrières  | Pourcentage         | MINEAGRIE | 3,86                   | 1,26                 |
| <b>Pilier 2: Efficacité économique</b>  | <b>Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique</b>  | <b>O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi</b>  | 3.2.2. Taux d'accroissement de la production des cultures industrielles  | Pourcentage         | MINEAGRIE | ND                     | ND                   |





| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources   | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|-----------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.2.3 Taux d'accroissement d'animaux d'élevage                                 | Pourcentage     | MINEAGRIE | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.2.4. Nombre d'Infrastructures d'appui à la production végétale               | Nombre          | MINEAGRIE | 14                     | 18                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.2.5. Nombre d'Infrastructures d'appui à la production animale et halieutique | Nombre          | MINEAGRIE | 18                     | 31                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.2.6. Nombre d'Infrastructures d'appui à la conservation                      | Nombre          | MINEAGRIE | 57                     | 68                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.2.7. Nombre d'industries de la transformation agricole                       | Nombre          | MINEAGRIE | 10                     | 12                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.2.8. Nombre d'équipements agricoles  | Nombre          | MINEAGRIE | 15                     | 75                   |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE    | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|--------------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 4.1.1. Capacité de production de l'énergie totale en MW   | MW                 | MINHEM  | 106,15                 | 305,15               |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 4.1.2. Nombre de ménages connectés au réseau national d'électricité   | Nombre             | MINHEM  | 288592,46              | 856307,54            |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | Proportion de la population ayant accès à l'électricité, au groupe électrogène ou à l'énergie solaire té (% population) | Pourcentage        | MINHEM  | 22,6                   | 44,1                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 4.7.1. Capacité des parcs pétroliers construits (millions de litres)  | Millions de litres | MINHEM  | 60414045               | 35000000,00          |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 4.7.2. Consommation annuelle des produits pétroliers (millions de litres)   | Millions de litres | MINHEM  | 79479000,00            | 1005163970,74        |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 4.7.3. Quantité annuelle d'importations des produits pétroliers (millions de litres)                                    | Millions de litres | MINHEM  | 80029000,00            | 1271400306,51        |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.1.1 Linéaire des nouvelles routes aménagées et bitumées (en Km) | Km              | MIELS   | 24,00                  | 5,00                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.1.2. Linéaire des routes revêtues et réhabilitées (Km)          | Km              | MIELS   | ND                     | 40,00                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.1.3 Linéaire des routes revêtues entretenues (km)               | Km              | MIELS   | ND                     | 5,87                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.2.1. Linéaire de nouvelles rues pavées (km)                     | Km              | MIELS   | 18,26                  | 25,94                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.2.2 Linéaire des rues pavées réhabilitées (Km)                  | Km              | MIELS   | 11,87                  | 16,86                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.2.3. Linéaire des rues pavées entretenues (km)                  | Km              | MIELS   | 7,30                   | 10,38                |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.3.1. Linéaire de nouvelles rues bitumées (km)   | Km              | MIELS   | ND                     | 32,16                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.3.2. Linéaire des rues bitumées réhabilitées (km)   | Km              | MIELS   | ND                     | 5,36                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.3.3 Linéaire des rues bitumées entretenues (km)   | Km              | MIELS   | ND                     | 16,08                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.4.1 Linéaire du chemin de fer construit sur 376 km : Uvinza-Musongati-Gitega-Bujumbura/Kindu  | Km              | MIELS   | ND                     | 18                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.1 Score de conformité des infrastructures de l'Autorité de l'Aviation Civile aux normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (0-100) | Score           | MIELS   | 15,00                  | 40,00                |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE   | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-------------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.10 Flux de marchandises (Tonnes) par voie aérienne                           | Tonnes            | MINCTIT | 1865,00                | 2795,10              |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.11 Nombre de compagnies aériennes effectuant des vols réguliers              | Nombre            | MINCTIT | 6,00                   | 8,00                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.12 Nombre de mouvements d'aéronefs commerciaux                               | Nombre            | MINCTIT | 4244,00                | 7127,24              |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.13 Flux des passagers par voie lacustre (en milliers)                        | Milliers          | MINCTIT | ND                     | 14,49                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.14 Flux des marchandises par voie lacustre (en tonnes)                       | Tonnes            | MINCTIT | ND                     | 335027,05            |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.15 Flux de marchandises transportés par voie routière (en tonnes en millier) | Tonnes en millier | MINCTIT | ND                     | 420,00               |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.2 Score de la qualité des infrastructures portuaires (0-100)                          | Score           | MINCTIT | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.3 Score de la qualité des infrastructures routières (0-100)                           | Score           | MIELS   | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.4 Nombre d'infrastructures sportives de qualité, répondant aux normes internationales | Nombre          | MIELS   | 0,00                   | 1,00                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.5 Flux des passagers par voie routière  | Nombre          | MINCTIT | ND                     | 64088259, 48         |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.6 Flux des passagers par voie routière : Urbain (en millions)                         | Millions        | MINCTIT | 0,61                   | 0,85                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.7 Flux des passagers par voie routière : Interurbain (en millions)                    | Millions        | MINCTIT | 5,00                   | 5,68                 |





| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 5.6.8 Flux des passagers par voie routière : régionale (en millions)    | Millions        | MINCTIT | 0,07                   | 1,86                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 5.6.9 Flux de passagers par voie aérienne                               | Nombre          | MINCTIT | 166445,00              | 359370,00            |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 6.1.1 Taux de croissance du PIB réel (%) du secteur primaire            | Pourcentage     | MFBPE   | -1,50                  | 8,10                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.1.2 Taux de croissance réel du secteur secondaire                     | Pourcentage     | MFBPE   | 2,70                   | 8,90                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 6.1.3 Taux de croissance réel du secteur tertiaire                      | Pourcentage     | MFBPE   | 3,20                   | 8,40                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 6.1.4 Contribution à la croissance (en points de %) du secteur primaire | Pourcentage     | MFBPE   | -0,83                  | 0,96                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.1.5 Contribution à la croissance (en points de %) du secteur secondaire | Pourcentage     | MFBPE   | 1,50                   | 1,06                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.1.6 Contribution à la croissance (en points de %) du secteur tertiaire  | Pourcentage     | MFBPE   | 1,78                   | 1                    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.2.1 Taux d'inflation annuel moyen alimentaire (%)                       | Pourcentage     | MFBPE   | 24,70                  | 8,42                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.2.2 Taux d'inflation annuel moyen non alimentaire (%)                   | Pourcentage     | MFBPE   | 12,50                  | 4,29                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.2.3 Taux d'inflation importée   | Pourcentage     | MFBPE   | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.3.1 Taux d'investissement – FBCF public - en % du PIB                   | Pourcentage     | MFBPE   | 7,80                   | 9,88                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE    | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|--|---|--------------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.3.2 Taux d'investissement – FBCF privé- en % du PIB | Pourcentage        | MFBPE   | 9,90                   | 12,55                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 6.4.1 Déficit budgétaire hors dons (%PIB)             | Pourcentage        | MFBPE   | 10,86                  | 11,50                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 6.5.1 Flux d'IDE sortant (en BIF) / (% PIB)           | Pourcentage        | MFBPE   | 1,20                   | 0,70                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 6.5.2 Flux d'IDE entrants (en BIF) / (% PIB)          | Pourcentage        | MFBPE   | 17,90                  | 17,40                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 6.6.1 Réserves de Changes (en mois d'importation)     | Mois d'importation | MFBPE   | 0,89                   | 9,5                  |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 6.6.2 Dette extérieure en % du PIB                    | Pourcentage        | MFBPE   | 0,16                   | 0,23                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.7.1 Exportations des biens (%du PIB)                                  | Pourcentage     | MFBPE   | 4,10                   | 5,60                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.7.2 Exportations des services   | Pourcentage     | MFBPE   | 2                      | 5                    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.8.1 Score du lien du budget avec les priorités de développement (1-6) | Score           | MFBPE   | 2,50                   | 2,80                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.8.2 Score de l'Efficacité de la gestion financière (1-6)              | Score           | MFBPE   | 2,50                   | 2,80                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.8.3 Score de l'Evaluation financière (1-6)                            | Score           | MFBPE   | 2,50                   | 2,80                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.9.1 Score du Régime commercial (1-6)                                  | Score           | MFBPE   | 4                      | 4,14                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.9.2 Score de la Facilitation des échanges (1-6)                          | Score           | MFBPE   | 3,50                   | 3,64                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.1.1 Contribution sectorielle Industries agroalimentaires dans PIB (en %) | Pourcentage     | MFBPE   | 9,20                   | 12,06                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.1.2 Contribution sectorielle des produits manufacturiers dans le PIB (%) | Pourcentage     | MFBPE   | 2,20                   | 2,89                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.1.3 Contribution des Industries textiles dans le PIB (%)                 | Pourcentage     | MFBPE   | 0,40                   | 0,52                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.1.4 Contribution des Autres industries manufacturières dans le PIB (%)   | Pourcentage     | MFBPE   | 1,80                   | 2,36                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.1.4.1 Nombre d'industries manufacturières créées                         | Nombre          | MCTIT   | 10                     | 12                   |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.2.1. Pourcentage des produits chimiques de Moyenne et haute technologie | Pourcentage     | MCTIT   | 4                      | 4,50                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.2.2. Pourcentage des produits à base du métal                           | Pourcentage     | MCTIT   | 1                      | 1,30                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.2.3. Pourcentage des produits de la cimenterie                          | Pourcentage     | MCTIT   | 0,50                   | 0,80                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.2.4. Pourcentage de l'industrie du marbre                               | Pourcentage     | MCTIT   | 0                      | 0,20                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.2.4. Pourcentage des cuirs et produits en cuir                          | Pourcentage     | MCTIT   | 2                      | 2,30                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.2.6. Pourcentage des produits textiles et Habillement (à expliquer)     | Pourcentage     | MCTIT   | 0,30                   | 1,30                 |





| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.1. Part dans les exportations des produits chimiques                   | Pourcentage     | MCTIT   | 0,10                   | 0,60                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.2. Part dans les exportations des produits à base du métal             | Pourcentage     | MCTIT   | 0                      | 1                    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.3. Part dans les exportations des produits de la cimenterie            | Pourcentage     | MCTIT   | 0                      | 0,05                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.4. Part dans les exportations des produits de l'industrie de la marbre | Pourcentage     | MCTIT   | 0                      | 0,13                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.5. Part dans les exportations des cuirs et produits en cuir            | Pourcentage     | MCTIT   | 0,05                   | 0,23                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.6. Part dans les exportations des produits textiles et Habillement     | Pourcentage     | MCTIT   | 0,01                   | 0,27                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.7. Part dans les exportations des produits à base du verre     | Pourcentage     | MCTIT   | 0                      | 0,50                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.8. Part dans les exportations des produits à base de plastique | Pourcentage     | MCTIT   | 0,02                   | 1                    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.10 Quantité de fer produite en Kg                              | Kg              | MINHEM  | 0,00                   | 33275                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.11 Quantité de marbre produite en m <sup>3</sup>               | m <sup>3</sup>  | MINHEM  | 0,00                   | 663,28               |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.12 Quantité de tourbe produite en Tonnes                       | Tonnes          | MINHEM  | 12962                  | 18301,25             |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.13 Quantité de nickel produite en Tonnes                       | Tonnes          | MINHEM  | ND                     | ND                   |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.14 Quantité de phosphates produite en Tonnes   | Tonnes          | MINHEM  | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.15 Quantité de carbonatâtes produite en Tonnes | Tonnes          | MINHEM  | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.16 Quantité d'albitites produite en Tonnes     | Tonnes          | MINHEM  | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.17 Quantité de vanadium produite en Tonnes     | Tonnes          | MINHEM  | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.19 Quantité de felthsparths produite en Tonnes | Tonnes          | MINHEM  | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.2 Carte minière du Burundi au 1/50000 élaborée | Nombre          | MINHEM  | 0,00                   | 1                    |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.20 Quantité de kaolin produite en Tonnes  | Tonnes          | MINHEM  | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.21 Quantité de quartzites produite en Tonnes  | Tonnes          | MINHEM  | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.22 Quantité d'autres (Li, Al, Zn, U...) produite en Kg  | Kg              | MINHEM  | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.23 Nombre de unités de traitement construites et opérationnelles  | Nombre          | MINHEM  | 1,00                   | 2,00                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.24 Nombre de usines de transformation et de fabrication des produits à base des substances minérales construites et opérationnelles | Nombre          | MINHEM  | 0                      | 1                    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.25 Nombre de raffineries construites et opérationnelles   | Nombre          | MINHEM  | ND                     | ND                   |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.26 Montant des fonds publics recouvrés du montant détournés | BIF             | MFBPE   | 7837424139             | 21583147846          |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.3 Quantité des minerais Produits (en Kg)                    | Kg              | MINHEM  | 531951,23              | 932163,63            |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.4 Quantité d'Or produite en Kg                              | Kg              | MINHEM  | 439,40                 | 1464,10              |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.5 Quantité de cassitérite produite en Kg                    | Kg              | MINHEM  | 100082,20              | 149338,20            |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.6 Quantité de coltan produite en Kg                         | Kg              | MINHEM  | 13191,50               | 139089,50            |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.7 Quantité de wolframite produite en Kg                     | Kg              | MINHEM  | 170250,20              | 238648,30            |



| PILIER                           | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources   | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|----------------------------------|--|--|--|-----------------|-----------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 7.4.8 Quantité de minerais mixtes (Coltan+Cassiterite/Cassiterite+Wolframite) produite en Kg                 | Kg              | MINHEM    | 235025,93              | 351384               |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 7.4.9 Quantité de terres rares produite en Kg  | Kg              | MINHEM    | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 8.1.1 Taux d'inclusion financière numérique (en % population ayant un niveau d'éducation secondaire et plus) | Pourcentage     | MFBPE     | 28,95                  | 40,60                |
| Pilier 2 : Efficacité économique | Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 8.1.2 Valeur ajoutée du secteur des TIC dans la valeur ajoutée totale des entreprises (exprimée en %)        | Pourcentage     | MINCOMTIM | 135349836              | 136024836            |
| Pilier 2 : Efficacité économique | Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 8.1.3 Taux d'inclusion financière numérique (en % population pauvre)   | Pourcentage     | MINCOMTIM | 1,34                   | 21,84                |
| Pilier 2 : Efficacité économique | Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 8.3.1 Prix d'accès à l'internet  | BIF             | MINCOMTIM | ND                     | ND                   |





| PILIER                           | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE        | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|----------------------------------|--|--|---|------------------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2 : Efficacité économique | Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.2.1. Part du secteur hébergement, restaurant et autres services marchands (% PIB)               | Pourcentage            | MFBPE   | 10,1                   | 13,4                 |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 9.2.2. Contribution des services financiers et d'assurance en % du PIB                            | Pourcentage            | MFBPE   | 6,4                    | 7,9                  |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 9.2.3. Flux des touristes (en milliers)   | Milliers des touristes | MINCTIT | 250000                 | 375000               |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 9.2.4. Recettes du tourisme (en million de BIF)   | Million de BIF         | MINCTIT | 734817                 | 1334817              |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 9.4.1 Temps moyen de séjour d'un navire (en nombre de jours)                                      | Nombre de jours        | MINCTIT | 7                      | 4                    |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 9.4.10. Taux de couverture nationale dans la délivrance des permis de transport aux véhicules (%) | Pourcentage            | MINCTIT | 10                     | 30                   |



| PILIER                           | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|----------------------------------|--|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| Pilier 2 : Efficacité économique | Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.4.2. Temps moyen de transit et de retard (en heures) (à vérifier)                                       | Heures          | MINCTIT | 48                     | 40                   |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.4.3. Temps moyen de passage au post frontalier (en heures)  | Heures          | MINCTIT | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 9.4.4. Temps moyen de marche de domicile à arrêt bus (minutes)  | Minutes         | MINCTIT | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 9.4.5. Temps moyen d'attente à l'arrêt bus (minutes)  | Minutes         | MINCTIT | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 9.4.6. Temps moyen de voyage par km (minutes)   | Minutes         | MINCTIT | ND                     | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 9.4.7. Pourcentage des usagers utilisant la carte électronique pour le paiement des services de transport | Pourcentage     | MINCTIT | ND                     | ND                   |



| PILIER                                  | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2027 |
|---|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|
| <b>Pilier 2 : Efficacité économique</b> | <b>Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique</b> | <b>O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi</b> | 9.4.8. Pourcentage des usagers faisant le paiement des services de transport en ligne  | Pourcentage     | MINCTIT | ND                     | ND                   |
| <b>Pilier 2 : Efficacité économique</b> | <b>Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique</b> | <b>O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi</b> | 9.4.9. Taux de couverture nationale dans la délivrance des certificats de contrôle technique aux véhicules immatriculés au Burundi (%) | Pourcentage     | MINCTIT | 10                     | 30                   |

**Annexe 3 : Les indicateurs sans cibles nécessitant des enquêtes dans l'immédiat par l'INSBU en collaboration avec le BESD**

**Tableau 6 . Les indicateurs sans cibles nécessitant des enquêtes dans l'immédiat par l'INSBU en collaboration avec le BESD**

| <b>INDICATEUR D'EFFET</b>                                 | <b>INDICATEURS POUR LA VISION BURUNDI<br/>PAYS EMERGENT EN 2040 ET PAYS DEVELOPPE<br/>EN 2060</b>  |
|---|--|
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | <b>1.1.1. Qualité du service public</b>  |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.2. Taux de satisfaction des usagers des services de la sécurité publique   |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.3. Taux de satisfaction des usagers des services de la défense nationale   |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.5. Taux de satisfaction des usagers des services de santé de base  |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.6. Taux de satisfaction des usagers des services d'éducation   |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.8. Taux de satisfaction des usagers des services de la fonction publique   |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.9. Taux de satisfaction des usagers des services d'agriculture et d'élevage  |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.10. Taux de satisfaction des usagers des services d'assainissement   |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.11. Taux de satisfaction des usagers des services des finances publiques   |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.12. Taux de satisfaction des usagers des services fiscaux  |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.13. Taux de satisfaction des usagers des infrastructures routières   |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.14. Taux de satisfaction des usagers des services d'eau et d'électricité   |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.15. Taux de satisfaction des usagers des services diplomatiques et consulaires   |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.16. Taux de satisfaction des usagers des services des TIC  |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.1.17. Taux de satisfaction des usagers des services de la justice  |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | <b>1.1.2. Qualité de la fonction publique</b>  |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.2.1. Taux de dossiers traités en moins de X jours  |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.2.2. Délai moyen de réponse au courrier  |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | <b>1.1.3. Degré d'indépendance de la fonction publique par rapport aux pressions politiques</b>  |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.3.1. Pourcentage de marchés publics attribués conformément au Code des marchés publics   |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | 1.1.3.2. Pourcentage de fonctionnaires de l'Etat recrutés sur base d'un concours   |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b> | <b>1.1.4. Qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et de la crédibilité de l'engagement du Gouvernement à l'égard de ces politiques</b> |

| <b>INDICATEUR D'EFFET</b>                                  | <b>INDICATEURS POUR LA VISION BURUNDI<br/>PAYS EMERGENT EN 2040 ET PAYS DEVELOPPE<br/>EN 2060</b>  |
|--|--|
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b>  | <b>1.1.5. La crédibilité de l'engagement du Gouvernement à l'égard des politiques</b>  |
| <b>Indicateur 1.1: Efficacité Gouvernementale (0-100)</b>  | 1.1.5.1. Taux de mise en œuvre des politiques du Gouvernement  |
| <b>Indicateur 1.2: Capacité statistique (0-100)</b>        | <b>1.2.1. Méthodologie</b>   |
| <b>Indicateur 1.2: Capacité statistique (0-100)</b>        | <b>1.2.2. Source des données</b>   |
| <b>Indicateur 1.2: Capacité statistique (0-100)</b>        | <b>1.2.3. Périodicité</b>  |
| <b>Indicateur 1.2: Capacité statistique (0-100)</b>        | <b>1.2.4. Exactitude</b>   |
| <b>Indicateur 1.3: Transparence (0-100)</b>                | <b>1.3.1. Les allégations de corruption contre les politiciens et/ou les fonctionnaires de tous les niveaux sont examinées par un organe indépendant</b>   |
| <b>Indicateur 1.4: Appareil de sécurité (0-100)</b>        | <b>1.4.1 Stabilité totale de la sécurité intérieure</b>  |
| <b>Indicateur 1.4: Appareil de sécurité (0-100)</b>        | <b>1.4.2 Niveau d'amélioration de la performance de la Police Judiciaire</b>   |
| <b>Indicateur 1.4: Appareil de sécurité (0-100)</b>        | <b>1.4.3. Maîtrise des mouvements transfrontaliers des personnes</b>   |
| <b>Indicateur 1.4: Appareil de sécurité (0-100)</b>        | <b>1.4.4. Flux des entrées régulières sur les frontières</b>   |
| <b>Indicateur 1.4: Appareil de sécurité (0-100)</b>        | <b>1.4.5. Flux des sorties régulières sur les frontières</b>   |
| <b>Indicateur 2.1: Stabilité démocratique (0-100)</b>      | <b>2.1.1 Etat des libertés politiques et civiles</b>   |
| <b>Indicateur 2.1: Stabilité démocratique (0-100)</b>      | <b>2.1.2 Durée ou longévité des institutions démocratiques</b>   |
| <b>Indicateur 2.1: Stabilité démocratique (0-100)</b>      | <b>2.1.3 Respect des cycles électoraux</b>   |
| <b>Indicateur 2.1: Stabilité démocratique (0-100)</b>      | <b>2.1.4. Degré d'appropriation des instruments internationaux et régionaux de promotion des droits humains ratifiés par le Burundi</b>  |
| <b>Indicateur 2.1: Stabilité démocratique (0-100)</b>      | <b>2.1.5. Degré de respect des engagements contenus dans les instruments internationaux et régionaux de promotion des droits humains ratifiés par le Burundi</b>   |
| <b>Indicateur 2.1: Stabilité démocratique (0-100)</b>      | <b>2.1.6. Degré d'appropriation des droits humains par les différentes couches de la société burundaise</b>  |
| <b>Indicateur 2.2: Leadership (0-100)</b>                  | <b>2.2.1. Capacité du leadership politique à gérer efficacement les réformes dans le but d'atteindre ses priorités</b>   |
| <b>Indicateur 2.2: Leadership (0-100)</b>                  | <b>2.2.2. Efficacité avec laquelle le Gouvernement utilise les ressources disponibles de manière optimale</b>  |
| <b>Indicateur 2.3: Corruption (0-100)</b>                  | <b>2.3.1. Degré de corruption administrative et politique Indice de perception de la corruption</b>  |
| <b>Indicateur 2.4. Gestion publique (1-100)</b>            | <b>2.4.1. Les grandes dépenses font l'objet d'appel d'offres</b>   |
| <b>Indicateur 2.4. Gestion publique (1-100)</b>            | <b>2.4.2. Les citoyens peuvent avoir accès aux résultats et aux documents relatifs aux marchés publics (intégralité du contrat, soumission d'offres, rapports d'exécution, audits financiers, etc.).</b> |
| <b>Indicateur 2.5: Absence de troubles sociaux (1-100)</b> | <b>2.5.1 Taux de satisfaction collective vis-à-vis du système politique</b>  |



| <b>INDICATEUR D'EFFET</b>   | <b>INDICATEURS POUR LA VISION BURUNDI<br/>PAYS EMERGENT EN 2040 ET PAYS DEVELOPPE<br/>EN 2060</b>                                    |
|---|--|
| <b>Indicateur 2.5: Absence de troubles sociaux (1-100)</b>  | <b>2.5.6. Nombre de structure et de prévention du harcèlement et abus d'autorité en milieu du travail</b>                            |
| <b>Indicateur 3.1: % du budget alloué à l'agriculture par rapport au budget total</b>   | <b>3.1.1 Taux du budget alloué aux investissements agricoles (en %)</b>  |
| <b>Indicateur 3.1: % du budget alloué à l'agriculture par rapport au budget total</b>   | <b>3.1.2 Part du secteur primaire au PIB</b>   |
| <b>Indicateur 3.2: Taux de la population vivant en sécurité alimentaire (en %)</b>  | <b>3.2.2. Taux d'accroissement de la production des cultures industrielles</b>   |
| <b>Indicateur 3.2: Taux de la population vivant en sécurité alimentaire (en %)</b>  | <b>3.2.3 Taux d'accroissement d'animaux d'élevage</b>  |
| <b>Indicateur 3.2: Taux de la population vivant en sécurité alimentaire (en %)</b>  | 3.2.3.7. Taux d'accroissement de la production en viande   |
| <b>Indicateur 3.2: Taux de la population vivant en sécurité alimentaire (en %)</b>  | <b>3.2.4. Nombre d'Infrastructures d'appui à la production végétale</b>  |
| <b>Indicateur 3.2: Taux de la population vivant en sécurité alimentaire (en %)</b>  | <b>3.2.8. Nombre d'équipements agricoles</b>   |
| <b>Indicateur 3.2: Taux de la population vivant en sécurité alimentaire (en %)</b>  | <b>3.2.9. Nombre de machines agricoles</b>   |
| <b>Indicateur 5.4: Proportion du chemin de fer construit</b>  | <b>5.4.1 Proportion du chemin de fer construit sur 376 km : Uvinza-Musongati-Gitega-Bujumbura/Kindu</b>                              |
| <b>Indicateur 5.6: Score de la qualité des Infrastructures (0-100)</b>  | <b>5.6.3 Score de la qualité des infrastructures routières (0-100)</b>   |
| <b>Indicateur 5.6: Score de la qualité des Infrastructures (0-100)</b>  | <b>5.6.5 Flux des passagers par voie routière</b>  |
| <b>Indicateur 5.6: Score de la qualité des Infrastructures (0-100)</b>  | <b>5.6.13 Flux des passagers par voie lacustre (en milliers)</b>   |
| <b>Indicateur 5.6: Score de la qualité des Infrastructures (0-100)</b>  | <b>5.6.14 Flux des marchandises par voie lacustre (en tonnes)</b>  |
| <b>Indicateur 5.6: Score de la qualité des Infrastructures (0-100)</b>  | <b>5.6.16 Flux de marchandises transportés par voie routière (en tonnes en millier)</b>  |
| <b>Indicateur 6.2: Taux d'inflation annuel moyen (en %)</b>   | <b>6.2.3 Taux d'inflation importée</b>   |
| <b>Indicateur 6.6: Réserves de Changes (en mois d'importations)</b>   | <b>6.6.1 Réserves de Changes (service de la dette extérieure)</b>  |
| <b>Indicateur 7.1: Contribution de la valeur ajoutée du secteur industriel dans le PIB (en %)</b>                                       | 7.1.1.1 Nombre d'industries agro-alimentaires fonctionnelles construites   |
| <b>Indicateur 7.1: Contribution de la valeur ajoutée du secteur industriel dans le PIB (en %)</b>                                       | 7.1.4.1 Nombre d'industries manufacturières créées   |
| <b>Indicateur 8.3: Pourcentage (%) de la population utilisant l'internet</b>  | <b>8.3.1 Prix d'accès à l'internet</b>   |
| <b>Indicateur 9.2: Contribution du secteur du tourisme dans la Valeur ajoutée (%PIB)</b>  | <b>9.2.1. part du secteur hébergement, restaurant et autres services marchands (% PIB)</b>   |
| <b>Indicateur 10.4: Epargne nationale brute en % du PIB</b>   | <b>10.4.1 Revenu des facteurs en % du PIB</b>  |
| <b>Indicateur 13.6: Ratio élèves/salle (public) du cycle fondamental</b>  | <b>13.6.1. % des salles de classes ayant au maximum 40 élèves</b>  |
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et</b> | <b>15.1.1 Proportion des étudiants filles du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et</b> |



| INDICATEUR D'EFFET  | INDICATEURS POUR LA VISION BURUNDI<br>PAYS EMERGENT EN 2040 ET PAYS DEVELOPPE<br>EN 2060  |
|---|---|
| <b>Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b>  | <b>Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b>  |
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> | <b>15.1.2 Proportion des étudiants garçons du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> |
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> | <b>15.1.5. Proportion d'étudiants ayant accès à l'ordinateur (%)</b>  |
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> | <b>15.1.6. Proportion d'étudiants ayant accès à l'internet (%)</b>  |
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> | <b>15.1.7: Nombre de spécialistes en cancérologie</b>   |
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> | <b>15.1.8. Nombre de spécialistes en Neuro chirurgie</b>  |
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> | <b>15.1.9. Nombre de spécialistes en Néphrologie</b>  |
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> | <b>15.1.10. Nombre de spécialistes en chirurgie cardiaque</b>   |
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> | <b>15.1.11. Nombre de spécialistes vétérinaires</b>   |
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> | <b>15.1.12. Nombre de spécialistes en pharmacie</b>   |
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> | <b>15.1.13. Nombre d'ingénieurs en construction des barrages hydroélectriques</b>   |



| <b>INDICATEUR D'EFFET</b>   | <b>INDICATEURS POUR LA VISION BURUNDI<br/>PAYS EMERGENT EN 2040 ET PAYS DEVELOPPE<br/>EN 2060</b>   |
|---|---|
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> | <b>15.1.14. Nombre d'ingénieurs en captage et traitement des eaux de surface</b>  |
| <b>Indicateur 15.1. Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE</b> | <b>15.1.15. Nombre d'ingénieurs en exploitation et maintenance des centrales nucléaires</b>   |
| <b>Indicateur 15.2: Dépenses intérieures brutes en recherche et développement (en % du PIB)</b>   | <b>15.2.1. Nombre de centres d'incubation construits et équipés dans les établissements d'enseignement supérieur pour le transfert de technologie</b> |
| <b>Indicateur 15.2: Dépenses intérieures brutes en recherche et développement (en % du PIB)</b>   | <b>15.2.2. % d'enseignants ayant publiés dans les revues indexées</b>   |
| <b>Indicateur 15.2: Dépenses intérieures brutes en recherche et développement (en % du PIB)</b>   | <b>15.2.4. Centre national de recherche multi disciplinaire</b>   |
| <b>Indicateur 15.2: Dépenses intérieures brutes en recherche et développement (en % du PIB)</b>   | <b>15.2.5. Nombre de brevets déposés</b>  |
| <b>Indicateur 16.1: Incidence des prestations des programmes de protection sociale et de travail au quintile le plus pauvre (%)</b>   | <b>16.1.4. Pourcentage des enfants scolarisés bénéficiant de déjeuners gratuits à l'école (Cantines scolaires)</b>                                    |
| <b>Indicateur 16.1: Incidence des prestations des programmes de protection sociale et de travail au quintile le plus pauvre (%)</b>   | <b>16.1.1. Proportion de la population bénéficiant l'assistance sociale</b>   |
| <b>Indicateur 16.1: Incidence des prestations des programmes de protection sociale et de travail au quintile le plus pauvre (%)</b>   | <b>16.1.10. Proportion des personnes vulnérables actives couvertes par des programmes de travaux publics HIMO</b>                                     |
| <b>Indicateur 16.1: Incidence des prestations des programmes de protection sociale et de travail au quintile le plus pauvre (%)</b>   | <b>16.1.2. Pourcentage de la population enregistrée dans le Registre social Unique (Digitalisation)</b>   |
| <b>Indicateur 16.1: Incidence des prestations des programmes de protection sociale et de travail au quintile le plus pauvre (%)</b>   | <b>16.1.3. Proportion d'enfants couverte par des prestations de protection sociale</b>  |
| <b>Indicateur 16.1: Incidence des prestations des programmes de protection sociale et de travail au quintile le plus pauvre (%)</b>   | <b>16.1.5. Taux de transition du quintile le plus pauvre aux quintiles non pauvres</b>  |
| <b>Indicateur 16.1: Incidence des prestations des programmes de protection sociale et de travail au quintile le plus pauvre (%)</b>   | <b>16.1.6. Pourcentage des personnes vulnérables bénéficiant d'une couverture en soins de santé gratuits</b>  |
| <b>Indicateur 16.1: Incidence des prestations des programmes de protection sociale et de travail au quintile le plus pauvre (%)</b>   | <b>16.1.7. Pourcentage des personnes vulnérables bénéficiant d'une couverture en vivres ou non vivres</b>   |
| <b>Indicateur 16.1: Incidence des prestations des programmes de protection sociale et de travail au quintile le plus pauvre (%)</b>   | <b>16.1.8. Pourcentage des ménages des personnes vulnérables ayant accès à l'habitat décent</b>   |
| <b>Indicateur 16.1: Incidence des prestations des programmes de protection sociale et de travail au quintile le plus pauvre (%)</b>   | <b>16.1.9. Pourcentage des personnes sinistrées et autres vulnérables ayant accès aux moyens de subsistance durable</b>                               |
| <b>Indicateur 16.2: Taux de couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi</b>   | <b>16.2.1. Proportion de la population active affiliée au régime chômage</b>  |

| <b>INDICATEUR D'EFFET</b>   | <b>INDICATEURS POUR LA VISION BURUNDI<br/>PAYS EMERGENT EN 2040 ET PAYS DEVELOPPE<br/>EN 2060</b>                     |
|---|---|
| <b>Indicateur 16.2: Taux de couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi</b>                       | <b>16.2.2. Proportion de la population active bénéficiaire des prestations familiales</b>                             |
| <b>Indicateur 16.2: Taux de couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi</b>                       | <b>16.2.5. Proportion de la population active et assurée en pension et en risques professionnels</b>                  |
| <b>Indicateur 16.2: Taux de couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi</b>                       | 16.2.5.1. Taux de couverture sociale de l'INSS aux travailleurs du secteur informel (non structuré)                   |
| <b>Indicateur 16.2: Taux de couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi</b>                       | <b>16.2.6. Ratio démographique de financement des prestations</b>   |
| <b>Indicateur 16.2: Taux de couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi</b>                       | <b>16.2.7. Taux de remplacement de la pension</b>   |
| <b>Indicateur 16.2: Taux de couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi</b>                       | <b>16.2.8. Taux des charges administratives des systèmes de protection Sociale à l'INSS</b>                           |
| <b>Indicateur 16.2: Taux de couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi</b>                       | <b>16.2.9. Taux des charges techniques des systèmes de protection sociale à l'INSS</b>                                |
| <b>Indicateur 16.2: Taux de couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi</b>                       | <b>16.2.10. Taux de charges techniques des systèmes de protection sociale fonctionnelle à l'ONPR</b>                  |
| <b>Indicateur 16.2: Taux de couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi</b>                       | <b>16.2.11. Taux de charges administratives des systèmes de protection sociale fonctionnelle à l'ONPR</b>             |
| <b>Indicateur 16.2: Taux de couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi</b>                       | <b>16.2.12. Taux de charges techniques des systèmes de protection sociale fonctionnelle (%) à la MFP</b>              |
| <b>Indicateur 17.1: Taux de la population ayant accès à une source d'eau potable à moins de 30 minutes aller-retour</b> | <b>17.1.1 Taux de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable à moins de 30 minutes aller-retour</b> |
| <b>Indicateur 17.1: Taux de la population ayant accès à une source d'eau potable à moins de 30 minutes aller-retour</b> | <b>17.1.2 Taux de la population rurale ayant accès à une source d'eau potable à moins de 30 minutes aller-retour</b>  |
| <b>Indicateur 21.4: APD nette reçue (en % PIB)</b>  | <b>21.4.2. Ratio Service de la dette en % du PIB</b>  |

**Annexe 4 : Cadre de mesure des Résultats (CMR) du PND**
**Tableau 7. : Cadre de mesure des Résultats (CMR) du PND**

| PILIER                          | AXES DU PND                                  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                      | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|--|---|---|-----------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.1. Qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et de la crédibilité de l'engagement du Gouvernement à l'égard de ces politiques | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.2. La crédibilité de l'engagement du Gouvernement à l'égard des politiques  | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation  | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.3. Qualité du service public  | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation  | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.4. Qualité de la fonction publique  | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |



| PILIER                          | AXES DU PND                                 | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                      | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources      | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|--------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.5. Degré d'indépendance de la fonction publique par rapport aux pressions politiques | Score           | INSBU/BESD   | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.6. Degré d'indépendance de la fonction publique par rapport aux pressions politiques | Score           | INSBU/BESD   | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.7. Pourcentage des affaires civiles jugées sur les affaires civiles enrôlées         | Pourcentage     | Mini Justice | 102,8                  | 113                  | 120                  | 125                  | 128                  | 130                  |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.8. Pourcentage des affaires pénales jugées sur les affaires pénales enrôlées         | Pourcentage     | Mini Justice | 68                     | 74,5                 | 95                   | 100                  | 105                  | 110                  |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.9. Pourcentage des affaires commerciales exécutées sur les affaires                  | Pourcentage     | Mini Justice | 20                     | 22,9                 | 40                   | 60                   | 80                   | 85                   |



| PILIER                          | AXES DU PND                                 | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                      | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources      | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|--------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 |   |   | commerciales jugées   |                 |              |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.10. Pourcentage des affaires civiles exécutées sur les affaires civiles jugée définitivement      | Pourcentage     | Mini Justice | 27,5                   | 30                | 70                | 80                | 90                | 92                |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.11. Pourcentage de prévenus en détention par rapport au nombre total de détenus                   | Pourcentage     | Mini Justice | 42                     | 38                | 35                | 31                | 28                | 24                |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.12. Taux d'occupation des prisons par rapport à la capacité d'accueil                             | Pourcentage     | Mini Justice | 297                    | 260               | 200               | 180               | 165               | 150               |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.1.13. Pourcentage des titres délivrés au cours des 12 derniers mois par rapport aux titres demandés | Pourcentage     | Mini Justice | 96                     | 97                | 97                | 97,5              | 98                | 98,5              |





| PILIER                          | AXES DU PND                                 | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                      | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 1.2.1. Méthodologie   | Score           | INSBU   | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 1.2.2. Source des données   | Score           | INSBU   | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 1.2.3. Périodicité  | Score           | INSBU   | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 1.2.4. Exactitude   | Score           | INSBU   | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliations | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.4.2 Niveau d'amélioration de la performance de la Police Judiciaire | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation  | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.4.3. Maîtrise des mouvements transfrontaliers des personnes         | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |



| PILIER                          | AXES DU PND                                 | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                      | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation  | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.4.4. Flux des entrées régulières sur les frontières                                       | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation  | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 1.4.5. Flux des sorties régulières sur les frontières                                       | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : ENGAGEMENT DE L'ETAT | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation  | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 1.4.6. Niveau de coordination et de fonctionnement du Corps de Défense                      | Pourcentage     | MDNAC   | 50                     | 51,5                 | 55                   | 58,5                 | 60                   | 62,5                 |
| Pilier 1 : ENGAGEMENT DE L'ETAT | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation  | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 1.4.7. Maîtrise des menaces externes à la sécurité de l'Etat                                | Pourcentage     | MDNAC   | 25                     | 25                   | 25                   | 25                   | 31,67                | 35                   |
| Pilier 1 : ENGAGEMENT DE L'ETAT | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.4.8. Niveau des capacités professionnelles à la stabilisation régionale et internationale | Pourcentage     | MDNAC   | 40                     | 40                   | 42,5                 | 47,5                 | 51,5                 | 55                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 1.4.9. La confiance perçue des citoyens dans la sécurité intérieure                         | Score           | MIDCSP  | 55                     | 55,50                | 57,50                | 61,50                | 63,50                | 67,50                |



| PILIER                                  | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---|---|--|--|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|   |   |  |  |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Pilier 1 : Engagement de l'Etat</b>  | <b>Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation</b>        | <b>O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b>                                  | 1.4.10. Niveau des capacités professionnelles à la stabilisation régionale et internationale | Pourcentage     | MIDCSP  | 40                     | 40                | 42,50             | 47,50             | 51,50             | 55                |
| <b>Pilier 1 : ENGAGEMENT DE L'ETAT</b>  | <b>Axe 1 : Gouvernance, paix et réconciliation</b>        | <b>O.1.1. Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b>                                  | 1.4.11 Taux de satisfaction des usagers des services diplomatiques et consulaires            | Pourcentage     | MAECD   | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| <b>Pilier 5 : Partenariat Fructueux</b> | <b>Axe 5 : Coopération et mobilisation des ressources</b> | <b>O.S 4 : Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b> | 1.4.12 Montant transféré par la diaspora burundaise en devise »                              | USD             | MAECD   | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS                                | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|--|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 10.2.1 Recettes fiscales en % du PIB       | Pourcentage     | MFBPE   | 14,50                  | 14,67                | 14,88                | 15,51                | 15,96                | 16,52                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 10.2.2 Recettes non fiscales % du PIB      | Pourcentage     | MFBPE   | 2,30                   | 2,33                 | 2,36                 | 2,46                 | 2,53                 | 2,62                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10.2.3 Recettes minières % du PIB          | Pourcentage     | MFBPE   | 0,10                   | 0,6                  | 1,2                  | 1,7                  | 2,2                  | 2,7                  |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie                      | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie                                 | 10.3.1 Score de la Politique fiscale (1-6) | Score           | MFBPE   | 3,20                   | 3,2                  | 3,2                  | 3,2                  | 3,2                  | 3,3                  |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS                                    | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |  |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10.3.2 Score de l'Administration fiscale (1-6) | Score           | MFBPE   | 3,20                   | 3,2               | 3,2               | 3,3               | 3,3               | 3,3               |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10.4.1 Revenu des facteurs en % du PIB         | Pourcentage     | MFBPE   | 0,3                    | 0,3               | 0,2               | 0,2               | 0,1               | 0,2               |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10.5.1 Score de la Stabilité financière (1- 6) | Score           | MFBPE   | 2,2                    | 2,2               | 2,3               | 2,3               | 2,4               | 2,4               |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources         | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|-----------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10.5.2 Score de l'Efficacité dans la mobilisation des ressources (1- 6)   | Score           | MFBPE           | 2,7                    | 2,7                  | 2,7                  | 2,8                  | 2,8                  | 2,8                  |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10.5.3 Score de l'Accès aux services financiers (1- 6)  | Score           | MFBPE           | 3,20                   | 3,2                  | 3,2                  | 3,2                  | 3,2                  | 3,3                  |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10.1.1. Proportion des jeunes insérés professionnellement et/ou ayant créé leurs emplois ou travaillant dans des structures créées par les jeunes | Pourcentage     | MCEAJS C/PAEE J | ND                     | 27,99                | 29,29                | 30,58                | 31,88                | 33,17                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie                      | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie                                | 10A.1.2. % des jeunes ayant créé leurs emplois  | Pourcentage     | MCEAJS C/PAEE J | ND                     | 60,70                | 61,40                | 62,10                | 62,80                | 63,50                |





| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources         | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|---|--|--|-----------------|-----------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi   |  |                 |                 |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10A.1.3. % des jeunes insérés professionnellement                                      | Pourcentage     | MCEAJS C/PAEE J | ND                     | 11,20             | 11,70             | 12,20             | 12,70             | 13,20             |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 10A.1.4. Nombre d'emplois créés par les projets des jeunes financés                    | Nombre          | MCEAJS C/PAEE J | ND                     | 33000             | 34500             | 36000             | 37500             | 39000             |
| Pilier 3: Equité sociale        | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale               | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.1.1. Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans | Pourcentage     | MSPLS           | 5,00                   | 5,00              | 4,00              | 4,00              | 3,00              | 3,00              |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.2. Proportion de nouveau-nés mis au sein dans l'heure qui a suivi la naissance                  | Pourcentage     | MSPLS   | 90,00                  | 90,00                | 90,00                | 92,00                | 93,00                | 94,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.3. Pourcentage des enfants de 0 à 6 mois qui sont alimentés exclusivement avec du lait maternel | Pourcentage     | MSPLS   | 85,00                  | 85,00                | 86,00                | 87,00                | 87,00                | 88,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.4. Prévalence de l'anémie chez les enfants de 6-59 mois   | Pourcentage     | MSPLS   | 61,00                  | 40,00                | 35                   | 30                   | 25                   | 20,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.5. Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois ayant bénéficié d'un apport alimentaire acceptable | Pourcentage     | MSPLS   | 13,30                  | 18,00                | 22,00                | 27,00                | 33,00                | 37,00                |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | 11.1.6. Nombre de jours de rupture de stock de contingence pour la prise en charge de la malnutrition | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.6. Nombre de jours de rupture de stock de contingence pour la prise en charge de la malnutrition                               | Nombre          | MSPLS   | 1                      | 0                    | 0                    | 0                    | 0                    | 0                    |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale   | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.7. Pourcentage des CDS qui disposent d'un Service Thérapeutique Ambulatoire (STA) fonctionnel et conforme aux normes           | Pourcentage     | MSPLS   | 82,00                  | 78,00                | 74,00                | 70,00                | 66,00                | 62,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale   | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.8. Pourcentage des Hôpitaux qui disposent d'un Service de Stabilisation Thérapeutique (SST) fonctionnel et conforme aux normes | Pourcentage     | MSPLS   | 90,00                  | 85,00                | 80,00                | 75,00                | 70,00                | 65,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital   | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.1.9. Taux de guérison en STA   | Pourcentage     | MSPLS   | 90,00                  | 92,00                | 93,00                | 94,00                | 95,00                | 96,00                |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                          | humain et inclusion sociale                                 |   |  |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.10.1. Taux de notification de la Tuberculose Pulmonaire Bacille positif (TPB +) | Pourcentage     | MSPLS   | 55                     | 62                   | 69                   | 76                   | 83                   | 90                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.11.1. Nombre de CDS pour 10 000 habitants                                       | Nombre          | MSPLS   | 1CDS/10 216hab         | 1CDS/102 16          | 1CDS/102 00          | 1CDS/101 84          | 1CDS/101 68          | 1CDS/101 52          |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.11.2. Nombre de Médecins pour 10 000 habitants                                  | Nombre          | MSPLS   | 1Méd/13 848hab         | 1Méd/136 28          | 1Méd/134 08          | 1Méd/131 88          | 1Méd/129 68          | 1Méd/127 48          |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.11.3. Nombre d'infirmiers pour 3 000 habitants                                  | Nombre          | MSPLS   | 1Inf/162 2             | 1Inf/1680            | 1Inf/1738            | 1Inf/1796            | 1Inf/1854            | 1Inf/1912            |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.11.4. Nombre de sage-femmes pour 10 000 habitants  | Nombre          | MSPLS   | 1 SF/ 36 852 hab       | 1 SF/ 35272 hab      | 1SF/ 33692 hab       | 1SF/ 32112 hab       | 1SF/ 30532 hab       | 1 SF/ 28952 hab      |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.11.5. Nombre d'hôpitaux pour 250 000 habitants   | Nombre          | MSPLS   | 1hop/26 5306           | 1hop/2644 06         | 1hop/2635 06         | 1hop/262 606         | 1hop/2608 06         | 1hop/2599 06         |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.11.6. Taux de disponibilité des médicaments essentiels (Communauté, Formations Sanitaires) | Pourcentage     | MSPLS   | 55,00                  | 62,00                | 65,00                | 72,00                | 80,00                | 80,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.11.7. Proportion d'épidémies maîtrisées  | Pourcentage     | MSPLS   | 60,00                  | 80,00                | 100,00               | 100,00               | 100,00               | 100,00               |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital                             | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.11.8. Part du budget de l'Etat allouée à la santé  | Pourcentage     | MSPLS   | 9,93                   | 4,50                 | 4,50                 | ≥15                  | ≥15                  | ≥15                  |



| PILIER                   | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                         | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|--|--|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                          | humain et inclusion sociale                                  |  |  |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2 : Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2 : Améliorer les services sociaux de base | 11.2.1. Prévalence de l'anémie chez femmes de 15-49 ans  | Pourcentage     | MSPLS   | ND                     | 38,00                | 35,00                | 30,00                | 25,00                | 22,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale  | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.2.2. Pourcentage de femmes enceintes qui ont reçu au moins 4 CPN  | Pourcentage     | MSPLS   | 35,30                  | 39                   | 42                   | 46                   | 49                   | 53                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale  | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.2.3. Pourcentage des femmes enceintes qui ont eu au moins 1 CPN au cours du premier trimestre de la grossesse | Pourcentage     | MSPLS   | 45                     | 49                   | 53                   | 57                   | 61                   | 65                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale  | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 11.2.4. Pourcentage des femmes en CPN ayant reçu au moins 3 doses de traitement préventif                        | Pourcentage     | MSPLS   | 58,8                   | 65                   | 70                   | 75,00                | 80,00                | 85,00                |



| PILIER                          | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                               | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|--|--|---|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 | <b>inclusion sociale</b>   |  | intermittent (TPIg3) avant l'accouchement   |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.2.5. Pourcentage des FOSA offrant les services des soins prénataux   | Pourcentage     | MSPLS   | 71                     | 76                | 81                | 86                | 91                | 96                |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.2.6. % des FOSA ayant les tests essentiels de diagnostic. (Test de grossesse, protéinurie, le taux d'hémoglobine, glucoserie, test du palu, test du VIH, test du syphilis) | Pourcentage     | MSPLS   | 75,00                  | 80,00             | 100,00            | 100,00            | 100,00            | 100,00            |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.3.1. Pourcentage des accouchements assistés par un prestataire qualifié en milieu de soins   | Pourcentage     | MSPLS   | 85,00                  | 85,00             | 85,00             | 93,00             | 94,00             | 95,00             |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital</b>                             | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.3.2. Taux de réalisation des césariennes   | Pourcentage     | MSPLS   | 9,00                   | 9,00              | 9,00              | 10,00             | 10,00             | 10,00             |





| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                          | humain et inclusion sociale                                 |   |  |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.3.3. Proportion de femmes ayant reçu de l'utéro tonique immédiatement après l'accouchement pour prévenir l'hémorragie du post partum  | Pourcentage     | MSPLS   | 68,00                  | 70,00                | 75,00                | 80,00                | 85,00                | 90,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.3.4. Pourcentage des FOSA pratiquant des césariennes disposant de tous les éléments traceurs relatifs aux soins obstétricaux complets (agents formés en chirurgie, agents formés en anesthésie, agents formés en SONUC, table de réanimation, oxygène, incubateur, équipement | Pourcentage     | MSPLS   | 0                      | 10,00                | 15,00                | 20,00                | 25,00                | 30,00                |



| PILIER                          | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                               | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|--|--|--|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 |  |  | d'anesthésie et de réa complet et fonctionnel, de ponction lombaire ; banque de sang, atropine, ketamine, halothane inhalation, lidocaïne inj, epinephrine, thiopental, bromure de suxaméthonium |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.3.5. Nombre de décès maternels dans les FOSA  | Nombre          | MSPLS   | 360                    | 345               | 330               | 315               | 300               | 285               |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.4.1. % des FOSA offrant les SONUB disposant des éléments pour les soins au nouveau-né (Antibiotiques pour prématurés ou RPM prolongée, Réanimation néonatale, Méthode                         | Pourcentage     | MSPLS   | 0                      | 0,80              | 0,90              | 0,93              | 0,94              | 0,98              |



| PILIER                          | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                               | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|--|--|---|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 |  |  | kangourou, Antibiotiques injectables pour la septicémie néonatale, Allaitement immédiat et exclusif, Soins d'hygiène du cordon, Protection thermique) |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.5.1. Taux de mortalité infantile juvénile (pour 1000 naissances vivantes)  | Pourcentage     | MSPLS   | 60                     | 58                | 56                | 54                | 52                | 50                |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.5.2. Pourcentage d'enfants complètement vaccinés   | Pourcentage     | MSPLS   | 85,00                  | 86,00             | 85,00             | 87,00             | 90,00             | 92,00             |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.5.3. Couverture vaccinale pentavalent 3  | Pourcentage     | MSPLS   | 86,30                  | 86,30             | 87,00             | 91,00             | 93,00             | 94,00             |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.5.4. Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans ayant présenté des symptômes de diarrhée à qui on a donné des SRO et du zinc | Pourcentage     | MSPLS   | 67,00                  | 70,00                | 75,00                | 80,00                | 85,00                | 90,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.5.5. Pourcentage d'enfants de 6 à 59 mois supplémentés en vitamine A   | Pourcentage     | MSPLS   | ND                     | 90,00                | 90,00                | 90,00                | 90,00                | 90,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.5.6. Pourcentage des enfants de 12 à 59 mois déparasités à l'albendazole/Me bendazole                                | Pourcentage     | MSPLS   | 85,00                  | 86,00                | 88,00                | 89,00                | 90,00                | 90,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.5.7. Prévalence de l'Onchocercose  | Pourcentage     | MSPLS   | 3,00                   | 3,00                 | 3,00                 | 2,00                 | 2,00                 | 2,00                 |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.5.8. Prévalence de la schistosomiase (à Mansonia/Haematobium)   | Pourcentage     | MSPLS   | 1,00                   | 1,00                 | 1,00                 | 1,00                 | 1,00                 | 1,00                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.6.1. Couple année protection                                    | Nombre          | MSPLS   | 33,00                  | 35,00                | 37,00                | 39,00                | 41,00                | 43,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.1. Prévalence du VIH SIDA dans la population totale 15-49 ans | Pourcentage     | MSPLS   | 0,90                   | 0,90                 | 0,60                 | 0,50                 | 0,40                 | 0,30                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.2. Taux de transmission mère-enfant à 6 semaines              | Pourcentage     | MSPLS   | 3,00                   | 3,00                 | 3,00                 | 2,00                 | 2,00                 | 2,00                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital                             | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.3. Taux de transmission mère-enfant                           | Pourcentage     | MSPLS   | 12,00                  | 12,00                | 9,00                 | 8,00                 | 6,00                 | 3,00                 |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                          | humain et inclusion sociale                                 |   | incluant la période d'allaitement   |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.4. Nombre de Décès liés au VIH pour 100000 Habitants                                   | Nombre          | MSPLS   | 1216                   | 1182              | 1127              | 1050              | 1007              | 982               |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.5. Pourcentage de femmes enceintes qui connaissent leur statut sérologique pour le VIH | Pourcentage     | MSPLS   | 73,00                  | 73,00             | 85,00             | 95,00             | 96,00             | 97,00             |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.6. Pourcentage de PVVIH connaissant leur statut sérologique                            | Pourcentage     | MSPLS   | 92,00                  | 92,00             | 96,00             | 97,00             | 98,00             | 98,00             |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.8.7. Pourcentage de PVVIH qui ont commencé le TARV et qui ont une CV                     | Pourcentage     | MSPLS   | 93,00                  | 93,00             | 94,00             | 95,00             | 947,00            | 98,00             |



| PILIER                          | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                               | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|--|--|--|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 |  |  | indétectable à 12 mois   |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.8.8. Pourcentage de PVVIH adultes bénéficiant d'un traitement ARV par rapport aux PVVIH attendues (Couverture en ARV )        | Pourcentage     | MSPLS   | 96,00                  | 98,00             | 98,00             | 98,00             | 98,00             | 98,00             |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.8.9. Pourcentage de PVVIH enfants bénéficiant d'un traitement ARV par rapport aux PVVIH enfants attendues (Couverture en ARV) | Pourcentage     | MSPLS   | 41,00                  | 41,00             | 75,00             | 95,00             | 95,00             | 98,00             |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 11.9.1. Décès liés au paludisme : taux pour 100 000 personnes par an   | ‰               | MSPLS   | 21,00                  | 17,00             | 13                | 9,00              | 5,00              | 2,00              |





| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 11.9.2. Proportion de cas de paludisme confirmés chez les moins de 5 ans ayant reçu un traitement antipaludique de première intention dans des formations sanitaires du secteur public | Pourcentage     | MSPLS   | 98,00                  | 98,00                | 98,00                | 99,00                | 99,00                | 99,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 12.1.1 Nombre de centres hospitaliers publics offrant les soins de santé de pointe   | Nombre          | MSPLS   | 1                      | 1,00                 | 1,00                 | 2,00                 | 2                    | 3                    |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 12.1.2 Nombre de centres hospitaliers privés offrant les soins de santé de pointe  | Nombre          | MSPLS   | 1                      | 1                    | 2                    | 2                    | 2                    | 2                    |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 12.2.1 Nombre de laboratoires publics de références capables   | Nombre          | MSPLS   | 0                      | 1                    | 1                    | 1                    | 1                    | 1                    |



| PILIER                          | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                               | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|--|--|---|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 | <b>inclusion sociale</b>   |  | d'effectuer des analyses de pointe  |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 12.2.2 Nombre de laboratoires privés de références capables d'effectuer des analyses de pointe    | Nombre          | MSPLS   | 0                      | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 | 1                 |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 13.1.1 Taux brut de scolarisation aux préscolaires filles (%)                                     | Pourcentage     | MENRS   | 15,10                  | 18,71             | 22,31             | 25,92             | 29,52             | 33,13             |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 13.1.1. Pourcentage d'écoles fondamentales ayant au moins une salle de classe pré scolaire (en %) | Pourcentage     | MENRS   | 33,00                  | 35,61             | 38,22             | 40,83             | 43,44             | 46,06             |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 13.1.2 Taux brut de scolarisation au préscolaire des garçons (%)                                  | Pourcentage     | MENRS   | 14,90                  | 18,52             | 22,13             | 25,75             | 29,37             | 32,98             |



| PILIER                          | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                               | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|--|--|---|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 | <b>inclusion sociale</b>   |  |   |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 13.1.2. Ratio élèves/salle de classe                                  | Pourcentage     | MENRS   | 43,65                  | 43,45             | 43,24             | 43,04             | 42,84             | 42,64             |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 13.1.3. Ratio élèves/enseignant                                       | Pourcentage     | MENRS   | 57,02                  | 56,07             | 55,13             | 54,18             | 53,24             | 52,29             |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 13.2.1 Taux brut de scolarisation des filles au cycle fondamental (%) | Pourcentage     | MENRS   | 94,90                  | 95,18             | 95,47             | 95,75             | 96,03             | 96,32             |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b> | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 13.2.1. Ratio élèves/salle de classe                                  | Pourcentage     | MENRS   | 68,65                  | 67,06             | 65,46             | 63,87             | 62,28             | 60,69             |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.2.2. Ratio élèves/enseignant                                   | Pourcentage     | MENRS   | 50,21                  | 49,64                | 49,07                | 48,51                | 47,94                | 47,37                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.2.3. Ratio élèves/Ordinateur                                   | Pourcentage     | MENRS   | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.4.1 Taux d'achèvement des 3 premiers cycles du fondamental     | Pourcentage     | MENRS   | 55,70                  | 57,88                | 60,07                | 62,25                | 64,43                | 66,62                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.4.2. Taux de redoublement aux 3 premiers cycles du fondamental | Pourcentage     | MENRS   | 30,90                  | 29,74                | 28,58                | 27,42                | 26,26                | 25,09                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital                             | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.4.3 Taux d'achèvement du fondamental                           | Pourcentage     | MENRS   | 46,90                  | 49,57                | 52,24                | 54,92                | 57,59                | 60,26                |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                          | humain et inclusion sociale                                 |   |  |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.5.1 Taux d'achèvement des filles du 4ème cycle fondamental (%)  | Pourcentage     | MENRS   | 23,20                  | 27,19                | 31,18                | 35,17                | 39,16                | 43,14                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.5.1. Taux de redoublement au quatrième cycle du fondamental     | Pourcentage     | MENRS   | 27,90                  | 26,85                | 25,80                | 24,75                | 23,70                | 22,65                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 13.5.2 Taux d'achèvement des garçons du 4ème cycle fondamental (%) | Pourcentage     | MENRS   | 19                     | 23,22                | 27,44                | 31,67                | 35,89                | 40,11                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 14.1.1. % de communes ayant une école technique                    | Pourcentage     | MENRS   | 57,14                  | 62,50                | 67,86                | 73,21                | 78,57                | 83,93                |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 14.1.2.% d'écoles post fondamentales ou centres dispensant un enseignement technique ou une formation professionnelle | Pourcentage     | MENRS   | 24,85                  | 25,69                | 26,53                | 27,37                | 28,21                | 29,06                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 14.1.3. Proportion des lauréats en exploitation minière (%)   | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0                    | 0                    | 0,19                 | 0,25                 | 0,30                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 14.1.5. Proportion des lauréats en énergie renouvelable   | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0                    | 0                    | 0                    | 0                    | 0,20                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 14.1.6. Proportion des lauréats en ingénierie biomédicale   | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0                    | 0                    | 0                    | 0                    | 0,20                 |



| PILIER                    | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                         | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------|--|--|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale  | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale  | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 14.1.7. Proportion des lauréats en mécanique agricole  | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0                    | 0                    | 0                    | 0                    | 0,20                 |
| Pilier 3 : Equité sociale | Axe 2 : Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2 : Améliorer les services sociaux de base | 14.1.8. Nombre d'écoles techniques et centres de formations professionnelles fonctionnelles et travaillant en groupement   | Nombre          | MENRS   | 1                      | 1                    | 1                    | 2                    | 2                    | 2                    |
| Pilier 3: Equité sociale  | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale  | O.S 2 : Améliorer les services sociaux de base | 15.1.1 Proportion des étudiants filles du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). | Pourcentage     | MENRS   | ND                     | 32                   | 33,3                 | 34,6                 | 35,8                 | 37,1                 |





| PILIER                    | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                         | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------|--|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3 : Equité sociale | Axe 2 : Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2 : Améliorer les services sociaux de base | 15.1.1. Proportion des lauréats en exploitation minière | Pourcentage     | MENRS   | 0,38                   | 0,40                 | 0,40                 | 0,40                 | 0,40                 | 0,40                 |
| Pilier 3: Equité sociale  | Axe 2 : Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base  | 15.1.10. Nombre de spécialistes en chirurgie cardiaque  | Nombre          | MENRS   | 0                      | 0                    | 0                    | 5                    | 6                    | 7                    |
| Pilier 3 : Equité sociale | Axe 2 : Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2 : Améliorer les services sociaux de base | 15.1.11. Nombre de spécialistes vétérinaires            | Nombre          | MENRS   | 0                      | 0                    | 0                    | 10                   | 22                   | 35                   |
| Pilier 3 : Equité sociale | Axe 2 : Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2 : Améliorer les services sociaux de base | 15.1.12. Nombre de spécialistes en pharmacie            | Nombre          | MENRS   | 0                      | 0                    | 0                    | 20                   | 25                   | 30                   |
| Pilier 3 : Equité sociale | Axe 2: Développement du capital                              | O.S 2 : Améliorer les services sociaux de base | 15.1.13. Nombre d'ingénieurs en construction des        | Nombre          | MENRS   | 0                      | 0                    | 0                    | 20                   | 25                   | 30                   |



| PILIER                    | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                         | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------|--|--|--|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                           | humain et inclusion sociale                                  |  | barrages hydroélectriques  |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 3 : Equité sociale | Axe 2 : Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2 : Améliorer les services sociaux de base | 15.1.14. Nombre d'ingénieurs en captage et traitement des eaux de surface  | Nombre          | MENRS   | 0                      | 0                 | 0                 | 20                | 25                | 30                |
| Pilier 3 : Equité sociale | Axe 2 : Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2 : Améliorer les services sociaux de base | 15.1.15. Nombre d'ingénieurs en exploitation et maintenance des centrales nucléaires   | Nombre          | MENRS   | 0                      | 0                 | 0                 | 5                 | 6                 | 8                 |
| Pilier 3 : Equité sociale | Axe 2 : Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2 : Améliorer les services sociaux de base | 15.1.2 Proportion des étudiants garçons du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%). MSFE | Pourcentage     | MENRS   | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.2. Proportion des lauréats en Transport et chemin ferroviaire | Pourcentage     | MENRS   | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.3. Proportion des lauréats en énergie renouvelable            | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0                    | 0                    | 0                    | 0,38                 | 0,40                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.4. Proportion des lauréats en ingénierie biomédicale          | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0                    | 0                    | 0                    | 0,38                 | 0,40                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.5. Proportion d'étudiants ayant accès à l'ordinateur (%)      | Pourcentage     | MENRS   | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.6. Proportion d'étudiants ayant accès à l'internet (%)        | Pourcentage     | MENRS   | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                          | humain et inclusion sociale                                 |   |   |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.7: Nombre de spécialistes en oncologie   | Nombre          | MENRS   | 0                      | 0                 | 0                 | 5                 | 6                 | 7                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.8. Nombre de spécialistes en Neuro chirurgie   | Nombre          | MENRS   | 0                      | 0                 | 0                 | 5                 | 6                 | 7                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.1.9. Nombre de spécialistes en Néphrologie   | Nombre          | MENRS   | 0                      | 0                 | 0                 | 5                 | 6                 | 7                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.2.1. Nombre de centres d'incubation construits et équipés dans les établissements d'enseignement supérieur pour le | Nombre          | MENRS   | 0                      | 0                 | 0                 | 1                 | 1                 | 1                 |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                          |   |   | transfert de technologie  |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.2.2. % d'enseignants ayant publiés dans les revues indexées                    | Pourcentage     | MENRS   | 0                      | 0                 | 0                 | 10                | 13,33             | 16,67             |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.2.3. Financement des projets de recherche et création des Start up en % du PIB | Pourcentage     | MENRS   | 0,05                   | 0,08              | 0,10              | 0,13              | 0,15              | 0,18              |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.2.4. Centre national de recherche multi disciplinaire                          | Nombre          | MENRS   | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 15.2.5. Nombre de brevets déposés   | Nombre          | MENRS   | ND                     | ND                | ND                | 1                 | 1,27              | 1,53              |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|--|-----------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.1. Proportion de la population bénéficiant l'assistance sociale                                       | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.10. Proportion des personnes vulnérables actives couvertes par des programmes de travaux publics HIMO | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.2. Pourcentage de la population enregistrée dans le Registre social Unique (Digitalisation)           | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.3. Proportion d'enfants couverte par des prestations de protection sociale                            | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.4. Pourcentage des enfants scolarisés bénéficiant de déjeuners gratuits à l'école (Cantines scolaires) | Pourcentage     | MENRS      | ND                     | ND                   | 3,97                 | 7,94                 | 7,94                 | 47,33                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.5. Taux de transition du quintile le plus pauvre aux quintiles non pauvres                             | Pourcentage     | INSBU      | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.6. Pourcentage des personnes vulnérables bénéficiant d'une couverture en soins de santé gratuits       | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | 0,03                 | 0,04                 | 0,05                 | 0,06                 | 0,06                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.7. Pourcentage des personnes vulnérables bénéficiant d'une couverture en vivres ou non vivres          | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | 0,03                 | 0,04                 | 0,05                 | 0,06                 | 0,06                 |





| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|--|-----------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.8. Pourcentage des ménages des personnes vulnérables ayant accès à l'habitat décent                         | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.1.9. Pourcentage des personnes sinistrées et autres vulnérables ayant accès aux moyens de subsistance durable | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.1. Proportion de la population active affiliée au régime chômage  | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.10. Taux de charges techniques des systèmes de protection sociale fonctionnelle à l'ONPR                    | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | 55,90                | 57,65                | 60,22                | 62,91                | 63,82                |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|--|-----------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.11. Taux de charges administratives des systèmes de protection sociale fonctionnelle à l'ONPR   | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | 8,36                 | 8,96                 | 9,36                 | 9,93                 | 9,93                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.12. Taux de charges techniques des systèmes de protection sociale fonctionnelle (%) à la MFP  | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | 52,00                | 52,00                | 53,00                | 53,00                | 54,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.2. Proportion de la population active bénéficiaire des prestations familiales   | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.3. Proportion des femmes ayant accouché au cours de l'année donnée et couvertes par des prestations de maternité (contributives et non contributives) | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|--|-----------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.4. Proportion de la population appartenant à une association mutualiste (%) au niveau communautaire | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | 45,00                | 50,00                | 50,00                | 55,00                | 60,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.5. Proportion de la population active assurée en pension et en risques professionnels               | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | 12,00                | 19,00                | 21,00                | 23,00                | 24,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.6. Ratio démographique de financement des prestations   | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | 11,00                | 12,00                | 13,00                | 13,00                | 14,00                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.7. Taux de remplacement de la pension   | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | ND                   | 100,00               | 100,00               | 100,00               | 100,00               |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital                             | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.8. Taux des charges administratives des systèmes de   | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | 12,00                | 12,00                | 11,00                | 11,00                | 10,00                |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                          | humain et inclusion sociale                                 |   | protection Sociale à l'INSS   |                 |            |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.2.9. Taux des charges techniques des systèmes de protection sociale à l'INSS   | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | 76,00             | 79,00             | 81,00             | 84,00             | 87,00             |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.3.1. Dépenses totales de protection sociale en pourcentage du PIB (hors santé) | Pourcentage     | MINSN DPHG | 12,11                  | 13,38             | 14,04             | 14,98             | 15,92             | 16,86             |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.3.2. Dépenses publiques de sécurité sociale (pourcentage du PIB)               | Pourcentage     | MINSN DPHG | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.3.3. Proportion de la population affiliée au régime d'assurance maladie        | Pourcentage     | MINSN DPHG | 56,72                  | 56,72             | 58,01             | 58,01             | 59,31             | 59,31             |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources     | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|-------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.3.4. Pourcentage de la population bénéficiant d'une assistance médicale  | Pourcentage     | MINSN DPHG  | ND                     | 27,20                | 30,70                | 34,20                | 37,60                | 41,10                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 16.3.5. Nombre d'hommes et de femmes victimes de VBG pris en charge médicalement, psychosocialement et juridico-judiciairement par les structures publiques disposant de services spécialisés | Nombre          | MINSN DPHG  | ND                     | 13000,00             | 13500,00             | 13500,00             | 13800,00             | 14000,00             |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.1.1 Taux de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable à moins de 30 minutes aller-retour  | Pourcentage     | INSBU/ BESD | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital                             | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.1.1. Capacité de production de   | m <sup>3</sup>  | MINHE M     | 1291102 27,09          | 15169192 7,67        | 17609236 3,46        | 19576886 0,88        | 22227046 8,79        | 24618736 0,62        |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                          | humain et inclusion sociale                                 |   | l'eau potable (en m3)   |                 |            |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.1.2 Taux de la population rurale ayant accès à une source d'eau potable à moins de 30 minutes aller-retour | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.1. % d'établissement scolaire disposant une source d'eau potable fonctionnelle                           | Pourcentage     | MINHE M    | 48,00                  | 54,00             | 60,00             | 66,00             | 72,00             | 78,00             |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.2.% des congrégations religieuses disposant une source d'eau potable fonctionnelle                       | Pourcentage     | MINHE M    | ND                     | 6,00              | 12,00             | 18,00             | 24,00             | 30,00             |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.3. % des formations sanitaires disposant d'une source d'eau potable fonctionnelle                        | Pourcentage     | MINHE M    | 0                      | 6,00              | 12,00             | 18,00             | 0,24              | 0,30              |



| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.4. % des restaurants disposant d'une source d'eau potable fonctionnelle            | Pourcentage     | MINHE M | 0                      | 0,06                 | 0,12                 | 0,18                 | 0,24                 | 0,30                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.5. % des marchés disposant d'une source d'eau potable fonctionnelle                | Pourcentage     | MINHE M | 0                      | 0,06                 | 0,12                 | 0,18                 | 0,24                 | 0,30                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.6. % des gares routières disposant d'une source d'eau potable fonctionnelle        | Pourcentage     | MINHE M | 0                      | 0,06                 | 0,12                 | 0,18                 | 0,24                 | 0,30                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.2.7. % des bureaux administratifs disposant d'une source d'eau potable fonctionnelle | Pourcentage     | MINHE M | 0                      | 0,06                 | 0,12                 | 0,18                 | 0,24                 | 0,30                 |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital                             | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 17.3.1. % des ménages disposant des infrastructures                                     | Pourcentage     | MINHE M | 30                     | 33                   | 36                   | 39                   | 42                   | 45                   |





| PILIER                   | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES                        | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|--------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                          | humain et inclusion sociale                                 |   | d'assainissement de base adéquate  |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 18.1.1 % de la population occupant les appartements  | Pourcentage     | MIELS   | 0,09                   | 0,14              | 2,03              | 3,98              | 5,86              | 7,68              |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 18.1.2 % de la population habitant dans les centres urbains restructurés                         | Pourcentage     | MIELS   | 0                      | 0                 | 0,85              | 1,70              | 2,55              | 3,41              |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 18.2.1 % de centres urbains disposant de Schémas Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme élaborés | Pourcentage     | MIELS   | 1,52                   | 2,27              | 2,27              | 3,03              | 3,79              | 4,55              |
| Pilier 3: Equité sociale | Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale | O.S 2: Améliorer les services sociaux de base | 18.2.2 % de centres urbains respectant les Schémas Directeur d'Aménagement                       | Pourcentage     | MIELS   | 0,76                   | 2,27              | 2,27              | 3,03              | 3,79              | 4,55              |



| PILIER  | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                               | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---|--|--|---|-----------------|------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|   | <b>inclusion sociale</b>   |  | et d'Urbanisme élaborés   |                 |            |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b>                 | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 18.2.3 Nombre des sites restructurés                                  | Nombre          | MIELS      | 0                      | 0                 | 3                 | 6                 | 9                 | 12                |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b>                 | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 18.5.1 % des villages modernes construits sur des sites viabilisés    | Pourcentage     | MIELS      | 0,70                   | 0,90              | 0,90              | 2,90              | 4,90              | 6,90              |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b>                 | <b>Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale</b> | <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b> | 18.5.2 % de la population rurale installée dans des villages modernes | Pourcentage     | MIDCSP     | 0,01                   | 0,20              | 0,20              | 2,30              | 4,40              | 6,50              |
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b> | <b>Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel</b>      | <b>O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b>   | 19.1.1. Ratio reboisement-déboisement                                 | Pourcentage     | MINEA GRIE | 2,69                   | 2,72              | 2,68              | 2,73              | 2,77              | 2,81              |



| PILIER                                   | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                      | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--|--|---|--|-----------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.2.1. Nombre de villes ayant une décharge contrôlée  | Nombre          | MINEA GRIE | 0                      | 0                    | 0                    | 0                    | 1                    | 1                    |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.2.2. Nombre de provinces disposant des sites de démentiement des déchets dangereux        | Nombre          | MINEA GRIE | 1                      | 1                    | 1                    | 1                    | 2                    | 2                    |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.3.1. Taux de couverture cartographique numérique national                                 | Pourcentage     | MINEA GRIE | 20                     | 23                   | 26                   | 29                   | 32                   | 35                   |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.3.1. Taux de densification et modernisation des réseaux d'observation hydrométéorologique | Pourcentage     | MINEA GRIE | 30                     | 32,50                | 35                   | 37,50                | 40                   | 42,50                |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.3.2. Taux d'opérationnalisation du système d'alerte précoce (SAP)                         | Pourcentage     | MINEA GRIE | 12                     | 15                   | 18                   | 21                   | 24                   | 27                   |



| PILIER                                   | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                      | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|--|--|---|---|-----------------|------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.3.3. Nombre de rivières affluents du lac Tanganyika ayant des bassins de décantation     | Nombre          | MINEA GRIE | 1                      | 1                 | 1                 | 1                 | 2                 | 6                 |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.3.4. Nombre de sources d'eau ayant les périmètres de protection (PPI, PPR et PPE)        | Nombre          | MINEA GRIE | 305                    | 509               | 753               | 1428              | 2103              | 2778              |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.3.5. Les cours d'eau protégés par la plantation des bambous (km)                         | Km              | MINEA GRIE | 82                     | 100               | 120               | 244               | 368               | 492               |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.4.1. Quantité de gaz à effet de serre séquestrée par la forestation                      | Ggr             | MINEA GRIE | 14630,51               | 14674,40          | 14718,43          | 14762,58          | 14806,87          | 14851,29          |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.4.2. Quantité de gaz à effet évitée dans le secteur de transport en Ggr d'équivalent CO2 | Ggr             | MINEA GRIE | 103,9775               | 102,94            | 102,11            | 101,09            | 100,08            | 99,18             |



| PILIER                                   | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                      | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--|--|---|--|-----------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.4.3. Nombre de centres nationaux de production plus propre        | Nombre          | MINEA GRIE | 0                      | 0                    | 0                    | 0                    | 1                    | 1                    |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.6.1. Proportion du territoire national érigé en aires protégées   | Pourcentage     | MINEA GRIE | 5,18                   | 5,55                 | 5,55                 | 5,72                 | 5,72                 | 5,72                 |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.6.2. Proportion des bassins versants aménagés                     | Pourcentage     | MINEA GRIE | 24491                  | 32491                | 40491                | 48491                | 56491                | 64491                |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.6.3. Proportion des marais et bas-fonds aménagés                  | Pourcentage     | MINEA GRIE | 17474,10               | 17774,10             | 18074,10             | 18374,10             | 18674,10             | 18974,10             |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine | 19.6.4. Nombre d'ha des terres domaniales récupérées et enregistrées | ha              | MINEA GRIE | 57485,75               | 60525,75             | 63565,75             | 66605,75             | 69645,75             | 72685,75             |



| PILIER                          | AXES DU PND                                | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                     | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|--|--|--|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.1.1 Etat des libertés politiques et civiles  | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.1.2 Durée ou longévité des institutions démocratiques  | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.1.3 Respect des cycles électoraux  | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.1.4. Degré d'appropriation des instruments internationaux et régionaux de promotion des droits humains ratifiés par le Burundi | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.1.5. Degré de respect des engagements contenus dans les instruments internationaux et régionaux de promotion des               | Score           | MIDCSP  | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |



| PILIER                          | AXES DU PND                                | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                     | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|--|--|---|-----------------|------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 |  |  | droits humains ratifiés par le Burundi  |                 |            |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.1.6. Degré d'appropriation des droits humains par les différentes couches de la société burundaise            | Score           | MIDCSP     | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.2.1. Capacité du leadership politique à gérer efficacement les réformes dans le but d'atteindre ses priorités | Score           | MIDCSP     | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.2.2. Efficacité avec laquelle le Gouvernement utilise les ressources disponibles de manière optimale          | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.3.1. Indice de perception de la corruption  | Score           | INSBU/BESD | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |





| PILIER                          | AXES DU PND                                | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                      | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|--|---|---|-----------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 2.4.2. Taux d'accès de la population aux documents relatifs aux marchés publics (intégralité du contrat, soumission d'offres, rapports d'exécution, audits financiers, etc.). | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.5.1 Taux de satisfaction collective vis-à-vis du système politique  | Pourcentage     | INSBU/BESD | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.5.1. Taux de résolution des conflits collectifs de travail par année  | Pourcentage     | MIDCSP     | 60                     | 70                   | 70                   | 70                   | 70                   | 75                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.5.2. Taux de résolution des conflits individuels de travail par année   | Pourcentage     | MIDCSP     | 100                    | 100                  | 100                  | 100                  | 100                  | 100                  |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 2.5.3. Nombre d'enfants travailleurs identifiés   | Nombre          | MFPTE      | 5766                   | 10766                | 15000                | 19234                | 23468                | 27702                |



| PILIER                                   | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES                                      | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--|--|---|---|-----------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat          | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation             | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 2.5.4. % d'enfants travailleurs retirés des pires forme de travail et réinsérés socialement (familles, écoles etc...) | Pourcentage     | MFPTE      | 0,09                   | 0,09                 | 0,09                 | 0,09                 | 0,09                 | 0,09                 |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat          | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation             | O.S 5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale  | 2.5.5. Nombre de cas harcèlement et abus d'autorité identifiés et sanctionnés en milieu du travail                    | Nombre          | MFPTE      | 30                     | 30                   | 30                   | 30                   | 30                   | 30                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat          | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation             | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.5.6. Nombre de structure et de prévention du harcèlement et abus d'autorité en milieu du travail                    | Nombre          | INSBU/BESD | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 1 : Engagement de l'Etat          | Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation             | O.S 5 : Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale | 2.5.7. Nombre de conventions collectives conclues et signées  | Nombre          | MFPTE      | 1                      | 3                    | 5                    | 7                    | 9                    | 11                   |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine                 | 20.2.1 % de sites naturels historiques aménagés   | Pourcentage     | MACEAJ SC  | 13                     | 17,30                | 21,70                | 26,03                | 30,38                | 34,73                |



| PILIER                                   | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources   | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|--|--|--|--|-----------------|-----------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine  | 20.2.2 % des sites et monuments historiques aménagés et valorisés    | Pourcentage     | MACEAJ SC | 29                     | 29,70                | 30,40                | 31,10                | 31,80                | 32,50                |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine  | 20.2.3 % d'éléments du patrimoine immatériel identifiés et valorisés | Pourcentage     | MACEAJ SC | 40                     | 40                   | 40                   | 40                   | 40                   | 40                   |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine  | 20.6.1 Nombre des œuvres artistiques enregistrées                    | Nombre          | MACEAJ SC | 16                     | 16                   | 25                   | 30                   | 45                   | 50                   |
| Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable | Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel | O.S 3: Protéger l'écologie et le patrimoine  | 20.6.2 Nombre des œuvres littéraires enregistrées                    | Nombre          | MACEAJ SC | 1664                   | 1710                 | 1843                 | 1980                 | 2107                 | 2244                 |
| Pilier 5: Partenariat Fructueux          | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources      | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.1.1. Dons budgétaires (%PIB)                                      | Pourcentage     | MFB PE    | 0                      | 1,60                 | 1,20                 | 0,50                 | 0,50                 | 0,50                 |



| PILIER                          | AXES DU PND                                       | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE  | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|--|---|------------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 5: Partenariat Fructueux | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.1.2. Dons projets (%PIB)                           | Pourcentage      | MFB PE  | 6,90                   | 8,30                 | 10,50                | 9,50                 | 6,69                 | 6,38                 |
| Pilier 5: Partenariat Fructueux | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.2.1. Score CPIA de la viabilité de la dette        | Score            | MFB PE  | 2,30                   | 2,30                 | 2,30                 | 2,30                 | 2,30                 | 2,30                 |
| Pilier 5: Partenariat Fructueux | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.2.2. Score CPIA de la Gestion de la dette          | Score            | MFB PE  | 3,20                   | 3,20                 | 3,20                 | 3,20                 | 3,20                 | 3,20                 |
| Pilier 5: Partenariat Fructueux | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.3.1. Montant de contrats PPP signés (en milliards) | Milliards de BIF | MFB PE  | 11,92                  | 17,52                | 22,65                | 27,06                | 35,20                | 45,46                |



| PILIER                          | AXES DU PND                                       | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|--|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 5: Partenariat Fructueux | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.4.1. Pourcentage des décaissements des prêts consentis à des taux concessionnel           | Pourcentage     | MFB PE  | 0,08                   | 0,05                 | 0,03                 | 0,02                 | 0,01                 | 0,01                 |
| Pilier 5: Partenariat Fructueux | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.4.2. Ratio Service de la dette en % du PIB  | Pourcentage     | MFB PE  | 3,0                    | 6,8                  | 3,5                  | 3,5                  | 3,3                  | 3,1                  |
| Pilier 5: Partenariat Fructueux | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.4.3. Prêts projets (%PIB)   | Pourcentage     | MFB PE  | 1,60                   | 1,40                 | 1,40                 | 1,30                 | 1,20                 | 1,10                 |
| Pilier 5: Partenariat Fructueux | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.4.4. Taux de contribution statutaire dans les organisations régionales et internationales | Pourcentage     | MAECD   | 40                     | 41                   | 42                   | 43                   | 44                   | 45                   |



| PILIER                          | AXES DU PND                                       | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE     | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|--|--|---------------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 5: Partenariat Fructueux | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.4.5. Taux d'apurement des arriérés dans les organisations régionales et internationales                               | Pourcentage         | MAECD      | 100,00                 | 100                  | 80                   | 75                   | 70                   | 65                   |
| Pilier 5: Partenariat Fructueux | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.5.1. Montant transféré par les travailleurs migrants en devises   | Dollars             | MAECD      | ND                     | 600000               | 1200000              | 1800000              | 2400000              | 3000000              |
| Pilier 5: Partenariat Fructueux | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.5.3. Montant transféré par les travailleurs burundais dans les organisations régionales et internationales en devises | Millions de Dollars | MAECD      | 0                      | 3500                 | 3600                 | 3700                 | 3800                 | 3900                 |
| Pilier 5: Partenariat Fructueux | Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources | O.S 4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources | 21.5.4. Nombre de Professionnels sportifs rémunérés  | Nombre              | MACEAJ SC  | 48                     | 48                   | 52                   | 60                   | 70                   | 76                   |
| Pilier 2 : Efficacité           | Axe 1: Transformation                             | O.S 1: Transformer les secteurs  | 3.1.1 Taux du budget alloué aux  | Pourcentage         | MINEA GRIE | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |



| PILIER                          | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|--|--|---|-----------------|------------|------------------------|-------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| économique                      | structurelle pour une économie durable et numérique                        | porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi                                  | investissements agricoles (en %)  |                 |            |                        |                   |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.1.2 Part du secteur primaire au PIB                                   | Pourcentage     | MFBPE      | 34,4                   | 33,7              | 33,6                 | 33,1                 | 33,3                 | 32,9                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 3.2.1. Taux d'accroissement de la production des cultures vivrières     | Pourcentage     | MINEA GRIE | 3,86                   | 3,76              | 2,57                 | 1,29                 | 1,27                 | 1,26                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 3.2.2. Taux d'accroissement de la production des cultures industrielles | Pourcentage     | MINEA GRIE | ND                     | ND                | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |





| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 |   | créatrice d'emploi  |  |                 |            |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.2.3 Taux d'accroissement d'animaux d'élevage                                 | Pourcentage     | MINEA GRIE | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.2.4. Nombre d'Infrastructures d'appui à la production végétale               | Nombre          | MINEA GRIE | 14                     | 14                | 15                | 16                | 18                | 18                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.2.5. Nombre d'Infrastructures d'appui à la production animale et halieutique | Nombre          | MINEA GRIE | 4                      | 4                 | 8                 | 10                | 14                | 16                |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.2.6. Nombre d'infrastructures d'appui à la conservation | Nombre          | MINEA GRIE | 57                     | 57                   | 65                   | 65                   | 65                   | 68                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.2.7. Nombre d'industries de la transformation agricole  | Nombre          | MINEA GRIE | 10                     | 10                   | 11                   | 11                   | 11                   | 12                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3.2.8. Nombre d'équipements agricoles                     | Nombre          | MINEA GRIE | 15                     | 15                   | 30                   | 45                   | 60                   | 75                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie                      | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie                                | 4.1.1. Capacité de production de l'énergie totale en MW   | MW              | MINHE M    | 106,15                 | 152,75               | 202,25               | 203,55               | 203,55               | 305,15               |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE    | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|--------------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |   |                    |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 4.1.2. Nombre de ménages connectés au réseau national d'électricité   | Nombre             | MINHE M | 288592,46              | 394493,66            | 504211,28            | 617656,38            | 735000,00            | 856307,54            |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | Proportion de la population ayant accès à l'électricité, au groupe électrogène ou à l'énergie solaire té (% population) | Pourcentage        | MINHE M | 22,0                   | 20,9                 | 21,2                 | 35,5                 | 39,8                 | 44,1                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 4.7.1. Capacité des parcs pétroliers construits (millions de litres)  | Millions de litres | MINHE M | 60414045               | 60414045             | 60414045             | 35000000,00          | 35000000,00          | 35000000,00          |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE    | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|--------------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 4.7.2. Consommation annuelle des produits pétroliers (millions de litres)            | Millions de litres | MINHE M | 7947900<br>0,00        | 30000000<br>0,00     | 40588235<br>2,94     | 54913494<br>8,10     | 74294728<br>2,72     | 10051639<br>70,74    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 4.7.3. Quantité annuelle d'importations des produits pétroliers (millions de litres) | Millions de litres | MINHE M | 8002900<br>0,00        | 33541404<br>5        | 43247286<br>8,53     | 85337370<br>2,42     | 10310350<br>09,16    | 12714003<br>06,51    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.1.1 Linéaire des nouvelles routes aménagées et bitumées (en Km)                    | Km                 | MIELS   | 24,00                  | 1,00                 | 4,00                 | 4,00                 | 5,00                 | 5,00                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie                      | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie                                | 5.1.2. Linéaire des routes revêtues et réhabilitées (Km)                             | Km                 | MIELS   | ND                     | 40,00                | 40,00                | 40,00                | 40,00                | 40,00                |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |   |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.1.3 Linéaire des routes revêtues entretenues (km) | Km              | MIELS   | ND                     | 5,02                 | 5,16                 | 5,30                 | 5,59                 | 5,87                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.2.1. Linéaire de nouvelles rues pavées (km)       | Km              | MIELS   | 18,26                  | 19,79                | 21,33                | 22,87                | 24,41                | 25,94                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.2.2 Linéaire des rues pavées réhabilitées (Km)    | Km              | MIELS   | 11,87                  | 12,87                | 13,87                | 14,86                | 15,86                | 16,86                |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.2.3. Linéaire des rues pavées entretenues (km)    | Km              | MIELS   | 7,30                   | 7,92                 | 8,53                 | 9,15                 | 9,76                 | 10,38                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.3.1. Linéaire de nouvelles rues bitumées (km)     | Km              | MIELS   | ND                     | 28,56                | 29,16                | 29,76                | 30,96                | 32,16                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.3.2. Linéaire des rues bitumées réhabilitées (km) | Km              | MIELS   | ND                     | 4,76                 | 4,86                 | 4,96                 | 5,16                 | 5,36                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.3.3 Linéaire des rues bitumées entretenues (km)   | Km              | MIELS   | ND                     | 14,28                | 14,58                | 14,88                | 15,48                | 16,08                |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |   |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.4.1 Linéaire du chemin de fer construit sur 376km : Uvinza-Musongati-Gitega-Bujumbura/Kindu   | Km              | MIELS   | 0                      | 0                    | 0                    | 4                    | 10                   | 18                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.1 Score de conformité des infrastructures de l'Autorité de l'Aviation Civile aux normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (0-100) | Score           | MIELS   | 15,00                  | 15,00                | 15,00                | 20,00                | 30,00                | 40,00                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.10 Flux de marchandises (Tonnes) par voie aérienne  | Tonnes          | MINCTIT | 1865,00                | 1864,74              | 2100,00              | 2310,00              | 2541,00              | 2795,10              |





| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.11 Nombre de compagnies aériennes effectuant des vols réguliers | Nombre          | MINCTIT | 6,00                   | 6,00                 | 6,00                 | 6,00                 | 8,00                 | 8,00                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.12 Nombre de mouvements d'aéronefs commerciaux                  | Nombre          | MINCTIT | 4244,00                | 4868,00              | 5354,80              | 5890,28              | 6479,31              | 7127,24              |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.13 Flux des passagers par voie lacustre (en milliers)           | Milliers        | MINCTIT | ND                     | 9,90                 | 10,89                | 11,98                | 13,18                | 14,49                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie                      | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie                                | 5.6.14 Flux des marchandises par voie lacustre (en tonnes)          | Tonnes          | MINCTIT | ND                     | 228827,98            | 251710,78            | 276881,86            | 304570,04            | 335027,05            |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE   | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-------------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |  |                   |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.15 Flux de marchandises transportés par voie routière (en tonnes en millier) | Tonnes en millier | MINCTIT | ND                     | ND                   | 500,00               | 480,00               | 450,00               | 420,00               |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.2 Score de la qualité des infrastructures portuaires (0-100)                 | Score             | MINCTIT | 0                      | 0                    | 0                    | 0                    | 60                   | 0                    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.3 Score de la qualité des infrastructures routières (0-100)                  | Score             | MIELS   | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.4 Nombre d'infrastructures sportives de qualité, répondant aux normes internationales | Nombre          | MIELS   | 0,00                   | 1,00                 | 1,00                 | 1,00                 | 1,00                 | 1,00                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.5 Flux des passagers par voie routière  | Nombre          | MINCTIT | ND                     | 28000000,00          | 34440000,00          | 42361200,00          | 52104276,00          | 64088259,48          |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.6 Flux des passagers par voie routière : Urbain (en millions)                         | Millions        | MINCTIT | 0,61                   | 0,66                 | 0,71                 | 0,76                 | 0,80                 | 0,85                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.7 Flux des passagers par voie routière : Interurbain (en millions)                    | Millions        | MINCTIT | 5,00                   | 5,14                 | 5,27                 | 5,41                 | 5,54                 | 5,68                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |  |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.8 Flux des passagers par voie routière régionale (en millions) | Millions        | MINCTIT | 0,07                   | 0,09                 | 1,43                 | 1,57                 | 1,72                 | 1,86                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 5.6.9 Flux de passagers par voie aérienne                          | Nombre          | MINCTIT | 166445,00              | 246034,00            | 270000,00            | 297000,00            | 326700,00            | 359370,00            |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.1.1 Taux de croissance du PIB réel (%) du secteur primaire       | Pourcentage     | MFBPE   | -1,50                  | 1,50                 | 5,40                 | 6,10                 | 7,60                 | 8,10                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.1.2 Taux de croissance réel du secteur secondaire                       | Pourcentage     | MFBPE   | 2,70                   | 4,80                 | 6,80                 | 7,60                 | 8                    | 8,90                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 6.1.3 Taux de croissance réel du secteur tertiaire                        | Pourcentage     | MFBPE   | 3,20                   | 3,20                 | 5,10                 | 5,60                 | 6,40                 | 8,40                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 6.1.4 Contribution à la croissance (en points de %) du secteur primaire   | Pourcentage     | MFBPE   | -0,83                  | -2,50                | 0,96                 | 0,98                 | 1,07                 | 0,96                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie                      | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie                                 | 6.1.5 Contribution à la croissance (en points de %) du secteur secondaire | Pourcentage     | MFBPE   | 1,50                   | -5,40                | 1,21                 | 1,23                 | 1,13                 | 1,06                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |  |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.1.6 Contribution à la croissance (en points de %) du secteur tertiaire | Pourcentage     | MFBPE   | 1,78                   | 3,56                 | 0,91                 | 0,90                 | 0,90                 | 1                    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.2.1 Taux d'inflation annuel moyen alimentaire (%)                      | Pourcentage     | MFBPE   | 24,70                  | 19,50                | 13                   | 10,40                | 9,36                 | 8,42                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.2.2 Taux d'inflation annuel moyen non alimentaire (%)                  | Pourcentage     | MFBPE   | 12,50                  | 9,92                 | 6,61                 | 5,29                 | 4,76                 | 4,29                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|--|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 6.2.3 Taux d'inflation importée                         | Pourcentage     | MFBPE   | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 6.3.1 Taux d'investissement – FBCF public - en % du PIB | Pourcentage     | MFBPE   | 7,80                   | 8,22                 | 8,63                 | 9,05                 | 9,47                 | 9,88                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.3.2 Taux d'investissement – FBCF privé - en % du PIB  | Pourcentage     | MFBPE   | 9,90                   | 10,43                | 10,96                | 11,49                | 12,02                | 12,55                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie                      | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie                                 | 6.4.1 Déficit budgétaire hors dons (%PIB)               | Pourcentage     | MFBPE   | 10,86                  | 12,90                | 15,22                | 13,60                | 12,23                | 11,50                |





| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS                                       | UNITE DE MESURE    | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|--------------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |   |                    |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.5.1 Flux d'IDE sortant (en BIF) / (% PIB)       | Pourcentage        | MFBPE   | 1,20                   | 1,10                 | 1                    | 0,90                 | 0,80                 | 0,70                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.5.2 Flux d'IDE entrants (en BIF) / (% PIB)      | Pourcentage        | MFBPE   | 17,90                  | 18                   | 17,90                | 17,90                | 17,60                | 17,40                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.6.1 Réserves de Changes (en mois d'importation) | Mois d'importation | MFBPE   | 0,89                   | 3,5                  | 4,5                  | 7                    | 8                    | 9,5                  |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.6.2 Dette extérieure en % du PIB                                      | Pourcentage     | MFBPE   | 0,16                   | 0,16                 | 0,18                 | 0,19                 | 0,21                 | 0,23                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.7.1 Exportations des biens (% du PIB)                                 | Pourcentage     | MFBPE   | 4,10                   | 3,60                 | 4,40                 | 4,40                 | 5,10                 | 5,60                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.7.2 Exportations des services   | Pourcentage     | MFBPE   | 2                      | 2,60                 | 3,20                 | 3,80                 | 4,40                 | 5                    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie                      | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie                                | 6.8.1 Score du lien du budget avec les priorités de développement (1-6) | Score           | MFBPE   | 2,50                   | 2,56                 | 2,62                 | 2,68                 | 2,74                 | 2,80                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |  |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.8.2 Score de l'Efficacité de la gestion financière (1-6) | Score           | MFBPE   | 2,50                   | 2,56                 | 2,62                 | 2,68                 | 2,74                 | 2,80                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.8.3 Score de l'Evaluation financière (1-6)               | Score           | MFBPE   | 2,50                   | 2,56                 | 2,62                 | 2,68                 | 2,74                 | 2,80                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.9.1 Score du Régime commercial (1-6)                     | Score           | MFBPE   | 4                      | 4,03                 | 4,06                 | 4,08                 | 4,11                 | 4,14                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 6.9.2 Score de la Facilitation des échanges (1-6)                          | Score           | MFBPE   | 3,50                   | 3,53                 | 3,56                 | 3,58                 | 3,61                 | 3,64                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.1.1 Contribution sectorielle Industries agroalimentaires dans PIB (en %) | Pourcentage     | MFBPE   | 9,20                   | 9,77                 | 10,35                | 10,92                | 11,49                | 12,06                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.1.2 Contribution sectorielle des produits manufacturiers dans le PIB (%) | Pourcentage     | MFBPE   | 2,20                   | 2,34                 | 2,47                 | 2,61                 | 2,75                 | 2,89                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie                      | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie                                | 7.1.3 Contribution des Industries textiles dans le PIB (%)                 | Pourcentage     | MFBPE   | 0,40                   | 0,42                 | 0,45                 | 0,47                 | 0,50                 | 0,52                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |  |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.1.4 Contribution des Autres industries manufacturières dans le PIB (%) | Pourcentage     | MFBPE   | 1,80                   | 1,91                 | 2,02                 | 2,14                 | 2,25                 | 2,36                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.1.4.1 Nombre d'industries manufacturières créées                       | Nombre          | MCTIT   | 10                     | 10                   | 10                   | 10                   | 10                   | 12                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.2.1. Pourcentage des produits chimique de Moyenne et haute technologie | Pourcentage     | MCTIT   | 4                      | 4                    | 4,10                 | 4,30                 | 4,40                 | 4,50                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS                                      | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.2.2. Pourcentage des produits à base de métal  | Pourcentage     | MCTIT   | 1                      | 1                    | 1,10                 | 1,20                 | 1,20                 | 1,30                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.2.3. Pourcentage des produits de la cimenterie | Pourcentage     | MCTIT   | 0,50                   | 0,50                 | 0,60                 | 0,60                 | 0,70                 | 0,80                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.2.4. Pourcentage de l'industrie du marbre      | Pourcentage     | MCTIT   | 0                      | 0                    | 0,10                 | 0,10                 | 0,10                 | 0,20                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie                      | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie                                | 7.2.4. Pourcentage des cuirs et produits en cuir | Pourcentage     | MCTIT   | 2                      | 2                    | 2,10                 | 2,2,                 | 2,20                 | 2,30                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |   |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.2.6. Pourcentage des produits textiles et Habillement (à expliquer) | Pourcentage     | MCTIT   | 0,30                   | 0,40                 | 0,60                 | 1                    | 1,20                 | 1,30                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.1. Part dans les exportations des produits chimiques              | Pourcentage     | MCTIT   | 0,10                   | 0,20                 | 0,30                 | 0,40                 | 0,50                 | 0,60                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.2. Part dans les exportations des produits à base du métal        | Pourcentage     | MCTIT   | 0                      | 0,20                 | 0,40                 | 0,60                 | 0,80                 | 1                    |





| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.3. Part dans les exportations des produits de la cimenterie            | Pourcentage     | MCTIT   | 0                      | 0,01                 | 0,02                 | 0,03                 | 0,04                 | 0,05                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.4. Part dans les exportations des produits de l'industrie de la marbre | Pourcentage     | MCTIT   | 0                      | 0                    | 0,10                 | 0,11                 | 0,12                 | 0,13                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.5. Part dans les exportations des cuirs et produits en cuir            | Pourcentage     | MCTIT   | 0,05                   | 0,05                 | 0,17                 | 0,18                 | 0,20                 | 0,23                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.6. Part dans les exportations des produits textiles et Habillement     | Pourcentage     | MCTIT   | 0,01                   | 0,08                 | 0,09                 | 0,15                 | 0,21                 | 0,27                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |  |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.7. Part dans les exportations des produits à base du verre     | Pourcentage     | MCTIT   | 0                      | 0                    | 0                    | 0,20                 | 0,40                 | 0,50                 |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.3.8. Part dans les exportations des produits à base de plastique | Pourcentage     | MCTIT   | 0,02                   | 0,20                 | 0,30                 | 0,40                 | 0,50                 | 1                    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.10 Quantité de fer produite en Kg                              | Kg              | MINHE M | 0,00                   | 0                    | 0                    | 0                    | 30250                | 33275                |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS                                      | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.11 Quantité de marbre produite en m3         | m <sup>3</sup>  | MINHE M | 0,00                   | 0                    | 498,33               | 548,16               | 602,98               | 663,28               |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.12 Quantité de tourbe produite en Tonnes     | Tonnes          | MINHE M | 12962                  | 12500                | 13750                | 15125                | 16637,50             | 18301,25             |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.13 Quantité de nickel produite en Tonnes     | Tonnes          | MINHE M | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie                      | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie                                | 7.4.14 Quantité de phosphates produite en Tonnes | Tonnes          | MINHE M | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |  |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.15 Quantité de carbonatâtes produite en Tonnes | Tonnes          | MINHE M | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.16 Quantité d'albitites produite en Tonnes     | Tonnes          | MINHE M | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.17 Quantité de vanadium produite en Tonnes     | Tonnes          | MINHE M | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.19 Quantité de felthsparths produite en Tonnes | Tonnes          | MINHE M | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.2 Carte minière du Burundi au 1/50000 élaborée | Nombre          | MINHE M | 1                      | 1                    | 1                    | 1                    | 1                    | 1                    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.20 Quantité de kaolin produite en Tonnes       | Tonnes          | MINHE M | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.21 Quantité de quartzites produite en Tonnes   | Tonnes          | MINHE M | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |  |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.22 Quantité d'autres (Li,Al,Zn,U...) produite en Kg  | Kg              | MINHE M | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.23 Nombre d'unités de traitement construites et opérationnelles  | Nombre          | MINHE M | 1,00                   | 1,00              | 1,00              | 2,00              | 2,00              | 2,00              |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.24 Nombre d'usines de transformation et de fabrication des produits à base des substances minérales construites et opérationnelles | Nombre          | MINHE M | 0                      | 0                 | 1                 | 1                 | 1                 | 1                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.25 Nombre de raffineries construites et opérationnelles      | Nombre          | MINHE M | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.26 Montant des fonds publics recouverts du montant détournés | BIF             | MFBPE   | 7837424139             | 75568600,00          | 9823918000,00        | 12771093400          | 16602421420          | 21583147846          |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.3 Quantité des minerais Produits (en Kg)                     | Kg              | MINHE M | 531951,23              | 613500               | 675348,33            | 742883,16            | 847421,48            | 932163,63            |





| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS                                  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.4 Quantité d'Or produite en Kg           | Kg              | MINHE M | 439,40                 | 1000                 | 1100                 | 1210                 | 1331                 | 1464,10              |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.5 Quantité de cassitérite produite en Kg | Kg              | MINHE M | 100082,20              | 102000               | 112200               | 123420               | 135762               | 149338,20            |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.6 Quantité de coltan produite en Kg      | Kg              | MINHE M | 13191,50               | 95000                | 104500               | 114950               | 126445               | 139089,50            |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.7 Quantité de wolframite produite en Kg  | Kg              | MINHE M | 170250,20              | 163000               | 179300               | 197230               | 216953               | 238648,30            |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |  |                 |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.8 Quantité de minerais mixtes (Coltan+Cassiterite/ Cassiterite+Wolframite) produite en Kg                | Kg              | MINHE M | 235025,93              | 240000               | 264000               | 290400               | 319440               | 351384               |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 7.4.9 Quantité de terres rares produite en Kg  | Kg              | MINHE M | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 8.1.1 Taux d'inclusion financière numérique (en % population ayant un niveau d'éducation secondaire et plus) | Pourcentage     | MFBPE   | 28,95                  | 30,98                | 33,14                | 35,46                | 37,95                | 40,60                |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources    | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|--|--|-----------------|------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 8.1.2 Valeur ajoutée du secteur des TIC dans la valeur ajoutée totale des entreprises (exprimée en % ) | Pourcentage     | MINCO MTIM | 135349836              | 135484836            | 135619836            | 135754836            | 135889836            | 136024836            |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 8.1.3 Taux d'inclusion financière numérique (en % population pauvre)                                   | Pourcentage     | MINCO MTIM | 1,34                   | 5,44                 | 9,54                 | 13,64                | 17,74                | 21,84                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 8.3.1 Prix d'accès à l'internet  | BIF             | MINCO MTIM | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.2.1. Part du secteur hébergement, restaurant et autres services                                      | Pourcentage     | MFBPE      | 10,1                   | 11                   | 11,5                 | 12,1                 | 12,7                 | 13,4                 |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE        | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|------------------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  | marchands (% PIB)  |                        |         |                        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.2.2. Contribution des services financiers et d'assurance en % du PIB | Pourcentage            | MFBPE   | 6,4                    | 6,6                  | 6,9                  | 7,3                  | 7,5                  | 7,9                  |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.2.3. Flux des touristes (en milliers)                                | Milliers des touristes | MINCTIT | 250 000                | 275000               | 300000               | 325000               | 350000               | 375000               |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.2.4. Recettes du tourisme (en million de BIF)                        | Million de BIF         | MINCTIT | 734817                 | 854817               | 974817               | 1094817              | 1214817              | 1334817              |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|---------------------------------|---|---|---|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.4.1 Temps moyen de séjour d'un navire (en nombre de jours)                                      | Nombre de jours | MINCTIT | 7                      | 7                    | 7                    | 7                    | 7                    | 4                    |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.4.10. Taux de couverture nationale dans la délivrance des permis de transport aux véhicules (%) | Pourcentage     | MINCTIT | 10                     | 10                   | 10                   | 20                   | 20                   | 30                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.4.2. Temps moyen de transit et de retard (en heures) (à vérifier)                               | Heures          | MINCTIT | 48                     | 46                   | 45                   | 44                   | 42                   | 40                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie                      | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie                                | 9.4.3. Temps moyen de passage au post frontalier (en heures)                                      | Heures          | MINCTIT | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |



| PILIER                          | AXES DU PND   | OBJECTIFS STRATEGIQUES  | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible 2023 | Valeur cible 2024 | Valeur cible 2025 | Valeur cible 2026 | Valeur cible 2027 |
|---------------------------------|---|---|--|-----------------|---------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                 | durable et numérique  | soutenue et créatrice d'emploi  |  |                 |         |                        |                   |                   |                   |                   |                   |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.4.4. Temps moyen de marche de domicile à arrêt bus (minutes) | Minutes         | MINCTIT | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.4.5. Temps moyen d'attente à l'arrêt bus (minutes)           | Minutes         | MINCTIT | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |
| Pilier 2: Efficacité économique | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.4.6. Temps moyen de voyage par km (minutes)                  | Minutes         | MINCTIT | ND                     | ND                | ND                | ND                | ND                | ND                |



| PILIER                           | AXES DU PND  | OBJECTIFS STRATEGIQUES   | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | Sources | Année référence (2022) | Valeur cible de 2023 | Valeur cible de 2024 | Valeur cible de 2025 | Valeur cible de 2026 | Valeur cible de 2027 |
|----------------------------------|--|--|--|-----------------|---------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Pilier 2: Efficacité économique  | Axe 1: Transformation structurelle pour une économie durable et numérique  | O.S 1: Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi  | 9.4.7. Pourcentage des usagers utilisant la carte électronique pour le paiement des services de transport                              | Pourcentage     | MINCTIT | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 2 : Efficacité économique | Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.4.8. Pourcentage des usagers faisant le paiement des services de transport en ligne  | Pourcentage     | MINCTIT | ND                     | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   | ND                   |
| Pilier 2 : Efficacité économique | Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique | O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 9.4.9. Taux de couverture nationale dans la délivrance des certificats de contrôle technique aux véhicules immatriculés au Burundi (%) | Pourcentage     | MINCTIT | 10                     | 10                   | 10                   | 20                   | 20                   | 30                   |





**Annexe 5. Tableau détaillé des coûts des projets phares du PND révisé 2018-2027 aligné à la Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060 (en Milliards de BIF)**

**Tableau 8. Tableau détaillé des coûts des projets phares du PND révisé 2018-2027 aligné à la Vision Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060 (en Milliards de BIF)**

| ENJEUX/PROJET/PILIER/AXE   | BUDGET 2023-2024 | BUDGET 2024-2025 | BUDGET 2025-2026 | BUDGET 2026-2027 | BUDGET 2027-2028 | BUDGET QUINQUENAL |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| <b>Enjeu 1 : Une transformation structurelle de l'économie et une accélération de la croissance économique</b> | <b>5 846.04</b>  | <b>15 107.41</b> | <b>16 527.84</b> | <b>17 883.93</b> | <b>17 406.47</b> | <b>72 771.69</b>  |
| <b>Pilier 1 : Engagement de L'Etat</b>   | <b>1 094.25</b>  | <b>6 282.94</b>  | <b>6 955.23</b>  | <b>6 974.93</b>  | <b>6 412.52</b>  | <b>27 719.88</b>  |
| Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation  | 1 094.25         | 6 282.94         | 6 955.23         | 6 974.93         | 6 412.52         | 27 719.88         |
| <b>O.S.5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b>  | <b>1 094.25</b>  | <b>6 282.94</b>  | <b>6 955.23</b>  | <b>6 974.93</b>  | <b>6 412.52</b>  | <b>27 719.88</b>  |
| Projet de développement des infrastructures Industrielle et Artisanales  | -                | 1.12             | 1.19             | 1.26             | 1.33             | 4.89              |
| Projet de développement des infrastructures TIC  | 15.25            | 17.71            | 92.71            | 75.12            | 37.12            | 237.90            |
| Projet d'appui à la promotion des Médias de proximité  | -                | 16.29            | 15.30            | 13.50            | 12.22            | 57.31             |
| Projet d'Autonomisation en énergie des centres de réémissions de la RTNB                                       | -                | 0.32             | 0.33             | 0.32             | 0.32             | 1.29              |
| Projet d'adaptation et atténuation des changements climatiques   | 0.58             | 0.60             | 0.62             | 0.64             | 0.36             | 2.80              |
| Projet d'amélioration d'accès au financement et auto-emploi des jeunes   | 0.16             | 0.16             | 0.16             | 0.16             | 0.16             | 0.81              |
| Civil  | -                | 140.02           | -                | -                | -                | 140.02            |



| ENJEUX/PROJET/PILIER/AXE  | BUDGET 2023-2024 | BUDGET 2024-2025 | BUDGET 2025-2026 | BUDGET 2026-2027 | BUDGET 2027-2028 | BUDGET QUINQUENNAL |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Projet d'aménagement des infrastructures et sites touristiques                    | -                | 2.45             | 1.11             | 1.19             | 1.28             | 6.03               |
| Projet d'appui à la coordination des ONGs et des confessions religieuses          | 0.12             | 1.08             | 1.05             | 1.03             | 1.03             | 4.30               |
| Projet d'appui à la création d'emploi   | 2.45             | 2.45             | 2.45             | 2.45             | 2.45             | 12.25              |
| Projet d'appui à la gestion fiscale et la mobilisation des ressources intérieures | 74.06            | 522.36           | 524.55           | 88.44            | 86.00            | 1 295.42           |
| Projet d'appui à la gestion foncière  | 5.28             | 22.34            | 20.81            | 13.53            | 9.59             | 71.55              |
| Projet d'appui à la justice de proximité  | 32.03            | 35.65            | 34.99            | 34.16            | 33.31            | 170.15             |
| Projet d'appui à la mobilisation des ressources propres des communes              | 97.23            | 254.33           | 291.47           | 255.75           | 168.95           | 1 067.73           |
| Projet d'appui à la production statistique et la planification statistique        | 0.17             | 0.35             | 1.96             | 0.95             | 1.19             | 4.61               |
| Projet d'appui à la réforme administrative  | 624.13           | 4 335.74         | 4 831.71         | 5 319.60         | 5 171.47         | 20 282.66          |
| Projet d'appui à l'amélioration de la qualité du système éducatif                 | -                | 0.05             | 0.05             | 0.05             | 0.05             | 0.22               |
| Projet d'appui au développement du transport                                      | 0.98             | 2.25             | 2.13             | 2.03             | 2.05             | 9.43               |
| Projet d'appui au développement du transport terrestre                            | -                | 0.38             | 0.38             | 0.39             | 0.40             | 1.55               |
| Projet d'assistance sociale aux personnes vulnérables                             | 15.20            | 36.23            | 37.53            | 39.58            | 41.19            | 169.73             |
| Projet de construction de nouveaux bureaux des douanes et des taxes internes      | 10.53            | 13.93            | 10.60            | 10.64            | 7.32             | 53.01              |
| Projet de développement des compétences du secteur des finances publiques         | 4.17             | 8.44             | 7.77             | 6.48             | 6.27             | 33.13              |
| Projet de développement des infrastructures et équipement administratifs          | 130.34           | 157.63           | 185.63           | 155.63           | 155.63           | 784.86             |
| Projet de développement des infrastructures et équipements judiciaires            | 0.33             | 31.53            | 41.42            | 52.68            | 4.34             | 130.31             |
| Projet de digitalisation des services publics                                     | 16.01            | 269.39           | 275.41           | 225.88           | 196.98           | 983.66             |
| Projet de promotion de la liberté publique  | -                | 6.39             | 1.34             | 1.00             | -                | 8.73               |



| ENJEUX/PROJET/PILIER/AXE   | BUDGET 2023-2024 | BUDGET 2024-2025 | BUDGET 2025-2026 | BUDGET 2026-2027 | BUDGET 2027-2028 | BUDGET QUINQUENNAL |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Projet de promotion des droits humains   | 0.35             | 2.59             | 4.27             | 3.64             | 0.66             | 11.51              |
| Projet de recherche sur l'aménagement, écologie, et système de production agro-pastoraux et halieutique  | 1.74             | 1.86             | 2.31             | 2.93             | 1.84             | 10.67              |
| Projet de renforcement de la cohésion socio-politique  | 1.04             | 1.29             | 1.28             | 1.20             | 1.20             | 6.01               |
| Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des forces de la défense       | 0.22             | 144.36           | 291.72           | 277.53           | 165.22           | 879.06             |
| Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des forces de sécurité         | 61.87            | 253.65           | 272.98           | 387.16           | 302.62           | 1 278.29           |
| Pilier 2 : Efficacité économique   | 3 551.50         | 6 747.31         | 7 466.84         | 8 775.38         | 8 851.16         | 35 392.19          |
| <b>Axe 1 : Transformation structurelle pour une économie durable et numérique</b>                        | <b>3 538.57</b>  | <b>6 723.24</b>  | <b>7 426.01</b>  | <b>8 717.39</b>  | <b>8 821.62</b>  | <b>35 226.83</b>   |
| O.S 1 : Transformer les secteurs porteurs de croissance pour une économie soutenue et créatrice d'emploi | 3 538.57         | 6 723.24         | 7 426.01         | 8 717.39         | 8 821.62         | 35 226.83          |
| Projet de développement des infrastructures postales   | -                | 3.28             | 3.66             | 4.29             | 4.30             | 15.53              |
| Projet de développement des infrastructures sportives  | 0.02             | 2.06             | 40.02            | 56.48            | 77.52            | 176.09             |
| Projet de développement des infrastructures TIC  | 0.54             | 469.43           | 597.49           | 566.16           | 527.32           | 2 160.94           |
| Projet de mise en place des infrastructures énergétiques   | 521.76           | 567.63           | 935.84           | 1 146.97         | 1 390.70         | 4 562.90           |
| Projet d'amélioration d'accès au financement et auto-emploi des jeunes                                   | 62.24            | 103.17           | 113.69           | 120.40           | 128.32           | 527.83             |
| Projet d'aménagement des infrastructures et sites touristiques   | 4.25             | 21.50            | 42.10            | 40.51            | 58.70            | 167.06             |
| Projet d'aménagement du réseau routier national  | 144.87           | 142.57           | 112.27           | 140.27           | 116.57           | 656.54             |
| Projet d'appui à la création d'emploi  | -                | 17.71            | 17.71            | 17.71            | 17.71            | 70.82              |



| ENJEUX/PROJET/PILIER/AXE  | BUDGET 2023-2024 | BUDGET 2024-2025 | BUDGET 2025-2026 | BUDGET 2026-2027 | BUDGET 2027-2028 | BUDGET QUINQUENNAL |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Projet d'appui à la gestion de la dette et la mobilisation des ressources extérieures                       | 1.11             | 13.33            | 13.59            | 16.22            | 16.37            | 60.61              |
| Projet d'appui à la gestion fiscale et la mobilisation des ressources intérieures                           | 1 456.82         | 2 357.94         | 1 992.41         | 2 175.21         | 2 465.63         | 10 448.01          |
| Projet d'appui à la mobilisation des ressources propres des communes  | 300.00           | 330.00           | 363.00           | 399.30           | 439.23           | 1 831.53           |
| Projet d'appui à la planification et à la stabilité macroéconomique   | 0.52             | 0.84             | 0.68             | 0.68             | 0.68             | 3.40               |
| Projet d'appui à la production statistique et la planification statistique                                  | 12.65            | 13.25            | 13.34            | 13.08            | 13.08            | 65.39              |
| Projet d'appui à la réforme administrative  | 0.67             | 4.14             | 1.34             | 1.34             | 1.34             | 8.84               |
| Projet d'appui au développement du transport  | 79.42            | 136.48           | 436.60           | 196.23           | 244.24           | 1 092.96           |
| Projet d'appui au développement du transport terrestre  | -                | 29.74            | 36.66            | 46.44            | 83.59            | 196.43             |
| Projet d'appui en équipements et sécurisation du mobilier et charroi de l'Etat                              | 1.50             | 8.53             | 7.53             | 7.50             | 3.00             | 28.06              |
| Projet de construction des infrastructures ferroviaires   | 1.20             | 280.17           | 336.68           | 332.32           | 324.35           | 1 274.72           |
| Projet de développement des infrastructures et équipement administratifs                                    | -                | 16.80            | 16.80            | 16.80            | 8.80             | 59.20              |
| Projet de développement des infrastructures Industrielle et Artisanales                                     | 15.91            | 68.33            | 190.61           | 1 264.16         | 603.42           | 2 142.43           |
| Projet de digitalisation des services des finances publiques et opérationnaliser le compte unique du Trésor | -                | -                | 1.00             | -                | -                | 1.00               |
| Projet de digitalisation des services publics   | 0.96             | 771.68           | 440.59           | 436.01           | 413.95           | 2 063.19           |
| Projet de facilitation du commerce transfrontalier  | 2.01             | 9.99             | 88.20            | 88.08            | 87.45            | 275.74             |
| Projet de promotion de la santé, sécurité, environnement et communauté (SSEC) dans les activités minières   | -                | 0.02             | 0.02             | 0.03             | 0.04             | 0.12               |



| ENJEUX/PROJET/PILIER/AXE  | BUDGET 2023-2024 | BUDGET 2024-2025 | BUDGET 2025-2026 | BUDGET 2026-2027 | BUDGET 2027-2028 | BUDGET QUINQUENNAL |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Projet de recherche géologique et minière et d'exploitation des substances minérales                    | 3.54             | 6.01             | 10.77            | 25.61            | 27.65            | 73.58              |
| Projet de recherche sur l'aménagement, écologie, et système de production agro-pastoraux et halieutique | 282.28           | 386.26           | 399.90           | 386.56           | 386.92           | 1 841.93           |
| Projet de recherche sur les cultures et développement de l'industrie semencière                         | 10.66            | 12.46            | 13.63            | 13.24            | 11.17            | 61.14              |
| Projet de transfert des technologies et innovation de la recherche                                      | 1.35             | 4.19             | 6.94             | 6.68             | 4.48             | 23.64              |
| Projet d'intensification de la production des cultures industrielles                                    | 256.24           | 220.85           | 428.19           | 360.10           | 528.48           | 1 793.87           |
| Projet d'intensification de la production des cultures vivrières  | 378.05           | 724.92           | 764.73           | 839.02           | 836.62           | 3 543.35           |
| Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation  | 12.93            | 24.07            | 40.83            | 57.99            | 29.55            | 165.37             |
| <b>O.S.5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b>                                       | <b>12.93</b>     | <b>24.07</b>     | <b>40.83</b>     | <b>57.99</b>     | <b>29.55</b>     | <b>165.37</b>      |
| Projet d'appui à la création d'emploi   | 0.80             | 3.29             | 4.89             | 4.24             | 1.52             | 14.74              |
| Projet d'appui à la réforme administrative  | 6.99             | 12.02            | 15.23            | 30.73            | 11.56            | 76.53              |
| Projet d'assistance sociale aux personnes vulnérables   | 5.14             | 8.73             | 20.64            | 23.00            | 16.45            | 73.97              |
| Projet de digitalisation des services publics   | -                | -                | 0.04             | -                | -                | 0.04               |
| Projet d'élaboration des politiques et programmes de promotion du travail décent                        | 0.01             | 0.02             | 0.02             | 0.02             | 0.02             | 0.09               |
| <b>Pilier 5: Partenariat Fructueux</b>  | <b>1 200.29</b>  | <b>2 077.16</b>  | <b>2 105.76</b>  | <b>2 133.62</b>  | <b>2 142.78</b>  | <b>9 659.62</b>    |
| Axe 4: Coopération et mobilisation des ressources   | 1 200.29         | 2 077.16         | 2 105.76         | 2 133.62         | 2 142.78         | 9 659.62           |
| <b>O.S.4: Développer la coopération internationale pour une bonne mobilisation des ressources</b>       | <b>1 200.29</b>  | <b>2 077.16</b>  | <b>2 105.76</b>  | <b>2 133.62</b>  | <b>2 142.78</b>  | <b>9 659.62</b>    |



| ENJEUX/PROJET/PILIER/AXE   | BUDGET 2023-2024 | BUDGET 2024-2025 | BUDGET 2025-2026 | BUDGET 2026-2027 | BUDGET 2027-2028 | BUDGET QUINQUENNAL |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Projet de développement des infrastructures sportives  | 7.20             | 10.98            | 11.41            | 10.89            | 11.29            | 51.76              |
| Projet d'appui à la gestion de la dette et la mobilisation des ressources extérieures  | 1 193.09         | 2 066.18         | 2 094.16         | 2 122.54         | 2 131.30         | 9 607.28           |
| Projet d'appui à la production statistique et la planification statistique   | -                | -                | 0.19             | 0.19             | 0.19             | 0.58               |
| <b>Enjeu 2: Une prise de décision basée sur l'évidence (données fiables) et une approche de gestion et de financement axée sur les résultats/programmes.</b> | <b>40.90</b>     | <b>53.30</b>     | <b>45.51</b>     | <b>43.70</b>     | <b>26.13</b>     | <b>209.55</b>      |
| <b>Pilier 1 : Engagement de L'Etat</b>   | <b>40.05</b>     | <b>51.99</b>     | <b>43.</b>       |                  | <b>25.10</b>     | <b>203.35</b>      |
| Axe 5: Gouvernance, paix et réconciliation   | 40.05            | 51.99            | 43.              |                  | 25.10            | 203.35             |
| <b>O.S.5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b>  | <b>40.05</b>     | <b>51.99</b>     | <b>43.60</b>     | <b>42.61</b>     | <b>25.10</b>     | <b>203.35</b>      |
| Projet d'appui à la production statistique et la planification statistique   | 40.05            | 51.99            | 43.60            | 42.61            | 25.10            | 203.35             |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b>  | <b>0.85</b>      | <b>1.31</b>      | <b>1.91</b>      | <b>1.09</b>      | <b>1.04</b>      | <b>6.19</b>        |
| Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale  | 0.85             | 1.31             | 1.91             | 1.09             | 1.04             | 6.19               |
| <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b>   | <b>0.85</b>      | <b>1.31</b>      | <b>1.91</b>      | <b>1.09</b>      | <b>1.04</b>      | <b>6.19</b>        |
| Projet d'appui à la production statistique et la planification statistique   | 0.85             | 1.31             | 1.91             | 1.09             | 1.04             | 6.19               |
| <b>Enjeu 3: Une amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population</b>   | <b>1 475.80</b>  | <b>2 564.85</b>  | <b>2 795.97</b>  | <b>3 015.89</b>  | <b>2 871.04</b>  | <b>12 723.56</b>   |
| <b>Pilier 3: Equité sociale</b>  | <b>1 382.18</b>  | <b>2 401.46</b>  | <b>2 588.89</b>  | <b>2 821.22</b>  | <b>2 704.73</b>  | <b>11 898.48</b>   |



| ENJEUX/PROJET/PILIER/AXE  | BUDGET 2023-2024 | BUDGET 2024-2025 | BUDGET 2025-2026 | BUDGET 2026-2027 | BUDGET 2027-2028 | BUDGET QUINQUENNAL |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Axe 2: Développement du capital humain et inclusion sociale   | 1 381.24         | 2 379.91         | 2 557.13         | 2 800.57         | 2 701.29         | 11 820.15          |
| <b>O.S 2: Améliorer les services sociaux de base</b>  | <b>1 381.24</b>  | <b>2 379.91</b>  | <b>2 557.13</b>  | <b>2 800.57</b>  | <b>2 701.29</b>  | <b>11 820.15</b>   |
| Projet d'amélioration d'accès aux services de santé   | 902.18           | 1 141.89         | 1 149.50         | 1 153.76         | 1 155.46         | 5 502.79           |
| Projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu Urbain   | 6.95             | 53.96            | 199.90           | 216.41           | 121.74           | 598.97             |
| Projet d'amélioration d'accès à l'eau potable en milieu rural   | 9.76             | 102.92           | 83.31            | 80.83            | 79.12            | 355.94             |
| Projet d'amélioration des régimes de sécurité sociale   | 4.84             | 19.79            | 11.80            | 11.60            | 11.89            | 59.93              |
| Projet d'aménagement du réseau routier national   | 11.36            | 20.73            | 26.48            | 26.48            | 26.48            | 111.51             |
| Projet d'aménagement et d'urbanisation des centres urbains et des centres à vocation urbaine  | -                | 50.16            | 48.61            | 60.92            | 52.75            | 212.44             |
| Projet d'aménagement et d'urbanisme des centres urbains et des centres à vocation urbaine   | 32.40            | 32.43            | 44.13            | 44.14            | 14.14            | 167.23             |
| Projet d'appui à la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles et la riposte aux épidémies et à toute autre urgence de santé publique | 105.43           | 107.42           | 110.09           | 112.31           | 113.58           | 548.82             |
| Projet d'appui à la planification, programmation et suivi-évaluation de l'Information sanitaire   | 197.28           | 218.43           | 207.77           | 217.82           | 189.05           | 1 030.35           |
| Projet d'appui à la production statistique et la planification statistique  | 0.95             | 1.41             | 2.03             | 1.19             | 1.14             | 6.71               |
| Projet d'appui à la promotion nutritionnelle  | 25.37            | 25.37            | 25.37            | 25.37            | 25.37            | 126.84             |
| Projet d'appui à la recherche et innovation   | -                | 6.03             | 6.10             | 6.37             | 6.37             | 24.87              |
| Projet d'appui à la réforme administrative  | -                | 0.88             | 0.97             | 0.97             | 0.98             | 3.79               |
| Projet d'appui à la santé communautaire et environnementale   | 24.52            | 26.26            | 26.26            | 26.20            | 26.13            | 129.38             |





| ENJEUX/PROJET/PILIER/AXE   | BUDGET 2023-2024 | BUDGET 2024-2025 | BUDGET 2025-2026 | BUDGET 2026-2027 | BUDGET 2027-2028 | BUDGET QUINQUENNAL |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Projet d'appui à l'amélioration de la qualité du système éducatif                              | 0.30             | 216.62           | 220.83           | 239.07           | 211.84           | 888.66             |
| Projet d'assistance sociale aux personnes vulnérables  | 13.40            | 51.22            | 57.94            | 64.96            | 37.15            | 224.67             |
| Projet de développement des infrastructures et des équipements scolaires                       | -                | 68.89            | 83.15            | 82.79            | 82.79            | 317.63             |
| Projet de développement des infrastructures et équipements académiques                         | -                | 29.45            | 34.72            | 25.65            | 25.15            | 114.96             |
| Projet de digitalisation des services publics  | -                | 4.24             | 7.07             | 1.81             | 1.60             | 14.72              |
| Projet de gestion des déchets dans les centres urbains, centres à vocation urbaine et villages | 7.01             | 17.16            | 20.76            | 25.09            | 22.35            | 92.37              |
| Projet de la construction de la cité des jeunes  | 12.50            | 25.00            | 12.50            | 150.00           | 300.00           | 500.00             |
| Projet de mise en place des infrastructures d'accueil et équipements                           | -                | 1.86             | 1.86             | 1.86             | 1.86             | 7.44               |
| Projet de promotion des logements sociaux  | -                | 1.63             | 4.83             | 4.64             | 3.02             | 14.13              |
| Projet de protection des ravins et des rivières dans les villes                                | -                | 20.00            | 15.00            | 15.00            | 10.00            | 60.00              |
| Projet de reconstruction du Marché Central de Bujumbura  | -                | 30.00            | 50.00            | 100.00           | 100.00           | 280.00             |
| Projet de réhabilitation et restructuration des quartiers habités                              | -                | 15.00            | 15.00            | 15.00            | -                | 45.00              |
| Projet de Villagisation  | 27.00            | 91.16            | 91.16            | 90.34            | 81.34            | 381.00             |
| Axe 5 : Gouvernance, paix et réconciliation  | 0.94             | 21.55            | 31.75            | 20.65            | 3.44             | 78.33              |
| <b>O.S.5: Assurer la bonne gouvernance et la cohésion sociale</b>                              | <b>0.94</b>      | <b>21.55</b>     | <b>31.75</b>     | <b>20.65</b>     | <b>3.44</b>      | <b>78.33</b>       |
| Projet d'assistance sociale aux personnes vulnérables  | 0.50             | 5.59             | 6.36             | 5.47             | 1.53             | 19.44              |
| Projet de prévention et de lutte contre les VSBG   | 0.44             | 15.96            | 25.39            | 15.19            | 1.91             | 58.89              |



| ENJEUX/PROJET/PILIER/AXE   | BUDGET 2023-2024 | BUDGET 2024-2025 | BUDGET 2025-2026 | BUDGET 2026-2027 | BUDGET 2027-2028 | BUDGET QUINQUENNAL |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| <b>Pilier 4: Ecologie et patrimoine durable</b>  | <b>93.62</b>     | <b>163.40</b>    | <b>207.08</b>    | <b>194.66</b>    | <b>166.32</b>    | <b>825.08</b>      |
| Axe 3: Environnement et patrimoine culturel et naturel   | 93.62            | 163.40           | 207.08           | 194.66           | 166.32           | 825.08             |
| <b>O.S.3: Protéger l'écologie et le patrimoine</b>   | <b>93.62</b>     | <b>163.40</b>    | <b>207.08</b>    | <b>194.66</b>    | <b>166.32</b>    | <b>825.08</b>      |
| Projet d'adaptation et atténuation des changements climatiques                                 | 11.66            | 17.16            | 28.00            | 15.04            | 15.08            | 86.94              |
| Projet d'aménagement des infrastructures et sites touristiques                                 | 0.97             | 23.34            | 50.11            | 50.90            | 26.16            | 151.47             |
| Projet d'aménagement du territoire, sécurisation foncière et gestion rationnelle des terres    | 80.58            | 100.72           | 92.32            | 92.32            | 83.92            | 449.86             |
| Projet d'appui à la gestion foncière   | 0.41             | 12.40            | 14.04            | 13.90            | 15.45            | 56.19              |
| Projet d'appui au développement du transport terrestre   | -                | 0.03             | 0.01             | 0.01             | 3.21             | 3.26               |
| Projet de gestion des déchets dans les centres urbains, centres à vocation urbaine et villages | -                | 9.75             | 22.60            | 22.50            | 22.50            | 77.35              |
| <b>Grand Total</b>   | <b>7 362.75</b>  | <b>17 725.56</b> | <b>19 369.32</b> | <b>20 943.52</b> | <b>20 303.64</b> | <b>85 704.79</b>   |



## Annexe 6. Liste des projets regroupés

Tableau 9. Tableau détaillé de la déclinaison des projets groupés par ministères (en Milliards de BIF)

| MINISTERE | PROJETS  | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|-----------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
|           | <b>Projet d'amélioration d'accès aux services de santé</b>   | <b>902,18</b>       | <b>1 141,89</b>     | <b>1 149,50</b>     | <b>1 153,76</b>     | <b>1 155,46</b>     | <b>5 502,79</b>       |
| MSPLS     | Projet d'amélioration d'accès aux services de santé primaires et de pointe                           | 798,68              | 1 036,59            | 1 043,47            | 1 048,46            | 1 050,16            | 4 977,37              |
| MSNASDPHG | Projet de mise en place la couverture de sanitaire universelle (CSU)                                 | -                   | -                   | 0,74                | -                   | -                   | 0,74                  |
| MSPLS     | Projet de santé de la reproduction, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents/adolescentes | 103,50              | 105,30              | 105,30              | 105,30              | 105,30              | 524,69                |
|           | <b>Projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu Urbain</b>                             | <b>6,95</b>         | <b>53,96</b>        | <b>199,90</b>       | <b>216,41</b>       | <b>121,74</b>       | <b>598,97</b>         |
| MINHEM    | Projet d'amélioration d'accès à l'eau potable en milieu urbain                                       | 6,95                | 53,96               | 199,90              | 216,41              | 121,74              | 598,97                |
|           | <b>Projet de développement des infrastructures Industrielle et Artisanales</b>                       | <b>1,34</b>         | <b>8,05</b>         | <b>71,40</b>        | <b>127,15</b>       | <b>57,29</b>        | <b>265,24</b>         |
| MCTIT     | Projet de développement des infrastructures Industrielle et Artisanales                              | 1,34                | 8,05                | 71,40               | 127,15              | 57,29               | 265,24                |
|           | <b>Projet de développement des infrastructures postales</b>  | <b>-</b>            | <b>3,28</b>         | <b>3,66</b>         | <b>4,29</b>         | <b>4,30</b>         | <b>15,53</b>          |
| MCTIM     | Projet d'adressage et de Codification Postale  | -                   | 3,28                | 3,66                | 4,29                | 4,30                | 15,53                 |
|           | <b>Projet de développement des infrastructures sportives</b>   | <b>7,22</b>         | <b>13,03</b>        | <b>51,43</b>        | <b>67,36</b>        | <b>88,81</b>        | <b>227,86</b>         |
| MACEAJSC  | Projet de développement des infrastructures sportives modernes et équipements sportifs               | 0,02                | 2,06                | 40,02               | 56,48               | 77,52               | 176,09                |
| MACEAJSC  | Promotion du sport professionnel   | 7,20                | 10,98               | 11,41               | 10,89               | 11,29               | 51,76                 |



| MINISTERE | PROJETS   | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|-----------|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
|           | <b>Projet de développement des infrastructures TIC</b>  | <b>15,79</b>        | <b>487,14</b>       | <b>690,20</b>       | <b>641,28</b>       | <b>564,44</b>       | <b>2 398,84</b>       |
| MCTIM     | Projet de construction d'un réseau d'accès large bande à fibre Optique (FTTx Network) dans les villes de Bujumbura, Gitega et Ngozi | -                   | 0,99                | 59,54               | 21,74               | 21,74               | 103,99                |
| MCTIM     | Projet de développement des infrastructures TIC   | -                   | 0,01                | 0,77                | 4,83                | 8,15                | 13,76                 |
| MCTIM     | Projet d'implantation des Hotspots wifi public  | 0,02                | 12,22               | 92,98               | 103,64              | 68,01               | 276,86                |
| MCTIM     | Projet de construction d'un réseau d'accès large bande à fibre Optique (FTTx Network) dans les villes de Bujumbura, Gitega et Ngozi | 0,54                | 1,34                | 30,84               | 22,43               | 15,90               | 71,05                 |
| MCTIM     | Projet de développement des infrastructures TIC   | 15,23               | 472,59              | 506,08              | 488,64              | 450,64              | 1 933,18              |
|           | <b>Projet de mise en place des infrastructures énergétiques</b>   | <b>521,76</b>       | <b>567,63</b>       | <b>935,84</b>       | <b>1 146,97</b>     | <b>1 390,70</b>     | <b>4 562,90</b>       |
| MINHEM    | Projet de mise en place des infrastructures énergétiques  | 521,76              | 567,63              | 935,84              | 1 146,97            | 1 390,70            | 4 562,90              |
|           | <b>Projet d'appui à la promotion des Médias de proximité</b>  | <b>-</b>            | <b>16,29</b>        | <b>15,30</b>        | <b>13,50</b>        | <b>12,22</b>        | <b>57,31</b>          |
| MCTIM     | Projet d'appui à la promotion des Médias de proximité   | -                   | 16,29               | 15,30               | 13,50               | 12,22               | 57,31                 |
|           | <b>Projet d'Autonomisation en énergie des centres de réémissions de la RTNB</b>   | <b>-</b>            | <b>0,32</b>         | <b>0,33</b>         | <b>0,32</b>         | <b>0,32</b>         | <b>1,29</b>           |
| MCTIM     | Projet d'Autonomisation en énergie des centres de réémissions de la RTNB  | -                   | -                   | -                   | -                   | -                   | -                     |
| MCTIM     | Projet d'Autonomisation en énergie des centres de réémissions de la RTNB  | -                   | 0,32                | 0,33                | 0,32                | 0,32                | 1,29                  |
|           | <b>Projet d'adaptation et atténuation des changements climatiques</b>   | <b>12,24</b>        | <b>17,76</b>        | <b>28,62</b>        | <b>15,68</b>        | <b>15,45</b>        | <b>89,75</b>          |
| MINEAGRIE | Projet d'adaptation et atténuation des changements climatiques  | 12,24               | 17,76               | 28,62               | 15,68               | 15,45               | 89,75                 |
|           | <b>Projet d'amélioration d'accès à l'eau potable en milieu rural</b>  | <b>9,76</b>         | <b>102,92</b>       | <b>83,31</b>        | <b>80,83</b>        | <b>79,12</b>        | <b>355,94</b>         |
| MINHEM    | Projet d'amélioration d'accès à l'eau potable en milieu rural   | 9,76                | 102,92              | 83,31               | 80,83               | 79,12               | 355,94                |



| MINISTERE | PROJETS  | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|-----------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
|           | <b>Projet d'amélioration d'accès au financement et auto-emploi des jeunes</b>  | <b>62,41</b>        | <b>103,33</b>       | <b>113,86</b>       | <b>120,56</b>       | <b>128,49</b>       | <b>528,64</b>         |
| MACEAJSC  | Projet d'appui à l'autonomisation des jeunes et à la création d'emploi   | 62,28               | 103,11              | 107,61              | 114,28              | 122,16              | 509,44                |
| MACEAJSC  | Projet de promotion du Volontariat et de Renforcement de la résilience des Jeunes aux effets du changement climatique                      | 0,07                | 0,14                | 6,15                | 6,15                | 6,17                | 18,67                 |
| MACEAJSC  | Renforcement des capacités des jeunes filles et garçons à la citoyenneté, à la paix, au patriotisme et à la santé sexuelle et reproductive | 0,07                | 0,08                | 0,11                | 0,13                | 0,15                | 0,53                  |
|           | <b>Projet d'amélioration de la gestion d'état Civil</b>  | -                   | <b>140,02</b>       | -                   | -                   | -                   | <b>140,02</b>         |
| MIDCSP    | Projet d'amélioration de la gestion de l'état civil  | -                   | 140,02              | -                   | -                   | -                   | 140,02                |
|           | <b>Projet d'amélioration des régimes de sécurité sociale</b>   | <b>4,84</b>         | <b>19,79</b>        | <b>11,80</b>        | <b>11,60</b>        | <b>11,89</b>        | <b>59,93</b>          |
| MSNASDPHG | Projet d'amélioration des régimes de sécurité sociale  | 4,84                | 19,79               | 11,80               | 11,60               | 11,89               | 59,93                 |
|           | <b>Projet d'aménagement des infrastructures et sites touristiques</b>  | <b>5,22</b>         | <b>47,29</b>        | <b>93,32</b>        | <b>92,60</b>        | <b>86,14</b>        | <b>324,57</b>         |
| MACEAJSC  | Maison de la Culture et Redynamisation des valeurs culturelles burundaises   | 0,45                | 19,35               | 22,18               | 23,16               | 22,14               | 87,29                 |
| MCTIT     | Projet d'aménagement des infrastructures et sites touristiques   | 4,25                | 23,95               | 43,21               | 41,71               | 59,98               | 173,09                |
| MACEAJSC  | Projet d'aménagement, réhabilitation et restauration des infrastructures culturelles, sites historiques et monuments                       | 0,10                | 0,63                | 4,12                | 4,00                | 0,87                | 9,72                  |
| MACEAJSC  | Projet de promotion des Archives Nationales, de lecture publique et de créativité artistique et littéraire                                 | 0,41                | 3,36                | 23,80               | 23,74               | 3,15                | 54,47                 |
|           | <b>Projet d'aménagement du réseau routier national</b>   | <b>156,22</b>       | <b>163,29</b>       | <b>138,74</b>       | <b>166,74</b>       | <b>143,04</b>       | <b>768,05</b>         |
| MIELS     | Projet d'aménagement et de modernisation du réseau routier national  | 144,87              | 142,57              | 112,27              | 140,27              | 116,57              | 656,54                |



| MINISTERE | PROJETS  | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|-----------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| MIELS     | Projet de construction et modernisation de la voirie urbaine (y compris les routes pavées)           | 11,36               | 20,73               | 26,48               | 26,48               | 26,48               | 111,51                |
|           | <b>Projet d'aménagement du territoire, sécurisation foncière et gestion rationnelle des terres</b>   | <b>80,58</b>        | <b>100,72</b>       | <b>92,32</b>        | <b>92,32</b>        | <b>83,92</b>        | <b>449,86</b>         |
| MINEAGRIE | Projet d'aménagement du territoire, sécurisation foncière et gestion rationnelle des terres          | 80,58               | 100,72              | 92,32               | 92,32               | 83,92               | 449,86                |
|           | <b>Projet d'aménagement et d'urbanisation des centres urbains et des centres à vocation urbaine</b>  | -                   | <b>50,16</b>        | <b>48,61</b>        | <b>60,92</b>        | <b>52,75</b>        | <b>212,44</b>         |
| MIELS     | Projet d'aménagement et d'urbanisation des centres urbains et des centres à vocation urbaine         | -                   | 50,16               | 48,61               | 60,92               | 52,75               | 212,44                |
|           | <b>Projet d'aménagement et d'urbanisme des centres urbains et des centres à vocation urbaine</b>     | <b>32,40</b>        | <b>32,43</b>        | <b>44,13</b>        | <b>44,14</b>        | <b>14,14</b>        | <b>167,23</b>         |
| MIELS     | Projet de construction et de réhabilitation des bâtiments publics                                    | 32,40               | 32,43               | 44,13               | 44,14               | 14,14               | 167,23                |
|           | <b>Projet d'appui à l'amélioration de production et la compétitivité des produits agro-posturaux</b> | <b>14,45</b>        | <b>40,47</b>        | <b>48,65</b>        | <b>53,10</b>        | <b>47,60</b>        | <b>204,27</b>         |
| MCTIT     | Projet d'appui à la normalisation et au contrôle de qualité  | 14,45               | 40,47               | 48,65               | 53,10               | 47,60               | 204,27                |
|           | <b>Projet d'appui à la coordination des ONGs et des confessions religieuses</b>                      | <b>0,12</b>         | <b>1,08</b>         | <b>1,05</b>         | <b>1,03</b>         | <b>1,03</b>         | <b>4,30</b>           |
| MIDCSP    | Projet d'appui à la coordination des ONGs et des confessions religieuses                             | 0,12                | 1,08                | 1,05                | 1,03                | 1,03                | 4,30                  |
|           | <b>Projet d'appui à la création d'emploi</b>   | <b>3,25</b>         | <b>23,44</b>        | <b>25,05</b>        | <b>24,40</b>        | <b>21,67</b>        | <b>97,81</b>          |
| MINEAGRIE | Projet de facilitation aux familles rurales à l'accès aux crédits agricoles                          | 2,45                | 2,45                | 2,45                | 2,45                | 2,45                | 12,25                 |
| MFPTTE    | Projet d'éradication travail illégal et/ou dissimulé et les fraude sociale                           | -                   | -                   | -                   | 1,73                | -                   | 1,73                  |
| MFPTTE    | Projet d'implantation des observatoires locaux de l'emploi et de la formation                        | 0,25                | 2,00                | 2,48                | 0,25                | -                   | 4,98                  |



| MINISTÈRE  | PROJETS   | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|------------|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| MFPTE      | Projet d'appui à la création d'emploi   | 0,17                | 0,34                | 0,80                | 0,74                | 0,20                | 2,24                  |
| MFPTE      | Projet d'appui à l'auto-emploi  | 0,38                | 0,95                | 1,61                | 1,52                | 1,32                | 5,78                  |
| MFBPE      | Projet pour l'Emploi et la transformation Economique (PRETE)  | -                   | 17,71               | 17,71               | 17,71               | 17,71               | 70,82                 |
|            | <b>Projet d'appui à la gestion de la dette et la mobilisation des ressources extérieures</b>  | <b>1 194.20</b>     | <b>2 079.51</b>     | <b>2 107.75</b>     | <b>2 138.75</b>     | <b>2 147.66</b>     | <b>9 667.89</b>       |
| MAECD      | Projet de renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale  | 12,17               | 618,83              | 618,75              | 618,75              | 618,75              | 2 487,25              |
| MACEAJSC   | Sensibilisation des acteurs clés pour tirer pleinement profit des avantages de l'intégration et suivi de la mise en œuvre des engagements communautaires  | 15,94               | 47,51               | 47,57               | 47,58               | 27,21               | 185,81                |
| MFBPE      | Projet d'appui à la gestion de la dette et la mobilisation des ressources extérieures   | 1 166.10            | 1 413.18            | 1 441.43            | 1 472.42            | 1 501.70            | 6 994.83              |
|            | <b>Projet d'appui à la gestion foncière</b>   | <b>5,69</b>         | <b>34,74</b>        | <b>34,85</b>        | <b>27,42</b>        | <b>25,04</b>        | <b>127,74</b>         |
| MINEAGRIE  | Projet d'appui à la gestion foncière  | 0,41                | 12,40               | 14,04               | 13,90               | 15,45               | 56,19                 |
| MINJUSTICE | Projet de sécurisation foncière   | 5,28                | 22,34               | 20,81               | 13,53               | 9,59                | 71,55                 |
|            | <b>Projet d'appui à la justice de proximité</b>   | <b>32,03</b>        | <b>35,65</b>        | <b>34,99</b>        | <b>34,16</b>        | <b>33,31</b>        | <b>170,15</b>         |
| MINJUSTICE | Projet d'Appui à la Justice de proximité  | 32,03               | 35,65               | 34,99               | 34,16               | 33,31               | 170,15                |
|            | <b>Projet d'appui à la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles et la riposte aux épidémies et à toute autre urgence de santé publique</b>  | <b>105,43</b>       | <b>107,42</b>       | <b>110,09</b>       | <b>112,31</b>       | <b>113,58</b>       | <b>548,82</b>         |
| MSPLS      | Projet intégré pour renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que la prévention, la préparation et la riposte aux épidémies et toute autre urgence de santé publique | 105,43              | 107,42              | 110,09              | 112,31              | 113,58              | 548,82                |
|            | <b>Projet d'appui à la mobilisation des ressources propres des communes</b>   | <b>397,23</b>       | <b>584,33</b>       | <b>654,47</b>       | <b>655,05</b>       | <b>608,18</b>       | <b>899,26</b>         |
| MINEAGRIE  | Projet d'accroissement de l'efficacité et de la performance des coopératives  | 0,28                | 0,28                | 0,28                | 0,28                | 0,27                | 1,39                  |





| MINISTERE | PROJETS   | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|-----------|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| MIDCSP    | Projet d'appui à la décentralisation et au développement économique local   | 50,13               | 183,73              | 221,02              | 186,52              | 116,78              | 758,18                |
| MIDCSP    | Projet d'appui à la mobilisation des ressources propres des communes  | 346,82              | 400,32              | 433,17              | 468,26              | 491,13              | 2 139,69              |
|           | <b>Projet d'appui à la planification, programmation et suivi-évaluation de l'Information sanitaire</b>                        | <b>197,28</b>       | <b>218,43</b>       | <b>207,77</b>       | <b>217,82</b>       | <b>189,05</b>       | <b>1 030,35</b>       |
| MSPLS     | Projet d'amélioration du système d'information sanitaire, de la promotion de la recherche et de l'innovation en santé         | 197,28              | 218,43              | 207,77              | 217,82              | 189,05              | 1 030,35              |
|           | <b>Projet d'appui à la production statistique et la planification statistique</b>   | <b>2,09</b>         | <b>4,08</b>         | <b>6,82</b>         | <b>4,00</b>         | <b>3,83</b>         | <b>20,81</b>          |
| MCTIM     | Projet d'appui aux Études Prospectives et du Renforcement de la Coordination, la Planification et les statistiques numériques | -                   | -                   | 1,50                | 0,50                | 0,50                | 2,50                  |
| MCTIM     | Projet d'appui aux Études Prospectives et du Renforcement de la Coordination, la Planification et les statistiques numériques | -                   | 0,60                | 0,60                | 0,35                | 0,35                | 1,90                  |
| MFPTÉ     | Projet d'appui à la production statistique et à la planification  | 0,14                | 0,54                | 0,56                | 0,66                | 0,59                | 2,49                  |
| MSNASDPHG | Projet de renforcement du system statistique, de planification et de suivi-évaluation   | 1,81                | 2,72                | 3,94                | 2,27                | 2,17                | 12,91                 |
| MACEAJSC  | Renforcement du système Statistique, du mécanisme de planification et de suivi-évaluation                                     | 0,14                | 0,22                | 0,22                | 0,22                | 0,22                | 1,01                  |
|           | <b>Projet d'appui à la promotion nutritionnelle</b>   | <b>25,37</b>        | <b>25,37</b>        | <b>25,37</b>        | <b>25,37</b>        | <b>25,37</b>        | <b>126,84</b>         |
| MSPLS     | Projet de promotion de la santé nutritionnelle  | 25,37               | 25,37               | 25,37               | 25,37               | 25,37               | 126,84                |
|           | <b>Projet d'appui à la recherche et innovation</b>  | <b>-</b>            | <b>6,03</b>         | <b>6,10</b>         | <b>6,37</b>         | <b>6,37</b>         | <b>24,87</b>          |
| MENRS     | Recherche et Innovation   | -                   | 6,03                | 6,10                | 6,37                | 6,37                | 24,87                 |
|           | <b>Projet d'appui à la réforme administrative</b>   | <b>613,10</b>       | <b>4 309,24</b>     | <b>4 806,56</b>     | <b>5 323,35</b>     | <b>5 148,69</b>     | <b>20 200,94</b>      |
| MCTIM     | Projet de renforcement des capacités techniques et professionnelles des Médias  | -                   | 4,73                | 5,53                | 3,29                | 3,58                | 17,13                 |



| MINISTERE | PROJETS  | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|-----------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| MENRS     | Pilotage et coordination des interventions du Ministère  | -                   | 0,10                | 0,10                | 0,10                | 0,10                | 0,42                  |
| MINEAGRIE | Projet de renforcement des capacités des cadres et techniciens du MINEAGRIE  | 4,23                | 5,21                | 4,87                | 4,82                | 4,26                | 23,38                 |
| MFPTTE    | Projet d'extension des Guichets Uniques provinciaux  | 1,40                | 0,01                | 3,01                | 2,01                | 1,40                | 7,84                  |
| MINEAGRIE | Projet d'amélioration de la gestion et l'accessibilité de l'information  | 0,16                | 0,16                | 1,33                | 0,16                | 0,16                | 1,95                  |
| MINEAGRIE | Projet d'amélioration de la gouvernance du MINEAGRIE   | 1,30                | 17,71               | 17,70               | 17,56               | 17,57               | 71,85                 |
| MFPTTE    | Projet d'appui à la réforme administrative   | 9,67                | 11,04               | 12,88               | 14,26               | 12,54               | 60,40                 |
| MIDCSP    | Projet d'appui à la réforme administrative   | -                   | 15,33               | 15,28               | 10,92               | 10,92               | 52,44                 |
| MINHEM    | Projet d'appui à la réforme administrative   | 0,02                | 0,09                | 0,09                | 0,09                | 0,09                | 0,39                  |
| MFPTTE    | Projet d'appui à la réforme administrative et pérennisation des acquis   | 0,05                | 0,09                | 0,09                | 0,09                | 0,09                | 0,41                  |
| MINHEM    | Projet de développement des compétences du MINHEM  | 0,89                | 1,47                | 1,47                | 1,42                | 1,42                | 6,66                  |
| MINHEM    | Projet de développement des compétences du MINHEM/CABINET  | 0,02                | 0,02                | 0,02                | 0,02                | 0,02                | 0,10                  |
| MINEAGRIE | Projet de maîtrise de la trajectoire de la politique publique ministérielle  | 1,51                | 2,08                | 2,28                | 2,17                | 2,17                | 10,21                 |
| MFPTTE    | Projet de réforme administrative   | -                   | -                   | 1,00                | -                   | -                   | 1,00                  |
| MFPTTE    | Projet de renforcement des capacités des inspections de la Fonction publique   | -                   | -                   | 1,73                | -                   | -                   | 1,73                  |
| MFPTTE    | Projet de renforcement des capacités institutionnelles   | 7,08                | 12,48               | 15,91               | 31,08               | 11,95               | 78,49                 |
| MDNAC     | Projet de renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDNAC) | 332,39              | 1 316,44            | 1 666,30            | 1 744,03            | 1 803,69            | 6 862,85              |
| MIDCSP    | Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles  | 136,15              | 555,04              | 597,34              | 570,62              | 503,29              | 2 362,44              |
| MINHEM    | Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du MINHEM                                  | 0,30                | 3,75                | 3,70                | 0,98                | 0,98                | 9,70                  |



| MINISTERE | PROJETS  | BUDGET 2023-2024 | BUDGET 2024-2025 | BUDGET 2025-2026 | BUDGET 2026-2027 | BUDGET 2027-2028 | BUDGET QUINQUENNAL |
|-----------|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| MAECD     | Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du service diplomatique de la République du Burundi                      | 57,14            | 291,40           | 258,53           | 293,81           | 332,38           | 1233,26            |
| MDNAC     | Projet de renforcement des capacités opérationnelles des composantes et des unités spécialisées de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB) | 55,77            | 1 997,78         | 2 106,10         | 2 531,44         | 2 413,85         | 9 104,94           |
| MIDCSP    | Projet de renforcement des capacités pour les missions de maintien de la paix  | 0,26             | 50,54            | 50,54            | 50,51            | 50,26            | 202,09             |
| MCTIM     | Projet de renforcement des capacités techniques et professionnelles des Médias   | -                | 7,58             | 8,72             | 13,62            | 9,77             | 39,68              |
| MACEAJSC  | Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère  | 4,78             | 11,70            | 10,44            | 8,83             | 8,81             | 44,55              |
| MCTIT     | Renforcement des Capacités pour le Personnel de la LONA  | -                | 2,92             | -                | -                | -                | 2,92               |
| MENRS     | Renforcement des compétences des ressources humaines   | -                | 0,77             | 0,86             | 0,86             | 0,88             | 3,38               |
| MFBPE     | Projet de développement des compétences du secteur des finances publiques  | 18.69            | 43.54            | 42.70            | 29.29            | 36.67            | 170.88             |
|           | Projet d'appui à la production statistique et la planification statistique   | 52.59            | 64.23            | 56.21            | 55.10            | 37.90            | 266.03             |
| MFBPE     | Projet d'appui à la production statistique et la planification statistique   | 52.59            | 64.23            | 56.21            | 55.10            | 37.90            | 266.03             |
|           | <b>Projet d'appui à la santé communautaire et environnementale</b>   | <b>24,52</b>     | <b>26,26</b>     | <b>26,26</b>     | <b>26,20</b>     | <b>26,13</b>     | <b>129,38</b>      |
| MSPLS     | Projet de santé communautaire et environnementale  | 24,52            | 26,26            | 26,26            | 26,20            | 26,13            | 129,38             |
|           | <b>Projet d'appui à l'amélioration de la qualité du système éducatif</b>   | <b>0,30</b>      | <b>216,68</b>    | <b>220,88</b>    | <b>239,13</b>    | <b>211,90</b>    | <b>888,88</b>      |
| MENRS     | Formation des enseignants  | -                | 111,93           | 111,93           | 111,93           | 111,93           | 447,71             |
| MENRS     | Projet d'appui à l'amélioration de la qualité de l'enseignement du système éducatif  | 0,30             | 103,73           | 107,94           | 126,18           | 98,95            | 437,09             |
| MENRS     | Projet d'appui à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur  | -                | 0,13             | 0,13             | 0,13             | 0,13             | 0,52               |



| MINISTERE | PROJETS   | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|-----------|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| MENRS     | Projet d'appui à l'amélioration de la qualité du système éducatif   | -                   | 0,89                | 0,89                | 0,89                | 0,89                | 3,55                  |
|           | <b>Projet d'appui au développement du transport</b>   | <b>80,40</b>        | <b>138,73</b>       | <b>438,73</b>       | <b>198,26</b>       | <b>246,29</b>       | <b>1 102,40</b>       |
| MCTIT     | Projet d'appui au développement du transport Aérien   | -                   | 56,90               | 297,18              | 131,37              | 223,67              | 709,13                |
| MCTIT     | Projet d'appui au développement du transport Maritime   | 80,40               | 81,83               | 141,54              | 66,89               | 22,62               | 393,27                |
|           | <b>Projet d'appui au développement du transport terrestre</b>   | <b>-</b>            | <b>30,15</b>        | <b>37,05</b>        | <b>46,84</b>        | <b>87,19</b>        | <b>201,23</b>         |
| MCTIT     | Projet d'appui au développement du transport terrestre  | -                   | 30,15               | 37,05               | 46,84               | 87,19               | 201,23                |
|           | <b>Projet d'appui en équipements et sécurisation du mobilier et charroi de l'Etat</b>   | <b>1,50</b>         | <b>8,53</b>         | <b>7,53</b>         | <b>7,50</b>         | <b>3,00</b>         | <b>28,06</b>          |
| MIELS     | Projet d'appui en équipements mobiliers et charroi de l'Etat  | 1,50                | 6,00                | 6,00                | 6,00                | 1,50                | 21,00                 |
| MIELS     | Projet de sécurisation des équipements et charroi de l'Etat   | -                   | 2,53                | 1,53                | 1,50                | 1,50                | 7,06                  |
|           | <b>Projet d'assistance sociale aux personnes vulnérables</b>  | <b>34,23</b>        | <b>101,77</b>       | <b>122,48</b>       | <b>133,00</b>       | <b>96,32</b>        | <b>487,81</b>         |
| MSNASDPHG | Projet d'appui à la promotion de la femme et à l'égalité de genre   | 0,50                | 5,59                | 6,36                | 5,47                | 1,53                | 19,44                 |
| MSNASDPHG | Projet d'appui à la réinstallation et à la réintégration socioéconomique durable des sinistres et autres vulnérables                        | 3,34                | 15,53               | 22,27               | 22,33               | 8,64                | 72,11                 |
| MFPTTE    | Projet d'enquête sur le travail, l'emploi et la main d'œuvre  | 1,04                | 4,57                | 14,67               | 17,83               | 11,28               | 49,39                 |
| MIDCSP    | Projet d'appui à la Protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides  | 0,03                | 0,46                | 0,26                | 0,05                | 0,05                | 0,84                  |
| MIDCSP    | Projet d'appui à la réintégration des rapatriés   | 0,53                | 18,45               | 18,31               | 18,31               | 18,34               | 73,94                 |
| MIDCSP    | Projet d'appui à l'intégration du genre   | 0,05                | 0,13                | 0,13                | 0,13                | 0,13                | 0,55                  |
| MFPTTE    | Projet de développement de l'entrepreneuriat et l'auto-insertion des jeunes en particulier les femmes et les jeunes vivant avec un handicap | 4,09                | 4,17                | 5,97                | 5,17                | 5,17                | 24,57                 |



| MINISTERE | PROJETS   | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|-----------|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| MIDCSP    | Projet de prévention et lutte contre la criminalité et le terrorisme                              | 14,59               | 17,19               | 18,84               | 21,09               | 22,68               | 94,40                 |
| MSNASDPHG | Projet de promotion d`assistance sociale aux personnes vulnérables                                | 9,00                | 33,31               | 33,45               | 41,23               | 27,18               | 144,18                |
| MSNASDPHG | Projet de renforcement et pérennisation du financement de la protection sociale                   | 0,01                | 0,02                | 0,03                | 0,03                | 0,03                | 0,12                  |
| MSNASDPHG | Projet de retrait des enfants et adultes mendians de la rue et leur réintégration                 | 1,05                | 2,35                | 2,20                | 1,37                | 1,30                | 8,25                  |
|           | Projet d'appui à la gestion fiscale et la mobilisation des ressources intérieures                 | 1 530.89            | 2 880.30            | 2 516.96            | 2 263.65            | 2 551.63            | 11 743.43             |
| MFBPE     | Projet d'appui à la gestion fiscale et la mobilisation des ressources intérieures                 | 1 530.89            | 2 880.30            | 2 516.96            | 2 263.65            | 2 551.63            | 11 743.43             |
|           | <b>Projet de construction de nouveaux bureaux des douanes et des taxes internes</b>               | <b>10,53</b>        | <b>13,93</b>        | <b>10,60</b>        | <b>10,64</b>        | <b>7,32</b>         | <b>53,01</b>          |
| MFBPE     | Projet de construction de nouveaux bureaux des douanes et des taxes internes                      | 10,10               | 13,47               | 10,10               | 10,10               | 6,73                | 50,51                 |
| MFBPE     | Projet de réhabilitation du patrimoine immobilier de l'administration fiscale                     | 0,43                | 0,46                | 0,50                | 0,54                | 0,58                | 2,50                  |
|           | <b>Projet de construction des infrastructures ferroviaires</b>                                    | <b>1,20</b>         | <b>280,17</b>       | <b>336,68</b>       | <b>332,32</b>       | <b>324,35</b>       | <b>1 274,72</b>       |
| MCTIT     | Projet de construction des infrastructures ferroviaires   | 1,20                | 10,29               | 16,68               | 12,32               | 4,35                | 44,84                 |
| MIELS     | Projet de construction des infrastructures ferroviaires (Uvinza-Musongati-Gitega-Bujumbura/Kindu) | -                   | 269,88              | 320,00              | 320,00              | 320,00              | 1 229,88              |
|           | <b>Projet de développement des compétences du secteur des finances publiques</b>                  | <b>4,17</b>         | <b>8,44</b>         | <b>7,77</b>         | <b>6,48</b>         | <b>6,27</b>         | <b>33,13</b>          |
| MIDCSP    | Projet d'appui à la Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPBSE)       | 0,51                | 2,87                | 2,26                | 1,49                | 1,16                | 8,29                  |
| MIDCSP    | Projet d'appui à l'amélioration de la gestion des ressources                                      | 3,66                | 5,57                | 5,51                | 5,00                | 5,10                | 24,84                 |



| MINISTERE  | PROJETS  | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|------------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
|            | <b>Projet de développement des infrastructures et des équipements scolaires</b>        | -                   | <b>68,89</b>        | <b>83,15</b>        | <b>82,79</b>        | <b>82,79</b>        | <b>317,63</b>         |
| MENRS      | Projet de développement des infrastructures et des équipements scolaires               | -                   | 68,89               | 83,15               | 82,79               | 82,79               | 317,63                |
|            | <b>Projet de développement des infrastructures et équipement administratifs</b>        | <b>130,34</b>       | <b>174,43</b>       | <b>202,43</b>       | <b>172,43</b>       | <b>164,43</b>       | <b>844,06</b>         |
| MIELS      | Projet d'acquisition des engins et équipements pour les travaux publics (ARB et OBUHA) | -                   | 16,80               | 16,80               | 16,80               | 8,80                | 59,20                 |
| MIDCSP     | Projet de développement des infrastructures et équipement administratifs               | 130,34              | 157,63              | 185,63              | 155,63              | 155,63              | 784,86                |
|            | <b>Projet de développement des infrastructures et équipements académiques</b>          | -                   | <b>29,45</b>        | <b>34,72</b>        | <b>25,65</b>        | <b>25,15</b>        | <b>114,96</b>         |
| MENRS      | Infrastructures académiques et équipement  | -                   | 1,36                | -                   | 1,36                | 1,36                | 4,08                  |
| MENRS      | Projet de développement des infrastructures et équipements académiques                 | -                   | 28,09               | 34,72               | 24,29               | 23,79               | 110,88                |
|            | <b>Projet de développement des infrastructures et équipements judiciaires</b>          | <b>0,33</b>         | <b>31,53</b>        | <b>41,42</b>        | <b>52,68</b>        | <b>4,34</b>         | <b>130,31</b>         |
| MFPTE      | Projet de Construction des bâtiments du siège de l'ISGE                                | -                   | -                   | -                   | 8,09                | -                   | 8,09                  |
| MINJUSTICE | Projet de construction et réhabilitation des prisons                                   | 0,00                | 3,70                | 2,00                | 17,70               | 0,00                | 23,42                 |
| MINJUSTICE | Projet de développement des infrastructures et équipements judiciaires                 | 0,33                | 27,82               | 39,42               | 26,89               | 4,34                | 98,80                 |
|            | <b>Projet de digitalisation des services publics</b>                                   | <b>16,97</b>        | <b>1 045,31</b>     | <b>723,11</b>       | <b>663,70</b>       | <b>612,52</b>       | <b>3 061,61</b>       |
| MCTIM      | Projet de digitalisation des services publics  | -                   | 0,15                | 0,25                | 0,17                | -                   | 0,57                  |
| MCTIM      | Projet de digitalisation des services publics  | -                   | 217,20              | 216,12              | 215,87              | 215,94              | 865,14                |
| MFPTE      | Projet de digitalisation des services publics  | 1,02                | 4,38                | 17,07               | 0,01                | 0,61                | 23,09                 |
| MCTIM      | Projet de digitalisation des services publics  | 0,33                | 142,31              | 186,95              | 144,77              | 139,04              | 613,40                |



| MINISTERE  | PROJETS  | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|------------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| MCTIM      | Projet de digitalisation des services publics  | -                   | -                   | -                   | -                   | -                   | -                     |
| MCTIM      | Projet de Numérisation des Médias  | -                   | 0,03                | 0,03                | 0,03                | 0,03                | 0,10                  |
| MIDCSP     | Projet appui à la digitalisation des service publics   | 10,22               | 640,88              | 244,15              | 244,19              | 222,10              | 1 361,54              |
| MFBPE      | Projet de digitalisation des procédures de passation et de gestion des marchés publics                                     | -                   | 1,35                | 1,35                | 1,35                | 0,45                | 4,50                  |
| MAECD      | Projet de digitalisation des services du MAECD   | -                   | 5,51                | 0,76                | 0,01                | 0,01                | 6,29                  |
| MINJUSTICE | Projet de digitalisation des services judiciaires, administratifs et des Administrations personnalisées                    | 0,14                | 7,58                | 11,23               | 14,65               | 3,78                | 37,38                 |
| MFBPE      | Projet de digitalisation du secteur des assurances   | -                   | 1,80                | 2,40                | 1,20                | 0,60                | 6,00                  |
| MFPTE      | Projet de modernisation de l'ENA pour en faire un centre d'excellence en E-administration et transition numérique de l'ENA | -                   | -                   | 0,04                | -                   | -                   | 0,04                  |
| MFBPE      | Projet de modernisation des principaux processus de gestion des finances publiques (PAFEN)                                 | 5,26                | 15,13               | 30,26               | 30,26               | 25,22               | 106,13                |
| MCTIM      | Projet de Numérisation des Médias  | -                   | 2,71                | 3,39                | 7,34                | 1,11                | 14,55                 |
| MSNASDPHG  | Projet de renforcement de la gouvernance du système de la protection sociale et promotion de la digitalisation             | -                   | 4,24                | 7,07                | 1,81                | 1,60                | 14,72                 |
| MENRS      | Projets de digitaliser la gestion des services centraux et déconcentrés  | -                   | 2,04                | 2,04                | 2,04                | 2,04                | 8,16                  |
|            | <b>Projet de facilitation du commerce transfrontalier</b>  | <b>2,01</b>         | <b>9,99</b>         | <b>88,20</b>        | <b>88,08</b>        | <b>87,45</b>        | <b>275,74</b>         |
| MCTIT      | Projet Cadré Intégré Renforcé  | -                   | 1,15                | 1,40                | 1,98                | 1,10                | 5,63                  |
| MCTIT      | Projet de facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs   | 2,01                | 8,84                | 86,80               | 86,10               | 86,35               | 270,10                |
|            | <b>Projet de gestion des déchets dans les centres urbains, centres à vocation urbaine et villages</b>                      | <b>7,01</b>         | <b>26,91</b>        | <b>43,36</b>        | <b>47,59</b>        | <b>44,85</b>        | <b>169,72</b>         |
| MINHEM     | Projet d'amélioration à l'accès à l'assainissement adéquat   | 7,01                | 17,16               | 20,76               | 25,09               | 22,35               | 92,37                 |





| MINISTERE | PROJETS  | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|-----------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| MIELS     | Projet de gestion des déchets dans les centres urbains, centres à vocation urbaine                               | -                   | -                   | 2,10                | 2,00                | 2,00                | 6,10                  |
| MIELS     | Projet de gestion des eaux pluviales et usées dans les centres urbains, centres à vocation urbaine               | -                   | 9,75                | 20,50               | 20,50               | 20,50               | 71,25                 |
|           | <b>Projet de la construction de la cité des jeunes</b>   | <b>12,50</b>        | <b>25,00</b>        | <b>12,50</b>        | <b>150,00</b>       | <b>300,00</b>       | <b>500,00</b>         |
| MIELS     | Projet de la construction de la cité des jeunes  | 12,50               | 25,00               | 12,50               | 150,00              | 300,00              | 500,00                |
|           | <b>Projet de mise en place des infrastructures d'accueil et équipements</b>                                      | -                   | <b>1,86</b>         | <b>1,86</b>         | <b>1,86</b>         | <b>1,86</b>         | <b>7,44</b>           |
| MENRS     | Infrastructures d'accueil et équipements   | -                   | 1,86                | 1,86                | 1,86                | 1,86                | 7,44                  |
|           | <b>Projet de prévention et de lutte contre les VSBG</b>  | <b>0,44</b>         | <b>15,96</b>        | <b>25,39</b>        | <b>15,19</b>        | <b>1,91</b>         | <b>58,89</b>          |
| MSNASDPHG | Projet de prévention et de lutte contre les VSBG   | 0,44                | 15,96               | 25,39               | 15,19               | 1,91                | 58,89                 |
|           | <b>Projet de promotion de la liberté publique</b>  | -                   | <b>6,39</b>         | <b>1,34</b>         | <b>1,00</b>         | -                   | <b>8,73</b>           |
| MIDCSP    | Projet d'appui aux processus électoraux  | -                   | 6,39                | 1,34                | 1,00                | -                   | 8,73                  |
|           | <b>Projet de promotion de la santé, sécurité, environnement et communauté (SSEC) dans les activités minières</b> | -                   | <b>0,02</b>         | <b>0,02</b>         | <b>0,03</b>         | <b>0,04</b>         | <b>0,12</b>           |
| MINHEM    | Projet de promotion de la santé, sécurité, environnement et communauté (SSEC) dans les activités minières        | -                   | 0,02                | 0,02                | 0,03                | 0,04                | 0,12                  |
|           | <b>Projet de promotion des droits humains</b>  | <b>0,35</b>         | <b>2,59</b>         | <b>4,27</b>         | <b>3,64</b>         | <b>0,66</b>         | <b>11,51</b>          |
| MSNASDPHG | Projet de promotion des droits humains   | 0,35                | 2,59                | 4,27                | 3,64                | 0,66                | 11,51                 |
|           | <b>Projet de promotion des logements sociaux</b>   | -                   | <b>1,63</b>         | <b>4,83</b>         | <b>4,64</b>         | <b>3,02</b>         | <b>14,13</b>          |
| MIELS     | Projet de promotion des logements sociaux  | -                   | 1,63                | 4,83                | 4,64                | 3,02                | 14,13                 |
|           | <b>Projet de protection des ravins et des rivières dans les villes</b>   | -                   | <b>20,00</b>        | <b>15,00</b>        | <b>15,00</b>        | <b>10,00</b>        | <b>60,00</b>          |
| MIELS     | Projet de stabilisation des ravins et des rivières dans les villes   | -                   | 20,00               | 15,00               | 15,00               | 10,00               | 60,00                 |



| MINISTERE | PROJETS  | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|-----------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
|           | <b>Projet de recherche géologique et minière et d'exploitation des substances minérales</b>                    | <b>3,54</b>         | <b>6,01</b>         | <b>10,77</b>        | <b>25,61</b>        | <b>27,65</b>        | <b>73,58</b>          |
| MINHEM    | Projet de recherche géologique et minière  | 1,52                | 1,92                | 6,57                | 7,82                | 3,13                | 20,95                 |
| MINHEM    | Projet d'exploitation et de transformation des substances minérales  | 2,02                | 4,09                | 4,20                | 17,79               | 24,52               | 52,62                 |
|           | <b>Projet de recherche sur l'aménagement, écologie, et système de production agro-pastoraux et halieutique</b> | <b>312,79</b>       | <b>422,95</b>       | <b>437,04</b>       | <b>424,33</b>       | <b>423,59</b>       | <b>2 020,70</b>       |
| MINEAGRIE | Projet d'encadrement rapproché des producteurs agricoles, élevage, halieutique                                 | 1,74                | 1,86                | 2,31                | 2,93                | 1,84                | 10,67                 |
| MINEAGRIE | Projet de recherche sur l'aménagement, écologie, et système de production agro-pastoraux et halieutique        | 1,34                | 6,41                | 8,01                | 5,79                | 5,82                | 27,37                 |
| MINEAGRIE | Projet de valorisation de la production agricole   | 241,51              | 243,61              | 243,88              | 243,88              | 243,88              | 1 216,75              |
| MINEAGRIE | Projet d'intensification de la production animale et halieutique   | 39,44               | 136,25              | 148,01              | 136,89              | 137,22              | 597,81                |
|           | <b>Projet de recherche sur les cultures et développement de l'industrie semencière</b>                         | <b>10,66</b>        | <b>12,46</b>        | <b>13,63</b>        | <b>13,24</b>        | <b>11,17</b>        | <b>61,14</b>          |
| MINEAGRIE | Projet de recherche sur les cultures et développement de l'industrie semencière                                | 10,66               | 12,46               | 13,63               | 13,24               | 11,17               | 61,14                 |
|           | <b>Projet de reconstruction du Marché Central de Bujumbura</b>   | -                   | <b>30,00</b>        | <b>50,00</b>        | <b>100,00</b>       | <b>100,00</b>       | <b>280,00</b>         |
| MIELS     | Projet de reconstruction du Marché Central de Bujumbura  | -                   | 30,00               | 50,00               | 100,00              | 100,00              | 280,00                |
|           | <b>Projet de réhabilitation et restructuration des quartiers habités</b>                                       | -                   | <b>15,00</b>        | <b>15,00</b>        | <b>15,00</b>        | -                   | <b>45,00</b>          |
| MIELS     | Projet de restructuration des quartiers habités  | -                   | 15,00               | 15,00               | 15,00               | -                   | 45,00                 |
|           | <b>Projet de renforcement de la cohésion socio-politique</b>   | <b>1,04</b>         | <b>1,29</b>         | <b>1,28</b>         | <b>1,20</b>         | <b>1,20</b>         | <b>6,01</b>           |
| MIDCSP    | Projet de renforcement de la cohabitation des partis politiques  | 0,95                | 0,95                | 0,95                | 0,95                | 0,95                | 4,75                  |
| MACEAJSC  | Renforcement de la cohésion sociale et du système de communication   | 0,09                | 0,34                | 0,33                | 0,25                | 0,25                | 1,26                  |



| MINISTERE | PROJETS   | BUDGET<br>2023-2024 | BUDGET<br>2024-2025 | BUDGET<br>2025-2026 | BUDGET<br>2026-2027 | BUDGET<br>2027-2028 | BUDGET<br>QUINQUENNAL |
|-----------|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
|           | <b>Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des forces de la défense</b> | <b>0,22</b>         | <b>144,36</b>       | <b>291,72</b>       | <b>277,53</b>       | <b>165,22</b>       | <b>879,06</b>         |
| MDNAC     | Projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures militaires                  | 0,22                | 144,36              | 291,72              | 277,53              | 165,22              | 879,06                |
|           | <b>Projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des forces de sécurité</b>   | <b>61,87</b>        | <b>253,65</b>       | <b>272,98</b>       | <b>387,16</b>       | <b>302,62</b>       | <b>1 278,29</b>       |
| MIDCSP    | Projet d'appui à prévention des risques et la gestion des catastrophes                                    | 3,99                | 50,61               | 48,88               | 49,58               | 48,88               | 201,95                |
| MIDCSP    | Projet de lutte contre la prolifération des ALPC  | 57,88               | 203,03              | 224,10              | 337,59              | 253,74              | 1 076,34              |
|           | <b>Projet de transfert des technologies et innovation de la recherche</b>                                 | <b>1,35</b>         | <b>4,19</b>         | <b>6,94</b>         | <b>6,68</b>         | <b>4,48</b>         | <b>23,64</b>          |
| MINEAGRIE | Projet de transfert des technologies et innovation de la recherche  | 1,35                | 4,19                | 6,94                | 6,68                | 4,48                | 23,64                 |
|           | <b>Projet de Villagisation</b>  | <b>27,00</b>        | <b>91,16</b>        | <b>91,16</b>        | <b>90,34</b>        | <b>81,34</b>        | <b>381,00</b>         |
| MIDCSP    | Projet de villagisation   | 27,00               | 91,16               | 91,16               | 90,34               | 81,34               | 381,00                |
|           | <b>Projet d'élaboration des politiques et programmes de promotion du travail décent</b>                   | <b>0,01</b>         | <b>0,02</b>         | <b>0,02</b>         | <b>0,02</b>         | <b>0,02</b>         | <b>0,09</b>           |
| MFPTTE    | Projet d'élaboration des politiques et programmes de promotion du travail décent                          | 0,01                | 0,02                | 0,02                | 0,02                | 0,02                | 0,09                  |
|           | <b>Projet d'intensification de la production des cultures industrielles</b>                               | <b>263,82</b>       | <b>263,76</b>       | <b>543,22</b>       | <b>493,65</b>       | <b>696,53</b>       | <b>2 260,99</b>       |
| MINEAGRIE | Projet d'intensification de la production des cultures industrielles                                      | 256,24              | 220,85              | 428,19              | 360,10              | 528,48              | 1 793,87              |
|           | <b>Projet d'intensification de la production des cultures vivrières</b>                                   | <b>378,05</b>       | <b>724,92</b>       | <b>764,73</b>       | <b>839,02</b>       | <b>836,62</b>       | <b>3 543,35</b>       |
| MINEAGRIE | Projet d'intensification de la production des cultures vivrières  | 378,05              | 724,92              | 764,73              | 839,02              | 836,62              | 3 543,35              |
|           | <b>Grand Total</b>  | <b>7 362.75</b>     | <b>17 725.56</b>    | <b>19 369.32</b>    | <b>20 943.52</b>    | <b>20 303.64</b>    | <b>85 704.79</b>      |

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(OBR, 2020). Statistiques du commerce extérieur des marchandises du Burundi

ARCT (2022). Rapport d'évaluation des opérateurs télécoms

BAD, Unions africaine et UNIDO (2022). Africa industrialization index 2022

Banque Mondiale (2022). Investissement privé pour une croissance inclusive

Banque Mondiale (2022). Mémoire économique de la République du Burundi : Mars 2022

COMESA (2018). Le COMESA en Bref : Croissance à l'unisson, Prospérité partagée

Harper, D (2018). Le développement hôtelier en Afrique, un formidable potentiel pour les investisseurs, Juin 2018<sup>25</sup>

INSBU (2022). Actualisation des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du plan national de développement

Inventaire INEA 2009, le taux d'accès était de 34

ISTEEBU (2017). Projection démographique 2010-2050 niveau national et provincial

Le taux d'accès global était de 46% en 2010 d'après le JMP (WHO/UNICEF)

MACEAJSC (2021). Annuaire Statistique, Edition 2021

MFBPE (2024). Modèle MACMOD-BI (février, 2024)

MFBPE et PNUD (2023). Rapport national sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Burundi (2015 – 2023)

Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan [Burundi] (MPBGP), Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida [Burundi] (MSPLS), Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi (ISTEEBU), et ICF (2017). Troisième Enquête Démographique et de Santé. Bujumbura, Burundi : ISTEEBU, MSPLS, et ICF

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme in Politique Nationale d'Assainissement du Burundi et Stratégie Opérationnelle Horizon 2025 (2013)  
Ministère de l'Energie et des Mines (2012). Opportunités dans le secteur des énergies renouvelables au Burundi

Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre le Sida et Ministère des Finances, du Budget de la Coopération au Développement Economique, USAID, PAM et UNICEF (2022).

Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité basée sur la méthodologie SMART

---

<sup>25</sup> [David Harper | Proparco - Groupe Agence Française de Développement](#)

PNUD (2015) : Objectifs du Développement Durable 2030

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), 2022. Évaluation et cartographie multirisques au Burundi, Atlas des risques.

République du Burundi (2007) : Vision Burundi 2025

République du Burundi (2012). Politique Nationale Genre Politique Nationale Genre (PNG 2012-2025)

REPUBLIQUE DU BURUNDI (2013.) Politique Nationale des Droits Humains (PNDH 2018-2027)

République du Burundi (2016) : Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté au Burundi (CSLP II : 2012-2015); Bilan de mise en œuvre 4.

République du Burundi (2017). Rapport sur la compétitivité industrielle du Burundi : Industrie manufacturière compétitive: Levier de la croissance économique et du développement durable

République du Burundi (2018). Plan National de Développement Burundi 2018-2027, Juin 2018 ;

République du Burundi (2023). Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et développé en 2060, Aout 2023

Schéma Directeur des eaux pluviales de la ville de Bujumbura (2011)

UNICEF (2021). L'impact du climat, de l'énergie et de l'environnement sur les enfants et leurs familles au Burundi

Union Africaine (2015) : Agenda Afrique 2063 : L'Afrique que nous voulons : Cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable (2015)